



↓
Le Rapport annuel et de développement durable 2008 de CNP Assurances est constitué de deux documents distincts : le Rapport d'activité et de développement durable 2008 et le Rapport financier 2008. Le Rapport annuel et de développement durable 2008 constitue le document de référence de CNP Assurances, et a été déposé à l'AMF.

Nos remerciements à tous les collaborateurs de CNP Assurances qui ont participé à la réalisation de ce document.

CNP Assurances, Société Anonyme
au capital de 594 151 292 € entièrement libéré.
Siège social : 4, place Raoul-Dautry
75716 Paris Cedex 15 –
341 737 062 RCS Paris.
Entreprise régie par le Code des assurances
Site Internet : www.cnp.fr



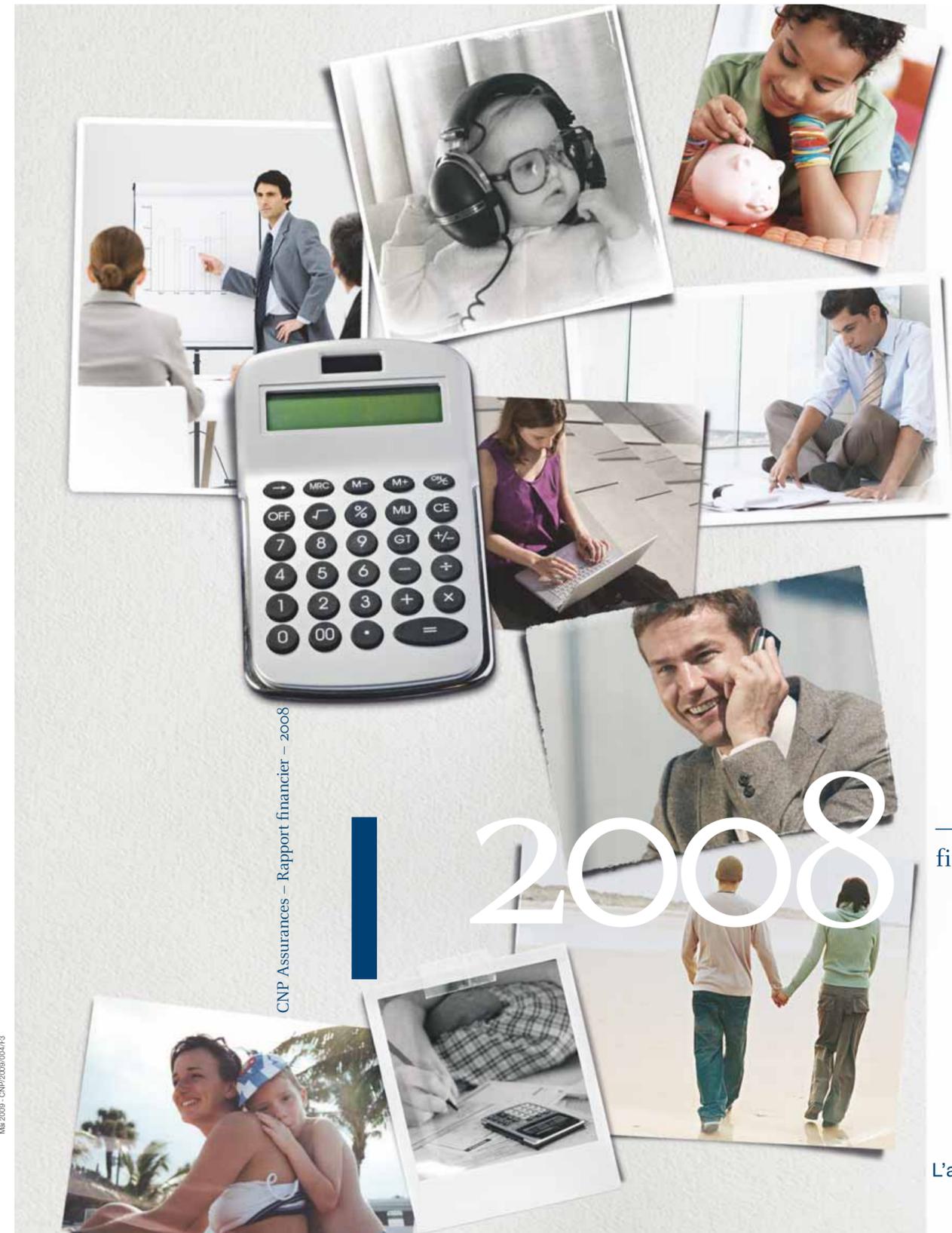
L'assureur de toute une vie



Photos : Corbis, Getty.
Conception et réalisation : LIGARIS / **la chose**. Ce document utilise du papier Condat Contrasté, certifié PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification), garantissant la gestion durable des forêts. Il a été imprimé par un imprimeur Imprim'vert, c'est-à-dire qui s'est engagé à ne plus utiliser de produits toxiques, et à sécuriser la collecte, le stockage et le traitement des produits et déchets dangereux.



Nov 2009 - CNP/2009/004/F3



CNP Assurances – Rapport financier – 2008

2008

— Rapport financier



L'assureur de toute une vie

Agenda 2009



15 juin

Réunion d'actionnaires à Nantes



31 juillet

Chiffre d'affaires et résultats
du 1^{er} semestre 2009



1^{er} et 2 octobre

Salon Patrimonia à Lyon



9 et 10 octobre

Forum de l'investissement à Paris



6 novembre

Information trimestrielle des neuf
premiers mois 2009



17 novembre

Réunion d'actionnaires à Nancy



19 au 21 novembre

Salon des services à la personne
à Paris



20 et 21 novembre

Salon Actionaria à Paris



26 novembre

Réunion d'actionnaires à Nice



8 décembre

Réunion d'actionnaires à La Rochelle

Tout savoir sur CNP Assurances

Toutes les informations disponibles

sur www.cnp.fr

Ce site Internet présente CNP Assurances,
ses métiers, son actualité, sa saga publicitaire.

Deux boîtes aux lettres électroniques :

actionnaires@cnp.fr et infofi@cnp.fr

permettent de répondre aux actionnaires
individuels et aux investisseurs.

Une newsletter mensuelle

“L'Actu Actionnaires” est envoyée par e-mail
chaque mois sur inscription dans l'une
des sous-rubriques dédiées aux actionnaires.

Toutes les informations financières

sur www.cnp-finances.fr

Ce site, entièrement dédié à l'information
financière, comprend deux espaces,
l'un pour les actionnaires, et l'autre pour
les investisseurs. Il permet de télécharger
des informations sur le cours de l'action,
le rapport annuel, les communiqués financiers,
le calendrier financier, les présentations faites
aux analystes, un résumé de l'Assemblée
générale...

Des éditions financières complètes

Le Rapport annuel, le Guide de l'Assemblée
générale, la Lettre aux actionnaires et le Guide
de l'actionnaire sont mis à la disposition des
personnes intéressées sur simple demande.

Des espaces dédiés aux actionnaires

Un site Internet www.cnp-lecercle.fr permet

à tous les actionnaires de s'inscrire

gratuitement en ligne au Cercle des actionnaires,

puis de s'informer sur les services privilèges

ou de s'inscrire aux manifestations proposées

par le Cercle.

Un numéro vert  [0 800 544 544](tel:0800544544) permet

de connaître, en temps réel, le cours du titre

CNP et la valeur des indices de référence, et

propose l'accès à un journal télévisé mis à jour

toutes les deux semaines. Les actionnaires

peuvent également, du lundi au vendredi,

joindre des téléconseillers, en touche 4 du

numéro vert, pour obtenir des renseignements

sur la Société ou enregistrer les demandes

d'adhésion au Cercle, de documentation

financière, et les changements d'adresse.

CNP Trésor:

des démarches facilitées

Un numéro unique: **le 01 41 98 55 59**

Du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi

de 8h à 13h, pour répondre à toutes les

questions concernant les contrats des assurés

et prendre rendez-vous avec un conseiller

CNP Trésor.

→ **Un accès Internet via www.cnp.fr**

La rubrique “Espace CNP Trésor” présente

les produits et services et permet d'organiser

une rencontre avec un conseiller CNP Trésor.

SOMMAIRE

2	Rapport de gestion du Conseil d'administration	54	Rapport du Conseil d'administration sur les plans d'attribution gratuite d'actions
2	Faits marquants	56	Rapport du Président du Conseil d'administration
4	Activité	71	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration
11	Comptes consolidés	73	Valeur intrinsèque (<i>embedded value</i>)
13	Comptes sociaux	81	Comptes consolidés
14	Perspectives de développement	202	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
14	Contrôle interne	204	Comptes sociaux (extraits)
22	Développement durable	214	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
26	Gouvernement d'entreprise	221	Renseignements de caractère général
28	Tableau récapitulatif des délégations/autorisations données par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration	239	Table de concordance du document de référence
29	Bilan des opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions 2008/2009	242	Implantations de CNP Assurances
30	Rapport sur les projets de résolution		
31	Organes d'administration et de direction		

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 FAITS MARQUANTS

1.1 Premier semestre

Formalisation du cadre du nouveau partenariat entre CNP Assurances et UniCredit

Les Conseils d'administration de CNP Assurances et UniCredit ont approuvé en janvier 2008 les termes d'un accord entre leurs groupes concernant les amendements à apporter aux accords relatifs à leur filiale commune, CNP Capitalia Vita (CCV) renommée CNP UniCredit Vita.

Les modalités de mise en œuvre de la nouvelle coopération reposent sur les principes suivants :

→ maintien global du potentiel de distribution de CNP UniCredit Vita dans le nouveau schéma organisationnel du Groupe UniCredit, avec un périmètre de distribution exclusive constitué de Banca di Roma, Banco di Sicilia et les agences d'UniCredit dans le centre et le sud de l'Italie ;

→ mise sur le marché, dès janvier 2008, d'une gamme de produits flexible, cohérente avec le reste de l'offre assurance vie du Groupe UniCredit et avec sa politique marketing globale, qui privilégie les produits *Unit-linked* par rapport aux *Index-linked*. Par ailleurs, CNP UniCredit Vita continue son développement sur la couverture des prêts immobiliers et personnels, et sur les produits en euros.

Mise en place d'une offre d'assurance pour les courtiers en crédit

Après une période de test fin 2007 CNP Assurances développe la commercialisation de Credifid en partenariat avec Gras Savoye. Cette offre d'assurance pour les emprunteurs individuels est destinée à être distribuée par les courtiers en crédit, intervenants à l'importance croissante sur le marché du crédit immobilier.

Credifid vise le marché de la délégation d'assurance (assurances emprunteurs individuels déconnectés du contrat groupe de l'établissement prêteur) dont CNP Assurances était jusqu'à présente absente.

Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 22 avril 2008

Après approbation des comptes sociaux et consolidés 2007 de CNP Assurances l'Assemblée générale a voté un dividende de 2,85 €/action.

1.2 Deuxième semestre

Conclusion d'un accord de partenariat en Grèce et à Chypre

CNP Assurances et Marfin Popular Bank (MPB) ont conclu le 22 juillet 2008 un accord de partenariat de long terme

visant à développer les activités d'assurance et de retraite des réseaux bancaires grecs et chypriotes de MPB. Ce partenariat a également pour objectif d'accompagner MPB dans son expansion en Europe centrale et orientale.

Cet accord se matérialise par :

- une prise de participation de CNP de 50,1 % dans les activités d'assurance de MPB (composées de 66 % d'assurance vie et de 34 % d'assurance non-vie) comprenant principalement Laiki Cyprialife (LCL – assurance vie à Chypre), Laiki Insurance (LI – assurance dommages à Chypre), Marfin Life (ML – assurance vie en Grèce) et Marfin Brokers (MB – courtier assurance dommages en Grèce). CNP prendra le contrôle opérationnel de ces sociétés ;
- un accord de distribution exclusif de dix ans renouvelable avec la possibilité de l'étendre aux autres pays dans lesquels MPB se développe.

Ce partenariat a pour ambitions majeures :

- à Chypre, marché présentant des taux de croissance attractifs, de renforcer la position déjà solide de LCL et LI (respectivement 25 % et 15 % de parts de marché) ;
- en Grèce, marché à fort potentiel, de développer une offre globale et ainsi permettre à MPB d'atteindre, à terme, une part de marché en ligne avec sa part de marché bancaire de 5 %.

La finalisation de la transaction est intervenue le 18 décembre 2008, après obtention des autorisations réglementaires. Suivant les termes de l'accord, MPB a reçu de CNP un montant initial de 145 M€, auxquels pourront s'ajouter environ 20 M€ de complément de prix lié à l'atteinte d'objectifs. Le montage de la transaction prévoit également la perception par MPB d'un pré-dividende de 20 M€. Financée sur ressources propres, l'opération aura un impact positif sur le bénéfice par action de CNP dès 2009 et un effet neutre sur la solvabilité de la compagnie.

MPB, groupe dynamique en forte croissance, est la cinquième banque grecque en terme de total bilan. Elle occupe la septième position en Grèce (environ 5 % de part de marché dépôts/prêts) et la deuxième à Chypre (environ 20 % de parts de marché dépôts/prêts).

MPB dispose d'un réseau de plus de 450 agences, dont 115 à Chypre et près de 200 en Grèce. En 2007 MPB a réalisé un produit net bancaire de 1 242 M€ et un résultat net de 593 M€.

UniCredit: renforcement du partenariat et impact de la faillite Lehman Brothers

Au-delà de leurs strictes obligations contractuelles, CNP Assurances et UniCredit ont décidé d'un geste commercial fort pour aider les clients porteurs de contrats *Index-linked* basés sur des obligations Lehman Brothers.

Le Conseil d'administration de CNP UniCredit Vita, dont les actionnaires de référence sont les groupes CNP Assurances et UniCredit, a approuvé un plan d'intervention pour protéger la valeur des investissements opérés par les clients sur des contrats *Index-linked* liés à des obligations du groupe

Lehman Brothers pour un montant d'environ 400 M€ (soit 90 M€ en net pour le groupe CNP).

Cette opération a pour but de protéger les assurés. La priorité ainsi accordée à la relation de confiance avec la clientèle explique le bon niveau d'activité commerciale en fin d'année 2008 malgré la crise.

L'opération concerne environ 25 000 clients souscripteurs de 13 émissions de contrats *Index-linked*, pour un nominal global de 572,6 M€. Ces contrats ont été pour la plupart commercialisés entre 2001 et 2003 par les réseaux de distribution du groupe ex-Capitalia et leur échéance se situe pour la quasi-totalité au premier semestre 2009. Chaque client pourra, en fonction de son profil (âge, besoin de liquidité), retenir :

- a) l'option transformation qui consiste en un transfert sur un produit en euros adossé à un nouveau panier de zéro coupon de maturité trois ans et demi. Au terme sera versé le capital initial net des coupons déjà perçus ;
- b) l'option Cash qui prévoit le versement immédiat de 50 % de la prime versée initialement puis à terme du montant équivalent au *recovery* des titres Lehman Brothers.

Cette opération commerciale a eu sur le résultat consolidé de CNP Assurances un impact de 90 M€.

UniCredit et CNP Assurances ont saisi cette occasion pour prolonger de trois ans, jusqu'en 2017, leur accord de distribution exclusive. Par cette réaction forte, les deux groupes manifestent leur engagement en faveur d'un partenariat dynamique et créateur de valeur sur le marché italien.

Confirmation de la notation AA de CNP Assurances par Standard & Poor's

Standard & Poor's a confirmé le 25 novembre 2008 la notation AA de CNP Assurances. Cette appréciation est basée sur le positionnement concurrentiel solide et sur la flexibilité financière de long terme.

La perspective a été revue de stable à négative par l'agence de notation, en raison des incidences de la baisse des marchés financiers sur le capital économique du Groupe.

CNP Assurances a souligné, dans ce contexte, la stabilité de sa marge de solvabilité (Solvency 1) sur la base des seuls fonds propres et titres subordonnés. Cette dernière était de 117 % au 31 décembre 2007 et de 120 % au 30 juin 2008.

Prix du Meilleur Rapport Annuel

CNP Assurances s'est vu décerner le prix du Meilleur Rapport Annuel attribué par *La Vie Financière* et *Les Échos* pour les entreprises cotées au SBF 120.

Attribué depuis cinquante-quatre ans, ce qui en fait le plus ancien décerné dans le domaine financier, ce prix récompense la société dont le rapport annuel reflète, avec un maximum de clarté et de transparence, sa situation

économique et ses perspectives. “CNP Assurances est apparue exemplaire au regard de ces critères”, a souligné le président du jury.

Lancement de nouveaux produits

La Banque Postale enrichit son offre haut de gamme en lançant Cachemire, contrat d'assurance vie multigestionnaire accessible à partir de 25 000 euros.

Élaboré avec le concours de CNP Assurances, Cachemire s'appuie sur l'expertise de La Banque Postale Asset Management en matière de gestion et de sélection de fonds.

Avec cette nouvelle offre, La Banque Postale poursuit un objectif de rajeunissement de sa clientèle et s'adresse à celle qui dispose de flux relativement importants. Elle se fixe également de développer son portefeuille de clients patrimoniaux.

Le réseau des Caisses d'Épargne a lancé une nouvelle offre destinée aux seniors. Ces nouveaux produits, Yoga et Aikido, sont spécialement étudiés pour répondre à leurs nouvelles attentes en termes de simplicité, disponibilité et sécurité.

Le réseau CNP Trésor a complété son offre de contrats dépendance avec CNP Trésor Autonomie qui s'adresse aux personnes disposant d'un patrimoine et ne souhaitant pas le voir diminuer en cas de dépendance.

1.3 Événements post-clôture

Changement de l'actionariat de CNP UniCredit Life

Une participation indirecte dans CNP UniCredit Life (détenue à 100 % par CNP UniCredit Vita) a été reclassée en une participation directe sous CNP Assurances. La signature a eu lieu le 23 décembre 2008, pour un closing de l'opération attendu en fin de premier trimestre 2009. Grâce à cette opération, CNP Assurances disposera d'une plateforme dotée des processus opérationnels et des savoir-faire nécessaires au développement sur le marché de la Gestion Privée en Europe dans le cadre de la libre prestation de services.

Conséquences de la tempête Klaus

La tempête Klaus qui s'est abattue sur le sud-ouest de la France fin janvier 2009 n'a pas eu, à ce stade, de conséquences significatives sur les actifs bois et forêts détenus par CNP Assurances qui est par ailleurs partiellement assuré contre ce type de risque.

— 2 ACTIVITÉ

2.1 Environnement économique et financier

L'année 2008 aura vu l'extension de la crise des *subprimes* bien au-delà du marché hypothécaire américain. À l'origine, la crise financière internationale provient d'un excès de distribution de crédits qui a permis la formation d'une bulle immobilière. Le mécanisme opaque de la titrisation a conduit à une extension de la crise, *via* la vente de titres de dette à des opérateurs étrangers.

Après la nationalisation de la banque britannique Northern Rock en février 2008, la quasi-faillite de la banque d'investissement Bear Stearns en mars 2008 a marqué un premier tournant dans la crise financière. Un vent de défiance s'est abattu sur l'ensemble du secteur financier mondial à mesure que les banques affichaient leurs pertes liées à la découverte des actifs toxiques qu'elles détenaient. Malgré l'amorce d'un ralentissement plus marqué que prévu, en raison des pressions inflationnistes exercées par la flambée des prix des matières premières durant le premier semestre (énergie et alimentation) et la transmission de la crise bancaire et financière à la sphère réelle, l'économie réelle restait malgré tout soutenue par le dynamisme des pays émergents et les effets du premier plan de relance américain.

Pour les États-Unis, la dépréciation du dollar, la croissance des pays émergents, le retard du cycle économique européen et les politiques de soutien (plan fiscal, notamment) ont contribué au maintien du commerce extérieur et de la croissance du PIB américain au premier semestre.

Durant le premier trimestre, l'économie européenne a bénéficié de facteurs de soutien importants, comme une moindre exposition à la crise immobilière, la résistance de la consommation des ménages ou la progression de l'investissement productif.

La faillite de la banque d'affaires Lehman Brothers le 15 septembre 2008 a précipité la finance mondiale au bord de la crise systémique. La volatilité s'est établie à des niveaux jamais atteints depuis la Grande Dépression ; rien n'a pu retenir la chute des indices, ni l'intervention coordonnée des principales banques centrales pour assurer la liquidité du marché du crédit, ni même la mise en place du plan Paulson aux États-Unis de 700 Md\$.

La transmission à la sphère réelle a été accélérée par le durcissement des conditions de crédit de la part des banques, elles-mêmes en difficulté de refinancement sur le marché interbancaire. Les baisses répétées des taux d'intérêt par la FED et la BCE n'ont pas été suffisantes pour restaurer la confiance des investisseurs. Les incertitudes quant à la valeur des actifs des banques et à l'évolution de l'économie réelle inhibent les investisseurs qui, soit ne s'engagent pas au-delà du très court terme, soit demandent des primes de risque extraordinairement élevées ; parallèlement, les entreprises et les ménages adoptent des comportements de dépense très prudents, aggravant ainsi la chute de la demande.

Prenant la mesure de la crise, des plans de relance massive sont mis en place par les gouvernements, seuls agents à même de s'endetter dans de bonnes conditions. Parallèlement, les banques centrales ont poursuivi à marche forcée l'assouplissement de leur politique monétaire et la mise en œuvre de politiques non conventionnelles, leurs bilans étant mobilisés pour soutenir certains marchés financiers.

Pour éviter que ne se développe un cercle vicieux dépressif liant sphère financière et économie réelle, les interventions des autorités monétaires et gouvernementales ont tendu à rétablir le fonctionnement normal des différents canaux de financement de l'économie (marchés financiers et crédits bancaires) et à soutenir la demande. En complément d'injections illimitées de liquidités dans le système bancaire, on se rapproche de politiques de taux zéro.

Le net ralentissement de l'inflation, engendré par le repli profond et durable du prix des matières premières, a en effet donné des marges de manœuvre importantes aux banques centrales pour faire face aux risques pesant sur la croissance. Depuis le début du mois d'octobre, cela leur a ainsi permis de réduire nettement leurs taux directeurs. Aux États-Unis, la Banque fédérale a ainsi ramené le taux de ses fonds à 1 %. La BCE a, quant à elle, réduit ses taux de 75 points de base le 4 décembre dernier pour porter le taux de refinancement à 2,5 %. Au total, depuis le 8 octobre, elle les a donc baissés de 175 points de base. La Banque d'Angleterre, enfin, a réduit ses taux de 100 points de base pour porter son taux d'intervention à 2 % le 4 décembre. Depuis le 8 octobre, elle a donc baissé ses taux de 300 points de base.

La défiance des investisseurs vis-à-vis des actifs risqués a profité aux marchés obligataires, générant un net repli des taux d'intérêt de long terme. Le marché obligataire d'État a donc servi de valeur refuge. D'abord sur la partie courte, en phase avec les attentes de détente des politiques monétaires, puis sur les parties plus longues lorsque la récession a été confirmée. Le taux à dix ans américain a ainsi franchi, à la baisse, le seuil des 3 % pour s'établir le 5 décembre 2008 à 2,7 % (contre 4 % au 31 octobre 2008). En France, le taux à dix ans s'est établi à 3,412 % le 31 décembre, contre 4,81 % le 30 juin 2008.

En zone Euro, le PIB s'est contracté pour le deuxième trimestre consécutif au troisième trimestre révélant, de fait, l'entrée en récession de la zone. Les enquêtes menées auprès des industriels se sont fortement dégradées. En France et en Allemagne, les indices d'activité du mois de novembre sont au plus bas depuis 1993 avec une forte détérioration des commandes globales, et plus particulièrement de celles en provenance de l'étranger. Les ménages sont extrêmement préoccupés par la dégradation qu'ils anticipent sur le marché du travail. Du côté des entrepreneurs, le recul marqué des perspectives d'activité tend également à provoquer un comportement plus attentiste, peu propice à une progression de l'investissement. Dans ce contexte, le PIB va enregistrer un fort recul au quatrième trimestre. Face à l'inflexion de la demande interne et à la nette dégradation attendue des exportations mondiales, les gouvernements mettent en place des plans de relance d'envergure pour

compenser en partie le repli de la demande et en limiter l'impact social.

Les placements des ménages français en 2008 reflètent cet environnement économique et financier.

Le montant global de leurs placements reste très élevé, même si il est en léger recul par rapport à 2007. Les ménages ont privilégié très clairement les placements liquides, encore davantage qu'en 2007, ce qui pénalise les titres de marché ainsi que l'assurance vie.

Les comportements d'aversion au risque ont été prédominants du fait de la crise financière, de la très forte volatilité des marchés financiers, de la chute marquée des marchés actions (-43 % pour le CAC 40 en 2008, qui termine l'année 2008 à 3 217,97 points) et d'une conjoncture économique très dégradée (choc inflationniste puis entrée en récession). De plus, le niveau très élevé des taux à court terme et du livret A ont renforcé l'attractivité des placements liquides.

Les flux sur placements liquides devraient atteindre un niveau record en 2008, représentant 60 % du total des placements des ménages. Ils dépassent les flux d'assurance vie. Ceci tient à des arbitrages en faveur de placements peu risqués, liquides et bien rémunérés. Le taux Euribor trois mois est resté très élevé, 4,50 % en moyenne sur l'année en raison des tensions très marquées sur les marchés interbancaires. Et le taux du livret A a été relevé à deux reprises, de 3 à 3,50 % en janvier puis à 4 % en juillet.

Les banques ont incité leurs clients à privilégier les produits d'épargne liquide et à rémunération garantie (les dépôts à terme) au détriment de l'assurance vie, car cela les alimentait en liquidités.

Au printemps 2008, une nette inflexion s'est amorcée. La perspective de la banalisation du livret A début 2009 a dopé la dynamique commerciale des banques des réseaux historiques, la Banque Postale, les Caisses d'Épargne et le Crédit mutuel. Elles ont incité leurs équipes à ouvrir de nouveaux livrets et à sécuriser le nombre de leurs détenteurs en bancarisant ceux qui ne l'étaient pas avec des offres commerciales alléchantes. Cet activisme a ensuite été porté par deux éléments exogènes : la hausse de la rémunération à 4 % le 1^{er} août, soit le niveau le plus élevé depuis douze ans, et l'effondrement des marchés financiers et les difficultés des banques dans le sillage de la faillite de la banque Lehman.

Les flux sur livrets bancaires (soumis à l'impôt) restent en revanche assez modérés. Les ménages continuent en effet à leur préférer les dépôts à terme, dont la rémunération est attractive et dont l'offre a été stimulée par les difficultés de refinancement des banques sur le marché monétaire.

De même, les flux sur OPCVM monétaires résistent bien, grâce au niveau élevé des taux courts.

Les dépôts à vue sont en revanche en nette décollecte, le niveau élevé des taux courts accroissant le coût d'opportunité de détention de la monnaie.

Les flux sur contrats assurance vie restent importants, mais reculent assez nettement. Les flux progressent légèrement sur les supports euros, ils subissent la concurrence des dépôts à terme et des OPCVM monétaires mais s'effondrent sur les supports en unités de compte.

La chute de l'épargne logement se poursuit en raison d'une rémunération peu attractive et de la fiscalisation des revenus des PEL de plus de douze ans.

Les flux sur titres de marché (hors actions non cotées) restent clairement négatifs du fait des comportements d'aversion au risque et du plongeon des marchés boursiers.

2.2 Activité CNP Assurances

Le montant des primes collectées (évaluation en normes françaises) est de 29 204,3 M€, en baisse de 9,2 %. Cette baisse de la collecte provient, en France comme en Italie, de la forte concurrence des produits d'épargne liquide et du recul des marchés boursiers qui pénalisent les ventes d'unité de compte.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires consolidé (évaluation en normes IFRS) réalisé par le groupe CNP Assurances s'établit en 2008 à 28 322,2 M€, en baisse de 10,2 %, et de 10,6 % à taux de change et périmètre constants.

Les encours gérés par CNP (hors participation différée aux bénéficiaires), qui sont le principal moteur de la croissance des résultats, ont connu en 2008 une progression annuelle moyenne de + 5,3 % (+ 6,3 % au 30 juin 2008). La hausse des encours de fin de période (comparaison du 31 décembre 2008 par rapport au 31 décembre 2007) est de 2,5 %.

Par secteur d'activité

L'évolution de l'activité par secteur (en normes françaises) est contrastée : en baisse sur l'épargne, en croissance satisfaisante sur les produits de risque (notamment en couverture de prêts : + 6,8 %, et en prévoyance : + 4,4 %), et très dynamique sur la retraite (Brésil et transfert IRS en France).

Sur les secteurs épargne et retraite, la collecte en UC du Groupe baisse de 41,2 % (4 545,3 M€). La baisse est de 49,1 % en France, et de 52,5 % en Italie. Au Brésil, la collecte en UC continue d'être dynamique avec une croissance de 54,4 % à fin 2008.

En M€ Chiffre d'affaires	IFRS		Normes françaises	
	31/12/2008	Évolution (en %)	31/12/2008	Évolution (en %)
Épargne	20 618,9	- 16,9	21 491,9	- 15,1
Retraite	2 856,5	+ 32,5	2 865,7	+ 25,8
Prévoyance	1 587,1	+ 4,4	1 587,1	+ 4,4
Couverture de prêts	2 563,7	+ 6,8	2 563,7	+ 6,8
Santé	349,3	+ 21,0	349,3	+ 21,0
Domage aux biens	346,5	+ 0,1	346,5	+ 0,1
Total	28 322,2	- 10,2	29 204,3	- 9,2

Par pays et par réseau distributeur

L'activité de CNP en France et en Italie est en repli, comme celle des autres bancassureurs, du fait de la concurrence des produits d'épargne courte. L'activité au Brésil enregistre une excellente progression.

En M€ Chiffre d'affaires	IFRS		Normes françaises	
	31/12/2008	Évolution (en %)	31/12/2008	Évolution (en %)
France	25 065,4	- 7,3	25 084,9	- 7,7
Italie ⁽¹⁾	1 227,9	- 58,7	1 818,6	- 42,9
Brésil ⁽²⁾	1 521,5	+ 32,8	1 782,5	+ 26,7
Espagne ⁽³⁾	242,6	+ 67,9	242,6	+ 67,9
Autres	264,8	-	275,9	-
Total	28 322,2	- 10,2	29 204,3	- 9,2

(1) Succursales en Italie, Cofidis Italie et CNP Vita.

(2) Cours de change moyen.

(3) Succursales, Cofidis Espagne et CNP Vida depuis le 5 avril 2007.

Chiffre d'affaires consolidé de CNP Assurances par centres de partenariats

	Normes IFRS			Normes françaises		
	31/12/2008	31/12/2007	Évolution	31/12/2008	31/12/2007	Évolution
	En M€	En M€	En %	En M€	En M€	En %
La Banque Postale	11 718,2	12 015,4	-2,5	11 724,0	12 023,7	-2,5
Caisses d'Épargne	8 131,5	10 200,1	-20,3	8 134,4	10 204,6	-20,3
CNP Trésor	720,1	862,8	-16,5	721,8	877,4	-17,7
Établissements financiers France ⁽¹⁾	1 457,5	1 396,3	+ 4,4	1 457,5	1 396,3	+ 4,4
Mutuelles	915,5	855,1	+ 7,1	915,5	855,1	+ 7,1
Entreprises et Collectivités locales	2 036,2	1 616,0	+ 26,0	2 045,3	1 739,1	+ 17,6
Autres réseaux	86,5	82,2	+ 5,2	86,5	82,2	+ 5,2
Total France	25 065,4	27 027,8	-7,3	25 084,9	27 178,4	-7,7
Global (Portugal)	181,8	174,6	+ 4,1	192,8	180,2	+ 7,0
CNP Seguros de Vida (Argentine) ⁽²⁾	6,3	5,2	+ 21,3	6,3	5,2	+ 21,3
CNP Vida (Espagne)	196,7	112,9	+ 74,2	196,7	112,9	+ 74,2
Caixa Seguros (Brésil) ⁽²⁾	1 521,5	1 145,6	+ 32,8	1 782,5	1 407,2	+ 26,7
CNP Vita (Italie)	1 179,9	2 918,6	-59,6	1 770,6	3 133,8	-43,5
Établissements financiers étrangers	120,6	92,1	+ 31,0	120,6	92,1	+ 31,0
Succursales	49,9	52,7	-5,2	49,9	52,7	-5,2
Autres (étranger)	0,1	0,1	-22,7	0,1	0,1	-22,7
Total étranger	3 256,7	4 501,7	-27,7	4 119,4	4 984,0	-17,3
Total	28 322,2	31 529,5	-10,2	29 204,3	32 162,4	-9,2

(1) Hors Cofidis étranger.

(2) Cours de change moyen Argentine : 1 € = 4,79154 pesos Brésil : 1 € = 2,74550 BRL

En France

En France le marché de l'assurance vie-capitalisation s'établit au 31 décembre 2008 en normes françaises, selon les estimations de la FFSA, à 122,6 Md€, en baisse de 10,6 % par rapport à 2007 et de 14 % pour les bancassureurs. Les provisions mathématiques sont stables sur l'année écoulée (+ 7 % sur les supports en euros et -25 % sur les UC). La collecte nette du marché est de 28,4 Md€.

Le chiffre d'affaires France du quatrième trimestre 2008 de CNP Assurances est en croissance de 24,4 %, (soit 7 406 M€ dont 44 M€ de transferts Fourgous, contre 5 953,1 M€ au quatrième trimestre 2007 dont 361 M€ de transferts Fourgous). Le quatrième trimestre marque donc un très net redressement de l'activité en France. La Banque Postale et les Entreprises et Collectivités locales sont les principaux moteurs de cette bonne dynamique. Sur 2008, l'activité en France s'établit à 25 065,4 M€, en baisse de 7,3 %. La baisse est concentrée sur l'épargne (-11,8 %), tandis que les autres activités continuent de croître à un rythme satisfaisant. La dynamique globale de l'activité en France est nettement meilleure que celle des autres bancassureurs (-14 % en 2008, selon la FFSA).

Les transferts des contrats monosupports vers des contrats multisupports (transferts Fourgous) se sont ralentis : 44 M€ sur le quatrième trimestre, contre 361 M€ un an auparavant. Hors ces transferts Fourgous, l'activité de CNP en France est globalement stable (-0,4 %), ce qui correspond à

une performance nettement meilleure que le marché (assureurs traditionnels ou bancassureurs).

Les prestations augmentent de 0,4 %. Si on neutralise l'effet des transferts Fourgous, ces dernières augmentent de 12,9 %, rythme en ligne avec celui du marché français. La collecte nette du Groupe sur la France s'élève à 7,3 Md€ en vie capitalisation, ce qui traduit une hausse sensible de la part de marché de CNP dans la collecte nette totale du marché français.

Par ailleurs, la collecte en UC de 2 072,9 M€, pénalisée par les conditions boursières, baisse de 49,1 % (collecte UC du marché : -42 %). Sur les trois réseaux, le taux d'UC à fin 2008 est de 10,2 %.

Hors transferts Fourgous, **La Banque Postale** enregistre une excellente performance avec une activité en croissance de 11,7 % sur l'année écoulée. Comme pour l'ensemble des réseaux, les transferts Fourgous sont en diminution (346 M€ en 2008, contre 1 837 M€ en 2007). En conséquence, le chiffre d'affaires réalisé par La Banque Postale en 2008 est en légère baisse (-2,5 %) à 11 718,2 M€, contre 12 015,4 M€ en 2007.

L'activité commerciale sur les quatre derniers mois de l'année a connu une forte accélération qui a profité non seulement aux contrats épargne mais également aux contrats retraite. Cachemire, le nouveau contrat haut de

gamme de La Banque Postale, s'est inscrit dans cette dynamique en affichant des premiers résultats prometteurs. L'activité a été également soutenue par la prévoyance individuelle, ainsi que l'assurance emprunteur.

Les Caisses d'Épargne réalisent un chiffre d'affaires de 8 131,5 M€ au 31 décembre 2008, contre 10 200,1 M€ en 2007, soit une baisse de 20,3 %. Hors Fourgous, l'activité baisse de 18,8 %. En dépit de la concurrence des produits d'épargne liquides et des taux courts élevés, la proportion d'unité de compte dans l'activité épargne/retraite se maintient au niveau satisfaisant de 16 %. La prévoyance se développe régulièrement (+ 5,3 %), ainsi que l'assurance emprunteur qui augmente significativement.

Le réseau **CNP Trésor** enregistre un chiffre d'affaires 2008 de 720 M€, soit une baisse de 16,5 %. Cette diminution provient notamment du très fort ralentissement des transferts Fourgous, dont le montant a été divisé par plus de 10 sur douze mois (13 M€ au 31 décembre 2008, contre 139 M€ en 2007). Hors Fourgous, l'activité de CNP Trésor ne baisse que de 2,3 %, ce qui constitue une très bonne performance compte tenu des conditions actuelles du marché vie français.

L'activité des **établissements financiers** reste soutenue, avec une croissance de 4,4 % en 2008 (soit 1 457,5 M€), notamment grâce à la signature de nouveaux partenariats, et à l'extension du dispositif de coassurance à quatre nouvelles Banques Populaires (soit un total de huit Banques Populaires à fin 2008).

Le chiffre d'affaires des **entreprises et collectivités locales** progresse de 26 % pour atteindre 2 036,2 M€. L'activité reste soutenue, notamment en retraite. CNP Assurances

a été retenue par la Caisse de Retraites de l'AFD – IEDOM (Institution de Retraite Supplémentaire) pour le transfert de ses engagements dans le cadre de la loi Fillon, ce qui constitue le principal moteur de la forte croissance de l'activité des Entreprises.

Hors de France

L'activité réalisée hors de France représente une collecte de 4 119,4 M€, en baisse de 17,3 %. Mesurée en IFRS, l'activité baisse de 27,7 %, du fait principalement de la classification des nouveaux produits italiens.

En Europe

Italie – CNP Vita

Dans un contexte de marché particulièrement difficile, en recul global de 21 %, CNP Vita a dû faire face à une baisse importante de la demande de produits en unités de compte, fortement pénalisés par la chute des marchés financiers. Elle affiche une baisse de sa collecte de 43,5 % comparable à celle observée sur les grands réseaux bancaires (-39 %).

Avec ce net repli de la production et des volumes d'échéances très inférieurs à ceux de 2007, CNP Vita parvient à maintenir un niveau de collecte nette, quasi inchangé, à 130 M€ (contre 135 M€ en 2007).

Alors qu'elle était très exposée aux contrats en Unités de compte, notamment *Index-linked*, la compagnie a rééquilibré en moins d'un trimestre sa production nouvelle entre Euro et UC. La mise en marché d'UniGarantito, produit d'épargne en euros, permet de retrouver une position conforme au poids des réseaux de distribution.

Chiffre d'affaires 2008 de CNP Vita

En M€ Segment de marché	Normes IFRS			Normes françaises		
	31/12/2008	31/12/2007	Évolution en %	31/12/2008	31/12/2007	Évolution en %
Épargne	1 096,9	2 795,4	-60,8	1 687,6	3 010,6	-43,9
Retraite	24,3	31,9	-23,7	24,3	31,9	-23,7
Prévoyance	5,1	7,1	-27,9	5,1	7,1	-27,9
Couverture de prêt	53,6	84,3	-36,4	53,6	84,3	-36,4
Total	1 179,9	2 918,6	-59,6	1 770,6	3 133,8	-43,5

Portugal – Global et Global Vida

Au Portugal, le marché vie affiche une forte croissance de 17,3 % par rapport à décembre 2007, principalement portée par la croissance du segment épargne. Cette évolution positive s'explique par d'importantes opérations de recyclage. Le secteur non-vie est en léger recul (-2,1 % par rapport à décembre 2007), pénalisé par le segment automobile (en baisse de 6,9 %).

Dans ce marché, l'activité totale du groupe Global, en normes françaises, croît de 7,0 % (-0,8 % en non-vie, + 38,3 % en vie).

En Amérique latine

Brésil – Caixa Seguros

Dans un marché (hors santé) en croissance de 13,4 % à fin novembre 2008, la collecte de Caixa Seguros s'élève à 4 893,4 Mreals (+ 30,8 % en reals et + 26,7 % en euros).

Chiffre d'affaires 2008 de CNP Caixa Seguros

En Mreals (BRL) Segment de marché	Normes IFRS			Normes françaises		
	31/12/2008	31/12/2007	Évolution en %	31/12/2008	31/12/2007	Évolution en %
Épargne	66,8	78,4	-14,7	783,0	773,7	+ 1,2
Retraite	2 697,5	1 705,5	+ 58,2	2 697,5	1 705,5	+ 58,2
Prévoyance	519,9	452,3	+ 14,9	519,9	452,3	+ 14,9
Couverture de prêts	327,5	266,7	+ 22,8	327,5	266,7	+ 22,8
Dommmages IARD	565,5	544,0	+ 4,0	565,5	544,0	+ 4,0
Total	4 177,2	3 046,8	+ 37,1	4 893,4	3 742,2	+ 30,8

La progression de l'activité concerne la plupart des segments (les taux de progression sont exprimés en monnaie locale) :

- la retraite affiche une belle croissance (+ 58 %) ;
- la collecte du segment épargne croît de 1 % en normes françaises ;
- l'assurance emprunteur croît de près de 23 % grâce au dynamisme de la production de crédit immobilier du réseau bancaire Caixa Economica Federal, la remontée des taux amorcée en avril (+ 2,5 % au cours de l'année) n'ayant pas d'impact sur la demande de crédit.

Chiffre d'affaires par pays et segment de marché au 31 décembre 2008

En M€	En normes IFRS													
	Épargne		Retraite		Prévoyance		Couverture de prêts		Santé		Dommmages aux biens		Total	
	12/2008	% Évol.	12/2008	% Évol.	12/2008	% Évol.	12/2008	% Évol.	12/2008	% Évol.	12/2008	% Évol.	12/2008	% Évol.
France	19 274,6	-11,8	1 840,4	24,5	1 385,9	3,6	2 217,9	7,1	346,7	21,2	0,0	-	25 065,4	-7,3
Italie ⁽¹⁾	1 096,9	-60,8	24,3	-23,7	6,0	-22,6	100,7	-26,3	0,0	-	0,0	-	1 227,9	-58,7
Portugal ⁽²⁾	36,4	29,7	0,0	-	2,4	1,6	45,5	30,2	2,6	2,9	140,5	-0,8	227,3	8,5
Autres (Europe) ⁽³⁾	0,0	-	0,0	-	0,0	-	31,2	23,0	0,0	-	0,0	-	31,2	23,0
Brésil	24,4	-17,1	982,9	53,2	189,1	11,5	119,1	18,7	0,0	-	206,0	0,7	1 521,5	32,8
Argentine	2,6	4,5	0,0	-	3,6	33,8	0,1	181,4	0,0	-	0,0	-	6,3	21,3
Espagne ⁽⁴⁾	184,1	69,7	9,0	120,0	0,1	-49,8	49,3	55,6	0,0	-	0,0	-	242,6	67,9
Sous-total hors France	1 344,3	-54,6	1 016,2	50,0	201,1	10,2	345,9	5,2	2,6	2,9	346,5	0,1	3 256,7	-27,7
Total	20 618,9	-16,9	2 856,5	32,5	1 587,1	4,4	2 563,7	6,8	349,3	21,0	346,5	0,1	28 322,2	-10,2

(1) Succursales en Italie et Cofidis Italie pour le segment "Couverture de prêts".

(2) Global et Global Vida et Cofidis Portugal pour le segment "Couverture de prêts".

(3) Cofidis Europe hors Italie, Portugal et Espagne.

(4) Succursales, Cofidis Espagne et CNP Vida depuis le 5 avril 2007.

Chiffre d'affaires en unités de compte

	Normes IFRS			Normes françaises		
	31/12/2008	31/12/2007	Évolution	31/12/2008	31/12/2007	Évolution
	En M€	En M€	En %	En M€	En M€	En %
La Banque Postale	745,0	1 613,8	-53,8	750,8	1 622,1	-53,7
Caisses d'Épargne	1 219,3	2 084,9	-41,5	1 222,2	2 089,4	-41,5
CNP Trésor	57,4	167,5	-65,7	59,1	182,0	-67,5
Autres réseaux	16,0	25,7	-37,7	16,0	25,7	-37,7
Total individuel France	2 037,8	3 891,8	-47,6	2 048,1	3 919,2	-47,7
Collectif France	15,7	26,4	-40,7	24,8	149,6	-83,4
Total France	2 053,4	3 918,3	-47,6	2 072,9	4 068,8	-49,1
CNP Vita	820,8	2 756,3	-70,2	1 411,4	2 971,4	-52,5
Caixa Seguros	971,5	629,3	+ 54,4	971,5	629,3	+ 54,4
CNP Vida	78,4	56,1	+ 39,7	78,4	56,1	+ 39,7
Global Vida	-	-	-	11,1	5,6	+97,4
Total étranger	1 870,8	3 441,7	-45,6	2 472,4	3 662,5	-32,5
Total UC	3 924,2	7 360,0	-46,7	4 545,3	7 731,3	-41,2

Synthèse des transferts Fourgous

En M€	T1 2007	T2 2007	T3 2007	T4 2007	2007	T1 2008	T2 2008	T3 2008	T4 2008	2008
Total transferts Fourgous CNP	903	596	612	361	2 472	264	154	149	44	610,8
La Banque Postale	665	391	495	286	1 837	143	73	99	32	346,1
Caisses d'Épargne	190	143	106	57	496	116	79	47	10	251,4
CNP Trésor	48	61	11	19	139	5	3	4	2	13,3

— 3 COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board), les orientations présentées dans la recommandation n° 2005 R 01 du CNC relatives

au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international, et les orientations reprises dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS dans les organismes d'assurance (*cf. annexes aux comptes consolidés*).

Formation du résultat

Les principaux agrégats de gestion peuvent être résumés comme suit :

En M€	31/12/2008	31/12/2007	2008/2007 Évolution totale
Chiffre d'affaires	28 322,2	31 529,5	-10,2%
Passifs moyens relatifs aux contrats (hors participation aux bénéfices différée)	238 515,7	226 531,1	5,3%
Frais de gestion ⁽¹⁾	752,2	735,1	2,3%
Résultat opérationnel	1 081,7	1 987,3	-45,6%
Résultat brut d'exploitation ⁽²⁾	2 368,7	1 836,5	29,0%
Impôt sur les bénéfices	187,8	547,8	-65,7%
Intérêts minoritaires	83,8	157,2	-46,7%
Résultat net courant part du Groupe hors plus-values ⁽³⁾	1 411,3	1 120,0	26,0%
Résultat net part du Groupe (pour mémoire résultat publié)	730,6	1 221,8	-40,2%

(1) Hors frais de personnel du réseau Trésor : 35,7 M€ au 31 décembre 2008 et 36,4 M€ au 31 décembre 2007.

(2) Résultat brut d'exploitation : résultat opérationnel retraité des effets nets des marchés sur les portefeuilles et des plus-values nettes actions et immobilier (au total : -1 287 M€ au 31 décembre 2008 ; 150,8 M€ au 31 décembre 2007). Hors reprise de provision pour incapacité de travail, le résultat brut d'exploitation progresse de 16,9%.

(3) Résultat net courant part du Groupe hors plus-values : résultat net part du Groupe retraité de l'effet des marchés sur les portefeuilles en *trading* et des plus-values actions et immobilier nets d'impôt (-680,7 M€ au 31 décembre 2008 ; 101,8 M€ au 31 décembre 2007). Hors reprise de provision pour incapacité de travail, le résultat net courant part du Groupe hors plus-values progresse de 13%.

Le résultat brut d'exploitation et le résultat net courant part du Groupe hors plus-values sont deux indicateurs majeurs de la communication du groupe CNP. Ils présentent la caractéristique d'être indépendants du rythme et de l'ampleur de réalisations de plus-values actions et immobilier revenant aux actionnaires et des conséquences des mouvements des marchés.

Formation du résultat

Le **chiffre d'affaires** diminue de 10,2% et 10,6% à périmètre et change constants (*voir commentaires au paragraphe 2.2*).

Les **encours** moyens gérés hors participation aux bénéfices différée ont connu une progression de 5,3%.

Leur évolution totale résulte à la fois des primes encaissées, de la revalorisation de l'épargne des assurés, des sorties de contrats et de la participation aux bénéfices différée qui correspond à la part des plus ou moins-values non réalisées qui sont attribuables aux assurés en application des principes de la comptabilité reflet.

Les **charges des prestations des contrats** qui recouvrent les prestations d'assurance, la variation des provisions techniques et la participation des assurés aux résultats, s'inscrivent en diminution de 43,3% par rapport à l'année 2007. Cette évolution tient compte de la charge de participation aux bénéfices différée résultant de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (instruments classés en titres de transaction) et des mouvements de provisions pour dépréciation des titres (*impairment*) dont la variation de juste valeur passe par capitaux propres (titres disponibles à la vente) mais pour lesquels les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat.

Rapportées à l'exercice 2007, les prestations payées, qui comprennent les charges de gestion liées à leur règlement, connaissent une progression de 1,8%. Rapportées aux passifs des contrats (hors participation aux bénéfices différée), elles représentent 8,1%, contre 8,6% pour l'exercice précédent. L'ensemble des revenus affectés aux contractants – intérêts contractuels garantis et participations aux bénéfices – s'élève en 2008 à 2,2 Md€, 7,5 Md€ hors charge de participation aux bénéfices différée.

Les **produits financiers** nets de charges hors coût de l'endettement sont négatifs (-2,1 Md€), en raison de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (-10,8 Md€, contre + 16 M€ l'exercice précédent) et de la variation des dépréciations des placements (-3 Md€, contre une reprise de 17,7 M€ en 2007).

Les **frais de gestion** (hors frais du réseau CNP Trésor de 35,7 M€), qui sont classés selon leur destination dans les différents postes du compte de résultat, s'élèvent à 752,2 M€. L'évolution est de 2,3 % par rapport au 31 décembre 2007. Les frais de gestion regroupent les frais d'acquisition, d'administration, les frais de gestion des sinistres et des placements et les autres charges techniques.

Les **frais d'acquisition des contrats**, qui comprennent les commissions et les frais de gestion liés à l'acquisition (2 977,1 M€), diminuent de 0,4 % par rapport à 2007. La baisse des frais de gestion d'acquisition résulte de la baisse du chiffre d'affaires. Le montant des **commissions** versées aux apporteurs, qui s'élève à 2 769,4 M€, reste stable par rapport à 2007 ; la réduction de l'assiette formée par le chiffre d'affaires est compensée par l'accroissement de celle des encours.

Le **résultat opérationnel**, qui correspond essentiellement au solde du chiffre d'affaires, des charges des prestations des contrats, des produits financiers nets, des charges de gestion et commissions, s'élève à 1 081,7 M€.

Le **résultat brut d'exploitation** correspond au résultat opérationnel avant prise en compte :

→ de l'effet des variations des marchés sur les portefeuilles comptabilisés à la juste valeur par résultat (*trading*) net des plus ou moins-values de cession sur ces mêmes catégories de placements (qui résultent pour une large part de la concrétisation des réévaluations antérieures), et constatation des droits des assurés (-882,3 M€ au 31 décembre 2008, contre 59,4 M€ au 31 décembre 2007) ;

→ des plus et moins-values réalisées sur les placements actions et immobilier dont les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres (titres classés dans la catégorie disponibles à la vente), des dépréciations constatées sur ces actions et des plus ou moins-values comptabilisées sur les placements immobiliers. Ces montants, qui sont considérés nets des droits des assurés, s'élèvent à -404,7 M€ au 31 décembre 2008 et à 91,4 M€ au 31 décembre 2007.

Le résultat brut d'exploitation qui progresse de 29 %, passant de 1 836,5 M€ en 2007 à 2 368,7 M€ en 2008, comprend une reprise de provision mathématique pour incapacité temporaire de travail (222,1 M€) devenue sans objet. Hors reprise de cette provision, la progression du résultat brut d'exploitation aurait été de 16,9 %.

L'**impôt sur les bénéfices** diminue de 65,7 % par rapport au montant atteint en 2007, en raison principalement de la diminution de la base taxable.

Les **intérêts minoritaires** s'élèvent à 83,8 M€ au 31 décembre 2008 et à 157,2 fin 2007. L'évolution s'explique essentiellement par le résultat négatif de la filiale italienne

CNP Vita à la suite du geste commercial à l'égard des clients impactés par la faillite de la banque Lehman Brothers. Hors effets des marchés et avant plus-et moins-values réalisées, le résultat des minoritaires s'élève à 164,1 M€ fin 2008 et à 156,8 fin 2007.

Le **résultat net courant hors plus-values** correspond au résultat net part du Groupe :

→ avant prise en compte de la part revenant au groupe CNP des plus et moins-values réalisées sur les placements actions dont les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres (titres classés dans la catégorie disponibles à la vente), des dépréciations constatées sur ces actions (*impairment*) et des plus ou moins-values comptabilisées sur les placements immobiliers. Ces montants qui sont considérés nets des droits des assurés et nets d'impôts s'élèvent à -271 M€ au 31 décembre 2008 et à 58,2 M€ au 31 décembre 2007 ;

→ hors effet pour la part du Groupe des variations des marchés sur les portefeuilles comptabilisés à la juste valeur par résultat (*trading*) et des plus ou moins-values de cession sur ces mêmes catégories de placements (qui ne sont que la concrétisation des réévaluations antérieures), après constatation des droits des assurés et impact de la fiscalité (-409,7 M€ en 2008 et 43,6 M€ en 2007).

Le résultat net courant part du Groupe hors plus-values ressort à 1 411,3 M€ à fin 2008, en croissance de 26 % sur 2007. Hors impact de la reprise de provision mathématique pour incapacité temporaire de travail, le résultat net courant 2008 aurait été de 1 266,3 M€, soit une évolution de + 13 %.

Le **bénéfice net consolidé part du Groupe** de l'exercice 2008 (après déduction des intérêts minoritaires) s'établit à 730,6 M€, contre 1 221,8 en 2007. Le compte de résultat porte la marque de la crise financière de 2008 avec l'évolution défavorable des cours de bourse, et le résultat net 2008 subit l'impact de la faillite de la banque Lehman pour un montant de 219,1 M€ dont 127,5 M€ en France et 90 M€ en Italie.

Bilan consolidé au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, le total du bilan consolidé s'élève à 269,6 Md€ au total, contre 276,7 Md€, au 31 décembre 2007, soit une diminution de 2,6 % en raison des conséquences de la baisse des marchés sur les placements qui sont enregistrés en majeure partie en juste valeur.

Sur cet ensemble, les passifs relatifs aux contrats représentent 241,9 Md€, en diminution par rapport au 31 décembre 2007, du fait essentiellement de la réduction de la participation aux bénéfices différée passive consécutive à l'évolution des marchés financiers.

Le solde net de la participation aux bénéfices différée active (1 175,3 M€) et passive (356,7 M€), comptabilisée en contrepartie de l'enregistrement des actifs en juste valeur, constitue une créance de 818,6 M€. Ce montant correspond à la participation aux bénéfices différée active jugée recouvrable par le groupe CNP Assurances. Le Groupe démontre, en effet, par un test de recouvrabilité, fondé sur la même

méthodologie que son test de suffisance des passifs et sur les principales hypothèses de l'*embedded value*, que l'imputation de cette participation aux bénéfices différée active sur des participations aux bénéfices futures ou latentes est fortement probable.

Hors variation de participation aux bénéfices différée, la croissance des passifs relatifs aux contrats est de 2,5 % et celle des passifs moyens relatifs aux contrats est de 5,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les capitaux propres part du Groupe, qui s'élèvent à 10 038 M€, diminuent de 1 367 M€ par rapport au 31 décembre 2007 (-12 %). L'évolution des capitaux propres s'explique principalement par le résultat de l'exercice 2008 (+ 731 M€), les dividendes distribués (-422 M€), l'effet de la réévaluation sur les capitaux propres (-1 476 M€), les intérêts relatifs aux titres super subordonnés (-72 M€) et les écarts de conversion (-117,4 M€).

Les capitaux propres comportent les titres super subordonnés (TSS) (2 143 M€), désormais classés en capitaux propres suite à la réponse de l'IFRIC de novembre 2006.

Couverture de la marge de solvabilité

Le calcul de marge de solvabilité, effectué sur la base des fonds propres consolidés selon les normes françaises conformément aux modalités définies par l'Autorité de Contrôle

des Assurances et des Mutuelles, montre que le niveau minimal de la marge réglementaire de solvabilité des entreprises d'assurances est couvert à 115 %, contre 117 % au 31 décembre 2007 hors plus ou moins-values non réalisées, en prenant en compte les titres subordonnés et déduction faite des éléments incorporels.

Évolution des placements consolidés et gestion financière

Les placements des activités d'assurances du groupe CNP au 31 décembre 2008 atteignent 253 Md€, en baisse de 3,6 % par rapport au 31 décembre 2007 du fait de l'évolution défavorable des marchés financiers qui a réduit la valeur de marché des titres disponibles à la vente et des titres de transaction.

En effet, les placements sont comptabilisés à la juste valeur, à l'exception des placements conservés jusqu'à l'échéance et des placements immobiliers n'entrant pas en représentation des contrats en unités de compte, qui sont enregistrés au coût amorti.

Les titres disponibles à la vente représentent, au 31 décembre 2008, 74,3 % des placements ventilés par intention de gestion, les titres de transaction 23 %, les titres conservés jusqu'à l'échéance et les autres placements (essentiellement les immeubles de placement, les prêts et les instruments dérivés) 2,7 %.

— 4 COMPTES SOCIAUX

Chiffre d'affaires

À l'instar du marché, l'activité d'assurances individuelles connaît une baisse en 2008 malgré le lancement réussi des nouveaux produits des Caisses d'Épargne (Yoga et Aïkido) et de La Banque Postale (Cachemire).

La très forte progression du chiffre d'affaires des assurances individuelles en 2007 par rapport à 2006 résultait de la fusion avec Écureuil Vie.

Le chiffre d'affaires des assurances collectives est caractérisé par une forte progression de la retraite.

En M€	31/12/2008	31/12/2007	2008/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires assurances individuelles	19 746	22 275	-11,4 %	12 715
Chiffre d'affaires assurances collectives	3 072	2 736	12,3 %	2 776
Total	22 818	25 011	-8,8 %	15 491

Assurances individuelles

La souscription des contrats en unités de compte a fortement régressé du fait de l'évolution des marchés boursiers.

Assurances collectives

L'évolution du chiffre d'affaires de la retraite s'explique par le transfert des engagements de l'institution de retraite supplémentaire AFD. L'activité de garantie décès des contrats emprunteur a bénéficié de la signature de nouveaux accords de partenariat et du développement de la coassurance.

En M€	31/12/2008	31/12/2007	2008/2007	31/12/2006
Décès	1 826	1 727	5,8 %	1 544
Retraite	1 232	977	26,1 %	1 215
Dommages corporels	14	32	-55,4 %	17
Total	3 072	2 736	12,3 %	2 776

Résultat

Le résultat net de CNP Assurances s'élève à 970,9 M€ contre 922,7 M€ en 2007 (+ 5,2 %).

Capitaux propres

Les capitaux propres, qui s'élevaient à 6 724,5 M€ au 31 décembre 2007, atteignent 7 316,5 M€ au 31 décembre 2008. L'évolution provient principalement de la mise en réserve du résultat non distribué.

CNP IAM

Le chiffre d'affaires de CNP IAM s'élève à 2 075 M€, en progression de 11,5 % par rapport à 2006 (1 862 M€).

Le résultat atteint 290,2 M€ au 31 décembre 2008, contre 113,7 l'exercice précédent, en raison notamment de la reprise de provision mathématique d'incapacité temporaire de travail (impact net de 145 M€).

Activité des principales filiales consolidées

Caixa Seguros

La collecte (normes françaises) du groupe Caixa Seguros (hors Consorcios) s'élève à 4 893 MBRL, en progression de 31 %. Dans un marché très concentré puisque les dix premiers assureurs représentent 80 % du marché et en nette progression (+ 14 % à fin octobre 2008), la part de marché du Groupe Caixa Seguros s'établit à 5,9 % à fin octobre 2008, en hausse de 0,8 point par rapport à la même période en 2007.

Le résultat IFRS net courant du groupe Caixa Seguros (y compris Consorcios) atteint 716 MBRL, en hausse de 30,1 % par rapport à l'année précédente, grâce notamment au dynamisme des activités Retraite et Emprunteur, à la croissance des résultats techniques de Caixa Seguros, à la maîtrise des frais généraux et à la bonne performance de Caixa Consorcios.

CNP Vita

Le marché italien de l'assurance vie connaît une baisse pour la troisième année consécutive avec un recul de -17 % par rapport à 2007, et de -36 % pour les grands réseaux bancaires.

Dans ce contexte, CNP VITA réalise une collecte totale au 31 décembre de 1 771 M€ contre 3 134 M€ en 2007 (normes françaises), soit une baisse de 43 % et une part de marché de 4,2 %, à comparer à un niveau de 5,9 % fin 2007.

Cette baisse de collecte a été compensée par des produits exceptionnels, ce qui permet à la compagnie d'afficher un résultat net courant avant minoritaires de 57,5 M€ en normes IFRS, contre 59,6 M€ en 2007.

5 PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Sur le marché français, le groupe CNP vise à conforter sa place de leader en accroissant sa part de marché en collecte brute et à maintenir une collecte nette positive en adaptant l'offre de produits aux nouvelles conditions de marché et en offrant des alternatives à la baisse des taux des livrets d'épargne réglementée.

À l'international, le groupe CNP a pour objectif, d'une part, de prendre la direction opérationnelle effective de la nouvelle filiale chypriote/grecque et, d'autre part, de développer de nouvelles gammes de produits sécurisés répondant aux attentes des assurés. Par ailleurs, le Groupe entend saisir les opportunités locales pour développer ses parts de marché.

6 CONTRÔLE INTERNE

6.1 Dispositif général de Contrôle interne

Le Contrôle interne est un processus de contrôle et de maîtrise des activités mis en œuvre de façon continue par les organes de direction et de surveillance ainsi que par l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise. Il permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants seront atteints :

- protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- réalisation et optimisation des opérations conduites par la société, conformément à ses politiques et stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus ;
- fiabilité et intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner à l'extérieur une image fidèle et sincère de l'entreprise ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

6.1.1 Composantes du Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne de CNP Assurances s'appuie sur le référentiel international défini par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Il s'articule autour des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle efficace incluant des responsabilités et rôles clairement identifiés et formalisés ;
- une mesure et une surveillance régulière, des risques ;
- des activités de contrôle qui permettent de réduire les risques ;
- une information pertinente, régulière et rigoureuse ;
- un pilotage du Contrôle interne au niveau des organes de direction et de surveillance.

6.1.2 Périmètre du dispositif

Le périmètre social couvre :

- CNP Assurances et ses filiales consolidées détenues directement et indirectement ;
- les filiales non consolidées des sociétés précisées *supra* dans lesquelles CNP Assurances (ou ses filiales) exerce une gestion de fait ;
- les organismes (GIE, etc.) dans lesquels CNP Assurances est associée (ou membre) solidairement responsable.

Le périmètre des risques concerne l'ensemble des risques significatifs encourus par le groupe CNP Assurances. Ces risques sont classifiés en trois grandes catégories : risques financiers, risques techniques d'assurance et risques opérationnels.

6.1.3 Organisation du Contrôle interne dans le groupe CNP

L'organisation du Contrôle interne du Groupe s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise selon une logique pyramidale à deux niveaux.

Les acteurs en charge du contrôle de premier niveau sont :

Les responsables opérationnels qui ont pour rôle de s'assurer de l'existence de dispositifs permettant de maîtriser les risques propres à leurs activités. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

Les acteurs en charge du contrôle du deuxième niveau sont :

Les contrôles de deuxième niveau sont exercés par deux acteurs, rattachés directement au Directeur général.

La Direction de l'Audit interne exerce une fonction d'appréciation régulière du dispositif de Contrôle interne du Groupe, en vérifiant, sur la base de missions ciblées, par une approche systématique et méthodique, l'existence et la pertinence des processus de contrôle et de management des risques, et fait des propositions pour en améliorer l'efficacité.

La Direction des Risques et de la Conformité a pour mission d'identifier, de mesurer et de traiter, avec les responsables des entités, les risques significatifs encourus par le Groupe, de gérer directement la maîtrise de certains risques et de piloter le système de Contrôle interne, en s'assurant de l'existence et de l'efficacité des contrôles prévus au sein des processus.

À ces acteurs, s'ajoutent des instances de contrôle *ad hoc* chargées de superviser le suivi de la qualité et de l'efficacité du système de Contrôle interne au sein de CNP Assurances.

6.1.4 Impact de la réglementation

Les dispositions du titre III de la Loi de sécurité financière relatives à la modernisation du contrôle légal des comptes et à la transparence devaient inciter les entreprises à renforcer leur dispositif de Contrôle interne.

Dans cette perspective, CNP Assurances avait lancé dès l'automne 2003 un chantier stratégique en deux phases, chantier qui s'est déroulé conformément au calendrier arrêté et achevé mi-2008.

La phase I, achevée en 2005, avait pour objectif essentiel la construction du référentiel de Contrôle interne du Groupe. Le référentiel externe choisi dès la fin 2003, le COSO, a permis de structurer l'approche mise en place. La phase II du projet, aboutie mi-2008, avait pour objectif la mise en place d'un processus continu d'évaluation des contrôles et des risques résiduels au sein des processus significatifs au regard des comptes. Cette évaluation débouche sur des actions d'amélioration à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

L'évolution continue de la réglementation en matière de Contrôle interne, illustrée par le décret du 13 mars 2006 qui fait obligation aux entreprises d'assurances de transmettre annuellement à l'ACAM un rapport sur le Contrôle interne (en attendant les effets de la directive Solvency 2) et la mise en cause de plus en plus fréquente de la responsabilité des entreprises pour ce qui a trait à la conformité des produits et aux règles éthiques, ont amené CNP Assurances à renforcer encore en 2006 son dispositif de Contrôle interne.

Sur proposition de son Président, le Directoire avait décidé fin 2006 de mettre en place un dispositif spécifique visant à renforcer la maîtrise de ces deux risques importants avec la

création d'une fonction conformité attribuée à la Direction des Risques et de la Conformité. Cette fonction opérationnelle depuis 2007 continue à monter en charge.

La future directive Solvency 2 aura elle aussi un impact sur le dispositif de Contrôle interne des entreprises d'assurance et sa mise en place est suivie de près par CNP Assurances, afin d'intégrer le plus en amont possible les évolutions qui se dessinent progressivement.

6.2 Dispositif global d'évaluation et de pilotage des risques

Le dispositif CNP repose sur deux axes : une gestion formalisée des risques les plus importants et une évaluation permanente des risques inhérents aux processus clés.

6.2.1 Gestion des risques financiers et techniques formalisée

Les risques les plus critiques pour une compagnie d'assurance sont d'abord les risques financiers, puis les risques techniques, car susceptibles de produire des effets brutaux propres à mettre en péril rapidement la survie de l'entreprise.

CNP Assurances a toujours veillé à ce que les éléments de sa politique de gestion de ces risques soient clairs, et en particulier que des limites soient fixées et que les niveaux de décisions soient établis sans ambiguïté.

Au-delà d'une mise à jour au fil de l'eau des différents éléments qui composent ces dispositifs, une revue complète s'impose de manière régulière. 2008 a été l'année de ce réexamen, avec notamment une confrontation des pratiques CNP à celles du marché.

Cette revue a permis de confirmer la pertinence de l'existant et a conduit en parallèle à améliorer la formalisation des dispositifs pour aboutir à un cadre de référence commun applicable à tous les risques. Tout dispositif de gestion de risque doit désormais couvrir systématiquement trois thèmes essentiels :

- le cadre de référence du risque (périmètre du risque, contraintes réglementaires, règles et limites CNP) ;
- la définition du processus amont de gestion du risque (modalités d'instruction des dossiers, niveaux et modalités des décisions) ;
- la définition du processus aval de surveillance du risque (suivi du risque, procédure d'urgence).

Le caractère opérationnel de ces dispositifs est un élément clé pour une bonne gestion des risques dont certains points sont évoqués un peu plus loin.

6.2.2 Évaluation permanente des risques

Le dispositif s'appuie sur les processus de l'entreprise qui ont tous fait l'objet d'une modélisation mise à jour au fil de l'eau.

La modélisation d'un processus comporte deux étapes :

- d'une part, la description de l'enchaînement des activités au sein du processus, complétée notamment par les objectifs poursuivis, les acteurs majeurs, les informations entrantes et sortantes du processus ;
- d'autre part, le recensement et l'évaluation des risques bruts associés à chaque étape du processus, le recensement et l'évaluation des contrôles mis en place et, *in fine*, l'évaluation des risques résiduels.

La CNP a bâti son modèle d'affaires autour de 51 processus majeurs. Sur ce nombre, 12 processus majeurs ont un impact significatif sur les comptes et 18 sont jugés critiques au regard des affaires. Ces processus font l'objet d'une mise à jour aussi souvent que nécessaire.

Cette approche donne une vision extrêmement détaillée des risques et permet une analyse et une réponse fines à chacun des risques insuffisamment maîtrisés. Elle a donc un caractère opérationnel très appréciable.

Le dispositif mis en place permet d'obtenir une évaluation annuelle de la maîtrise des risques et du Contrôle interne des processus que l'entreprise juge clés.

Il comporte deux piliers, l'évaluation des contrôles et l'évaluation des risques, et débouche sur des actions d'amélioration prioritaires.

L'évaluation des contrôles

Elle s'appuie sur deux méthodes :

- une première, qui est l'autoévaluation des contrôles par les opérationnels qui en ont la charge. Il s'agit pour eux de s'engager notamment sur le niveau de documentation et de formalisation des contrôles et sur le traitement des anomalies qu'ils permettent de détecter ;
- une deuxième, que sont les tests réalisés par une direction spécialisée et indépendante des opérationnels. Il s'agit là de vérifier l'existence des contrôles, leur bonne exécution et leur efficacité à couvrir les risques. Les tests couvrent chaque année au moins 10% des contrôles autoévalués.

L'autoévaluation des contrôles a commencé à être déployée dès 2006 et le dispositif fonctionne de manière normalisée depuis deux ans maintenant. Les éléments clés de la démarche d'autoévaluation sont les suivants :

- les opérationnels qui ont la responsabilité des contrôles (l'exécutant du contrôle ou son supérieur hiérarchique) les évaluent et font valider ces évaluations par leur responsable hiérarchique ;
- l'évaluation est faite grâce à un questionnaire standardisé.

L'évaluation des contrôles ne constitue qu'une étape pour disposer d'une évaluation des risques résiduels supportés par l'entreprise.

L'évaluation des risques

Les contrôles recensés au sein des processus doivent couvrir les risques inhérents (ou risques bruts) aux activités du processus. Le niveau du risque brut est celui du risque "spontané" en l'absence de tout dispositif de contrôle.

L'évaluation du risque brut est une combinaison de l'impact potentiel du risque s'il survenait, et de son occurrence. Ils sont l'un et l'autre évalués selon une échelle à quatre niveaux : critique, élevé, modéré, faible.

Le risque résiduel est le niveau de risque après prise en compte de l'efficacité des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques en place. Il est évalué sur la même échelle à quatre niveaux que celle utilisée pour le risque brut.

Les évaluations des risques résiduels sont revues à l'issue de chaque campagne d'autoévaluation ou de tests.

Les actions d'amélioration prioritaires

Les priorités d'actions sont concentrées sur les contrôles clés défaillants. Sont "clés" :

- tous les contrôles en regard de risques bruts critiques ou élevés ;
- tous les contrôles en couverture d'au moins quatre risques bruts modérés.

Parmi ces contrôles clés, une partie d'entre eux est particulièrement sensible : ceux dont la défaillance laisse le risque résiduel à un niveau "critique" ou "élevé".

Les plans d'actions décidés pour remédier à ces défaillances et améliorer la maîtrise des risques font l'objet d'un suivi particulier par le Directeur général et le Comité exécutif et d'un reporting annuel au Président du Conseil d'administration.

À fin 2008, tous les processus significatifs au regard des comptes ainsi que deux processus critiques au regard des affaires ont fait l'objet d'une évaluation selon la méthodologie décrite ci-dessus, et un certain nombre de plans d'actions ont été lancés dans la foulée des résultats.

6.3 Outils et procédures de prévisions d'évolution des engagements en cours et leur couverture

Le groupe CNP s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés vis-à-vis de ses actionnaires.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs ;
- de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et de prendre, si nécessaire, les mesures correctrices pour les atteindre ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

Plus précisément :

- le dispositif de prévisions permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue ;
- le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

Le dispositif général de prévision

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du dispositif de prévisions de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen-long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

- modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite ;
- modèle spécifique aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération ;
- modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle et collective intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques ;
- modèle de suivi des engagements de rentes.

L'analyse est menée à un niveau détaillé puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la stabilisation de l'environnement financier et le maintien des parts de marché de l'entreprise. Des scénarios alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.

6.4 Caractéristiques des engagements de l'assureur

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- **Les contrats ou supports libellés en euros** pour lesquels l'assureur peut accorder un taux minimum garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (de huit à dix ans en général).

Une classification des contrats de ce type par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de huit ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Le bon adossement de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne.

→ **Les contrats en unités de compte** pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère, qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt, qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de prévoyance

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

Le groupe CNP définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

Politique de réassurance

Le dispositif de réassurance des portefeuilles répond aux objectifs suivants :

- une politique de groupe qui intègre les contrats de CNP Assurances et de ses filiales ;
- une protection globale du compte d'exploitation *via* des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille du groupe CNP et à sa capacité à porter les risques : protections Catastrophe (*excess* par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- le partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille ;
- l'acquisition de savoir-faire dans la souscription des risques aggravés.

Par ailleurs, d'autres cessions ont été mises en place pour des raisons stratégiques et commerciales. Des outils de suivi des portefeuilles réassurés ont été développés pour assurer un suivi régulier des résultats et faciliter les échanges avec les réassureurs.

Le caractère suffisant des provisions

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- la prise en compte de l'allongement de la longévité au-delà de la table réglementaire des rentiers, sur la base de notre anticipation de l'expérience, par l'utilisation d'une table certifiée ;
- l'évaluation permanente des risques *via* :
 - un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires ;
 - des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de surveillance) et du rythme de consommation des provisions.

6.5 Couverture des engagements

Les résultats des travaux de simulation actif/passif inspirent largement la stratégie d'investissement mise en œuvre par le groupe CNP pour chacun de ses portefeuilles. La stratégie d'investissement doit notamment permettre de faire face en toutes circonstances aux engagements vis-à-vis des assurés, tout en optimisant l'allocation des actifs et les performances.

6.5.1 Organisation de la gestion financière de CNP Assurances

Les principales catégories de contrats jugées homogènes sont adossées à des portefeuilles d'actifs dont la politique de gestion financière est spécifique et adaptée aux passifs qui leur sont affectés.

Le fondement de ce mode de gestion est parfois contractuel, prévu dans les conditions générales du contrat, ou de nature commerciale, en accord avec le client ou le partenaire.

Le groupe CNP est ainsi amené à gérer plusieurs portefeuilles différents, même si dans les états réglementaires (et en particulier l'état qui récapitule l'ensemble des placements de chaque société d'assurance) n'apparaissent à part que les catégories de contrat dont le cantonnement est expressément prévu par le Code des assurances (partie réellement en unités de compte des contrats multisupports et actifs correspondant aux régimes de retraite de l'article L. 441-1 du Code des assurances).

Pour chacun de ces portefeuilles, CNP Assurances détermine une stratégie d'investissement qui précise notamment :

- l'allocation d'actif ;
- le choix des maturités des obligations et des couvertures éventuelles ;
- la politique de dégagement des plus-values.

Cette politique s'appuie essentiellement sur les résultats de la gestion actif/passif : analyse des gaps futurs de trésorerie et de taux, simulations à moyen-long terme du

comportement du portefeuille face à des évolutions contrastées des marchés financiers.

La stratégie ainsi élaborée est ensuite communiquée au gérant de portefeuille dont la mission est, dans le cadre ainsi défini, d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie en fonction des opportunités de marché (timing et choix des valeurs).

6.5.2 Risque actions

Les investissements en actions et en OPCVM à dominante "actions" représentent 12 % des actifs du Groupe (hors revalorisation, hors unités de compte).

Les portefeuilles d'actions sont investis dans des OPCVM largement diversifiés, en Europe et dans le monde, ou bien en direct, sur les marchés de la zone Euro.

Le portefeuille d'actions en direct est très diversifié. La performance des portefeuilles actions est suivie sur une base mensuelle.

Le risque global lié à l'exposition au marché actions de chaque société du groupe CNP est suivi mensuellement, notamment par la mesure du seuil de déclenchement de la "provision pour risque d'exigibilité".

6.5.3 Risque de dotation à la provision pour risque d'exigibilité

Le Code des assurances prévoit que l'assureur doit constituer une provision pour risque d'exigibilité (PRE) si l'ensemble de ses positions, appréciées au niveau de chaque canton réglementaire et évaluées selon l'article R 332.20 du Code des assurances est en moins-values latentes après dotation des provisions pour dépréciation durable. Ceci concerne essentiellement les actions, les OPCVM et l'immobilier.

Dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance françaises, une dotation à la PRE de 238,9 M€ est constatée au titre de 2008, après un étalement effectué principalement sur huit ans conformément aux nouvelles dispositions du Code des assurances.

6.5.4 Risque crédit

La stratégie pour la gestion du risque émetteur vise à conserver un haut niveau de qualité dans les notations et une diversification dans le choix des investissements obligataires pour éviter des concentrations par émetteurs, ou par zone géographique.

Un comité des risques de contrepartie se réunit périodiquement pour fixer les limites des engagements.

Au 31 décembre 2008, le portefeuille obligataire du Groupe consolidé (hors Brésil) comporte 96 % d'obligations notées

A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 49 % bénéficient de la meilleure notation (AAA).

6.5.5 Risque de change

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone Euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des placements des sociétés françaises du Groupe sont libellés en devises autres que l'euro.

6.6 Gestion actif/passif

Le groupe CNP effectue régulièrement des simulations, afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarios contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif/passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances, qui intègre les particularités de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarios caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarios, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

6.6.1 Exposition à la baisse des taux d'intérêt

Le groupe CNP analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif/passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarios de baisse des taux.

Ceci résulte de la mise en application, depuis plusieurs années, des mesures suivantes :

- limitation dans les conditions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux ;
- mise en œuvre de la prorogation et de la "viagérisation" à taux minimum garanti 0 % des contrats à prime unique à taux garanti ;
- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères ;
- adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente.

6.6.2 Exposition à la hausse des taux d'intérêt

Le groupe CNP est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan.

Au passif

→ Mise en place dans les contrats multisupports de clauses contractuelles permettant, en cas d'évolution défavorable des marchés, d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire.

→ Limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance), offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

À l'actif

→ Les obligations à taux variables et indexés représentent environ 10% des portefeuilles ;

→ Une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP est couverte par des options de type caps. Au cours de l'année 2008, le programme de couvertures a été à nouveau complété.

Les couvertures acquises par CNP Assurances permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté.

Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

6.7 Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance**6.7.1 Risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit**

Les assignations enregistrées en 2008 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccord sur les positions prises par CNP Assurances enregistrent une baisse de 8% par rapport à l'exercice 2007. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 5%, ce qui porte à 1 672 les procès en cours au 31 décembre 2008. Cette baisse est moindre que celle enregistrée en 2007 (8%), car le nombre de dossiers classés a diminué de 16% par rapport à l'exercice précédent.

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par CNP Assurances, tant en assurance individuelle que collective.

Les décisions rendues par les différentes juridictions au cours de l'année écoulée, comme au cours des années précédentes, sont majoritairement favorables à CNP Assurances, et ce de manière relativement stable dans le temps. Le pourcentage de contentieux gagnés par CNP Assurances (ou abandonnés par l'autre partie) va croissant au fur et à

mesure que l'on monte dans le degré de juridiction puisqu'il est de 62% en première instance, de 73% en appel et de 80% en cassation. Si les résultats en première instance accusent une légère baisse par rapport à ceux de 2007 (65%), ils augmentent d'un point en cause d'appel. Les résultats en cassation, quant à eux, sont passés de 84% en 2007 à 80% en 2008, ce qui reste très favorable.

En tout état de cause, CNP Assurances assure la maîtrise de ce risque de contentieux en constituant des provisions à hauteur de l'enjeu du litige (9,4 M€ de provisions enregistrées à fin 2008 au seul titre des frais de défense, des prétentions adverses en article 700 et dommages intérêts, les montants concernant le principal étant fournis par les services de gestion).

6.7.2 Risques émergents d'assurance

Certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant CNP Assurances à un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester.

L'exercice du droit de renonciation

Ce risque a déjà été souligné dans les précédents rapports. Pour mémoire, il trouve sa source dans une jurisprudence défavorable aux assureurs rendue en 2006 par la Cour de cassation.

L'opération de sécurisation du stock, commencée fin 2007 et qui s'est poursuivie sur 2008, a permis de consolider une partie importante du portefeuille. Parallèlement, et en cohérence avec cette opération, les contestations portant sur des contrats "non sécurisés" ont été transigées. De ce fait, les contentieux sur cette question se sont taris.

L'assurance en couverture des emprunteurs

La polémique initiée en 2007 par l'association UFC- Que choisir à propos de la participation aux bénéfices des contrats de groupe en couverture ne s'est pas poursuivie en 2008, du moins sur un plan médiatique.

En ce qui concerne les procédures sur le fonds en instance devant le TGI de Paris, elles sont toujours au nombre de deux. Aucune nouvelle procédure n'a été enregistrée en 2008. En revanche, les décisions ne sont toujours pas rendues.

Quant aux trois procédures initiées devant des juges de proximité, l'une s'est soldée par un défaut de comparution de l'adversaire ; les deux autres sont en attente.

Force est donc de constater que la déferlante de contentieux annoncée par les médias ne s'est pas produite.

À noter deux procédures particulières :

→ en premier lieu, UFC- Que choisir a demandé en référé la communication de toutes les conventions financières liant

CNP Assurances à ses partenaires bancaires, afin vraisemblablement d'avoir accès aux taux de commissionnement. Cette demande a été rejetée par les juges ;

→ en second lieu, cette même association a déposé dans le courant de l'été 2008 une plainte devant le Conseil de la concurrence, dénonçant des pratiques anticoncurrentielles sur ce segment d'activité. Sans explication, cette plainte a été retirée durant l'automne.

6.7.3 Maîtrise et suivi des textes

La sécurisation juridique de l'activité doit s'appuyer certes sur l'application rigoureuse des textes, sous réserve des interprétations parfois difficiles à conduire, dans un environnement très encadré, mais également sur le suivi des textes en préparation et sur la participation, par le biais des instances représentatives de la profession, à leur élaboration.

CNP Assurances veille, à ce titre, à participer activement aux différents travaux professionnels qui accompagnent la sortie des textes, afin d'en illustrer concrètement les impacts. En tant que leader en assurance de personnes, CNP Assurances dispose de la légitimité, notamment dans le cadre de la convention AERAS, pour proposer des modalités d'élargissement de la couverture d'assurance, directement opérationnelles et prenant en compte les avancées déjà largement présentes dans les procédures qu'elle avait mises en place.

D'une manière générale, tout le travail d'application des textes, souvent complexes, voire sophistiqués, prend en compte l'objectif majeur de rendre compréhensible à l'assuré le contexte contractuel dans lequel se situe son opération. C'est là un des services importants rendus au client en même temps que la garantie de relations de confiance avec les assurés, qui doivent se traduire favorablement sur les taux de réclamations et de litige.

6.7.4 Risques de blanchiment

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constitue une préoccupation quotidienne de CNP Assurances. Le dispositif mis en œuvre pour faire face à ce risque se veut complet. Il repose sur :

→ une organisation spécifique, au travers d'une filière "anti-blanchiment" qui mobilise des représentants de toutes les directions concernées de l'entreprise ;
→ des procédures pour détecter des opérations susceptibles de dissimuler une tentative de blanchiment ou de financement du terrorisme. Ces procédures, destinées aux opérationnels, leur indiquent les contrôles sur pièce à effectuer et fixent les seuils d'alerte.

Des contrôles *a posteriori* approfondis sont, en outre, effectués par le service spécialisé dans la lutte contre le blanchiment pour détecter d'éventuelles opérations anormales qui auraient échappé au contrôle de premier niveau. Ces contrôles sont opérés sur les bases de gestion à partir de critères d'alerte et donnent lieu ensuite à des contrôles sur pièces complétées le cas échéant de demandes d'investigations auprès du réseau partenaire concerné.

→ l'information du personnel et la formation des collaborateurs les plus directement concernés ;

→ un contrôle du dispositif par un reporting détaillé au Comité exécutif, faisant le point sur l'ensemble des actions menées dans l'année et sur les résultats obtenus. Des audits réguliers confiés au service de l'audit interne complètent ce contrôle.

Les procédures et contrôles mis en place évoluent, bien sûr, au fur et à mesure des changements réglementaires, lesquels amènent à un renforcement permanent des règles internes. Ainsi, la transposition de la troisième directive relative à la lutte contre le blanchiment va certainement amener à compléter les procédures CNP.

Le dispositif CNP est communiqué aux filiales étrangères du Groupe, qui doivent reprendre les principes mis en place par la maison mère tout en respectant la réglementation locale.

6.8 Couverture des risques d'exploitation

Le processus d'identification, de mesure et de surveillance des risques, présenté ci-dessus et mis en œuvre au sein du Groupe CNP, permet de traiter efficacement les risques encourus par CNP Assurances. Ce processus intègre un ensemble de dispositifs visant à réduire la probabilité de survenance de ces risques et leur impact. Parmi ceux-ci, figurent deux dispositifs transversaux : le programme d'assurances et le plan de continuité d'entreprise.

6.8.1 Programme d'assurances

CNP Assurances, après revue régulière de ses risques, définit et met en place un programme d'assurances lui permettant de protéger l'essentiel de son patrimoine et de ses responsabilités. Ce plan d'assurances est constitué de couvertures pour partie transversales pour le Groupe et pour partie spécifiques par filiale.

En France, les polices souscrites concernent :

→ les assurances de dommages aux biens : tous risques bâtiments, tous risques informatiques ;
→ les assurances de responsabilité civile ;
→ l'assurance de la flotte automobile ;
→ les assurances "tous risques chantiers" ;
→ les assurances de personnes (assistance).

Les assurances souscrites et le niveau d'autoassurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du groupe CNP. En 2008, le Groupe a dépassé largement les 2 M€ de primes d'assurance et considère que son niveau d'assurance est globalement satisfaisant.

6.8.2 Plan de continuité d'entreprise

CNP Assurances a mis en place un dispositif propre pour faire face au risque de l'arrêt des activités du fait d'un sinistre. Pour cela, elle s'est dotée d'un plan de continuité

de l'entreprise qui peut être déclenché en cas de survenance d'un sinistre majeur.

Ce plan a vocation, en cas de crise, à permettre la mise en place des actions immédiates nécessaires à la reprise des activités et à fournir ainsi un niveau de service suffisant aux clients et aux partenaires avec une interruption minimale.

Le plan de continuité de l'entreprise est construit autour de trois axes essentiels :

- le recensement et l'analyse des activités sensibles, qui donnent lieu à l'élaboration de plans de continuité des activités pour chacune des directions de l'entreprise ;
- l'évaluation des ressources nécessaires à la reprise d'activité, qu'il s'agisse des ressources en personnel, en informatique ou logistique ;
- la définition d'une organisation *ad hoc* constituée de plusieurs cellules de crise aux attributions distinctes.

Le plan de continuité de l'entreprise fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle et d'une révision générale annuelle qui permettent de prendre en compte les évolutions des besoins de l'entreprise et de vérifier la bonne adéquation des ressources. Cette révision, organisée par la Direction, est désormais doublée d'une analyse par processus afin d'améliorer encore la cohérence du dispositif et sa rationalité.

La pertinence et l'efficacité du plan de continuité de l'entreprise sont évaluées concrètement, plusieurs fois par an, grâce à des exercices de stimulation de crise réalisés sur les différents sites de CNP Assurances.

En 2008, six tests ont eu lieu qui ont concerné, notamment, les trois sites principaux de CNP Assurances (Paris, Arcueil et Angers). Dans chacun des cas, le test s'est déroulé sur des services comprenant plusieurs dizaines de personnes et dont les activités sont vitales pour l'entreprise.

Le test se déroule d'une façon qui se veut la plus proche possible de la réalité : les locaux sont rendus inaccessibles et les personnels concernés par le test sont laissés dans l'ignorance de l'opération jusqu'à son déclenchement effectif.

Ces tests ont permis de vérifier, notamment, la rapidité de la remontée d'alerte, la réactivité des équipes en charge de la mise en place des ressources et de la mise en route opérationnelle des centres de repli.

Le risque de pandémie grippale a fait l'objet d'une veille attentive, et le plan d'actions a été mis à jour en 2008, en cohérence avec les informations des Autorités publiques.

6.9 Autres risques et aspects sociaux

Depuis 2001, CNP Assurances a intégré dans ses normes éthiques d'entreprise, en concertation avec ses partenaires sociaux, une nouvelle règle déontologique applicable à ses procédures d'appels d'offre. En particulier, a été insérée dans ces procédures une clause exigeant des soumissionnaires des renseignements d'ordre social, afin de vérifier que

les entreprises avec lesquelles contracte CNP Assurances respectent leurs obligations sociales. Le non-respect de cette clause est un motif d'exclusion de l'appel d'offre.

Par ailleurs, CNP Assurances, qui a signé en 2006 la Charte de la diversité dans l'entreprise, poursuit son engagement à lutter contre toute forme de discrimination et à favoriser le pluralisme et la diversité au travers de ses recrutements et de la gestion des carrières de ses collaborateurs. Ces principes sont repris dans les contrats avec les agences d'intérim travaillant pour CNP Assurances.

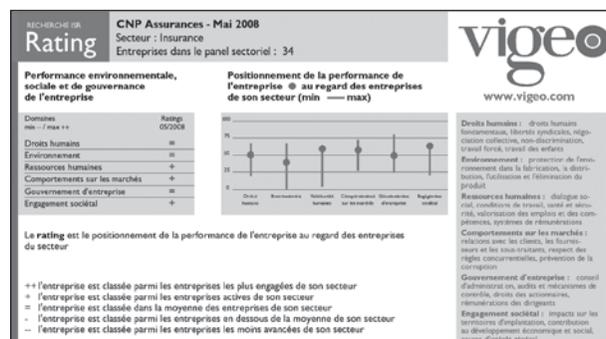
7 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Spécialiste de la gestion du risque, facteur de sécurisation financière et porteur d'engagement à très long terme, le groupe CNP est, par nature, acteur de développement durable. Ses principes de fonctionnement intègrent depuis toujours la responsabilité sociale de l'entreprise, en totale cohérence avec ses principaux actionnaires et ses grands partenaires distributeurs investis d'une mission d'intérêt général.



En rejoignant les premiers signataires français du Pacte mondial dès 2003, CNP Assurances donnait un nouvel essor à ces engagements et élargissait ses préoccupations à l'environnement. Les filiales internationales partagent ces orientations. En 2007, la filiale portugaise rejoignait le Pacte mondial, en 2008 c'est le tour des sociétés argentine et brésilienne.

La qualité de la démarche est reconnue par les analystes extra-financiers. Vigéo place ainsi CNP Assurances parmi les toutes premières sociétés d'assurance de son panel européen. La performance du Groupe est supérieure à la moyenne du secteur dans chacun des six critères, et se positionne particulièrement bien en matière de Ressources humaines et d'Engagement sociétal. Le titre est intégré à plusieurs indices ISR européens.



Tous les volets de la démarche ont été consolidés en 2008.

L'obtention du label Diversité, tout juste créé, consacre les avancées réalisées pour promouvoir l'égalité des chances depuis des années et la volonté de progresser encore.

Le bon score atteint par les principaux contrats d'Assurance vie Épargne distribués par les Caisses d'Épargne sous les trois critères du projet Bénéfices futurs (Sécurité, Responsabilité et Climat) atteste de la cohérence de la démarche globale.

La présence de l'entreprise parmi les six sociétés françaises nommées pour le 1^{er} prix de l'Investisseur responsable reconnaît la qualité des actions mises en place dans la gestion d'actifs.

Citons enfin la participation active de l'entreprise à l'élaboration de la Charte Développement durable de l'Association Française de l'Assurance, un des premiers secteurs en France à s'engager ainsi collectivement et sur tous les volets de l'activité.

7.1 Organisation de la démarche

La démarche est animée par la Direction du Développement durable, qui est directement rattachée au Directeur général. Des groupes de travail transversaux approfondissent les projets et le Comité exécutif examine régulièrement le plan d'action et les avancées.

Toutes les filiales internationales ont également désigné des structures en charge de la démarche. Les partages d'expérience se développent progressivement.

En France comme au Brésil, la coopération engagée avec les grands actionnaires et partenaires distributeurs, eux-mêmes très engagés, apparaît très porteuse.

CNP Assurances participe aux réflexions de place sur la responsabilité sociale des entreprises (ORSE, commission Développement durable de l'Association Française de l'Assurance), de même qu'aux travaux qui rassemblent sur ce thème les filiales de la Caisse des Dépôts.

7.2 Gouvernance responsable

Dans le cadre du régime des sociétés anonymes à Conseil d'administration, les statuts de CNP Assurances dissocient les fonctions de Président du Conseil d'administration de la responsabilité de la gestion quotidienne dévolue au Directeur général.

Conformément aux dispositions du Pacte d'actionnaires publiées par l'AMF, 12 des 18 membres du Conseil représentent les parties au Pacte. Ce même texte prévoit qu'au-delà des obligations réglementaires un siège est réservé aux représentants des salariés.

Dans l'esprit des recommandations de place sur la gouvernance, le Conseil d'administration s'est doté de trois comités spécialisés. Le Comité stratégique est présidé par le Président du Conseil, non partie au pacte d'actionnaire. Le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations sont présidés par des administrateurs indépendants.

Chacune de ces instances a adopté un règlement intérieur.

Le Directeur général est assisté par quatre directeurs généraux adjoints, dotés de larges délégations de pouvoir dans leur domaine de compétences : finances, développements et partenariats, innovation et gestion, international. Il assume en direct la supervision des fonctions centrales de l'entreprise. Tous les services de l'Entreprise sont ainsi directement représentés au sein du Comité exécutif, instance de réflexion, de coordination et d'échanges, qui traite tous les sujets d'intérêt transversal à l'entreprise et le pilotage stratégique, pour préparer les décisions du Directeur général.

CNP Assurances a mis en place une politique ambitieuse pour informer ses 142 000 actionnaires individuels, à travers de nombreux publications et contacts. Ces actions sont particulièrement développées dans la perspective des assemblées générales, qui se tiennent sur le principe "une action, une voix". Le Cercle propose des services privilégiés à tous, sans détention minimale.

L'actionnariat salarié est régulièrement promu dans le Groupe depuis l'introduction en Bourse, par des augmentations de capital réservées et des distributions d'actions gratuites. Fin 2008, plus de quatre salariés en France sur cinq, et deux sur trois à l'international, sont actionnaires. Leur participation est inférieure à 1 % du capital total, vu le montant élevé du ratio capital/salarié. Mais l'*affectio societatis* est sensible puisque cette détention représente en moyenne 15 K€ à fin 2008.

L'information financière s'attache à assurer transparence et qualité dans le respect des obligations légales.

7.3 Employeur responsable

Toutes les sociétés du Groupe partagent quatre principes :

- le respect des droits de l'homme ;
- la liberté d'association et le droit à la négociation collective ;
- l'accompagnement des collaborateurs dans la durée ;
- la promotion de l'égalité des chances.

Le Directeur général de CNP Assurances suit directement la gestion des Ressources humaines et préside effectivement les réunions du Comité d'entreprise.

En France, la politique s'attache à accompagner dans la durée les 3 033 collaborateurs, effectif en croissance avec l'intégration des salariés d'Écureuil Vie en début d'année. La priorité est ainsi donnée à la mobilité interne : celle-ci a représenté près de 60 % des recrutements en 2008. Le budget dédié à la formation atteint le triple des obligations légales.

La promotion de l'égalité des chances est un axe majeur depuis de nombreuses années. Dans la lignée des actions engagées en faveur de l'emploi des handicapés, l'insertion des jeunes et l'égalité homme/femme, ou encore pour prévenir la souffrance au travail, l'entreprise a signé la Charte de la diversité fin 2006 et vient d'obtenir le label Diversité. L'objectif est de faire partager par l'ensemble de

l'entreprise la conviction que la diversité est un levier de progrès social et d'efficacité.

Tous les collaborateurs du Groupe bénéficient de conventions collectives sectorielles. Les fournisseurs et prestataires de service doivent également respecter la réglementation internationale du travail.

7.4 Assureur responsable

En la matière, le groupe CNP s'est fixé deux priorités :

- être un facteur de confiance ;
- contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale.

7.4.1 Instaurer la confiance

La confiance est une "matière première" essentielle pour un assureur de personnes. Elle l'est encore davantage pour le groupe CNP du fait de ses valeurs d'intérêt général.

Mais la confiance ne se décrète pas, elle se construit. Pour CNP Assurances, le socle est constitué par le respect d'une déontologie exigeante dans tous les aspects de l'activité, la qualité de la conception et de la gestion des contrats, et une stratégie financière responsable alliant sécurité et optimisation de la performance.

Déontologie

Les collaborateurs ont été sensibilisés de nouveau en 2008 aux enjeux déontologiques. Les principales règles sont désormais disponibles sur l'Intranet. Le Code de bonne conduite mis en place dès 1994 a été refondu et enrichi pour intégrer les nouveaux enjeux transverses ou spécifiques aux différents métiers de l'entreprise. Le réseau CNP Trésor est particulièrement mobilisé sur le devoir de conseil. Les conventions passées avec les grands réseaux distributeurs intègrent aussi cette préoccupation.

Qualité de service

Offrir la qualité de service attendue des clients est particulièrement exigeant quand on connaît la complexité du contrat d'assurance vie non seulement sous l'angle financier, mais aussi juridique et fiscal.

Avec près de 14 millions de contrats individuels en cours, 12 millions d'assurés en couverture de prêts, 20 000 collectivités locales et 4 000 entreprises souscriptrices, CNP Assurances concilie efficacité industrielle et service personnalisé, grâce à une organisation "orientée client" et un recours optimisé aux nouvelles technologies.

Des engagements qualité sont contractualisés avec chaque partenaire, notamment en termes de délai de traitement. Des engagements sont également précisés dans les conditions générales des contrats.

Dans la lignée des actions conduites depuis toujours grâce à la bonne insertion de ses réseaux dans le tissu local, CNP Assurances a organisé rapidement la mise en œuvre des dispositions de la loi de 2007 permettant la recherche des bénéficiaires des contrats non réclamés. En 2008, 918 bénéficiaires ont été retrouvés. Ce nombre représente 4 % des demandes transmises à l'AGIRA, proportion beaucoup plus faible que son poids dans l'encours.

Les postes de travail du réseau des Caisses d'Épargne permettent de réaliser 90 % des opérations courantes immédiatement sur le point de vente. Le nouveau produit commercialisé par La Poste, Cachemire, peut également être souscrit directement du poste de travail. Un simulateur d'options a été introduit pour conseiller le client. De même, CNPNet permet de finaliser en direct plus de 70 % des dossiers d'assurance en couverture de prêts du Crédit agricole et des Caisses d'Épargne. Les conseillers CNP Trésor bénéficient également d'outils pour gérer la relation commerciale.

La dématérialisation initialisée en 2008 sera un facteur de gains importants, en terme de délais comme de qualité, voire d'économie de papier.

La satisfaction des clients est mesurée, de la conception de l'offre aux grandes échéances de la gestion. La refonte du dispositif d'information annuelle des assurés individuels, qui génère 14,2 millions de plis pour un volume de 119 millions de pages, est un succès. Les conditions de réponse à la montée des demandes d'information en 2008 du fait de la conjoncture financière ont été appréciées des clients et des conseillers.

Le souci de qualité est permanent à chaque étape de la relation client. Les réclamations sont marginales et en baisse régulière. Le contact téléphonique permet le plus souvent d'apporter une réponse pertinente dans un délai court, et un Comité examine régulièrement les observations faites par les clients pour améliorer les process.

CNP Assurances a mis en place un dispositif de médiation strictement indépendant des services de gestion. Celui-ci permet de répondre en équité au-delà d'un pur raisonnement juridique. Le nombre de saisines augmente régulièrement mais reste très limité (986 demandes en 2008).

Parallèlement, les assignations continuent à diminuer (-8 % en 2008 et -5 % pour les contentieux en stock). Près des deux tiers des contentieux sont gagnés en première instance, le taux de succès augmentant encore en appel et cassation.

Politique d'investissement

Garante des engagements pris vis-à-vis des assurés (et en particulier de la sécurité absolue des montants souscrits en euros revalorisés chaque année) et des actionnaires, la gestion financière allie obligation de sécurité et optimisation de la performance. Investisseur responsable, Le groupe CNP est conscient de son rôle majeur dans le financement de l'économie et sélectionne ses actifs avec rigueur.

La politique d'investissement se caractérise par une grande stabilité de l'allocation stratégique des actifs, sans exclusion des ajustements tactiques en fonction de la situation des marchés, et par des durées de détention très longues. Les processus de sélection et de gestion sont donc particulièrement exigeants et intègrent les enjeux extra-financiers.

Ainsi, l'ensemble du portefeuille actions bénéficie d'une gestion *best in class*, grâce à une veille ISR régulière avec les principaux gérants et à des décisions graduées. La qualité du portefeuille peut être considérée comme bonne puisque l'évaluation équivaut à celle de l'indice ISR Aspi € zone 120. Cette démarche s'étend aux obligations *corporate*. Les obligations du secteur public et parapublic se concentrent sur les grands émetteurs de l'OCDE, et en particulier ceux de la zone Euro, ce qui exclut les émetteurs non démocratiques ou reconnus comme corrompus par Transparency international.

Les actifs immobiliers sont également gérés dans une perspective durable, associant aux enjeux de performance, des objectifs de sécurité ainsi que de respect de l'environnement et des droits de l'homme, pour les usagers comme pour les personnels d'entretien. Les forêts font l'objet de plans de gestion intégrant le souci de la biodiversité. La mise en place d'une base de données des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments détenus en direct va permettre d'optimiser la gestion.

Actionnaire responsable, CNP Assurances vote dans les assemblées générales de la centaine de sociétés françaises dont elle détient des titres. La politique de vote définie par la Direction générale vise à assurer ses intérêts d'actionnaire minoritaire à horizon de détention long. Cette pratique est progressivement étendue aux sociétés de la zone Euro.

Enfin, pour permettre à l'assuré d'être aussi acteur de développement durable, CNP Assurances s'attache à promouvoir, en lien avec ses partenaires, des supports ISR. Le réseau CNP Trésor commercialise depuis 2008 un fonds de fonds éthique et environnemental.

7.4.2 Lutter contre l'exclusion sociale

La seconde priorité du Groupe s'appuie sur la conviction que l'accès aux produits financiers, et en particulier l'assurance, est un enjeu social. En réduisant les vulnérabilités, l'assurance crée un effet de levier dans la dynamique du développement.

Le groupe CNP s'attache donc à lutter contre l'exclusion financière en offrant, avec ses partenaires distributeurs, des produits accessibles aux moins favorisés et en veillant à couvrir le plus largement possible l'éventail des risques assurables.

Ainsi, en France, les montants minimaux de versements des contrats phares sont volontairement faibles. Une garantie couvrant les factures de gaz a été lancée en 2008. Les produits Consorcio commercialisés au Brésil et en Argentine sont

proches de la tontine. Les contrats de prévoyance apportent une couverture de base, et les délais de versement en cas de sinistre sont réduits pour répondre à l'urgence des besoins. Citons, en matière de couverture de prêts, la promotion des garanties Perte d'emploi avec le CIF et le Crédit agricole.

Constamment engagée dans l'amélioration des conditions d'assurabilité de ses clients, CNP Assurances a limité en 2008 à 0,2 % la part des dossiers refusés pour raison médicale. Les progrès thérapeutiques sont pris en compte dans les critères de sélection des risques. Des dispositifs ont été déployés pour limiter les acceptations avec majoration de tarif ou limitation de garantie, et pour favoriser l'accès de milliers de clients sans attendre que leur risque soit totalement stabilisé.

Soucieux de répondre aux besoins émergents, Le groupe CNP est parmi les premiers à avoir développé une gamme de produits Dépendance. Cette expertise a permis à la filiale en Espagne d'être pionnier sur ce segment. L'apport des informations, conseils et services de Filassistance est particulièrement précieux pour les personnes fragiles.

Enfin, CNP Assurances est présente dans la micro-assurance, notamment *via* la première couverture des créateurs d'entreprise en France développée par la Fondation Entreprendre pour la Cité en lien avec l'ADIE. Elle accompagne également le développement des entreprises en couvrant les prêts octroyés par Oséo. Elle soutient des programmes de micro-finances à l'international depuis 2006.

7.5 Respect de l'environnement

L'activité d'un groupe financier comme le groupe CNP a un impact direct limité sur l'environnement et concerne essentiellement les émissions de gaz carbonique. Tout est néanmoins fait pour réduire les consommations.

Ces efforts ont permis de réduire de plus de 2 % en 2008 les émissions directes de CNP Assurances, qui représentent environ 5 500 tonnes équivalent CO₂. Les actions ont été engagées sur chacun des trois principaux facteurs d'émission :

- l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que dans le cadre des relations avec les assurés ;
- les déplacements ;
- la gestion des bâtiments d'exploitation et des actifs immobiliers.

Les multiples initiatives engagées depuis trois ans ont permis de renverser la tendance naturelle à la croissance continue de la consommation de papier. Pour mobiliser les collaborateurs en France, une partie de l'intéressement est liée depuis 2007 à ces économies. La croissance du nombre de contrats gérés et des informations transmises aux assurés tend à accroître les volumes, mais ceux-ci sont optimisés grâce au développement des éditions et au recours aux outils de délégation de gestion. La dématérialisation est également vecteur d'optimisation.

Le papier utilisé est certifié.

Parallèlement, le tri sélectif s'est généralisé sur tous les lieux de travail, et s'étend aux piles et autres déchets.

La volonté de limiter les déplacements et de prioriser le train quand cela est possible est partagée par tous. En France, la montée en puissance du réseau CNP Trésor entraîne une croissance des distances parcourues en voiture. Mais la rationalisation des déplacements et le développement de l'usage de la visioconférence et des conférences téléphoniques, en particulier dans les contacts avec les filiales internationales, a permis une baisse en 2008 de près de 15 % des kilomètres parcourus en avion, moyen de transport le plus émetteur.

La vigilance permanente depuis 2005 dans tous les aspects de la gestion des bâtiments d'exploitation a permis de réduire tous les postes d'émission. Comme indiqué plus haut, ce souci se retrouve aussi dans la gestion des actifs immobiliers. La qualité de la gestion des forêts CNP effectuée par la Société forestière, est reconnue par le label PEFC. Les plans de gestion intègrent, outre le souci de la biodiversité, les évolutions anticipées du climat. Elles correspondent à un puits de carbone de 322 000 tonnes d'équivalent CO₂.

CNP Assurances intègre cette préoccupation environnementale dans le process de sélection des actions, en surpondérant ce thème dans l'évaluation extra-financière du portefeuille. La qualité environnementale du portefeuille est confirmée par la qualité de la note obtenue au titre du critère "Climat" dans le cadre du projet Bénéfices futurs des Caisses d'Épargne.

La société a participé dès l'origine à hauteur de 10 M€ au lancement du Fonds carbone européen. L'orientation environnementale est également très présente dans le fonds de fonds CNP Développement durable, commercialisé depuis un an.

Les achats s'inscrivent dans cette même responsabilité vis-à-vis de l'environnement. Des clauses sociales et environnementales sont incluses dans les appels d'offre. L'évaluation des 50 plus gros fournisseurs, hors informatique, de CNP Assurances réalisée en 2008 confirme combien ce souci est pris en compte.

Toutes les filiales étrangères sont également engagées en faveur de l'environnement. C'est particulièrement le cas au Brésil. Le Conseil d'administration de Caixa Seguros a défini des objectifs en la matière et mobilise ses personnels, notamment à travers une formation spécifique. La société compense ses émissions directes en finançant depuis deux ans la plantation d'arbres. Le Label *Carbon Free* a donc été renouvelé en 2008.

7.6 Engagement sociétal

CNP Assurances et ses filiales ont développé de multiples actions en faveur des publics fragiles, en lien avec le métier d'assureur et les valeurs du Groupe.

La Fondation CNP Assurances a ainsi consacré depuis 1999 près de 6 M€ à 160 projets d'amélioration de la prise en charge de la douleur. Depuis 2008, elle s'est engagée dans la prévention et l'amélioration de l'accompagnement de l'obésité, en particulier pour les enfants. Le mécénat encourage l'engagement des salariés, par exemple en proposant des projets à la Fondation. De plus, l'entreprise double chaque année le montant des fonds rassemblés par les collaborateurs pour le Téléthon, la lutte contre la mucoviscidose, ou encore la plantation d'arbres en lien avec la filiale brésilienne.

Acteur de place, CNP Assurances est régulièrement consulté sur les enjeux sociétaux et soutient la recherche sur les effets économiques du vieillissement *via* le financement de la chaire "Risques et chances de la transition démographique" ouverte à l'université Paris-Dauphine.

Les initiatives de Caixa Seguros sont également exemplaires. Une partie du chiffre d'affaires est ainsi consacré à des programmes citoyens comme l'alphabétisation des femmes brésiliennes. Par ailleurs, l'assurance des intervenants d'un programme innovant lancé par les autorités pour réduire l'exposition des jeunes à la violence a été prise en charge par la société. La diffusion de spectacles en dehors des circuits traditionnels est aidée. De son côté, CNP Vida parraine depuis 2005 des enfants défavorisés.

8 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Un aspect majeur de la notion de gouvernement d'entreprise est la mise en œuvre de principes directeurs destinés à assurer le développement et le fonctionnement efficace de la Société et des différentes structures qui la composent.

Confrontée en 2008 à une crise financière et économique mondiale, la caractéristique d'un gouvernement d'entreprise de qualité est apparue plus que jamais comme une nécessité impérative.

À cet égard et depuis septembre 2007, l'un des comités spécialisés du Conseil d'administration, le Comité d'audit, joue un véritable rôle de vigie en procédant, lors de chacune de ses réunions périodiques, à l'étude du niveau d'exposition de la Société aux risques liés à la crise financière.

Dans le cadre de ses travaux, ce comité a disposé tout au long de l'année écoulée d'une actualisation de l'information fournie par la Direction générale, notamment sur les engagements financiers de CNP Assurances relatifs à l'ensemble de ses portefeuilles.

Au-delà de ce rôle essentiel d'observateur vigilant et conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce qui impose désormais, par la voie légale, à toutes les entreprises d'assurances de mettre en place un Comité d'audit et en prévoit les attributions, le Comité d'audit de CNP Assurances, créé en 1993 par l'ancienne formation du Conseil de surveillance, exerce sa mission générale d'assistance auprès du Conseil d'administration de la Société.

Dans ce cadre, le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il procède également à l'appréciation de l'efficacité des systèmes de Contrôle interne et de gestion des risques. Il examine aussi, bien sûr, les impacts financiers potentiels de toute opération d'importance stratégique présentée au Conseil d'administration.

Créé le 10 juillet 2007 et complémentaire au Comité d'audit et au Comité des rémunérations & des nominations préexistants, le Comité stratégique a justement examiné les principaux dossiers et projets de développement nationaux et internationaux, et a émis plusieurs recommandations s'inscrivant dans la défense du caractère prudent auquel est attaché CNP Assurances.

La réussite de ce mode de fonctionnement, qui permet de donner aux administrateurs la visibilité nécessaire pour structurer les prises de décision collégiale, atteste le caractère adapté de l'organisation à l'activité et à la gestion du Groupe, à son contrôle ainsi qu'à la structure de son actionariat.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi que sur les conditions de préparation et d'organisation de leurs travaux en 2008 sont détaillées dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

Un aspect tangible d'amélioration du gouvernement d'entreprise tient également à la faculté ouverte au Conseil d'administration d'accomplir sa tâche grâce au progrès technologique. En effet, près d'un tiers des réunions du Conseil d'administration en 2008 se sont tenues par voie de télécommunication (comme le prévoit son règlement intérieur), ce qui a permis à la Société de prendre des décisions dans les temps qui lui étaient impartis en faisant participer un nombre élevé d'administrateurs qui n'auraient pu être tous présents en un même lieu mais qui ont pu s'exprimer en dépit de leur éloignement géographique.

Une autre avancée notable dans le fonctionnement de la Société ressort également du choix de nommer des membres "indépendants" pour assurer la présidence des Comités spécialisés. Cette position garantit un apport d'expérience précieux pour aborder des thèmes et dossiers dont l'éclairage nécessite souvent un point de vue extérieur à l'activité principale exercée par la Société.

Comité exécutif

Jusqu'à juillet 2007, la gestion et la direction de la Société étaient assurées par le Directoire, composé de M. Gilles Benoist, Président, et des membres du Directoire : M. Antoine Lissowski, Directeur financier ; M. Gérard Ménéroud, Directeur du Développement et des Partenariats ; M. Xavier Larnaudie-Eiffel, Directeur international ; M. Jean-Pierre Walbaum, Directeur de la Gestion et de l'Innovation.

M. Benoist a été nommé administrateur et Directeur général en juillet 2007.

Le Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sauf en ce qui concerne certaines opérations de gestion limitativement énumérées dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

Dans la continuité de la précédente organisation du Directoire, le Directeur général a décidé d'instaurer, pour assurer le pilotage opérationnel du Groupe et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration, un Comité exécutif qui associe les quatre directeurs généraux adjoints précédemment membres du Directoire. Ce comité permet de réunir ainsi au sein d'une structure interne un très large panel de compétences managériales et opérationnelles.

Cette structure interne, qui se réunit en moyenne toutes les semaines, est à la fois un organe de réflexion, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux.

Le Comité exécutif s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales, et à ce titre, rend les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et décide des plans d'actions à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de Contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, considérés par le Comité exécutif comme essentiels à la bonne gouvernance interne de l'Entreprise.

**— 9 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS/AUTORISATIONS DONNÉES
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE CNP ASSURANCES**

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au CA	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2008
Rachat d'actions propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par : AGE du 25/04/2007, 13 ^e résolution, réitération par AGM du 10/07/2007 Pour une durée de : 18 mois Échéance : 25/10/2008	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 25/04/2008, autodétention de 466 517 actions, soit 0,31 % du capital social
	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par AGO du 22/04/2008, 7 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Échéance : 22/10/2009	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 31/12/2008, autodétention de 707 681 actions, soit 0,48 % du capital social
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de CNP Assurances	Accordée par : AGE du 22/04/2008, 10 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22/06/2010	3 % du capital social	Néant
	Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AGE du 22/04/2008, 12 ^e résolution Pour une durée de : 38 mois Échéance : 22/06/2011	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant
	Consentir des options donnant droit à l'achat d'actions	Accordée par : AGE du 22/04/2008, 11 ^e résolution Pour une durée de : 38 mois Échéance : 22/06/2011	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant
Augmentation de capital de droit commun	Augmenter le capital social avec maintien du DPS par émission d'actions ordinaires	Accordée par : AGE du 22/04/2008, 9 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22/06/2010	500 M€ primes d'émission incluses	Néant

**—10 BILAN DES OPÉRATIONS RÉALISÉES
DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DE RACHAT D' ACTIONS 2008-2009**

L'Assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2008 avait renouvelé le programme de rachat mis en place depuis l'introduction en Bourse de la Société.

Achats et vente d'actions

Sur la base des autorisations données par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2007 et du 22 avril 2008, la Société a acheté (du 1^{er} avril 2008 au 28 février 2009) 4 112 521 actions au prix moyen de 68,81 €, et vendu 4 056 699 actions au prix moyen de 69,75 €.

Du 1^{er} avril 2008 au 28 février 2009

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
			Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call achetés	Put vendus	Achats à terme
Nombre de titres	4 112 521	4 056 699						
Échéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction (€)	68,81	69,75						
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (€)	282 965 848,96	282 936 453,95						

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1^{er} avril 2008 au 28 février 2009

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0,38 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2009	569 628
Valeur comptable*	40 227 404,94 €
Valeur de marché du portefeuille**	29 107 990,80 €

* Au cours historique d'achat : 68,81 € (509 877) et 86,07 € (59 751).

** Au cours de clôture du 28 février 2009 : 51,10 € (cours au 27 février 2009 au soir).

Finalités poursuivies

Toutes les opérations ont été effectuées dans l'objectif d'animation de marché du titre par un prestataire de services d'investissement. La société n'a pas racheté d'actions en vue de leur affectation aux autres catégories d'objectifs de son programme de rachat 2008-2009. Par ailleurs, 50 250 actions ont été attribuées aux salariés le 5 juillet 2008 dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions du 5 juillet 2006.

Par ailleurs, il n'a été procédé à aucune réallocation des actions ainsi acquises à d'autres objectifs.

Toutes les actions détenues au 28 février 2009 sont affectées au programme d'animation du titre, à l'exception des 59 751 actions acquises au prix de 86,07 € pour le programme d'attribution gratuite aux salariés du 19 juin 2007.

Annulation

La Société n'a procédé à aucune annulation d'actions.

— 11 RAPPORT SUR LES PROJETS DE RÉOLUTION

Approbation des comptes sociaux et consolidés 2008 de CNP Assurances et de son groupe et du rapport de gestion du Conseil d'administration (1^{re} et 2^e résolutions)

Ces résolutions classiques, relatives à l'approbation des comptes, constituent l'objet même de la convocation de l'Assemblée générale.

La première résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2008. Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du Groupe CNP Assurances.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à 730,6 M€.

Affectation du résultat ; fixation du dividende à 2,85 € par action (3^e résolution)

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2008 ressort à 970 902 771,01 € (contre 922 743 976,02 € en 2007). Compte tenu du report à nouveau antérieur créditeur, soit 1 264 081,81 €, le bénéfice distribuable de l'exercice 2008 est de 972 166 852,82 €, auquel il convient de retrancher une somme de 390 950 436,90 € constituée en application de l'article R. 331-5-4 du Code des assurances et affectée en report à nouveau.

Le report de charge lié à l'étalement de la provision pour risque d'exigibilité (PRE) tel qu'il est autorisé par l'article R. 331-5-4 du Code des assurances est donc, conformément à l'article R. 332-6, déduit du bénéfice distribuable.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'affecter le résultat distribuable de l'exercice 2008, de fixer le montant du dividende et sa date de mise en paiement selon les modalités présentées dans la troisième résolution.

Les modalités relatives au paiement du dividende, conformes aux délais fixés par l'instruction d'Euronext du 6 décembre 2007 imposant le respect d'un délai de distribution du dividende de cinq jours ouvrés minimum après décision de l'Assemblée générale des actionnaires, sont précisées afin d'offrir aux actionnaires une information claire et transparente sur leurs droits.

Ainsi, la mise en paiement du dividende interviendrait le 29 avril, et la date de détachement du dividende, le 24 avril. Ce qui signifie qu'à compter du 24 avril l'ensemble des négociations sur les actions CNP Assurances sera exécuté, coupon détaché, c'est-à-dire sans droit à la perception du dividende.

Le montant du dividende proposé est de 2,85 € par action. Ce dividende correspond à un taux de distribution de 37 % du résultat net courant consolidé.

Conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, le dividende versé au profit des seuls actionnaires personnes physiques domiciliées en France ouvrira droit à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues.

Il est toutefois précisé que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui bénéficient de revenus éligibles à l'abattement susvisé, peuvent opter pour leur assujettissement au prélèvement au taux de 18 % (tel que prévu à l'article 177 *quater* du CGI). Cette option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce (4^e résolution)

Les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sont relatives, d'une part, à des conventions anciennes, antérieurement autorisées par le Conseil de surveillance et qui ont poursuivi leurs effets en 2008 et, d'autre part, à six nouvelles conventions autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Ratifications et nomination de quatre administrateurs et d'un censeur (5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e résolutions)

Ces résolutions concernent la ratification des nominations respectives de :

- M. Alain Quinet, membre coopté par le Conseil d'administration du 17 septembre 2008, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. Dominique Marcel, membre démissionnaire ;
- M. Bernard Comolet¹⁾, membre coopté par le Conseil d'administration du 16 décembre 2008, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. Charles Milhaud, membre démissionnaire ;
- M. Alain Lemaire, membre coopté par le Conseil d'administration du 16 décembre 2008, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. Nicolas Mérindol, membre démissionnaire ;
- M. Paul Le Bihan, membre coopté en qualité de censeur, par le Conseil d'administration du 24 février 2009, en remplacement de M. Bernard Comolet, membre démissionnaire à la suite de sa nomination en qualité d'administrateur de la Société.

Ces nominations sont conformes aux règles de désignation et à la durée de cinq ans prévues par les statuts de CNP Assurances.

1) À la suite de la démission de M. Bernard Comolet, intervenue le 23 mars 2009, la société Sopassure a requis l'inscription à l'ordre du jour de la nomination de M. François Pérol en qualité d'administrateur. Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Comolet et agréé ce projet de résolution.

Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions propres de la Société.**Prix maximum d'achat : 140 €/action (10^e résolution)**

Cette résolution fait état d'un programme très proche de ceux qui ont été soumis aux votes de l'Assemblée des actionnaires au cours des années précédentes, y compris le prix maximum d'achat par action, qui reste inchangé à 140 €/action.

Conformément à la loi, il est prévu que l'Assemblée autorise le Conseil d'administration à procéder à la mise en œuvre de ce programme de rachat. Le projet de résolution prévoit en outre que le Conseil d'administration pourra subdéléguer (en pratique au Directeur général) les pouvoirs nécessaires pour cette mise en œuvre.

La mise en œuvre du programme de rachat voté par l'Assemblée nécessite donc une réunion du Conseil d'administration, soit pour décider lui-même de la réalisation matérielle des opérations, soit pour en déléguer la réalisation au Directeur général de la Société.

Le Conseil d'administration, qui a arrêté les comptes de l'exercice 2008 ainsi que les projets de résolutions, présentés à l'Assemblée, a prévu de donner tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet de mettre en œuvre le programme de rachat, sous condition suspensive de son adoption par l'Assemblée générale des actionnaires. Le vote d'adoption de l'Assemblée générale entraînera automatiquement la levée de la condition suspensive et le Directeur général sera ainsi en capacité de mettre immédiatement en œuvre le programme de rachat adopté.

Réévaluation du montant global des jetons de présence (11^e résolution)

Au cours de l'année 2008, le Conseil d'administration a recouru très régulièrement à l'assistance et à l'expertise de ses trois comités spécialisés (le Comité d'audit, le Comité des rémunérations & des nominations et le Comité stratégique).

La croissance de la charge de travail du Conseil d'administration et les sollicitations plus nombreuses des Comités d'études se sont confirmées tout au long de l'année écoulée et ont donné lieu à une augmentation des réunions du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés et de la durée de celles-ci.

C'est pourquoi le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires que la rétribution de l'activité des membres du Conseil, tout en restant inchangée dans ses conditions de versement et dans le montant unitaire du jeton de présence, soit ajustée en proportion de la fréquence des réunions et de l'implication effective des administrateurs constatées durant l'année passée. Il est donc demandé à l'Assemblée de porter, au titre de l'exercice 2008 et des exercices ultérieurs, l'allocation globale annuelle des jetons de présence à 721 650 euros.

Pouvoirs pour formalités (12^e résolution)

Tel est l'objet des résolutions soumises par le Conseil d'administration à l'approbation des actionnaires de CNP Assurances.

— 12 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**12.1 Composition, liste des mandats et mandataires sociaux****Conseil d'administration****Edmond Alphanodéry**

Né le 2 septembre 1943.

Diplôme de mathématiques générales et physique, diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris, agrégation d'économie politique.

Edmond Alphanodéry débute sa carrière universitaire en 1969 comme chargé de cours à la faculté de droit d'Aix-en-Provence et à l'université Paris IX-Dauphine.

Il devient ensuite maître de conférences à l'université de Nantes et doyen de la faculté de sciences économiques de Nantes (1972-1974), puis professeur à l'université Paris-II jusqu'en 1993.

Il commence sa carrière politique dans le Maine-et-Loire où il est conseiller général (de 1976 à 2008), Vice-Président (1991) et Président du conseil général du Maine-et-Loire (1994-1995). Député du Maine-et-Loire (1978-1993), il a été également maire de Longué-Jumelles de 1977 à mars 2008.

Membre de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations de 1988 à 1993 et Président de la Commission supérieure de la Caisse Nationale de Prévoyance de 1988 à 1992, il prend ensuite la Présidence du Conseil de surveillance de CNP Assurances de 1992 à 1993.

Ministre de l'Économie de 1993 à 1995, il a été, de décembre 1995 à juin 1998, Président du Conseil d'administration d'Électricité de France.

Après avoir été Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Edmond Alphanodéry a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu

le même jour Président par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances et assure la présidence de son Comité stratégique.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 501 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP International (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), membre du Conseil d'administration ;
- CNP UniCredit Vita (ex-CNP Capitalia Vita, société de droit italien), administrateur.

Autres fonctions et mandats

- Calyon (SA), membre du Conseil d'administration ;
- Centre des Professions financières, Président depuis 2003 ;
- GDF Suez (SA) (ex-Suez), membre du Conseil d'administration, Président du Comité pour l'éthique, l'environnement et le développement durable ;
- Icade (SA), membre du Conseil d'administration.
- Lehman Brothers, Membre de "l'European Advisory Board" (jusqu'à septembre 2008).

Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Alphanéry n'est plus titulaire

- Société des Éditions de Presse "Affiches Parisiennes" (SA), membre du Conseil d'administration (fin de mandat : août 2005).



Gilles Benoist

Né le 12 décembre 1946
Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Gilles Benoist intègre le ministère de l'Intérieur, participe à l'élaboration des premières lois de décentralisation avant de devenir chef de cabinet du ministre de l'Économie et des Finances en 1981.

En 1983, il devient Conseiller référendaire à la Cour des comptes, spécialisé dans le contrôle des groupes industriels publics (CGE, Saint-Gobain, etc.).

Entre 1987 et 1991, il est Secrétaire général du Crédit Local de France, membre du directoire, et conseiller du Directeur Général adjoint de la Caisse des Dépôts avant de devenir Directeur des Services centraux de cette dernière en 1991.

De 1993 à juillet 1998, Gilles Benoist est Secrétaire général, membre du Comité exécutif et Directeur des Ressources humaines du Groupe Caisse des Dépôts.

Après avoir été Président du Directoire de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Gilles Benoist est nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour Directeur général par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2008 de 2 741 actions CNP Assurances et de 379 parts de FCPE CNP.

Mandats et fonctions

Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP UniCredit Vita (société de droit italien – ex-CNP Capitalia Vita), administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations ;
- CNP Caution (SA), représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration ;
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), administrateur ;
- CNP Immobilier (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Compagnie immobilière de CNP Assurances-CIMO (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- 83, Avenue Bosquet (SAS), représentant de CNP Assurances, Présidente ;
- Îlot A5B (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Issy Desmoulins (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Le Sextant (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Pyramides 1 (SAS), représentant de CNP Assurances, Présidente ;
- Rueil Newton (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Sino French Life Insurance (société de droit chinois), administrateur ;
- Société civile du 136, rue de Rennes (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Société civile immobilière l'Amiral (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Société civile immobilière de CNP Assurances (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Société civile immobilière Montagne de la Farge (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Société civile immobilière Parvis Belvédère (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Société foncière de CNP Assurances (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Société immobilière de construction et d'acquisition de CNP Assurances – Sicac (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;

- SPIFIC (SAS), représentant de CNP Assurances, Présidente;
- Vendôme Europe (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante.

Autres fonctions et mandats

- Caisse des Dépôts, membre du Comité de Direction Groupe (depuis 2003);
- Compagnie internationale André Trigano (SA), membre du Conseil de surveillance;
- Dexia SA (société de droit belge), administrateur, Président du Comité des comptes, Président du Comité de Contrôle interne, des risques et de la conformité;
- Fédération française des sociétés anonymes d'assurance (FFSAA), Président (depuis le 19 décembre 2007);
- Suez Environnement Company (SA), administrateur et membre du Comité stratégique (depuis le 22 juillet 2008);

Mandats occupés de 2003 à 2007

dont M. Benoist n'est plus titulaire

- CDC Ixis (SA), membre du Conseil de surveillance;
- CNCE (SA), membre du Conseil de surveillance (démission le 11 juin 2003);
- Gimar Finance (SCA), représentant permanent de CNP Assurances au Conseil de surveillance (fin de mandat : 27 avril 2005);
- Groupe Caisse des Dépôts, membre du Comité exécutif (fin en 2003).



Jean-Paul Bailly

Né le 29 novembre 1946.
École Polytechnique, Master of Science in Management.

Après avoir été Vice-Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de novembre 2002, Jean-Paul Bailly a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité des rémunérations & des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- La Poste, Président;
- GDF Suez, représentant de l'État, administrateur depuis le 16 juillet 2008, et membre du Comité pour l'éthique, l'environnement et le développement durable;
- Geopost (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur;
- La Banque Postale (SA), Président du Conseil de surveillance et membre du Comité nomination et rémunération;

- La Banque Postale Asset Management (SA), membre du Conseil de surveillance;
- Poste Immo (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur;
- SF 2 (SA), représentant permanent de La Banque Postale, administrateur jusqu'au 11 avril 2008;
- SF 12 (SAS), représentant permanent de La Poste, Président;
- Sofipost (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur;
- Sopassure (SA), administrateur;
- Systar (SA), administrateur;
- Xelion (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur depuis le 28 mars 2008.

Mandats occupés de 2003 à 2007

dont M. Bailly n'est plus titulaire

- Efiposte (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur (fin de mandat : 2005);
- Groupement des Commerçants du CCR Grand Var (GIE), représentant permanent de La Poste, membre (fin de mandat : 2006).



Augustin de Romanet

Né le 2 avril 1961.
Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Après avoir été représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 20 mars 2007, M. Augustin de Romanet est représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 10 juillet 2007.

M. de Romanet est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de la Société et de son Comité stratégique.

La Caisse des dépôts et consignations a été nommée administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires le 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2008 de 100 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Au sein du Groupe Caisse des Dépôts

- Caisse des dépôts et consignations, Directeur général;
- CDC Entreprises (SAS), administrateur;
- Fonds stratégique d'investissement – FSI (SA), Président du Conseil d'administration (depuis le 19 décembre 2008);
- Fonds de réserve des retraites – FRR (établissement public à caractère administratif), Président du Directoire;

- Icade (SA), représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur ;
- Société Nationale Immobilière – SNI (SAEM), Président du Conseil de surveillance.

Autres mandats et fonctions

- Accor (SA), administrateur ;
- Dexia (société de droit belge), administrateur ;
- Veolia Environnement (SA), administrateur.



Jérôme Gallot

Né le 25 octobre 1959.
Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Jérôme Gallot a été nommé administrateur de CNP Assurances par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2008 de 212 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Au sein du Groupe Caisse des Dépôts

- CDC Entreprises, Président ;
- Avenir Entreprises (SA), Président du Conseil d'administration ;
- CDC Entreprise portefeuille (SAS), Président du Directoire ;
- Caisse des dépôts et consignations, membre du Comité direction Groupe ;
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), administrateur ;
- Icade (SA), administrateur ;

Autres mandats et fonctions

- Nexans (SA), administrateur (depuis le 10 mai 2007) ;
- NRJ Group (SA), censeur depuis 2008 (auparavant membre du Conseil de surveillance) ;
- Oseo (EPIC), censeur ;
- Plastic Omnium (SA), administrateur ;
- Schneider Electric (SA), membre du Conseil de surveillance depuis 2006 (auparavant membre du Conseil d'administration 2004 – 2005) ;

Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Gallot n'est plus titulaire

- Compagnie nationale du Rhône (CNR) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat 1^{er} septembre 2007) ;
- Austral (Sicav), Président (fin de mandat 2006) ;
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat 20 juillet 2006) ;
- Galaxy Fund (société de droit luxembourgeois), administrateur (fin de mandat 2006).



André Laurent Michelson

Né le 10 février 1955.
HEC, Maîtrise ès sciences économiques,
Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 avril 2006, André Laurent Michelson a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2008 de 74 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Après avoir occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, M. André Laurent Michelson est depuis le 20 juin 2003 Directeur des Fonds d'Épargne et membre du Comité de direction du Groupe Caisse des Dépôts.



Franck Silvent

Né le 1^{er} août 1972.
Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 25 avril 2007, Franck Silvent a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances depuis le 16 décembre 2008.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Au sein du Groupe Caisse des Dépôts

- Compagnie des Alpes (SA), membre du Directoire et Directeur Finances, Stratégie et Développement (début de mandat janvier 2005) ;
- Belpark BV (société de droit belge), représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur ;
- Centrale Investissement et Loisir (CIEL) (SAS), Président ;
- Compagnie des Alpes Domaines Skiabiles (CDA – DS) (SAS), Président du Comité de surveillance ;
- Compagnie des Alpes – Financement (CDA- FI) (SNC), représentant permanent de la Compagnie des Alpes, gérante ;
- Compagnie du Mont-Blanc (SA), administrateur ;
- Compagnie immobilière des 2 Savoie – CI2S (SAS), Président ;

- Compagnie financière de Loisirs – COFILO (SAS), Président ;
- Domaine skiable de Flaine – DSF (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- Domaine skiable du Giffre – DSG (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- Grévin et Compagnie (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil d'administration ;
- Musée Grévin (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil d'administration (depuis le 29 juin 2006, auparavant Président du Conseil d'administration) ;
- Premier Financial Services (société de droit belge), administrateur ;
- Safari africain de Port Saint-Père (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil d'administration ;
- SwissAlp, administrateur.

Mandats et fonctions occupés de 2003 à 2007 dont M. Silvent n'est plus titulaire

- Caisse nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat 19 juillet 2006) ;
- CDC DIGMBH, représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat 23 décembre 2004) ;
- CDC Holding Finance (SA), représentant permanent de la CDC, administrateur et Directeur général ;
- CDC Ixis Asset Management Holding (SA), membre du Conseil de surveillance du 1^{er} mars 2004 au 23 décembre 2004 ;
- CDC Ixis Investor Services, administrateur (fin de mandat 12 janvier 2005) ;
- CDC Ixis Italia Holding, représentant permanent de la CDC au Conseil de surveillance du 28 mars 2003 au 28 juillet 2004 ;
- CDC Ixis Private Equity (devenue CDC Entreprises Capital Investissement) (SA), administrateur du 3 mars 2004 au 23 décembre 2004 ;
- Financière Lille, Président du Conseil d'administration du 4 juillet 2003 au 23 décembre 2004 ;
- Galaxy Fund Management, représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat 1^{er} mars 2004) ;
- Groupe Caisse des Dépôts, Directeur adjoint de la Direction Finances et Stratégie de 2002 à 2005 ;
- Part'com, représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat juin 2004) ;
- Sicav "Liberté et Solidarité", représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat 1^{er} mars 2004) ;
- Société forestière de la Caisse des Dépôts (SA), représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat 10 mars 2005) ;
- Société nationale immobilière (SNI) (SAEM), membre du Conseil de surveillance ; Président du Comité d'audit (fin de mandat 10 juin 2006) ;
- Transdev (SA), représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat 23 décembre 2004) ;
- Sogeposte (devenue La Banque Postale Asset Management (SA)), membre du Conseil de surveillance du 15 octobre 2003 au 23 décembre 2004 ;

- Xange Capital (SA), représentant permanent de la CDC, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat 23 décembre 2004).



Pierre Hériaud

Né le 23 août 1936.

École supérieure d'ingénieur d'agriculture d'Angers.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 60 actions
CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Après avoir été dirigeant du Crédit Agricole, Député pendant trois législatures et Président de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, Pierre Hériaud a été nommé administrateur le 22 avril 2008 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Étienne Bertier pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).



Marc-André Feffer

Né le 22 décembre 1949.

Institut d'études politiques de Paris,
École nationale d'administration.

Après avoir été représentant permanent de Sopassure au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Marc-André Feffer est devenu représentant de Sopassure au Conseil d'administration le 10 juillet 2007.

Marc-André Feffer est également membre du Comité stratégique.

Sopassure a été nommée administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2008 de 100 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- La Poste, Directeur général Délégué, Chargé de la Stratégie et du Développement, des Affaires Internationales et Juridiques et de la Régulation ;
- GeoPost (SA), administrateur ;
- GeoPost Intercontinental (SAS), membre du Comité de surveillance ;
- La Banque Postale (SA), Vice-président du Conseil de surveillance et Président du Comité stratégique ;

- Poste Immo (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Sopassure (SA), Président-Directeur général depuis le 28 mars 2008 ;
- Xange Capital (SA), Président du Conseil de surveillance.

Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Feffer n'est plus titulaire

- Canal Plus (SA), Vice-Président du Directoire (fin de mandat : 2003) ;
- Media Overseas (SAS), membre du Comité de direction (fin de mandat : 2003).



Patrick Werner

Né le 24 mars 1950.
Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de janvier 1999, Patrick Werner a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 200 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- La Banque Postale (SA), Président du Directoire ;
- La Poste, Directeur général délégué, Directeur des Activités financières ;
- AFPEN (association), représentant de La Banque Postale, administrateur ;
- BMS Développement (SAS), Président ;
- BMS Exploitation (SAS), Président ;
- CRSF Dom (SCI), représentant de La Banque Postale, gérante ;
- CRSF Métropole (SCI), représentant de La Banque Postale, gérante ;
- Europay France (SAS), administrateur ;
- Fonds de garantie des dépôts, membre du Conseil de surveillance ;
- Issy SF2 4 (SA), Président du Conseil de surveillance (depuis le 10 octobre 2008) ;
- La Banque Postale Gestion Privée (SA), Président du Conseil de surveillance (depuis le 8 juillet 2008) ;
- La Banque Postale Prévoyance (SA), Président du Conseil d'administration ;

- La Banque Postale Asset Management (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- LBPAM Actions Indice Euro (Sicav), Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 28 janvier 2008) ;
- LBPAM Actions Indice France (Sicav), Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 28 janvier 2008) ;
- LBPAM Obli Court Terme (Sicav), Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 10 mars 2008) ;
- Poste Immo (SA), administrateur ;
- SF 2 (SA), Président-Directeur général ;
- SFPMEI (SAS), Président ;
- Société financière de paiements (SAS), Président du Comité de surveillance ;
- Sopassure (SA), représentant permanent de SF 2, administrateur ;
- Xange Private Equity (SA), Président du Conseil de surveillance.

Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Werner n'est plus titulaire

- Efiposte (SA), Président du Conseil d'administration (fin de mandat 16 décembre 2005)



Xavier Musca

Né le 23 février 1960.
Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Après avoir été désigné, par arrêté ministériel du 13 mars 2007, représentant de l'État au Conseil de surveillance de CNP Assurances, M. Xavier Musca est devenu représentant de l'État au Conseil d'administration le 10 juillet 2007.

L'État a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Mandats et fonctions

- Direction générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPE), Directeur général ;
- GDF SUEZ, représentant de l'État, administrateur ;
- Commission des sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), Commissaire du gouvernement ;
- Comité consultatif sur la législation et la réglementation financière, Président ;
- Club de Paris, Président ;
- Comité économique et financier (CEF) de l'Union européenne, Président.



Henri Proglia
Né le 29 juin 1949.
HEC.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 7 juin 2005, Henri Proglia a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Proglia est également membre du Comité stratégique et Président du Comité des rémunérations et des nominations.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 100 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Veolia Environnement (SA), Président-Directeur général ;
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), censeur ;
- Campus Veolia Environnement (SAS), Président ;
- Casino Guichard-Perrachon (SA), administrateur (fin de mandat : 9 juin 2008) ;
- Dalkia (SAS), membre des Conseils de surveillance A et B ;
- Dalkia France (SCA), membre et Président du Conseil de surveillance ;
- Dalkia International (SA), administrateur ;
- Dassault aviation (SA), administrateur (depuis le 23 avril 2008) ;
- EDF (SA), administrateur ;
- Largardère (SCA), membre du Conseil de surveillance ;
- Natixis (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- Siram (Italie), administrateur ;
- SARP Industries (SA), administrateur ;
- Société des Eaux de Marseille (SA), administrateur ;
- Veolia Eau (SCA), gérant non associé ;
- Veolia Env. North America Operations (USA), Director ;
- Veolia Env. Serv. UK (Royaume-Uni), administrateur ;
- Veolia Env. Serv. Australia (Australie), administrateur ;
- Veolia Env. Serv. North America Corp. (USA), administrateur ;
- Veolia Propreté (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Veolia Transport (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Veolia Transport Australasia (ex-Veolia Transport Australia) (Australie), administrateur ;
- Veolia Transport Northern Europe (Suède), administrateur ;
- Veolia Water (SA), Président du Conseil d'administration.

Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Proglia n'est plus titulaire

- Elixor (SCA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat 29 mars 2007) ;
- Veolia Env. Serv. Asia (Singapour), administrateur (fin de mandat : 19 juillet 2007) ;
- Thales (SA), administrateur (fin de mandat : 12 février 2007) ;
- B 1998 SL (Espagne), administrateur (fin de mandat : février 2004) ;

- CFSP (SCA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : juin 2004) ;
- CEO (SCA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : juin 2004) ;
- Comgen Australia, administrateur (fin de mandat : février 2005) ;
- Connex Leasing (Royaume-Uni), administrateur (fin de mandat : avril 2004) ;
- Connex Transport AB (Suède), administrateur (fin de mandat : octobre 2004) ;
- Connex Transport UK (Royaume-Uni), administrateur (fin de mandat : avril 2004) ;
- EDF International (SA), administrateur (fin de mandat : juin 2004) ;
- FCC (Espagne), administrateur (fin de mandat : septembre 2004) ;
- Grucysca (Espagne), administrateur (fin de mandat : octobre 2003) ;
- Onyx UK Holding (Royaume-Uni), administrateur (fin de mandat : février 2005) ;
- Safise (SA), administrateur (fin de mandat : décembre 2004) ;
- SARP (SA), administrateur (fin de mandat : octobre 2006) ;
- Société des Eaux de Melun (SCA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : juin 2004) ;
- Vinci (SA), administrateur (fin de mandat : mai 2003) ;
- Vivendi Environnement, Président du Directoire (fin de mandat : avril 2003) ;
- Wasco (ex-US Filter, USA), administrateur (fin de mandat : septembre 2004).



Alexandre Lamfalussy
Né le 26 avril 1929.
Docteur d'économie (université d'Oxford).

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 6 juin 2000, Alexandre Lamfalussy a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il assure également la présidence du Comité d'audit.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 50 actions CNP Assurances.

Professeur émérite à l'Université catholique de Louvain.

Mandats et fonctions

- MOL (compagnie pétrolière hongroise), membre du Conseil de surveillance.

Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Lamfalussy n'est plus titulaire

- Euro MTS (société de droit anglais), Président du Conseil (fin de mandat 2003);
- MTS spa (société de droit italien), Président du Conseil (fin de mandat 2003).



Philippe Baumlin

Né le 16 juin 1957.

Titulaire d'un diplôme universitaire de technologie "gestion d'entreprise", option finance-comptabilité.

Délégué régional CNP Assurances, Délégation régionale Midi-Pyrénées.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 8 juin 2004, Philippe Baumlin a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2008 de 84 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- FCPE Actions CNP, Président du Conseil de surveillance.

Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Baumlin n'est plus titulaire

- Norpierre 2 (SCPI), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2007, date de dissolution de la SCPI).



Antonio Borgès

Né le 18 novembre 1949.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 juin 2002, Antonio Borgès a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de son mandat en cours : Assemblée générale réunie en 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Borgès est également membre du Comité d'audit.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 54 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- The Hedge Fund Standards Board Ltd (HFSB), Chairman depuis le 1^{er} juillet 2008;
- Goldman Sachs International, Vice-Président Managing Director (fin de mandat en avril 2008);

- Caixa Seguros (société de droit brésilien), administrateur;
- Heidrick and Struggles (USA), administrateur;
- Jeronimo Martins (société de droit portugais), administrateur;
- Scor (SE), administrateur.

Mandats occupés de 2003 à 2007

dont M. Borgès n'est plus titulaire

- Scor Vie (SA) (devenue Scor Global Life SE en 2007), administrateur (fin de mandat 2007);
- Sonaecom, administrateur.



Jacques Hornez

Né le 19 juillet 1950.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de septembre 2002, Jacques Hornez a été nommé censeur du Conseil d'administration par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2008 de 53 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- MGEN, administrateur et trésorier général;
- Arts et Vie (association), administrateur et trésorier;
- CCOMCEN (GIE), administrateur (fin de mandat en 2008);
- Casden Banque Populaire (SA coopérative à Conseil d'administration), administrateur;
- Conseil national du Crédit coopératif, représentant permanent;
- Egamo (SA), Président du Conseil d'administration (depuis mars 2008);
- Gaia, Président du Conseil de surveillance;
- MGEN Action sanitaire et sociale, administrateur et trésorier général;
- MGEN Centres de santé, administrateur;
- MGEN Filia, administrateur et trésorier général;
- MGEN Union, administrateur et trésorier général;
- MGEN Vie, administrateur et trésorier général;
- Natexis Convertibles Europe (Sicav), administrateur (fin de mandat 2008);
- Norden (Sicav), administrateur (fin de mandat 2008);
- Observatoire de l'Enfance en France (GIE), administrateur;
- Multi Gestion Egamo (Sicav), Président depuis 2008;
- Parnasse Immo (SCPI), représentant permanent au Conseil de surveillance;
- Parnasse MAIF (SA), administrateur;
- Philgen (SCI), Cogérant;
- SFG (Système fédéral de garantie), 1^{er} Vice-Président.

**Mandats occupés de 2003 à 2007
dont M. Hornez n'est plus titulaire**

- Filia MAIF (SA), censeur (fin de mandat : 2007) ;
- Fructi Fonds Immobiliers (SCPI), administrateur (fin de mandat : 2003) ;
- Valorg (Sicav), administrateur (fin de mandat : 2004) ;
- MMC Titrisation (Sicav), administrateur (fin de mandat : septembre 2007) ;
- Union nationale de la Réassurance de la Mutualité française (UNRMF), administrateur.



Jean-Louis de Mourgues
Né le 7 mai 1947.
Institut d'études politiques de Paris,
DES de droit public, École nationale
d'administration.

Après avoir été censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 19 septembre 1998, Jean-Louis de Mourgues a été nommé censeur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2008 de 53 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- AGF (SA), conseiller auprès de la Direction générale (depuis le 15 octobre 2008) ;
- La Mondiale (SA), Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 20 février 2008) ;
- Natexis Obli Première (Sicav), Président du Conseil d'administration (fin de mandat septembre 2008).

**Mandats occupés de 2003 à 2007
dont M. de Mourgues n'est plus titulaire**

- AG2R, Délégué général (fin de mandat : 2007) ;
- Arial Assurance (SA), Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : juillet 2007) ;
- AGICAM (ex- AG2R Gestion d'actifs) (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- La Mondiale Participation (SA), administrateur.

**Ratifications et nomination soumises au vote
de l'Assemblée générale des actionnaires**



Bernard Comolet
Né le 9 mars 1947.
HEC.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 50 actions
CNP Assurances.

M. Bernard Comolet est Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Ile-de-France et a été Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) entre le 19 octobre 2008 et le 26 février 2009.

Après avoir été censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 19 septembre 1998, Bernard Comolet a été nommé censeur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007.

Bernard Comolet a été nommé provisoirement administrateur par le Conseil d'administration du 16 décembre 2008 en remplacement de M. Charles Milhaud, démissionnaire. M. Comolet ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur de CNP Assurances le 23 mars 2009, la ratification de sa nomination provisoire intervient donc pour la période du 16 décembre 2008 au 23 mars 2009.

Mandats et fonctions

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), Président du Directoire entre le 19 octobre 2008 et le 26 février 2009 (auparavant Vice-Président du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit) ;
- Caisse d'Épargne Ile-de-France – CEP IDF (SA), Président du Directoire ;
- Caisse d'Épargne Ile-de-France Ouest – CE IDF Ouest (SA), Président du Directoire (jusqu'à sa fusion le 11 avril 2008 pour devenir CEP IDF) ;
- Banque BCP (SAS), Président du Conseil de Surveillance ;
- Banque BCP Luxembourg (SA de droit luxembourgeois), membre du Conseil de surveillance ;
- Efidis (SA HLM), représentant légal de la CEP IDF, membre du Conseil de Surveillance ;
- Fédération bancaire française, représentant légal de la CNCE, membre du Comité exécutif ;
- Financière Océor (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance ;
- Fondation des Caisses d'Épargne pour la Solidarité (fondation), Président ;
- GCE ASAP (SAS), représentant légal de la CNCE, Président ;
- GCE Business Services (GIE), représentant permanent de la CEP IDF, membre du Conseil de Surveillance ;
- GCE Éclair 07 (SAS), représentant légal de la CNCE, Président ;
- GCE NAO (SAS), représentant légal de la CNCE, Président ;
- GCE Participations (SAS), représentant légal de la CNCE, Président ;
- GCE Promotion Méditerranée (SAS), représentant légal de la CNCE, Président ;

- GCE Technologies (GIE), représentant légal de la CEP IDF, membre du Conseil de surveillance ;
- Gemo RSI (GIE), représentant légal de la CNCE, membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 31 octobre 2008) ;
- Girce Stratégie (GIE), représentant légal de la CNCE, membre du Conseil de Surveillance (jusqu'au 31 octobre 2008) ;
- Groupement européen des Caisses d'Épargne, Vice-Président du Conseil d'administration ;
- Immobilière 3 F (SA HLM), représentant permanent de la CEP IDF, administrateur ;
- Natixis (SA), Président du Conseil de surveillance (auparavant et jusqu'au 3 novembre 2008 Vice-Président du Conseil de surveillance et du Comité des rémunérations) ;
- Nexity (SA), Vice-Président du Conseil d'administration ;
- Participations Écureuil (SNC), représentant légal de la CNCE, Président de GCE Participations, gérant ;
- Sedi RSI (GIE), représentant légal de la CEP IDF, membre du Conseil de Surveillance (jusqu'au 31 octobre 2008) ;
- Sopassure, administrateur ;
- Paris Habitat OPH (EPIC), administrateur.

Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Comolet n'est plus titulaire

- Ixis CIB (SA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : mai 2007) ;
- Écureuil Dynamique + (Sicav), Président-Directeur général (fin de mandat : 2004) ;
- Eulia Caution (SA), représentant permanent de la CEP IDF, administrateur, (fin de mandat : 2005) ;
- Eurotevea (SA) (ex-Euro-Sofac), administrateur (fin de mandat : 2004) ;
- Odacia (SA), représentant permanent de la CEP IDF, administrateur ;
- Saccef (SA), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Ile-de-France Paris, administrateur (fin de mandat 2005) ;
- Socamab Assurances (SA), représentant permanent de la CEP IDF, administrateur (fin de mandat 2005).



Alain Lemaire

Né le 5 mars 1950.

École nationale d'administration.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 50 actions
CNP Assurances.

Alain Lemaire a été nommé provisoirement administrateur le 16 décembre 2008 par le Conseil d'administration, en remplacement de M. Nicolas Mérindol, démissionnaire.

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances et de son Comité stratégique.

Parcours professionnel

- 1979 – 1988, Caisse des dépôts et consignations, Sous-Directeur du Logement, Directeur régional pour l'Auvergne, Directeur Régional pour la Franche-Comté, administrateur

- civil chargé du Bureau des Affaires générales de la Caisse nationale de Retraite des agents des collectivités locales ;
- 1988 – 1991, Caisse des dépôts et consignations et Crédit local de France, Directeur régional pour l'Ile-de-France ;
- 1991 – 1993, Crédit local de France, membre du Directoire en charge du Développement commercial et des Ressources humaines ;
- 1993 – 1997, Caisse des dépôts et consignations, Directeur des Fonds d'épargne, membre du Comité exécutif de la CDC ;
- 1997 – 1999, CENCEP, membre du Directoire en charge du Développement ;
- 1999 – 2002, Crédit Foncier Banque, Président Crédit Foncier de France, membre du Directoire, Directeur général ;
- 2002 – 2008, Caisse d'Épargne Provence – Alpes – Corse, Président du Directoire ;
- Depuis 2008, Caisse d'Épargne Provence – Alpes – Corse (renouvellement), Président du Directoire.

Mandats et fonctions

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), membre du Directoire, Directeur général depuis le 19 octobre 2008 (auparavant membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit) ;
- Caisse d'Épargne de Provence-Alpes-Corse – CEPAC (SA), Président du Directoire ;
- ANF (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- Arpège (SA), membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 28 octobre 2008) ;
- Banca Carige (SA de droit italien), administrateur ;
- Banque de La Réunion (SA), représentant permanent de la CEPAC, administrateur ;
- Banque des Antilles françaises, représentant permanent de la CEPAC, administrateur ;
- Banque Palatine (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Business Services (GIE), Représentant permanent de la CEPAC, membre du Conseil de surveillance ;
- Caisse d'Épargne Garanties Entreprises (GIE), représentant permanent de la CEPAC, membre du Conseil de surveillance ;
- Crédit Foncier de France (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Écureuil Gestion (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance, membre du Comité de rémunération (jusqu'au 30 juin 2008) ;
- Écureuil Gestion FCP (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (jusqu'au 30 juin 2008) ;
- Erilia (SA), administrateur ;
- Erixel (SAS), Président ;
- Financière Océor (SA), représentant permanent de la CEPAC, membre du Conseil de surveillance ;
- FLCP (SAS), Président du Comité de surveillance ;
- GCE Capital (SAS), Président du Conseil de surveillance ;
- GCE Domaine (SA), administrateur ;
- La Chaîne Marseille – LCM (SA), représentant permanent de la CEPAC, administrateur ;
- La Compagnie 1818 Banque Privée (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- Marseille Aménagement (SAEM), administrateur ;
- Natixis (SA), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance ;

- Natixis Asset Management (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Natixis Épargne Financière (SA), administrateur ;
- Natixis Épargne Financière Gestion (SA), administrateur ;
- Nexity (SA), administrateur ;
- Proxipaca Finance (SAS), membre du Conseil de direction ;
- SCF Py & Rotja (société civile forestière), gérant ;
- Socfim (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Sopassure (SA), administrateur ;
- Viveris (SAS), Président du Conseil de direction ;
- Viveris Management (SAS), Président du Conseil de surveillance ;
- Yunus Movie Project Partners (SAS), censeur.

Principaux mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Lemaire n'est plus titulaire ;

- Écureuil Vie (SA), administrateur ;
- Holassure (SA), représentant permanent de la CEPAC, administrateur ;
- I. Selection (SA), représentant permanent de GCE I, membre du Conseil de surveillance.



Alain Quinet

Né le 11 septembre 1961.
Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 50 actions
CNP Assurances.

Alain Quinet a été nommé provisoirement administrateur le 17 septembre 2008 par le Conseil d'administration, en remplacement de M. Dominique Marcel, démissionnaire le 30 juillet 2008.

Il est également membre du Comité stratégique et a été membre du Comité d'audit de CNP Assurances du 17 septembre au 16 décembre 2008.

Parcours professionnel

- 1988, économiste à la Direction de la Prévision, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ;
- 1992, économiste à l'OCDE ;
- 1995, chef de bureau des projections économiques, Direction de la Prévision, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ;
- 1997, chef du Service des Études macroéconomiques pour la France, à la Banque de France ;
- 1999, Sous-Directeur des Synthèses macroéconomiques et financières, Direction de la Prévision, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ;
- 2002, Conseiller économique du Premier ministre ;

- 2005, Directeur adjoint pour les Affaires économiques au cabinet du Premier ministre ;
- avril 2008, chargé de mission auprès de Dominique Marcel, directeur des Finances et de la Stratégie du Groupe Caisse des Dépôts, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe ;
- juin 2008, Directeur des finances et de la stratégie du Groupe Caisse des Dépôts, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe.

Mandats et fonctions

- Accor (SA), membre du Conseil d'administration (depuis le 27 août 2008), membre du Comité des engagements ;
- CDC Entreprises Capital Investissement (SA), Président-Directeur général, administrateur (depuis le 30 juillet 2008) ;
- CDC Infrastructure (SA), Président du Conseil d'administration, administrateur (depuis le 10 juillet 2008) ;
- CDC International (SA), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil d'administration (depuis le 30 mai 2008) ;
- Compagnie des Alpes (SA), membre du Conseil de surveillance (depuis le 14 octobre 2008), membre du Comité de la stratégie ;
- Compagnie nationale du Rhône (SA), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil de surveillance (depuis le 1^{er} novembre 2008) ;
- Dexia SA (SA belge), membre du Conseil d'administration (depuis le 20 octobre 2008) ;
- Dexia Crédit Local (SA), membre du Conseil d'administration (depuis le 22 octobre 2008) ;
- Eiffage (SA), membre du Conseil d'administration (depuis le 25 juin 2008), membre du Comité des nominations et rémunérations ;
- Financière Transdev (SA), Président-Directeur général, administrateur (depuis le 19 septembre 2008) ;
- Fonds stratégique d'investissement – FSI (SA), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil d'administration (depuis le 19 décembre 2008) ;
- Icade (SA), membre du Conseil d'administration (depuis le 24 juillet 2008), membre du Comité stratégie et investissements ;
- Société forestière de la Caisse des Dépôts (SA), membre du Conseil d'administration (depuis le 26 novembre 2008) ;
- Transdev (SA), représentant permanent de Financière Transdev membre du Conseil d'administration (depuis le 30 septembre 2008).

Principaux mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Quinet n'est plus titulaire

- Réseau ferré de France (EPIC), membre du Conseil d'administration (31 août 2007 – 31 mars 2008) ;
- Électricité Réseau Distribution France (SA), membre du Conseil de surveillance (fin 2007 – 31 mars 2008).



François Pérol

Né le 6 novembre 1963.
HEC, Institut d'études politiques de Paris,
École Nationale d'Administration.

M. Pérol est Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'épargne et Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires depuis le 2 mars 2009. Il est également Président du Conseil de surveillance de Natixis.

François Pérol débute sa carrière en 1990 à l'Inspection générale des Finances. En 1994, il devient secrétaire général adjoint du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Il est nommé, en 1996, à la direction du Trésor en tant que chef du bureau des marchés financiers.

De 1999 à 2001, il est secrétaire général du Club de Paris chargé des négociations internationales sur la dette. Sous-directeur du financement et développement des entreprises à la direction du Trésor en 2001, il est nommé en 2002 directeur de cabinet adjoint de Francis Mer, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, puis directeur de cabinet adjoint de Nicolas Sarkozy, ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en 2004.

Il devient en 2005 associé-gérant de Rothschild & Cie. Depuis mai 2007, François Pérol était secrétaire général adjoint à la Présidence de la République.



Paul Le Bihan

Né le 20 janvier 1955.
École Supérieure des Sciences Commerciales
d'Angers (ESSCA).

Titulaire au 31 décembre 2008 de 50 actions
CNP Assurances.

Paul Le Bihan a été nommé provisoirement censeur le 24 février 2009 par le Conseil d'administration, en remplacement de M. Bernard Comolet, démissionnaire le 16 décembre 2008.

Parcours professionnel

- 1991 – 1997, membre du Directoire en charge du pôle Exploitation bancaire de la Caisse d'Épargne de Bretagne et Directeur général du centre informatique ;
- 1997 – 2000, Président du Directoire de la Caisse d'Épargne du Limousin ;
- 2000 – 2004, Président du Directoire de la Caisse d'Épargne de Loire-Drôme-Ardèche ;
- depuis 2004, Directeur du Pôle Assurances Groupe Caisse d'Épargne à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Mandats et fonctions

- GCE Assurances (SA) (ex-Écureuil Assurances IARD), Président du Conseil d'administration ;
- Banque Fiducial, membre du Conseil de surveillance ;
- Cegec (GIE), représentant de Natixis Garanties, administrateur ;
- CEMM, membre du Conseil d'administration ;
- Crédit Logement, représentant permanent de la CNCE, administrateur ;
- DV Holding, représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance ;
- Écureuil Vie Développement, membre du Conseil d'administration ;
- Foncier Assurance, Président du Conseil d'administration ;
- Fondation Belem, Président du Conseil d'administration ;
- GCE Courtage, Président du Conseil d'administration ;
- GCE Mobiliz, membre du Conseil d'administration ;
- GCE Newtech, membre du Conseil de surveillance ;
- GCE Assurances Production Services, membre du Conseil de surveillance ;
- Holassure, Président-Directeur général ;
- Muracef (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Natixis Garanties, Président du Conseil de surveillance ;
- Natixis Épargne Financière, membre du Conseil d'administration ;
- Serena, membre du Conseil de surveillance ;
- Sopassure, membre du Conseil d'administration ;
- Surassur, Président du Conseil d'administration.

12.2 Rémunérations des mandataires sociaux de CNP Assurances

Lors de sa réunion du 16 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations Afep-Medef du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46 CE du 14 juin 2006, le code Afep-Medef ainsi modifié est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice en cours.

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, l'Afep et le Medef ainsi que l'AMF recommandent aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé d'adopter la présentation standardisée qui suit.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations (brutes) dues et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (exprimées en euros)

Edmond Alphanféry Président du Conseil de surveillance jusqu'au 09/07/2007 Président du Conseil d'administration depuis le 10/07/2007	2007		2008
	Période antérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10/07/2007	Période postérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10/07/2007	Président du Conseil d'administration
	Président du Conseil de surveillance (du 01/01 au 09/07/2007)	Président du Conseil d'administration (du 10/07 au 31/12/2007)	
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	127 443	193 928	454 619
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)	Aucune option attribuée	Aucune option attribuée	Aucune option attribuée
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)	Aucune action de performance attribuée	Aucune action de performance attribuée	Aucune action de performance attribuée
Total	127 443	193 928	454 619

Gilles Benoist Président du Directoire jusqu'au 09/07/2007 Directeur général depuis le 10/07/2007	2007		2008
	Période antérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10/07/2007	Période postérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10/07/2007	Directeur général
	Président du Directoire (du 01/01 au 09/07/2007)	Directeur général (du 10/07 au 31/12/2007)	
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	433 646	449 064	987 179
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)	Aucune option attribuée	Aucune option attribuée	Aucune option attribuée
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)	Aucune action de performance attribuée	Aucune action de performance attribuée	Aucune action de performance attribuée
Total	433 646	449 064	987 179

À la suite de la modification des statuts de la société le 10 juillet 2007, les rémunérations des mandataires sociaux ont été adaptées en conséquence (voir informations complémentaires page 45).

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations (brutes) de chaque dirigeant mandataire social (exprimées en euros)

Edmond Alphandéry Président du Conseil de surveillance jusqu'au 09/07/2007 Président du Conseil d'administration depuis le 10/07/2007	2007				2008	
	Période antérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10/07/2007		Période postérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10/07/2007		Président du Conseil d'administration	
	Président du Conseil de surveillance (du 01/01 au 09/07/2007)		Président du Conseil d'administration (du 10/07 au 31/12/2007)			
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	104 835	104 835	166 528	166 528	379 992	379 992
Rémunération variable	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Jetons de présence	22 608	0	27 400	23 925	74 627	73 877
Avantages en nature	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Total	127 443	104 835	193 928	190 453	454 619	453 869

Gilles Benoist Président du Directoire jusqu'au 09/07/2007 Directeur général depuis le 10/07/2007	2007				2008	
	Période antérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10/07/2007		Période postérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10/07/2007		Directeur général	
	Président du Directoire (du 01/01 au 09/07/2007)		Directeur général (du 10/07 au 31/12/2007)			
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	252 000 (dont 199 500 au titre du contrat de travail et 52 500 au titre du mandat social)	252 000 (dont 199 500 au titre du contrat de travail et 52 500 au titre du mandat social)	275 500 (dont 180 500 au titre du contrat de travail et 95 000 au titre du mandat social)	275 500 (dont 180 500 au titre du contrat de travail et 95 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)
Rémunération variable	133 375 (dont 104 500 au titre du contrat de travail et 28 875 au titre du mandat social relatif à la 1 ^{re} période de l'ex-2007)	193 967 (dont 153 967 au titre du contrat de travail et 40 000 au titre du mandat social relatif à l'exercice 2006)	156 750 (dont 104 500 au titre du contrat de travail et 52 250 au titre du mandat social relatif à la 2 ^e période de l'ex-2007)	0	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social relatif à l'exercice 2008)	290 125 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 81 125 au titre du mandat social relatif à l'exercice 2007)
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Jetons de présence	48 271	0	15 200	47 931	86 553	88 175
Avantages en nature	0	0	1 614	1 614	1 626	1 626
Total	433 646	445 967	449 064	325 045	987 179	959 926

Les colonnes "Dus" indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement, tandis que les colonnes "Versés" mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices.

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Alphandéry.

À la suite du changement des statuts de la Société décidé par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007, E. Alphandéry est devenu Président du Conseil d'administration de CNP Assurances. Dans le cadre de ces nouvelles fonctions, et compte tenu des responsabilités qui sont désormais les siennes, le Conseil d'administration a décidé de modifier la rémunération fixe de M. Alphandéry qui se monte à 380 000 € brut/an en 2008. En outre, le Conseil d'administration a autorisé E. Alphandéry à percevoir désormais ses jetons de présence en sa qualité d'administrateur de CNP Assurances. Ces mesures, appliquées dès le 10 juillet 2007, font apparaître leurs effets en année pleine, pour la première fois, en 2008.

Les montants "Dus" en 2007 correspondent aux jetons de présence attribués sur décision des organes sociaux :

- de CNP Assurances (27 400 €);
- des filiales Caixa Seguros (16 827 €) et CNP UniCredit Vita (5 781 €).

Les montants "Versés" en 2007 correspondent aux jetons perçus en provenance des filiales Caixa Seguros et CNP UniCredit Vita.

Les montants "Dus" en 2008 correspondent aux jetons de présence attribués sur décision des organes sociaux :

- de CNP Assurances (53 250 € dont 25 100 € déjà versés au titre du premier semestre 2008 et 28 150 € au titre du second semestre 2008, dont le versement sera effectué en 2009);
- des filiales Caixa Seguros (15 596 €) et CNP UniCredit Vita (5 781 €).

Les montants "Versés" en 2008 correspondent aux jetons perçus, en provenance :

- de CNP Assurances (27 400 € au titre de l'exercice 2007 et 25 100 € au titre du premier semestre 2008);
- des filiales Caixa Seguros (15 596 €) et CNP UniCredit Vita (5 781 €).

Le Président dispose, dans le cadre de ses fonctions, d'un véhicule de société.

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Benoist.

Le Directeur général perçoit une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable (de 0% à 80%) liée aux performances financières de la Société et à la réalisation d'objectifs fixés en début d'exercice.

Sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil d'administration détermine la part variable de la rémunération du Directeur général en fonction des objectifs suivants :

- les objectifs collectifs (qui s'appliquent également aux Directeurs généraux adjoints) et dont la proportion est plafonnée à 56% de la part fixe dans le calcul de la part variable, sont fondés sur la base de 3 critères préalablement fixés et inchangés depuis plusieurs années, relatifs à :
 - l'évolution de la productivité avec un critère relatif au ratio des charges d'exploitation sur PNA;
 - l'évolution du cours de bourse de l'action CNP;
 - la variation du résultat récurrent.
- les objectifs individuels, dont la proportion dans le calcul de la part variable est plafonnée à 24% de la part fixe, sont proposés au Comité des rémunérations par le Président du Conseil d'administration.

À la suite du changement des statuts de la Société décidé par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007, G. Benoist est devenu administrateur et Directeur général de CNP Assurances. Dans le cadre de ces nouvelles fonctions, et compte tenu des responsabilités qui sont désormais les siennes, le Conseil d'administration a décidé d'arrêter la rémunération fixe de M. Benoist à 580 000 euros brut/an (380 000 euros au titre du contrat de travail et 200 000 euros au titre du mandat social). En outre, le Conseil d'administration a autorisé G. Benoist à percevoir désormais ses jetons de présence en sa qualité d'administrateur de CNP Assurances. Ces mesures, appliquées dès le 10 juillet 2007, font apparaître leurs effets en année pleine, pour la première fois, en 2008.

Les montants "Dus" en 2007 correspondent aux jetons de présence attribués sur décision des organes sociaux de :

- CNP Assurances (15 200 €);
- des filiales Caixa Seguros (16 827 €) et CNP UniCredit Vita (5 781 €) ainsi que de la société Dexia (25 663 €).

Les montants "Versés" en 2007 correspondent aux jetons perçus en provenance des filiales Caixa Seguros et CNP UniCredit Vita ainsi que de la société Dexia.

Les montants "Dus" en 2008 correspondent aux jetons de présence attribués sur décision des organes sociaux de :

- CNP Assurances (38 000 € dont 19 000 € versés au titre du premier semestre 2008 et 19 000 € au titre du second semestre 2008, dont le versement sera exécuté en 2009).
- des filiales Caixa Seguros (15 596 €) et CNP UniCredit Vita (5 781 €) et de la société Dexia (27 176 €)

Les montants "Versés" en 2008 correspondent aux jetons perçus, en provenance :

- de CNP Assurances (15 200 € au titre de l'exercice 2007 et 19 000 € au titre du premier semestre 2008);
- des filiales Caixa Seguros (15 596 €) et CNP UniCredit Vita (5 781 €) et de la société Dexia (32 598 €).

Le Directeur général bénéficie de l'abondement de CNP Assurances à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (contrat collectif d'assurance vie souscrit au profit de l'ensemble du personnel de l'entreprise). Comme le Président, le Directeur général dispose, dans le cadre de ses fonctions, d'un véhicule de société.

Tableau 3 – Détail des jetons de présence versés

Membres du Conseil d'administration	Jetons versés en 2007 en €		Jetons versés en 2008 en €		Bénéficiaire
	Au titre de l'exercice 2006	Au titre de l'exercice 2007 ⁽¹⁾	Au titre du premier semestre de l'exercice 2008 ⁽²⁾		
Edmond Alphandéry*	–	27 400	25 100	L'intéressé	
Gilles Benoist	–	15 200	19 000	L'intéressé	
Marc-André Feffer (Sopassure)*	22 800	36 500	22 050	Sopassure	
Jean-Paul Bailly*	22 050	30 450	14 450	Sopassure	
Patrick Werner*	31 950	39 550	25 100	Sopassure	
Charles Milhaud*	7 600	20 550	7 600	Sopassure	
Bernard Comolet	–	–	–	Sopassure	
Nicolas Mérindol*	31 950	41 850	28 150	Sopassure	
Alain Lemaire	–	–	–	Sopassure	
Francis Mayer (CDC)*	11 400	–	–	CDC	
Augustin de Romanet (CDC)*	–	51 750	17 500	CDC	
Étienne Bertier	11 400	11 400	–	CDC	
Dominique Marcel*	25 100	42 600	21 300	CDC	
Alain Quinet	–	–	–	CDC	
Jérôme Gallot	19 000	30 400	19 000	CDC	
André Laurent Michelson	11 400	30 400	7 600	CDC	
Franck Silvent	–	22 800	7 600	CDC	
Denis Samuel-Lajeunesse (l'État)	7 600	–	–	Trésor public	
Xavier Musca (l'État)	–	19 000	3 800	Trésor public	
Pierre Hériaud	–	3 800	15 200	L'intéressé	
Henri Proglio*	19 000	28 150	14 450	L'intéressé	
Alexandre Lamfalussy*	37 300	44 900	27 400	L'intéressé	
Antonio Borgès*	19 000	33 450	25 100	L'intéressé	
Philippe Baumlin ⁽³⁾	19 000	30 400	19 000	L'intéressé	
Jacques Hornez	11 400	22 800	0	MGEN	
Jacques Hornez (censeur)	–	0	11 400	MGEN	
Bernard Comolet (censeur)	19 000	26 600	19 000	L'intéressé	
Jean-Louis de Mourgues (censeur)	19 000	26 600	19 000	L'intéressé	
Total	345 950	636 550	368 800		

(1) Ce versement a été effectué dans le cadre de l'allocation globale annuelle de 700 000 € autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2008.

(2) À compter de l'exercice 2008, le Conseil d'administration du 18 décembre 2007 a décidé de procéder au paiement des jetons de présence selon une périodicité semestrielle et selon les modalités précisées ci-après (cf. page suivante: "Précisions sur les jetons de présence").

(*) Administrateur également membre d'un comité spécialisé du Conseil d'administration.

(3) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence à l'association CDC Tiers-monde.

Précisions sur les jetons de présence

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 700 000 € votée par l'Assemblée du 22 avril 2008 (au titre des exercices 2007 et suivants), le Conseil d'administration, conformément aux notifications reçues par la Société, a réparti sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons afférente à l'exercice 2008, selon les modalités suivantes.

L'attribution des jetons de présence, rétribuant l'activité générale du Conseil, est subordonnée à la participation effective de ses membres aux séances du Conseil et de ses Comités spécialisés. Le montant unitaire des jetons de présence pour chaque réunion du Conseil a été fixé à 3 800 € et pour les réunions des comités spécialisés (Comité d'audit et Comité des rémunérations et des nominations) à 3 050 € par séance.

Il est précisé par ailleurs qu'en raison de sa qualité de Président du Comité d'audit, la dotation des jetons de présence revenant à M. Alexandre Lamfalussy, en tant que membre de ce comité, représente le double de celle attribuée aux autres membres du Comité d'audit.

À compter de l'exercice 2008, le Conseil d'administration du 18 décembre 2007 a décidé de procéder au paiement des jetons de présence selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du Conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre, est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre est prévu au début de l'année suivante. Pour 2008, le second paiement interviendra sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 21 avril 2009 de l'ajustement de l'enveloppe globale à 721 650 €.

L'évolution du nombre de réunions de ces instances a été particulièrement significative après 2006. Au cours de cet exercice, se sont tenues 6 réunions du Conseil de surveillance et 4 réunions des Comités spécialisés. Au cours de l'exercice 2007 : 8 réunions du Conseil d'administration et 11 réunions de Comités spécialisés. Au cours de l'exercice 2008 : 10 réunions du Conseil d'administration et 9 séances de Comités spécialisés.

Tableau 4*

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

Tableau 5*

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe, à ce jour, 21 avril 2009, aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances.

Tableau 6*

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 7*

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

Tableau 8*

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'Assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet				

Tableau 9*

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe, à ce jour, 21 avril 2009, aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances.

Tableau 10

Précisions sur la situation du Président du Conseil d'administration et du Directeur général

Dirigeants Mandataires sociaux	contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non- concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Edmond Alphanféry Président du Conseil d'administration Début de mandat : 10/07/2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011		×	×				×	×
Gilles Benoist Directeur général Début de mandat : 10/07/2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011	×		×		×			×

Dispositif de retraite supplémentaire

	Rente annuelle brute théorique en € au titre du régime supplémentaire de retraite	
	Au 31/12/2007	Au 31/12/2008
Edmond Alphanféry Président du Conseil de surveillance (jusqu'au 10/07/2007) Président du Conseil d'administration (depuis le 10/07/2007)	79 785	123 376
Gilles Benoist Président du Directoire (jusqu'au 10/07/2007) Directeur général (depuis le 10/07/2007)	149 065	149 065

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances par décision du Conseil de surveillance du 20 décembre 2005. Le Conseil d'administration du 18 décembre 2007 a autorisé l'aménagement de ce régime après le changement du mode de gouvernance.

Ce régime additif à titre obligatoire concerne les cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances, à savoir :

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993 ; soit, environ 80 personnes) ;
- les dirigeants sociaux rémunérés, c'est-à-dire, à ce jour, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de CNP Assurances.

L'attribution de la rente est conditionnée à la présence au sein de CNP Assurances au moment de la liquidation des droits à la retraite.

Le montant de la garantie annuelle est déterminé en fonction de la rémunération dans les conditions suivantes :

- 0,2 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 0 et 64 745 € ;
- 1,78 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 64 745 et 129 491 € ;
- 4,5 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 129 491 et 321 840 €.

Lors du départ à la retraite, la rente est déterminée en totalisant le nombre d'années d'ancienneté pendant la période d'activité exercée au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite maximale de quinze années d'ancienneté.

La rémunération de référence est la rémunération annuelle brute (rémunération, fixe et variable, à l'exclusion de tout autre type de rémunération) moyenne des trois dernières années d'activité au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite de 321 840 €.

Ce montant ainsi que les tranches des plafonds pourront être révisés en fonction de l'évolution moyenne de la rémunération des cadres dirigeants.

Le régime est intégralement financé par CNP Assurances.

Ce dispositif a pris effet au 1^{er} janvier 2006. En fonction de ces critères, le montant individuel théorique de la rente annuelle brute pour chaque mandataire intéressé figure dans le tableau ci-dessus.

Indemnités de fin de contrat de travail

	Indemnités de fin de contrat de travail exprimées en €	
	Au 31/12/2007	Au 31/12/2008
Edmond Alphanféry Président du Conseil de surveillance (jusqu'au 10/07/2007) Président du Conseil d'administration (depuis le 10/07/2007)	Aucune	Aucune
Gilles Benoist Président du Directoire (jusqu'au 10/07/2007) Directeur général (depuis le 10/07/2007)	1 253 381	1 440 593

Le Directeur général, Gilles Benoist, dispose dans son contrat de travail d'une clause relative aux indemnités en cas de rupture du contrat de travail.

Indemnité contractuelle de rupture (extrait du contrat de travail)

“Compte tenu de l'intérêt que représente sa présence pour la Société CNP Assurances et pour le Groupe, que ce soit en raison de ses compétences professionnelles reconnues ou de sa notoriété dans les milieux professionnels, la Société CNP Assurances accepte expressément – sauf faute grave ou lourde de M. Gilles Benoist – de lui verser une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement ou de mise à la retraite (au sens, dans ce dernier cas, de l'article L. 122-14-13 du Code du travail).

Cette indemnité contractuelle de rupture qui se substituera, selon le cas, à l'indemnité de licenciement ou à l'indemnité de mise à la retraite prévues par l'accord du 3 mars 1993 ou par l'accord du 21 avril 2005 relatifs aux cadres de direction des sociétés d'assurance, correspondra au montant cumulé de :

- l'indemnité de licenciement prévue par l'accord du 3 mars 1993 (que la rupture soit un licenciement ou une mise à la retraite) et calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par M. Gilles Benoist à compter du 1^{er} octobre 1987;
- la différence entre la rémunération nette que M. Gilles Benoist aura perçue durant les douze mois précédant la fin de son contrat de travail (dite période de référence) et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique.

Cette dernière rémunération inclura l'ensemble des salaires, bonus, primes et indemnités versés à M. Gilles Benoist au cours de la période de référence au titre de l'exécution de

son contrat de travail, sous la seule exception des indemnités contractuelles ou conventionnelles de licenciement ou de mise à la retraite, de l'indemnité compensatrice de congés payés ainsi que des sommes versées à titre de remboursement de frais et des éventuelles créances de participation et/ou d'intéressement, de plans de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions.

L'indemnité contractuelle de rupture sera versée à M. Gilles Benoist sans préjudice de l'éventuel préavis.”

Le montant individuel théorique de l'indemnité de fin de contrat de travail, effectué sur la base d'une hypothèse de départ le 31 décembre de l'exercice clos et correspondant à l'indemnité conventionnelle de licenciement, complétée par les dispositions du Code du travail figure dans le tableau ci-dessus (cf. Tableau d'indemnités de fin de contrat de travail).

Le versement de cette indemnité interviendra en cas de réalisation des conditions de performance prévues dans un avenant à son contrat de travail et qui se rapportent à l'évolution du RBE, approuvé par le Conseil d'administration du 4 mars 2008. Ces conditions sont précisées ci-après :

“L'évolution du RBE, qui s'entend hors plus-values latentes et en année entière, sera appréciée à l'aune de la comparaison entre, d'une part, le dernier RBE connu précédant la date de rupture de M. Gilles Benoist (ci-après “le dernier RBE”) et, d'autre part, la moyenne des RBE des deux années civiles précédant le dernier RBE (ci-après “le RBE de la période de référence”).

Si ce dernier RBE est supérieur ou égal au RBE de la période de référence, l'indemnité est due.

Si à l'inverse, le dernier RBE est inférieur au RBE de la période de référence, il sera procédé à une appréciation de

l'évolution du marché à partir de la moyenne des résultats courants hors plus-values latentes des bancassureurs.

Si la tendance de l'évolution du marché ainsi définie marque une baisse supérieure en valeur absolue à celle de CNP Assurances, l'indemnité est due.

Il est toutefois précisé que faute de recul suffisant sur le contenu de ces nouvelles dispositions légales, le Conseil d'administration se réserve la faculté, sous réserve de l'accord de M. Gilles Benoist et de l'accomplissement de la procédure visée à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, de modifier ou d'affiner à l'avenir les conditions de performances justifiant le déclenchement de l'indemnisation."

Indemnités de départ à la retraite

Le Directeur général aurait droit, en cas de départ à la retraite à 65 ans et à condition d'avoir au moins cinq ans d'ancienneté, à une indemnité de retraite égale à 3/12^e de son dernier salaire annuel brut majorée de 1/120^e de ce dernier salaire annuel brut par année de présence et, au-delà de dix ans d'ancienneté, des 2/120^e de ce salaire annuel brut par année de présence. Le salaire brut à prendre en compte comprend les primes et accessoires de salaire.

12.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes en 2008

En K€	Mazars	%	KPMG	%
Audit				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 412	98	1 979	69
CNP Assurances	930		915	
CNP IAM	95		95	
CIMO	33			
Préviposte	66			
ITV			52	
EVD	57			
SCI AEP 3	18			
SCI AEP 4	18			
SAS Immobilière PB6	8			
SCI Assurimmeuble	8			
Global			90	
Global Vida			65	
CNP Vida	122		17	
Assurbail	34		34	
CNP International			20	
Caixa Seguros			237	
CNP Unicredit Vita			447	
PERP CNP Assurances	23		7	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit*	29	2	900	31
Sous-total	1 441	100	2 879	100
Autres prestations				
Total	1 441	100	2 879	100

* Les "Autres missions accessoires et autres missions d'audit" recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisition externes.

Honoraires des Commissaires aux comptes en 2007

En K€ TTC	Mazars		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 052	92	1 848	92
CNP Assurances	780		655	
CNP IAM	92		92	
Cimo	30			
Préviposte	64			
ITV			50	
SCI AEP 3	15			
SCI AEP 4	15			
SAS Immobilière PB6	7			
SCI Assurimmeuble	5			
Global			87	
Global Vida			63	
CNP Vida			81	
Assurball	35		35	
CNP International			20	
Caixa Seguros			257	
CNP Capitalia Vita			501	
PERP CNP Assurances	9		7	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	90	8	150	8
Sous-total	1 142	100	1 998	100
Autres prestations				
Total	1 142	100	1 998	100

Les "Autres missions accessoires et autres missions d'audit" recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes, à la préparation de l'augmentation de capital de CNP Assurances et le coût du contrôle H3C.

Honoraires des Commissaires aux comptes en 2006

En K€ TTC	Mazars		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 057	72	1 663	67
CNP Assurances	453		453	
CNP IAM	90		90	
Cimo	32			
Préviposte	64			
ITV			49	
Écureuil Vie	344			
SCI AEP 3	14			
SCI AEP 4	16			
SAS Immobilière PB6	6			
SCI Assurimmeuble	6			
Global			85	
Global Vida			61	
Assurbail	32		32	
CNP International			19	
Caixa Seguros			362	
CNP Capitalia Vita			512	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	404	28	819	33
Sous-total	1 461	100	2 482	100
Autres prestations				
Autres				
Technologies de l'information				
Total	1 461	100	2 482	100

Les "Autres missions accessoires et autres missions d'audit" recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes et à la préparation de l'augmentation de capital de CNP Assurances.

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

sur les plans d'attribution gratuite d'actions

À titre liminaire, le Conseil d'administration de CNP Assurances rappelle que le souhait de l'Entreprise est d'associer son personnel aux performances de l'Entreprise et à son développement.

Dans le cadre général de cette politique sociale, le Directoire de CNP Assurances, instance de décision de la Société dans son ancien mode de gouvernance, a procédé à la mise en œuvre de deux plans d'attribution gratuite d'actions de la Société, le premier, le 5 juillet 2006, le second, le 19 juin 2007.

Ces deux plans excluent les mandataires sociaux de CNP Assurances ainsi que les cadres de direction des catégories bénéficiaires.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration de CNP Assurances rend compte aux actionnaires de la Société, au travers du présent rapport, des opérations d'attribution gratuite d'actions intervenues au cours de l'exercice écoulé et menées sur la base des décisions du Directoire précitées.

Après avoir rappelé les caractéristiques communes de ces deux plans, le présent rapport relatif aux opérations d'attribution gratuite d'actions CNP Assurances réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 détaille leur mise en œuvre respective.

— 1 CARACTÉRISTIQUES COMMUNES AUX OPÉRATIONS D'ATTRIBUTION GRATUITE

Le premier et le second plans ont été réalisés dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 7 juin 2005. Le délai de cette délégation de compétence a expiré le 7 août 2008, et le nombre total des actions qui pouvaient être attribuées ne pouvait excéder 0,4 % du capital social de CNP Assurances.

Les bénéficiaires de ces attributions gratuites d'actions sont, à l'exception des mandataires sociaux et des cadres de direction, tous les salariés titulaires d'un contrat de travail de droit français à durée indéterminée effectivement rémunérés à ce titre par CNP Assurances au moment de la décision d'attribution et possédant une ancienneté d'au moins trois mois au sein du Groupe.

Conformément à la loi et à la résolution de l'Assemblée générale susvisée, l'attribution des actions CNP Assurances à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans à compter des dates d'attribution précitées (5 juillet 2006 et 19 juin 2007).

Au terme de chacune de ces périodes biennales, les actions offertes sont effectivement attribuées et inscrites, comme telles, en compte titres nominatif auprès du teneur de comptes de CNP Assurances.

La période d'obligation de conservation des actions acquises, qui court à compter de chacune des dates définitives d'acquisition, est également de deux ans.

—2 MISE EN ŒUVRE RESPECTIVE DES PLANS D'ATTRIBUTION

2.1 Plan d'attribution gratuite d'actions du 5 juillet 2006

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires et de la recommandation favorable du Comité des rémunérations et des nominations du Conseil de surveillance, la décision du Directoire du 5 juillet 2006 a fixé les droits d'attribution de la manière suivante :

- 15 actions pour chaque salarié(e) non cadre ;
- 30 actions pour chaque salarié(e) cadre.

Deux ans après l'attribution de droits, le 5 juillet 2008, les actions gratuites ont été attribuées aux salariés concernés sous condition de leur présence dans l'entreprise jusqu'en juillet 2008.

2 310 salariés bénéficiaires ont ainsi reçu 50 250 actions au total.

La valeur de chaque action à la date d'attribution était de 69,08 €, le cours de référence ainsi retenu pour la valorisation du titre étant le cours de l'action CNP Assurances à l'ouverture de la Bourse, le 7 juillet 2008.

Cette opération a été réalisée avec des actions existantes, sans que la Société procède à une augmentation de capital.

2.2 Plan d'attribution gratuite d'actions du 19 juin 2007

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires et de la recommandation favorable du Comité des rémunérations et des nominations du Conseil de surveillance, la décision du Directoire du 19 juin 2007 a fixé les droits d'attribution de la manière suivante :

- 30 actions pour chaque salarié(e) non cadre ;
- 15 actions pour chaque salarié(e) cadre.

Les bénéficiaires éligibles concernent tous les salariés titulaires d'un contrat de travail de droit français à durée indéterminée ou titulaires d'un contrat de travail de droit local, à durée indéterminée, effectivement rémunérés à ce titre par CNP Assurances au moment de la décision d'attribution et possédant une ancienneté d'au moins trois mois au sein du Groupe.

Au cours de l'exercice 2008, les 52 350 droits attribués aux 3 285 salariés bénéficiaires n'ont pas donné lieu à attribution d'actions, la date définitive d'acquisition étant fixée le 19 juin 2009.

La finalité de ces opérations est de permettre à chaque salarié (hors mandataires sociaux et cadres de direction) de bénéficier, à terme, grâce à la mise en œuvre de ces deux plans successifs, d'une attribution globale de 45 actions CNP Assurances.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES EXERCICE 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est de ma responsabilité en qualité de Président du Conseil d'administration de CNP Assurances (ci-après : la Société) de vous en exposer la composition⁽¹⁾, de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux au cours de l'exercice 2008, ainsi que de vous apporter des précisions sur les procédures de Contrôle interne et de gestion des risques⁽²⁾ mises en place au sein de la Société.

Au cadre législatif renforcé par les lois dites TEPA du 21 août 2007 et DDAC du 3 juillet 2008 s'ajoutent les initiatives de l'AFEP/MEDEF au travers notamment de son Code de gouvernement d'entreprise élaboré depuis octobre 2003, dont le dernier volet relatif aux recommandations sur la rémunération des mandataires sociaux date d'octobre 2008.

L'amélioration de la transparence, de la lisibilité et de la comparabilité des informations des sociétés cotées, que suppose ce cadre de références légales et déontologiques, est partagée par CNP Assurances. Le présent rapport entend y contribuer.

Ce document comporte deux parties : la première est relative à la composition du Conseil d'administration et aux conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, la seconde traite de l'organisation des procédures de Contrôle interne et de gestion des risques.

— 1 COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Au cours de l'année 2008, le Conseil d'administration de CNP Assurances a tenu dix réunions d'une durée moyenne d'environ deux heures avec un taux moyen de participation de 75 %.

Composé de dix-huit administrateurs et de trois censeurs, le Conseil d'administration de CNP Assurances, qui dissocie l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur général, présente au travers de sa composition une structuration conforme à l'actionnariat de la Société, tout en laissant une large place à la nomination de personnalités qualifiées indépendantes outre celle d'un représentant des salariés actionnaires.

La qualification d'indépendant* vise la situation objective d'un mandataire réputé ne pas avoir de conflit d'intérêts potentiel avec la Société. Un membre (du Conseil d'administration ou d'un comité spécialisé) est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société CNP Assurances, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

1) Extension instaurée par l'article 26 de loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008.

2) Extension instaurée par l'article 26 de loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008.

* Extrait du règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés, adopté le 11 septembre 2007.

Le choix de cette composition, prévue par le pacte d'actionnaires de CNP Assurances, favorise les débats et les échanges sur toutes questions intéressant la bonne marche de la Société, et constitue une force de proposition et d'initiative ainsi qu'un dispositif de contrôle de la Direction de l'Entreprise.

Dans ce cadre, en tant que Président du Conseil d'administration, il m'incombe de veiller au bon fonctionnement des organes de la Société, et particulièrement d'organiser, de diriger les travaux du Conseil ainsi que d'assurer la coordination des travaux des différents comités spécialisés créés au sein de ce Conseil.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration s'inscrivent dans un environnement réglementaire composé :

- des règles légales qui régissent l'organisation et la gestion des sociétés anonymes d'assurances et en particulier de celles qui gouvernent les sociétés cotées, dotées d'un Conseil d'administration ;
- des statuts de la Société et des dispositions conventionnelles du pacte d'actionnaires ;
- du règlement intérieur du Conseil d'administration, dont le contenu, reprenant les règles antérieurement applicables au Conseil de surveillance, a été adapté au changement du mode d'administration de la Société décidé par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007.

Les membres du Conseil d'administration s'obligent à respecter l'ensemble de ces dispositions, ainsi que les règles de déontologie élaborées et mises en pratique par la Société depuis sa constitution et qui ont été entérinées au travers d'un règlement intérieur.

Au titre de ces dispositions déontologiques, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit une implication des administrateurs qui se traduit notamment par :

- leur engagement d'assister assidûment aux réunions du Conseil d'administration et aux comités auxquels ils appartiennent ainsi qu'aux Assemblées générales des actionnaires, en mettant à la disposition de la Société leur expérience, leur compétence et leurs capacités d'analyse critique ;
- la détention d'un nombre minimum de cinquante (50) actions de la Société, ce minimum étant porté à cent (100) actions pour le Président du Conseil d'administration³⁾.

Les limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général a tout pouvoir pour agir dans l'intérêt de la Société, dans les limites de l'objet social et du budget annuel, à l'exception des opérations suivantes pour lesquelles toute décision fait l'objet d'un examen préalable du Conseil d'administration :

- sûretés constituées en vue de garantir les engagements pris par la Société au-delà d'un montant unitaire de 100 M€ ;
- opérations de croissance externe et de cession pour un montant unitaire supérieur à 50 M€ par opération ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux cessions d'actifs liées à la gestion de portefeuille ;
- opérations de croissance externe et de cessions qui, quel que soit leur montant, ne s'inscriraient pas dans

l'orientation stratégique de la Société définie par le Conseil d'administration ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux opérations d'expérimentation.

En outre, le Conseil d'administration a donné au Directeur général les autorisations lui permettant, jusqu'au 24 juin 2009, de :

- consentir des cautions, avals et garanties au nom de CNP Assurances dans la limite d'un montant total de 100 M€ et son équivalent en toute autre devise, pour garantir les engagements de tiers, y compris des filiales de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 alinéa 4 du Code de commerce ;
- procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal de 1 Md€, tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société.

Enfin, dès lors que la subdélégation a été prévue par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration a délégué au Directeur général les pouvoirs nécessaires à l'effet d'opérer en bourse sur les actions propres de la Société, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter du 21 avril 2009.

Travaux des comités spécialisés au cours de l'exercice 2008

Afin de respecter les règles de gouvernance d'entreprise auxquelles CNP Assurances reste attachée, le Conseil d'administration a instauré en son sein un Comité des rémunérations et des nominations, un Comité d'audit et un Comité stratégique.

*"Le rôle et les activités de ces comités spécialisés sont définis dans un règlement propre à chacun d'eux. Chaque comité rend compte de ses travaux au Conseil d'administration afin de faciliter ses délibérations et porte à sa connaissance tous les points qui lui paraissent devoir appeler une observation, une analyse critique ou une décision."**

3) Cette règle d'ordre interne est applicable à l'ensemble des personnes physiques, y compris les représentants des personnes morales, à l'exception toutefois du représentant de l'État, dont le statut est incompatible avec une telle mesure.

* Extrait du règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés, adopté le 11 septembre 2007.

a) Le Comité d'audit

“Le Comité d'audit est un organe d'instruction du Conseil d'administration qui réunit des membres désignés en raison de leurs compétences particulières au regard des missions confiées.

Le Comité d'audit fait rapport au Conseil d'administration de ses conclusions sur les questions relevant du champ de ses attributions, de manière à offrir au Conseil d'administration l'assistance et l'expertise nécessaires à l'étude et à l'appréciation des dossiers sur lesquels le Conseil est appelé à statuer.

La Présidence du Comité d'audit est confiée à un membre dit “indépendant”.*

En 2008, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois, dans le cadre de séances d'une durée moyenne d'environ deux heures et demie. Le taux de participation de ses membres est proche de 90%. Ce comité est composé de cinq membres. Au 31 décembre 2008, son Président, Alexandre Lamfalussy, est entouré d'Antonio Borgès, Patrick Werner, Franck Silvent et Alain Lemaire.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Comité a auditionné les principaux responsables de l'élaboration des comptes de CNP Assurances et de son Groupe, ainsi que les Commissaires aux comptes de la Société qui peuvent être entendus hors la présence des dirigeants de l'entreprise.

Ce comité a traité notamment, au cours de l'exercice écoulé, les sujets suivants :

- arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés 2007, arrêté des comptes semestriels sociaux et consolidés au 30 juin 2008 ;
- informations relatives aux placements du groupe CNP Assurances et aux risques financiers dans le contexte de la crise actuelle ;
- situation de la filiale Italienne (CNP Vita) dans le contexte du nouveau partenariat avec UniCredit ;
- point d'actualité relatif à la sécurisation des portefeuilles ;
- frais de gestion – atterrissage 2008 – budget 2009 ;
- bilan 2008 et programme 2009 des activités de l'Audit interne.

Conformément à son propre règlement intérieur, le Comité d'audit a rédigé un compte rendu annuel exhaustif de ses travaux au cours de l'exercice écoulé. Ce document, comme ceux réalisés par les autres comités spécialisés du Conseil d'administration, ont alimenté, pour une large part, le présent rapport.

b) Le Comité des rémunérations et des nominations

Ce comité effectue notamment des propositions au Conseil d'administration relatives à la nomination, la reconduction et la révocation du Directeur général ainsi qu'à la fixation de sa rémunération au titre de son mandat social et de son contrat de travail.

Il émet des avis sur la nomination des administrateurs, sur la répartition des jetons de présence ainsi que sur tout projet relatif à une opération d'augmentation de capital

réservée aux salariés ou à l'attribution gratuite d'actions CNP Assurances ou d'options d'achat d'actions au profit des salariés et des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations, composé de cinq membres, s'est réuni trois fois, avec un taux de participation de ses membres supérieur à 85%.

Sont membres de ce comité, outre Henri Proglgio qui en assure la présidence, le Président du Conseil d'administration, Edmond Alphanbéry, le Directeur général de la Caisse des Dépôts, Augustin de Romanet, le Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale, Jean-Paul Bailly, et le Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, Bernard Comolet⁴.

Ce comité a traité, au cours de l'exercice écoulé, notamment des sujets suivants :

- élaboration de propositions relatives à la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur général ;
- étude des ratios de productivité utilisés pour la détermination de la rémunération variable des dirigeants ;
- mise en place d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de certains collaborateurs et dirigeants de CNP Assurances.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. CNP Assurances respecte ces recommandations. En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se référera désormais la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice en cours.

(L'ensemble de ces informations sont détaillées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.)

c) Le Comité stratégique

“Dans les domaines relevant de ses attributions, le Comité stratégique a pour mission de préparer et de faciliter le travail du Conseil d'administration. Il examine les orientations du Groupe qui sont considérées comme stratégiques par le Conseil d'administration. En particulier, le Comité stratégique a les attributions suivantes :

- définition et actualisation des axes stratégiques de développement de CNP Assurances en France et à l'étranger ;
- étude de projets d'accords stratégiques et suivi des partenariats ;
- étude des projets d'acquisition d'actifs, de création de filiales, de prise ou de cession de participation.

⁴ Le 16 décembre 2008, Bernard Comolet, Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, a été nommé membre du Conseil d'administration et du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances, suite à la démission de Charles Milhaud. Bernard Comolet a démissionné de son mandat d'administrateur et de ses fonctions au sein de CNP Assurances le 23 mars 2009.

*Il est saisi des projets d'actualisation du plan stratégique de CNP Assurances et en assure le suivi au moins une fois par an. La prise de décision dans ces domaines appartient au Conseil d'administration siégeant en formation plénière, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur".**

Au 31 décembre 2008, sont membres de ce comité, Edmond Alphandéry, qui en assure également la présidence, Augustin de Romanet, Franck Silvent⁵⁾, Marc-André Feffer, Alain Lemaire et Henri Proglio.

Au cours de l'exercice 2008, le Comité stratégique a tenu deux réunions, avec un taux de participation de ses membres de 75 %. Il a particulièrement analysé le développement ainsi que les projets de partenariat en France et à l'étranger, où différents dossiers d'acquisition ont été évoqués, dont celui avec Marfin Popular Bank (Grèce, Chypre) qui a abouti à la fin de l'été 2008.

— 2 L'ORGANISATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Diligences effectuées par le Président pour la préparation du rapport

Ce rapport s'appuie sur les recommandations de l'AMF, tant pour ce qui concerne son cadre de référence que son approche progressive et dynamique.

Dans ce cadre, je me suis attaché à suivre les progrès réalisés et à identifier, pour chaque composant du dispositif, les principaux contrôles mis en place, les risques qu'ils pallient et les ressources qui y sont dédiées.

De plus, compte tenu du contexte économique et financier exceptionnel, j'ai orienté mes travaux sur les risques majeurs encourus par CNP Assurances dans le cadre de la crise financière qui s'est amplifiée au cours de l'année 2008 et sur les moyens mis en œuvre par la Société pour y faire face. En effet, sur les marchés, la crise s'est traduite par une chute brutale des cours des actions, un élargissement sans précédent des *spreads* de crédit et une forte baisse des taux, des difficultés croissantes pour les fonds de gestion alternative et un effondrement du volume des transactions immobilières. La crise s'est désormais étendue à l'économie réelle : la plupart des pays occidentaux sont entrés en récession. Dans ces conditions, il est de mon devoir de m'assurer que les dispositifs de pilotage des risques et de Contrôle interne ont été adaptés à cette situation.

Les diligences que j'ai effectuées à ce titre relèvent d'approches distinctes, mais complémentaires.

D'une part, mes fonctions de Président du Conseil d'administration m'ont permis de prendre connaissance des procédures de Contrôle interne mises en place par la Société et d'évoquer régulièrement ces questions avec le Directeur

général, les membres du Comité exécutif, les responsables opérationnels et les Commissaires aux comptes.

D'autre part, j'ai mené, comme les années précédentes, une série d'entretiens avec les membres du Comité exécutif et les cadres de Direction, afin d'obtenir tous les éléments pouvant utilement faire l'objet de développements dans le cadre de ce rapport, avec une attention toute particulière portée sur l'identification et l'analyse des risques liés à la crise financière, afin de mesurer l'exposition de CNP Assurances à ces risques, ainsi que les mesures prises pour y répondre.

J'ai donc jugé pertinent de rencontrer les responsables des Directions plus spécifiquement en charge d'activités de contrôle transversales (Direction de l'Audit interne, Direction des Risques et de la Conformité), certains responsables de départements opérationnels (Direction des Investissements, Direction du Service aux assurés, Direction des Systèmes d'information, Direction des Partenariats individuels et grand public, Direction des Clientèles collectives), ainsi que les responsables de la Direction comptable et juridique et de la Direction de la Planification et de la Performance, afin que chacun d'entre eux me précise les dispositifs de maîtrise des risques sur lesquels il s'appuie.

Chaque responsable m'a, de surcroît, préalablement à notre entretien, adressé un dossier détaillant l'organisation et l'action de sa Direction en matière de Contrôle interne et de gestion des risques, incluant des développements spécifiques sur les risques auxquels est exposée la Société du fait de la crise ainsi que les actions conduites dans ce contexte exceptionnel.

Enfin, une étude a été menée à ma demande, afin de bâtir une typologie des risques majeurs liés à la crise financière affectant le secteur de l'assurance, d'évaluer l'exposition de la Société à ces risques et d'apprécier la pertinence et la robustesse des dispositifs mis en place par CNP Assurances.

2.1 Objectifs de la Société en matière de procédures de Contrôle interne

Rappel du cadre législatif et réglementaire de l'activité d'assurance

Le présent rapport rend compte de la situation au sein de CNP Assurances ; il porte également sur les procédures relatives au contrôle et au pilotage des filiales.

Il convient de rappeler que l'activité exercée par CNP Assurances est encadrée par de nombreuses dispositions législatives et réglementaires. Le Code des assurances édicte un ensemble de règles précises couvrant les aspects

5) Franck Silvent a été nommé membre du Comité d'audit en décembre 2008, en remplacement de Alain Quinet, membre démissionnaire.

* Extrait du règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés, adopté le 11 septembre 2007.

juridiques, techniques, financiers, prudentiels et comptables des opérations d'assurance. Les compagnies d'assurances font, qui plus est, en France, l'objet d'un contrôle exercé par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM).

Néanmoins, la loi française n'explique pas en tant que telle la notion de Contrôle interne. De ce fait, CNP Assurances, comme les autres acteurs du marché qui ressentent depuis de nombreuses années la nécessité de disposer d'outils de pilotage et de contrôle de plus en plus efficaces, s'est dotée progressivement de structures spécifiques et de procédures au sein de ses directions opérationnelles.

Le cadre de référence de l'AMF

Depuis 2003, CNP Assurances a décidé de s'appuyer sur le référentiel COSO. Celui-ci est compatible avec le cadre de référence de l'AMF, qui définit le Contrôle interne comme un ensemble de moyens, de comportements et de procédures adaptés aux caractéristiques de chaque société. Il doit tenir compte des risques significatifs opérationnels, financiers ou de conformité auxquels est confrontée la Société. Comme tout système de contrôle, s'il ne peut fournir une garantie absolue contre d'éventuelles lacunes, il apporte une assurance raisonnable que le dispositif en place permet à la société d'atteindre de manière satisfaisante les objectifs précités.

Les cinq composants d'un dispositif de Contrôle interne sont :

- une organisation définissant clairement ses modes opératoires et les responsabilités ;
- la diffusion en interne des informations pertinentes ;
- un système d'analyse des risques internes et externes ;
- des contrôles adaptés aux enjeux de chaque processus ;
- un système de surveillance permanente du Contrôle interne.

2.2 Principales actions conduites en 2008 : dispositifs mis en œuvre pour faire face à la crise financière et progrès réalisés par rapport aux exercices précédents

L'année 2008 s'est caractérisée par une crise mondiale exceptionnelle, qui a affecté en premier lieu les marchés financiers puis a entraîné de fortes tensions sur l'économie réelle, désormais entrée en récession dans de nombreux pays en dehors et au sein de la zone Euro.

Ce contexte est porteur de risques significatifs, et j'ai souhaité, à cet égard, pouvoir disposer d'une information précise et exhaustive sur les risques encourus du fait de la crise et sur la robustesse des dispositifs en place pour les évaluer et les piloter.

J'ai notamment porté la plus grande attention aux aspects suivants :

- la solidité et la flexibilité financière de la Société, qui reflètent sa capacité à résister aux chocs dans un environnement particulièrement difficile ;

- l'exposition de CNP Assurances non seulement aux émetteurs de dette, en particulier ceux qui pourraient être fragilisés par la crise, mais aussi aux crédits immobiliers américains, aux produits structurés et aux fonds de gestion alternative ;
- le pilotage des risques liés à la chute et à la volatilité des marchés, notamment l'adossement entre l'actif et le passif sur les portefeuilles de contrats en euros, l'équilibre des régimes de retraite et la prise en compte d'un large éventail d'hypothèses dans les analyses prospectives qui peuvent être menées ;
- le suivi des risques techniques sur les contrats de prévoyance, sur la garantie des emprunteurs et des cautions.

Par ailleurs, je me suis attaché à suivre les progrès réalisés depuis le premier exercice au titre duquel ce rapport a été émis, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- les efforts réalisés par CNP Assurances et ses partenaires, quant à la qualité de la distribution et de la gestion des produits d'assurance ainsi que de l'accueil et du service aux assurés, qui se sont traduits ces dernières années par la mise en place de conventions de services signées avec les réseaux, le déploiement de procédures et d'outils communs, ainsi que l'enrichissement des indicateurs de mesure et de suivi de la qualité du service et de la satisfaction des clients ;
- l'extension progressive de la démarche de certification de ses processus tout d'abord à l'ensemble des activités en relation avec la clientèle puis, par la suite, à toutes les activités essentielles du métier d'assureur ;
- la poursuite des projets initiés pour répondre à la future directive Solvabilité 2 et le renforcement de la formalisation du dispositif de pilotage des risques.

2.3 Description du dispositif général de contrôle

2.3.1 Le système d'analyse des risques internes et externes

L'analyse des risques, incontournable en temps normal pour une Société intervenant dans le secteur de l'assurance, devient cruciale lorsque la Société doit affronter une crise financière de cette ampleur et ses conséquences sur l'économie réelle. Les dispositifs d'identification, d'évaluation et de gestion des risques ont donc fait l'objet d'une attention toute particulière de ma part pour ce qui concerne :

- A) les mesures mises en œuvre pour répondre à ces circonstances exceptionnelles : CNP Assurances face à la crise financière ;
- B) le renforcement des dispositifs de gestion des risques récurrents : l'identification, l'évaluation et la gestion des risques récurrents.

A) CNP Assurances face à la crise financière

CNP Assurances a cherché à analyser les enseignements à tirer de l'observation du marché, à partir d'une typologie des principaux risques liés à la crise économique et financière, de façon à dresser un inventaire de l'exposition de la Société, ainsi que des dispositifs mis en place pour y faire face.

Les risques liés à la crise financière auxquels est exposée CNP Assurances sont de natures diverses qui peuvent être regroupées en risques de crédit et risques liés à la chute et à la volatilité des marchés.

a) Risques de crédit

Risques liés à la liquidité et à la flexibilité financière

Tout d'abord, les risques liés à la liquidité et à la flexibilité financière traduisent la difficulté éventuelle pour une Société de faire appel au marché pour son financement court terme, avec une pression accrue sur le capital réglementaire à la suite de la baisse des plus-values latentes et des dépréciations d'actifs.

Face à ces risques, il convient de rappeler que la collecte nette positive de CNP Assurances et ses revenus financiers courants (hors plus-values) assurent des flux de trésorerie positifs significatifs, alors que la Société dispose par ailleurs de fonds propres réglementaires excédentaires. Le capital disponible de CNP Assurances correspond à des sources de financement stables puisque la totalité de sa dette est subordonnée et d'une maturité supérieure à quinze ans pour les trois quarts de son encours.

En termes de dispositifs de maîtrise des risques et compte tenu de l'incertitude sur l'évolution des marchés, des simulations ont été conduites, afin de s'assurer que la couverture de marge était assurée en cas de dégradation de l'activité et du contexte financier. Ces analyses seront actualisées au cours de l'année 2009 en fonction des changements qui pourront être observés sur les conditions de marché.

Risques liés à la fragilité de certains émetteurs

Les risques liés à la fragilité de certains émetteurs apparaissent notamment au travers de la dégradation de la notation et de l'augmentation des *spreads* de certains émetteurs. Ils peuvent impacter brutalement la Société en cas d'insolvabilité de ces derniers : l'année 2008 a été caractérisée notamment par les défauts de Lehman Brothers, de Washington Mutual et de banques islandaises, ainsi que par les grandes difficultés rencontrées par certaines institutions financières (AIG, Fannie Mae et Freddie Mac, etc.) qui ont nécessité des plans de sauvetage publics. Les assureurs ayant un lien avec des assureurs américains d'émissions obligataires (souvent appelés assureurs *monolines* ou rehausseurs de crédit) ont aussi subi de lourdes pertes.

Il convient de noter que le portefeuille obligataire de CNP Assurances est diversifié et fortement pondéré. À titre d'illustration, l'exposition brute totale aux défauts de Lehman Brothers, de Washington Mutual et des banques islandaises représente moins de 0,3 % de cette "classe d'actifs" pour CNP Assurances et ses filiales françaises. Toutefois, à la suite du défaut de la banque Lehman Brothers, l'exposition de la filiale italienne CNP Vita a constitué un dossier sensible. Le Groupe a tenu à bâtir de façon réactive, avec son partenaire UniCrédit, une opération qui a privilégié la protection des intérêts des assurés ainsi que l'image du Groupe. Cette opération a concerné des contrats *Index-linked* liés à des obligations du groupe Lehman Brothers, commercialisés

entre 2001 et 2003 par les réseaux de distribution de l'ex-groupe Capitalia, arrivant à échéance au premier semestre 2009 pour la plupart d'entre eux.

CNP Assurances a mis en place depuis de nombreuses années un dispositif rigoureux de gestion du risque de crédit, en s'appuyant notamment sur des Comités de crédit réguliers, sur la définition et le suivi de limites très prudentes par émetteur (*cf. infra*). Ces procédures ont été renforcées dans le contexte de crise, notamment par l'analyse d'une liste régulièrement mise à jour des émetteurs fragilisés, ainsi que sur des revues sectorielles de l'exposition de la compagnie à certains secteurs en difficulté. Le risque de défaut des États (ou risque souverain), qui illustre l'émergence de risques sur des classes d'actifs considérés précédemment comme sans risque, fait également l'objet d'une attention particulière.

Exposition aux crédits immobiliers américains, aux produits structurés de crédit et titrisations

Qu'elle soit directe ou indirecte, l'exposition aux crédits immobiliers américains, aux produits structurés de crédit et titrisations peut menacer la solidité financière de groupes d'assurances en pesant sur le rendement de leurs placements, sur leur résultat et sur leur solvabilité.

CNP Assurances a mené de longue date une politique d'investissements prudente et rigoureuse :

- la Société n'a pas d'exposition directe au marché des crédits hypothécaires *subprime* aux États-Unis, et son exposition indirecte, essentiellement *via* des fonds de fonds, est limitée (environ 20 M€) ;
- les Sicav monétaires dynamiques étant largement investies dans des produits structurés de crédit, le Groupe a réduit son exposition au cours de l'année 2007, en cédant la quasi-totalité de ses lignes.

Le portefeuille global de titrisation représentait, à fin décembre 2008, moins de 3 % des actifs hors unités de comptes. Il a été constitué en recherchant une forte diversification (plus de 200 lignes) et une réelle qualité des sous-jacents. Le Groupe a en effet mis en place depuis plusieurs années des limites spécifiques détaillées par famille de produits et un processus d'examen, au cas par cas, de chaque véhicule d'investissement.

Ces limites comportent trois niveaux :

- limite globale de la poche "titrisation" pour chacun des portefeuilles d'investissement du Groupe ;
- sous-limite particulière pour chaque famille de titrisation ;
- limite individuelle pour chaque opération, qui n'est pas seulement fondée sur les notations des agences, mais tient compte également de la qualité des sous-jacents et de la plus ou moins forte dispersion des risques qui y est attachée.

Avant toute validation, chaque transaction fait l'objet après un premier examen par les gérants délégués d'une analyse par la Direction des investissements de CNP Assurances concernant la qualité des sous-jacents, le degré de subordination, les risques, la résistance à des scénarios de stress, etc.

Exposition aux fonds de gestion alternative

L'exposition aux fonds de gestion alternative peut être liée à la baisse de la performance des *hedge funds* ou se traduire par un risque de crédit lorsque, par exemple, la solidité financière de ces fonds est menacée en cas de non-renouvellement de leur dette. Cette "classe d'actifs" a connu de forts reculs au cours de l'année 2008, en raison de la chute sans précédent des marchés d'actions et de crédit, et de la disparition de la liquidité sur de larges segments de marché.

Dans un contexte de taux obligataires relativement bas, CNP Assurances avait poursuivi une stratégie prudente d'investissement dans la gestion alternative (*hedge funds*): recours à des montages structurés avec garantie en capital, mise en place de "fonds de fonds" diversifiés et dédiés, investissements au demeurant très limités dans des "véhicules de titrisation". En effet, la gestion alternative offre des performances plus attractives que les produits de taux classiques, ainsi qu'une décorrélation avec les autres classes d'actifs, ce qui contribue à réduire le risque global des portefeuilles.

Les risques spécifiques, liés notamment à une plus grande disparité des performances, à la liquidité réduite de certaines positions et à un niveau plus faible de transparence, ont pris une importance considérable dans cette classe d'actifs au cours de l'année 2008. CNP Assurances a mis en place des dispositifs qui s'appuient notamment sur une forte diversification des stratégies et des gérants ainsi que sur une sélection et un contrôle rigoureux des équipes de gestion. Par ailleurs, l'exposition de la Société à ces fonds reste limitée à 1,4 % des actifs hors unités de comptes.

En synthèse, il me semble important de rappeler les éléments clés des dispositifs sur lesquels CNP Assurances s'appuie pour maîtriser les risques de crédit :

- des stratégies et une gestion rigoureuses des investissements encadrées par des instances de gouvernance réunies régulièrement (Comité de crédit, Comité financier) ;
- la définition de limites par émetteur particulièrement prudentes quelle que soit la classe d'actifs considérée, qui font l'objet d'un suivi encore renforcé dans le contexte de crise financière, afin de s'assurer de leur respect ;
- le contrôle de l'exécution des stratégies d'investissement au moyen d'engagements contractuels précis lorsque cette exécution est déléguée à des prestataires externes, de *reporting* fréquemment analysés et de vérifications sur les opérations enregistrées (réconciliations avec les données transmises par les dépositaires, les banques, vérification des valorisations, etc.) ;
- la mise en place d'une liste d'émetteurs fragilisés et la conduite d'analyses sur les secteurs en difficulté ;
- la réalisation de simulations tenant compte de conditions de marché dégradées afin de mesurer leur impact sur la solvabilité de la Société.

b) Risques liés à la chute et à la volatilité des marchés

Inadéquation actif/passif sur les fonds euros

Un adossement insuffisant entre les placements de l'actif et les engagements du passif peut exposer les assureurs à

des risques sérieux. Cela est particulièrement vrai en cas de hausse ou de baisse des taux ou de chute des marchés actions. En effet, cette situation peut obliger les assureurs à puiser dans leur marge financière pour servir les taux garantis aux assurés. De plus, dans l'éventualité de rachats massifs, des ventes d'actifs à une valeur dépréciée pourraient entraîner des difficultés potentielles en terme de liquidité.

Les risques liés aux taux d'intérêt constituent un enjeu majeur pour les compagnies d'assurance vie, auquel il convient d'être plus particulièrement vigilant dans un contexte de crise.

Au passif, d'une part, la valeur des engagements de long terme est sensible au niveau des taux d'intérêt, notamment lorsqu'ils incluent des garanties du capital, des taux d'intérêt minimum et des options de rachat anticipé ou de versements complémentaires. À l'actif, d'autre part, les compagnies investissent principalement dans des placements obligataires, qui sont également sensibles à l'évolution des taux.

Pour mesurer son exposition aux risques de taux, CNP Assurances s'est dotée depuis longtemps d'outils permettant de réaliser des simulations, qui examinent l'évolution des actifs et des passifs dans des environnements de marché contrastés. Ces simulations portent notamment sur :

- les effets sur la valeur des portefeuilles de fortes hausses ou de baisses des taux ;
- les réactions de l'assureur dans ces diverses configurations de marché (politique d'investissement, de dégageement de plus-values, revalorisation des contrats, etc.) ;
- le comportement des assurés (souscriptions nouvelles, versements ultérieurs, rachats ou transferts, etc.).

CNP Assurances effectue à la fois des simulations dites stochastiques qui s'appuient sur un grand nombre de scénarios aléatoires (les scénarios les moins probables font ressortir les zones de plus forte exposition aux risques), et des simulations dites déterministes réalisées à partir de quelques scénarios de marché choisis (fortes hausses ou fortes baisses des taux, assorties d'une chute des marchés d'actions, par exemple). Dans le contexte actuel, ces scénarios de "stress" sont particulièrement utiles car ils mesurent la "résistance" du bilan à différentes hypothèses d'évolution de l'environnement économique et financier.

L'ensemble de ces travaux est, comme les années précédentes, régulièrement examiné au sein du Comité actif/passif, présidé par le Directeur financier. En outre, une synthèse des risques au niveau du Groupe est présentée au Comité exécutif.

Face au risque de baisse des taux, CNP Assurances a limité ses engagements en termes de taux garantis, sur les produits d'épargne notamment, et, en termes de durée, par un adossement des engagements à des investissements obligataires de même durée.

Face au risque de hausse des taux, combiné avec des rachats significatifs, la Société a mis en œuvre des stratégies

d'investissement adaptées : limitation des maturités des obligations à taux fixes, investissement en obligations à taux variable et indexé, etc. Elle a également mis en place un programme à moyen et long terme de couverture contre le risque de remontée forte et durable des taux à long terme, par l'acquisition d'options auprès de contreparties bancaires diversifiées. Ce programme a été renforcé au cours des deux dernières années.

Rachats massifs et comportement des assurés

Le suivi, encore renforcé cette année, de nombreux indicateurs de performance et de qualité, réalisé par les Directions en charge des relations avec les réseaux partenaires et du service aux assurés, contribue à la gestion du risque d'exercice massif par les assurés de leurs options de rachat.

L'analyse des informations sur les opérations de collecte, de rachat et d'arbitrage a été menée avec une périodicité accrue et un niveau de détail renforcé à partir du mois d'août 2008, cela afin d'anticiper plus rapidement les changements de comportements liés au contexte actuel de crise.

En parallèle, les dispositifs de communication et d'écoute des assurés et des conseillers, ainsi que l'étude des réclamations, ont été adaptés afin de mieux répondre aux questionnements et aux inquiétudes suscités par les chocs successifs subis par les marchés. À titre d'illustration, si le nombre d'appels, traités n'a que faiblement augmenté (1,45 million d'appels soit une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente), 25 % d'entre eux étaient liés à la crise financière entre les mois de septembre et d'octobre 2008, et ils étaient plus longs à traiter dans la mesure où ils relevaient plus souvent d'un besoin d'explication sur les événements, la situation de la Compagnie, la réglementation, etc.

Il est également important de rappeler que, dans un contexte particulièrement dégradé, marqué par le ralentissement de la collecte et par la progression des opérations de rachat et d'arbitrage, la collecte nette de CNP Assurances est restée largement positive sur l'ensemble de l'exercice 2008.

Baisse des marchés actions

L'aggravation de la crise économique et financière s'est notamment traduite sur les marchés d'actions par une chute brutale des cours, encore accélérée par les "ventes forcées" de certains institutionnels et des *hedge funds*. Les Bourses ont connu, de fin août à fin novembre, des records absolus de volatilité. La baisse, qui concernait surtout les valeurs financières en début d'année, s'est généralisée à tous les secteurs, entraînant le plus important recul du CAC 40 depuis sa mise en place en 1987 (près de 43 % entre la clôture au 31 décembre 2007 et la clôture au 31 décembre 2008).

Les actifs des compagnies d'assurances investis sur les actions sont directement impactés par ces évolutions.

Face à l'augmentation des risques sur les portefeuilles actions, CNP Assurances a établi depuis plusieurs années une procédure définissant un seuil d'alerte à partir duquel le Comité exécutif réexamine et confirme, suspend ou amende la stratégie d'investissement en actions sur la base de différentes options envisageables.

Le suivi et l'analyse des conséquences de la baisse des marchés actions ont fait l'objet tout au long de l'année d'une attention toute particulière de la part des instances de direction (Comité exécutif) et de gouvernance (Comité d'audit et Conseil d'administration) de CNP Assurances.

La chute des marchés a entraîné des charges de provisionnement qui ont été intégrées très en amont dans le processus de gestion de la crise financière. À cet égard, CNP Assurances a pris une part active aux travaux de place concernant le traitement comptable en normes françaises et en normes internationales (IFRS), des conséquences de l'effondrement des marchés sur le provisionnement des portefeuilles actions. Les méthodes retenues pour le calcul de ces provisions (provisions pour dépréciations durables, provisions pour risque d'exigibilité en normes françaises, et provisions pour *impairment* ainsi que mécanismes de participation aux bénéfices différée en normes IFRS) et leurs conséquences sur les états financiers ont été présentées aux instances de direction et de gouvernance de la Société.

Exposition à l'immobilier

Les actifs immobiliers représentent une part relativement faible du groupe CNP (moins de 2 % en valeur bilan et moins de 3 % en valeur de marché) qui a peu investi depuis plusieurs années, au vu des valorisations très élevées. En conséquence, la baisse probable du marché apparaît plutôt comme une opportunité pour se renforcer dans l'avenir sur cette classe d'actifs.

Impact des garanties plancher sur produits en unités de compte

Pour ce qui concerne les contrats en unités de compte, dont la valeur des engagements est symétrique à celle des actifs en représentation, les assureurs ont mis en place des garanties pour protéger les assurés en cas de baisse trop forte des marchés. À ce titre, CNP Assurances couvre ses risques sur le montant des garanties plancher par l'achat d'options ou de protection de réassurance selon les portefeuilles.

Outre les éléments présentés sur la maîtrise des risques de crédit, notamment en termes de gouvernance, de principes de gestion des investissements et de contrôle de l'exécution des stratégies, les principaux dispositifs permettant à la Société de limiter son exposition aux risques liés à la chute et à la volatilité des marchés sont les suivants :

- un suivi de l'adossement actif/passif qui s'appuie sur des simulations régulièrement mises à jour, afin de tenir compte de conditions de marché contrastées, d'en mesurer les impacts sur la Société et de mettre en œuvre des stratégies d'investissement et de couverture adaptées ;
- la limitation des engagements garantis au passif ;
- une procédure d'alerte permettant d'ajuster la stratégie d'investissement à des circonstances exceptionnelles, telles que celles observées au cours de l'année 2008 ;
- l'analyse renforcée des flux de collecte, de rachats, d'arbitrages et du niveau des encours qui s'accompagne d'une écoute et d'une communication accrues envers les assurés et les partenaires de CNP Assurances.

Pour conclure sur cette première partie, je tiens à souligner que je continuerai à veiller à ce que CNP Assurances

poursuive les efforts entrepris en termes d'identification, de suivi et d'analyse des risques liés à la crise et de leur impact sur l'activité et la solidité financière de la Société, afin d'anticiper autant que possible les points de fragilité ou de rupture, qui seraient susceptibles de l'affaiblir. Je m'emploierai à vérifier que tous les dispositifs pour y faire face sont bien mis en œuvre.

Mais, au-delà des enjeux spécifiques liés à l'environnement actuel, il m'incombe dans ce rapport de décrire aussi les modalités de la gestion des risques récurrents au cœur du métier d'assureur qui reste une priorité pour le Groupe.

B) L'identification, l'évaluation et la gestion des risques récurrents

Les travaux d'identification et de mesure des risques récurrents doivent fournir aux organes de direction et de gouvernance les éléments d'évaluation et d'information nécessaires, d'une part, à la définition d'une politique générale de maîtrise des risques pour l'ensemble du Groupe et, d'autre part, au pilotage des risques inhérents à chacune des activités.

Les principaux outils de pilotage s'articulent autour de cartographies globales, permettant d'obtenir une vision synthétique des différentes catégories de risques, et de cartographies détaillées par processus qui donnent une connaissance analytique des risques élémentaires de l'entreprise.

Les contrats d'assurance souscrits par CNP Assurances comportent des risques liés à des engagements de nature :

- essentiellement financière pour les contrats d'épargne ;
- technique et financière pour les contrats de retraite ;
- essentiellement technique pour les contrats de prévoyance.

De plus, l'évolution de la réglementation de l'activité d'assurance nécessite un pilotage approprié des risques de non-conformité ainsi que ceux liés à la lutte anti-blanchiment.

Les risques financiers et les dispositifs mis en œuvre pour les maîtriser ont été présentés plus haut dans ce rapport. Les risques techniques, quant à eux, concernent des événements tels que la mortalité, la maladie, l'incapacité, l'invalidité, la perte d'activité, etc.

Risques techniques

Des dispositifs sont mis en œuvre pour mesurer et provisionner puis réassurer les risques afférents aux engagements souscrits, ainsi que pour suivre régulièrement la rentabilité et la valeur des portefeuilles.

Les outils de pilotage dont s'est dotée CNP Assurances pour mesurer l'atteinte de ses objectifs sont également utilisés pour évaluer tant l'adéquation de la tarification que l'opportunité de développer de nouveaux produits. Ces outils permettent notamment de déterminer la contribution attendue de chaque entité du groupe CNP, de suivre tout

au long de l'année la réalisation de ses objectifs et d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

Des calculs de la valeur intrinsèque des portefeuilles (*Embedded Value*) et de la valeur de la production des affaires nouvelles (*New Business*) portent à la fois sur CNP Assurances, mais aussi sur chacune de ses principales filiales. Ces travaux, qui concourent aux analyses de rentabilité et au pilotage des risques liés à l'activité, sont revus par un expert actuariaire indépendant à chaque arrêté comptable et font l'objet d'une communication financière. Ils fournissent également des indicateurs de gestion "actif/passif" qui renforcent encore le niveau de contrôle des portefeuilles (coût des options de rachat et de taux garantis sur les contrats d'épargne présentés précédemment).

La politique de réassurance des contrats de CNP Assurances et de ses filiales complète ce dispositif. Elle inclut par exemple une politique de Groupe, régulièrement revue, qui intègre les contrats souscrits directement par la Compagnie, ainsi que ceux provenant d'organismes de prévoyance et des filiales. De plus, la couverture de réassurance du Groupe comprend une protection globale du compte de résultat technique et un partage des risques sur les affaires nouvelles significatives. Notons également que la solvabilité des réassureurs ainsi que les portefeuilles réassurés sont analysés régulièrement.

Risques de non-conformité et de blanchiment

En 2007, un service "Déontologie – Conformité" a été créé. Il veille plus particulièrement aux risques :

- de non-conformité des produits et des opérations d'assurance ;
- de non-respect des règles éthiques, qu'elles soient propres à l'entreprise (comportement des salariés), d'origine législative ou réglementaire (règles relatives à la détention d'information, aux obligations spécifiques d'une société cotée, etc.), ou qu'elles traitent des modalités d'intervention du Groupe à l'extérieur (achats, communication externe, devoir de conseil, mécénat, etc.).

La maîtrise du risque de non-conformité s'appuie sur un dispositif de validation général et documenté, comprenant notamment une fiche de conformité formalisant l'accord ou les réserves de l'ensemble des services participant à la création ou à la mise à jour d'un produit, avant l'avis final sous forme de "bon pour accord" du service "Déontologie – Conformité".

Pour ce qui concerne le respect des règles éthiques, un comité *ad hoc* est en charge notamment de l'intégration des évolutions réglementaires dans le corpus de règles de la Compagnie et de l'évaluation récurrente du respect des valeurs de l'entreprise.

Ce dispositif est complété par un service de surveillance et de sécurisation des flux financiers (composé de quatre cadres expérimentés), dédié au pilotage de la lutte contre le blanchiment des capitaux et à la vérification de la régularité des flux financiers.

Projet de convergence des dispositifs de gestion des risques

Un important projet de gestion des risques, dit ERM, a été lancé l'an dernier, afin d'améliorer la formalisation du dispositif existant, et même de le renforcer sur certains points, et cela dans la perspective des exigences futures du pilier 2 de la Directive Solvabilité 2.

Il vise à couvrir les risques financiers, techniques, opérationnels, stratégiques, émergents et ceux liés aux nouveaux produits, pour toutes les sociétés d'assurances du Groupe en France et à l'étranger. Pour chaque filière de risque étudiée, la démarche consiste à recenser l'existant, qui est mis en perspective au regard des meilleures pratiques du marché. La rédaction du dispositif de gestion du risque (sous forme d'une "procédure générale") est accompagnée de plans d'actions susceptibles d'améliorer le dispositif.

L'année 2008 a permis de traiter les principaux risques financiers (gestion actif passif, crédit, change) et techniques (souscription, tarification, réassurance, provisionnement, suivi de portefeuille) des sociétés d'assurances françaises du groupe CNP. L'extension du dispositif aux risques liés à la création de nouveaux produits a également démarré avec la réalisation d'un état des lieux en 2008.

Le projet se poursuivra avec pour objectif de mener à bien les plans d'actions définis sur les risques financiers et techniques, et d'engager les travaux sur les risques opérationnels, stratégiques et émergents.

2.3.2 Une organisation définissant clairement les modes opératoires et les responsabilités

Le dispositif de Contrôle interne de CNP Assurances s'appuie sur une série de cadres de références tels que les Chartes de l'Audit interne et du Contrôle interne, le Code de bonne conduite, le système de délégation interne. En outre, deux instances veillent plus particulièrement à la maîtrise des risques et à la qualité du Contrôle interne :

- le Comité d'audit du Conseil d'administration (*voir supra*);
- le Comité des risques, composé des membres du Comité exécutif et du Directeur des Risques et de la Conformité, ayant pour missions de :
 - suivre les risques significatifs encourus par CNP Assurances;
 - s'assurer de l'existence ainsi que de la pertinence des dispositifs de prévention, de détection et de traitement des risques.

Ce dispositif compte en outre deux niveaux distincts :

- chaque direction a l'obligation de mettre en place des contrôles dits de premier niveau visant soit à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétences (directions opérationnelles), soit à contrôler de manière transversale des risques pris par la Société dans son ensemble, y compris dans d'autres directions (directions fonctionnelles);
- des contrôles dits de second niveau, visant à s'assurer de façon générale de la maîtrise des risques et à vérifier la qualité et la pertinence des contrôles de premier niveau ;

ces contrôles sont assurés par la Direction des Risques et de la Conformité ainsi que par la Direction de l'Audit interne.

2.3.3 Le système de surveillance du dispositif de Contrôle interne

La surveillance permanente (le Service de Contrôle interne)

CNP Assurances s'appuie sur un dispositif d'autoévaluation. Elle dispose ainsi chaque année d'une appréciation interne sur l'ensemble des contrôles, et renforce par là l'implication de tout le personnel. Ce dispositif est complété par la mise en œuvre, par sondage, d'un plan de test des contrôles.

Les éléments clés de la démarche d'autoévaluation sont les suivants :

- les opérationnels qui ont la responsabilité des contrôles les évaluent grâce à un questionnaire standardisé ;
- les responsables hiérarchiques valident ces évaluations ;
- lorsque l'évaluation le nécessite, les responsables opérationnels décident de plans d'actions ;
- enfin, le suivi du dispositif est assuré par des comités *ad hoc* organisés autour de chaque membre du Comité exécutif concerné.

Deux types de tests sont réalisés sur les contrôles. Tout d'abord, des tests approfondis permettent de vérifier la qualité de l'autoévaluation et de porter un jugement sur la cohérence des dispositifs de contrôle, ainsi que sur la maîtrise globale du risque. Par ailleurs, des tests de conformité opérés sur des contrôles jugés satisfaisants par les auto-évaluateurs et choisis de manière aléatoire permettent de valider la sincérité des informations issues de l'autoévaluation. L'ensemble de ces éléments fait l'objet d'un *reporting* approprié aux différentes directions.

Le Service de Contrôle interne en charge de l'animation du dispositif a continué de se renforcer. Il est composé de quinze cadres expérimentés, ayant occupé d'autres fonctions dans le Groupe, dans des métiers à forte technicité : actuariat, comptabilité-finances, systèmes de gestion.

En 2009, le périmètre de l'autoévaluation sera élargi aux filiales étrangères et intégrera de nouveaux processus, notamment ceux porteurs de risques liés à la crise économique et financière.

La surveillance périodique (la Direction de l'Audit interne)

La Direction de l'Audit interne réalise, pour le compte des organes de direction et d'administration, des missions d'analyse, de diagnostic et de recommandations sur la qualité et l'efficacité du dispositif de Contrôle interne de CNP Assurances.

Le plan d'audit pluriannuel est élaboré afin de garantir dans un délai de cinq ans au maximum une couverture de l'ensemble des activités de l'entreprise porteuses de risques significatifs. Il tient compte des domaines déjà couverts par les Commissaires aux comptes et des travaux réalisés par la

Direction des Risques et de la Conformité. Le programme d'audit annuel est soumis au Comité exécutif et validé par le Comité d'audit du Conseil d'administration.

La certification de la Direction de l'Audit interne par un organisme indépendant (Ifaci certification), obtenue en novembre 2008, conforte sa crédibilité. Elle renforce la légitimité des travaux menés auprès des différentes parties prenantes à l'audit, démontrant ainsi sa capacité à soumettre ses activités à des règles contraignantes et à des normes reconnues par la profession.

Ces actions s'inscrivent dans la "démarche qualité" engagée depuis plusieurs années dans l'entreprise et dans sa volonté d'étendre la certification à l'ensemble de ses activités, opérationnelles, fonctionnelles ou transversales.

Le renforcement des ressources initié au cours des dernières années s'est poursuivi sur l'année 2008 : la Direction de l'Audit interne est constituée d'un directeur, de onze auditeurs, dont quatre chefs de missions, spécialisés dans les domaines financier, comptable, juridique, actuariel, informatique et commercial, ainsi que d'une collaboratrice chargée des dossiers transversaux (méthodologie, certification, etc.).

2.3.4 Les contrôles adaptés aux enjeux des principaux processus de la Société

La conception et la distribution des produits

L'activité d'assurance, qui fait appel public à l'épargne, présente par nature des risques en termes opérationnels, juridiques et aussi d'image. Ils apparaissent non seulement lors de la création du produit et la rédaction des conditions contractuelles, mais aussi au moment de la présentation et de la vente des produits d'assurance au public (conseil et information des souscripteurs). Enfin, des risques peuvent émerger lors de l'établissement d'une jurisprudence nouvelle par les tribunaux ou de nouvelles réglementations de l'autorité de tutelle.

Le modèle d'affaires de CNP Assurances, dans lequel la présentation des opérations d'assurance et une partie de la gestion des contrats sont effectuées par des réseaux partenaires, nécessite des dispositifs spécifiques de contrôle de premier niveau. Ces contrôles constituent un ensemble commun, conçu et mis en œuvre de manière coordonnée par CNP Assurances et ses partenaires dans le cadre de conventions spécifiques, de façon à répondre avec efficacité aux risques auxquels ils sont conjointement exposés. À ce titre, la Société a poursuivi ses efforts en termes d'animation et de formation du réseau.

La gestion des contrats d'assurance

La gestion des contrats d'assurance est au cœur du modèle d'affaires de CNP Assurances, qui se doit de viser l'excellence dans ce domaine. Les dispositifs mis en place ont donc pour objectif de renforcer la maîtrise des opérations de gestion et de garantir la meilleure qualité du service aux clients.

Assurances individuelles

Les risques les plus significatifs encourus sont notamment liés à la diversité des produits d'assurance individuelle (épargne, retraite, prévoyance) et aux volumes traités : plus de 200 types de contrats différents représentant à fin 2008 plus de 13 millions de contrats.

Depuis plusieurs années, l'efficacité des traitements des opérations est au cœur de la démarche partenariale de CNP Assurances avec ses réseaux. Outre les tableaux de bord liés à l'environnement économique et financier, renforcés afin de mesurer au mieux les conséquences de la crise boursière, et décrits précédemment, les principaux dispositifs portent sur :

- des conventions de services signées avec les réseaux de La Banque Postale et du groupe des Caisses d'Épargne, en complément des conventions de partenariat : elles forment un cadre contractuel définissant les rôles et les responsabilités en matière de délégation de gestion, de qualité de la production et du service aux assurés sur les principaux processus (adhésion, versements ultérieurs, rachats, etc.) ;
- des procédures et des outils communs, régulièrement mis à jour, avec des standards de qualité et d'efficacité améliorés en permanence ;
- des comités trimestriels de suivi de la qualité de gestion au moyen d'indicateurs définis en commun, comprenant la définition de plans d'actions, le cas échéant, et rendant compte au Comité de partenariat.

La maîtrise des risques repose également sur une "démarche qualité" élaborée avec les réseaux de distribution, menée depuis plusieurs années sur différentes activités (assurance des emprunteurs, information périodique à la clientèle) et étendue aux processus de "prestations aux bénéficiaires". En parallèle, CNP Assurances a poursuivi les travaux déjà engagés sur la certification de la "gestion de la relation avec les clients". À la suite de l'obtention de la certification ISO 9001, le plan d'actions mené en 2008 a permis de renforcer encore le niveau de satisfaction des assurés. La démarche "qualité" vise l'obtention, à terme, d'une certification globale sur la qualité des actes de gestion.

Le projet majeur, initié en 2008, concernant la gestion des contrats, et intitulé "dématérialisation", vise à numériser l'ensemble des documents de gestion, afin de ne conserver les "documents papier" qu'à titre d'archives et de n'utiliser que des documents numériques dans les activités courantes de gestion. Ce projet entraîne notamment des adaptations significatives des outils, des processus et de l'organisation du travail. Sur la base d'un test de déploiement réalisé avec succès en novembre 2008, des gains sensibles en qualité et en productivité sont attendus de la mise en place de ce projet.

Enfin, la sous-traitance de certains actes de gestion (traitement du courrier, saisie de documents, archivage, édition, traitement des chèques) fait l'objet d'accords avec l'ensemble des sous-traitants concernés sur le niveau de qualité et sur le respect des délais. Les opérations traitées, tant par les prestataires que par les centres de gestion, font l'objet d'une vérification régulière par des comités de suivi *ad hoc*.

Assurances collectives

L'assurance collective recouvre essentiellement les mêmes types de garanties que l'assurance individuelle. Elle porte donc des risques similaires. S'ajoutent cependant des risques spécifiques liés à la délégation de gestion accordée aux clients de CNP Assurances (entreprises, mutuelles, établissements financiers, etc.), ainsi qu'aux courtiers et aux prestataires externes.

De ce fait, des dispositifs adaptés ont été mis en place, depuis plusieurs années, pour assurer le contrôle des délégataires :

- les conventions de délégation, qui sont révisées régulièrement en fonction de l'évolution réglementaire et de l'expérience acquise, définissent les responsabilités respectives dans la réalisation des actes de gestion ;
- le suivi d'indicateurs et de tableaux de bord fait l'objet d'un renforcement constant en relation avec le contrôle de gestion et l'actuariat central de CNP Assurances : ils permettent de suivre l'activité commerciale, mais également les risques techniques (analyse de la rentabilité des portefeuilles, de l'équilibre des régimes, etc.) ;
- des missions générales de diagnostic permettent de conseiller le partenaire ou le prestataire sur les aspects commerciaux, opérationnels et financiers de sa gestion ;
- enfin, des contrôles de certaines délégations sont régulièrement exercés. Ils peuvent aller jusqu'à l'examen détaillé de dossiers individuels.

Les activités non déléguées (donc effectuées directement par les services de CNP Assurances) sont elles aussi soumises à des procédures spécifiques de Contrôle interne qui sont effectuées par les supérieurs hiérarchiques et par des équipes de contrôleurs.

Les formations délivrées aux partenaires complètent ce dispositif. Elles traitent des différents aspects de l'activité, qui sont nécessaires à la bonne exécution d'une délégation de gestion. Elles sont accompagnées par des guides de délégation (partenaires ou prestataires) et des guides de procédure (interne).

La gestion des investissements

Les risques et les dispositifs de Contrôle interne liés à la gestion des investissements ont été largement développés dans la partie intitulée : "CNP Assurances face à la crise financière".

En complément, les éléments présentés dans cette partie rappellent quelques points clés des contrôles récurrents mis en œuvre par la Société.

Le groupe CNP a structuré ses placements dans différents portefeuilles, représentatifs des divers engagements que constituent les contrats d'assurance commercialisés. Chaque portefeuille d'actifs correspond ainsi à un produit d'assurance, ou à une famille de produits et de contrats présentant des caractéristiques similaires. Ce dispositif a plusieurs avantages, car il facilite ou permet :

- un contrôle de l'attribution de la production financière aux contrats, donc aux assurés ;

- l'association des différents partenaires de CNP Assurances au choix des stratégies financières. Des comités financiers réguliers existent ainsi avec plusieurs partenaires et clients ;
- l'adossement des actifs et des engagements techniques.

L'organisation retenue par CNP Assurances distingue, d'une part, la définition des stratégies d'investissement et, d'autre part, la fixation de limites d'engagement par émetteur. Ces deux dispositifs de contrôle des placements émanent de deux services distincts et se traduisent par deux séries d'instructions communiquées aux gérants.

Les stratégies d'investissement sont principalement fondées sur les travaux de la gestion actif/passif, présentés plus haut dans ce rapport. Elles intègrent également les orientations de placement discutées avec les partenaires et les clients, notamment en vue d'une optimisation en fonction des conditions de marché. Ainsi, CNP Assurances contrôle son exposition aux risques et sa politique de revalorisation des contrats. Les stratégies d'investissement de tous les portefeuilles sont revues mensuellement ou trimestriellement.

L'exécution de ces stratégies est largement déléguée à des prestataires externes (notamment Natixis AM et LBP AM). Le risque opérationnel porté par les gérants est contrôlé par différents dispositifs : (i) un engagement contractuel de respecter les contraintes édictées dans le mandat de gestion ; (ii) une communication écrite mensuelle ; (iii) un reporting régulier sur les achats/ventes ; (iv) l'existence de contacts quasi quotidiens ainsi que des réunions mensuelles avec les responsables de portefeuilles de CNP Assurances.

CNP Assurances dispose d'un système d'information sur les valeurs mobilières en portefeuille, qui permet notamment d'assurer un contrôle des flux (achats, ventes, coupons et droits divers) et des positions sur titres (rapprochements, suivi des écarts, régularisations, etc.), ainsi que le respect des stratégies d'investissements et des limites par émetteur. Il est alimenté principalement par des informations en provenance des établissements dépositaires des valeurs détenues par le groupe CNP (comptes rendus d'opérations, extraits de comptes titres, etc.).

Les opérations sur les instruments financiers à terme s'inscrivent dans le cadre des stratégies de couverture des risques approuvées chaque année par le Conseil d'administration. Les positions sur dérivés sont suivies par un service dédié, qui utilise un logiciel de place pour leur gestion et leur valorisation.

Au cours de l'année 2008, en complément des actions menées afin de répondre aux risques liés à la crise financière, l'organisation et le contrôle des placements ont fait l'objet d'un certain nombre d'évolutions, dont les plus notables sont :

- la refonte du mandat de gestion confié à l'un des prestataires, dont le niveau de détail et de précision a été accru à cette occasion ;
- la restructuration de l'activité de *Private Equity*, rendue nécessaire par la croissance de ce portefeuille, afin de renforcer les moyens humains et informatiques, la formalisation des processus d'investissement et de valorisation ;

→ l'extension des capacités de valorisations internes, afin de les comparer aux valorisations communiquées par des tiers extérieurs, notamment en cas d'illiquidité des marchés concernés.

2.3.5 La maîtrise des informations diffusées en interne

Systèmes d'information

Les systèmes d'information occupent une place centrale dans l'ensemble des opérations de CNP Assurances, qu'il s'agisse du cœur de métier (gestion des contrats, gestion des investissements, etc.) ou des activités fonctionnelles (contrôle de gestion, comptabilité, actuariat, etc.). Ils ont vocation à accompagner CNP Assurances dans ses projets de développement, et leur évolution s'inscrit dans la stratégie industrielle de la Société.

Les dispositifs de contrôle en place ont donc pour objectif d'assurer la fiabilité des outils et l'intégrité des données mis à la disposition des utilisateurs (directions opérationnelles ou partenaires).

Les progrès réalisés ces dernières années ont notamment porté sur les contrôles de sauvegarde et de protection des données, ainsi que sur la disponibilité des systèmes d'information et la fiabilité des traitements informatiques. CNP Assurances a notamment effectué les avancées suivantes :

Protection des données suite à un sinistre majeur et fiabilité des systèmes d'information

Toutes les données de production sont désormais sauvegardées quotidiennement en deux exemplaires dont l'un est localisé sur un site externe sécurisé. Par ailleurs, un dispositif est en cours de mise en œuvre avec une autre institution financière, afin de disposer d'un environnement de secours externe, sur un troisième site. Des tests seront effectués en 2009, afin de confirmer le passage en statut opérationnel de cette infrastructure.

Les matériels et infrastructures considérés comme critiques (serveurs et disques du système central, programmes) sont dédoublés, ainsi que l'alimentation électrique du centre et des matériels.

Préservation de la confidentialité des données sensibles

La sensibilité des données (médicales, nominatives, etc.) est évaluée avec les spécialistes métiers dans le cadre d'un Comité de sécurité, qui réunit mensuellement les Directeurs de l'Audit interne, des Risques et de la Conformité, des Investissements informatiques et de la Production informatique. La mise en production des applications manipulant des données sensibles est soumise à l'accord de ce comité et fait l'objet de contrôles préventifs spécifiques (cryptage des données notamment), ainsi que d'audits de sécurité externes (quatre à cinq par an).

Pour les années à venir, la priorité restera l'industrialisation du fonctionnement des systèmes d'information, afin de

soutenir le déploiement de processus d'exploitation informatique standardisés, formalisés et documentés pour répondre aux niveaux de services attendus par les partenaires et les clients de CNP Assurances. Enfin, des démarches visant à obtenir des certifications qualité à horizon 2010 ont été initiées depuis l'an dernier dans les domaines des études et de la production.

Pilotage et Contrôle de gestion

CNP Assurances, qui doit se situer parmi les meilleurs standards du marché dans les domaines de la maîtrise des frais généraux ainsi que de l'amélioration de la productivité et des coûts de gestion des contrats, a fait évoluer régulièrement les dispositifs et les outils concernés. La volatilité des principaux éléments de formation du résultat (collecte, encours, résultat financier, etc.), induite par la crise des marchés financiers, renforce encore les besoins d'anticipation et de pilotage de la Société, afin d'assurer une gestion prudente et une forte réactivité dans un contexte porteur d'incertitudes.

Outre les actions mises en œuvre afin de répondre à la crise économique et financière, présentées précédemment, les activités de pilotage et de Contrôle de gestion ont été recentrées autour des axes suivants : la planification stratégique, la mesure de la performance et le suivi budgétaire.

La planification stratégique consiste à traduire en chiffres au niveau le plus fin les orientations stratégiques à moyen terme proposées par le Comité exécutif et validées par le Conseil d'administration.

Le pilotage est réalisé au moyen de tableaux de bord d'activité, composés de l'ensemble des indicateurs opérationnels identifiés avec les directions concernées, qui mesurent chaque mois l'atteinte des objectifs en termes de chiffre d'affaires, de niveau d'activité, de ressources allouées, de qualité et d'avancement des différents projets.

Par ailleurs, la Direction de la Planification et de la Performance coordonne le suivi budgétaire qui inclut :

- la prévision des coûts et l'élaboration des budgets de frais de fonctionnement ;
- le suivi des consommations par structure ;
- l'agrégation de ces éléments par direction et par société, et la consolidation au niveau du groupe CNP.

Enfin, le contexte de marché particulièrement volatil et incertain a rendu nécessaire une analyse plus fine et plus fréquente des différentes composantes du modèle économique de la Société, tant au niveau des revenus (collecte nette, encours, production financière) que des coûts. La maîtrise de ces derniers est devenue, dans un environnement difficile, un enjeu crucial. Des simulations d'atterrissage du compte de résultat, réalisées régulièrement et accompagnées d'un *reporting* au Comité exécutif sur la réalisation du budget, ont permis de piloter les ratios de productivité de CNP Assurances tout au long de l'exercice, en dépit des chocs successifs sur les marchés et de leurs conséquences sur l'activité.

Pilotage des activités internationales

Les réglementations et les principes de gouvernement d'entreprise applicables dans chaque pays où CNP Assurances est présente, sa représentation majoritaire dans les conseils d'administration ou conseils de surveillance des filiales étrangères et le dispositif de pilotage mis en place par le groupe CNP Assurances constituent les principaux éléments de l'environnement de contrôle des activités internationales.

Les comités spécialisés – Comité stratégique, Comité d'audit ou Comité de Contrôle interne – favorisent la préparation des conseils par un travail approfondi sur les domaines concernés. En outre, ces filiales sont désormais toutes dotées de services en charge du Contrôle interne.

Le pilotage des objectifs est réalisé au moyen de plans stratégiques révisés annuellement ainsi que par le suivi des résultats, qui permettent à CNP Assurances de maîtriser l'évolution du métier de la filiale, son modèle économique (éléments déterminant la formation des marges) et les leviers de création de valeur (mix produit, optimisation des processus opérationnels, projets d'investissement, etc.).

Les outils de suivi s'articulent autour d'un tableau de bord mensuel et d'une analyse trimestrielle qui comprend un examen de l'environnement économique, le suivi de la formation des marges par activité et l'appréciation de la contribution de chaque segment de marché au résultat de la filiale.

Des comités financiers, composés de représentants des Directions des Investissements de CNP Assurances et de la filiale, ainsi que des missions trimestrielles d'appui sur place, complètent ce dispositif.

Dans un environnement de crise financière mondiale d'une ampleur exceptionnelle, la déclinaison aux filiales des dispositifs de maîtrise des risques financiers, techniques, juridiques et opérationnels constitue une priorité partagée localement. L'adaptation du niveau de ressources pour entrer dans les meilleurs délais dans le dispositif déployé au siège dans le cadre du projet de gestion des risques, dit ERM, est en cours. Dès le mois de septembre 2008, une note relative à la gestion des risques financiers à l'international a été diffusée aux filiales, afin de renforcer la formalisation et l'homogénéité des pratiques en matière de communication des politiques d'investissement et de crédit, ainsi que de remontée des informations sur les portefeuilles.

2.4 Les procédures de Contrôle interne concourant à l'établissement de l'information financière et comptable

Les Directions opérationnelles assument le Contrôle interne des opérations de gestion courante qui génèrent des données comptables dites répétitives (par exemple, appel et encaissement de primes, évaluation et règlement de prestations, achats, ventes et détachements de coupons sur placements

financiers). L'essentiel des dispositifs de Contrôle interne portant sur ces données a été évoqué plus haut dans ce rapport, dans le cadre de la description des contrôles de premier niveau.

Les dispositifs de Contrôle interne sur les informations et les méthodes de calcul qui permettent de déterminer les données dites non répétitives et les "estimations comptables" (par exemple, estimations de primes à recevoir, provisions techniques, allocations de frais généraux et, plus largement, écritures d'arrêté comptable) sont décrits ci-dessous et ont été regroupés en deux grandes catégories :

- l'évaluation des résultats techniques ;
- la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers.

2.4.1 L'évaluation des résultats techniques

Les principaux contrôles relatifs à la détermination des provisions techniques sont les suivants :

- mise à jour du périmètre couvert par CNP Assurances en intégrant les nouveaux partenariats et produits, ainsi que les nouveaux dispositifs contractuels (par exemple, évolution du commissionnement) ;
- actualisation et contrôle des données contractuelles et financières servant de base aux calculs des provisions ;
- mise en place de méthodologies de calcul conformes au Code des assurances, aux principes comptables, aux normes de marché et aux pratiques définies par le groupe CNP ;
- vérification des résultats des calculs effectués directement par les systèmes de gestion ;
- analyses détaillées et études statistiques incluant un suivi des sinistres et de l'utilisation des provisions, afin de valider ou de réviser les hypothèses de sinistralité.

Pour les années à venir, parmi les principaux objectifs concernant l'évaluation des résultats techniques, on citera notamment la finalisation des développements d'outils et la recherche de compétences nécessaires à la Société pour faire face à la mise en œuvre de Solvabilité 2, de la Phase II des normes IFRS et du calcul de la valeur intrinsèque.

2.4.2 La tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers

Les principaux risques comptables portent sur la fiabilité, l'exhaustivité et la sincérité des données, ainsi que sur le respect des délais légaux de présentation des états financiers.

Le contrôle de ces flux au sein du Service de la Comptabilité générale se fait au moyen de différents dispositifs :

- rapprochements des données de la comptabilité avec celles des systèmes de gestion ;
- vérification de leur cohérence et de leur exhaustivité lorsqu'elles sont reçues de façon non automatisée ;
- réconciliation de certaines données comptables avec des informations chiffrées externes (relevés bancaires et portefeuilles titres).

La fiabilité des écritures d'inventaire s'appuie sur des procédures comptables et sur un processus d'arrêté des comptes documentés de façon détaillée et régulièrement mis à jour. Par ailleurs, un manuel destiné aux filiales dresse un inventaire des méthodes comptables du Groupe et des informations à fournir dans la liasse de consolidation.

L'évolution des outils et des processus a fait l'objet de chantiers majeurs au cours des dernières années, qui ont notamment permis les progrès suivants :

→ des gains significatifs en termes de délais de clôture : réduction de vingt-neuf jours ouvrés pour les comptes annuels 2008 par rapport à l'exercice 2005 et une cible de quarante-deux jours ouvrés sur la clôture semestrielle 2009 par rapport à celle du juin 2006 ;

→ le renforcement significatif et en cours d'achèvement des effectifs en nombre et en compétences : sur une quarantaine de postes à pourvoir à fin 2006, seule une dizaine reste en cours de recherche (moins de 10 % de l'effectif total de la Direction).

Depuis 2008, une réflexion a été lancée afin de poursuivre la refonte des éléments de *reporting* financier de l'ensemble de l'entreprise afin de répondre aux évolutions réglementaires, de poursuivre la réduction des délais de clôture et de faciliter l'analyse financière de l'activité dans un environnement de "juste valeur", tout en renforçant les dispositifs de contrôle ainsi que le pilotage de la performance de l'entreprise.

2.5 Description des axes d'amélioration envisagés

Pour les années à venir, l'extension progressive du périmètre d'évaluation et de renforcement du Contrôle interne, ainsi que les ambitieux projets visant à déployer des nouveaux outils de quantification et de gestion des risques, dans la perspective de la réglementation "Solvabilité 2", feront l'objet d'une attention particulière de ma part.

Je souhaite également que CNP Assurances poursuive les travaux menés avec ses partenaires, tant sur la maîtrise des risques liés à la commercialisation des produits d'assurance, notamment ceux relatifs au devoir de conseil, que sur le suivi de la satisfaction de la clientèle et l'amélioration constante

de la qualité de service. À cet égard, je continuerai de suivre avec le plus grand intérêt le déploiement des actions engagées en terme de certification qualité des processus de gestion et des outils informatiques, ainsi que les dispositifs d'écoute et de communication, envers les partenaires et les assurés.

Dans un contexte de crise d'une ampleur exceptionnelle, qui génère des risques significatifs auxquels les sociétés intervenant dans le secteur bancaire et assurantiel sont exposées, je continuerai à m'assurer que CNP Assurances conserve une approche très rigoureuse et prudente dans le maintien de sa solidité et de sa flexibilité financière, ainsi que dans la gestion de ses placements.

Au cours de l'année 2009, il me paraît important que la Société poursuive les efforts entrepris dans la mise en place et l'analyse d'indicateurs pertinents pour suivre et mesurer les conséquences de la crise sur son activité, afin de lui garantir une très grande réactivité face à un environnement particulièrement volatil et incertain, porteur à la fois de menaces, mais également d'opportunités.

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, je continuerai à veiller à ce que le renforcement permanent du dispositif de gestion des risques et de Contrôle interne reste au cœur des priorités de CNP Assurances.

2.6 Description des observations éventuelles des Commissaires aux comptes sur les déficiences majeures qu'ils auraient relevées dans le Contrôle interne

Les Commissaires aux comptes ne m'ont pas fait part de déficience significative du Contrôle interne, qu'ils auraient relevée dans le cadre de leurs travaux.

Edmond Alphandéry
Président du Conseil d'administration

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CNP ASSURANCES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société CNP Assurances SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de Contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de Contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de Contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

→ prendre connaissance des procédures de Contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
→ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
→ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de Contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 10 mars 2009
Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Régis Tribut
Associé

Mazars & Guérard

Pascal Parant
Associé

VALEUR INTRINSÈQUE

(EMBEDDED VALUE)

— INTRODUCTION

Depuis 1999, la communication financière du groupe CNP intègre la publication de la valeur intrinsèque des contrats en portefeuille (*Embedded Value*) et de la valeur des affaires nouvelles (*New Business*). Le périmètre couvert concerne l'ensemble des entités du groupe contribuant significativement à la valeur, CNP Assurances et ses filiales en France et à l'international.

Ces indicateurs offrent une vision actualisée des profits futurs que l'assureur peut attendre de son portefeuille en stock. Au travers de la valeur du *New Business*, un zoom est réalisé sur les affaires nouvelles souscrites au cours de l'année.

Au 31 décembre 2008, les valeurs publiées reposent sur une méthodologie dite *Market Consistent*. Les calculs réalisés par le groupe CNP sont conformes aux normes MCEV[®] édictées par *The European Insurance CFO Forum Market Consistent Embedded Value Principles*, à l'exception d'une

prime de liquidité que CNP Assurances a jugé pertinent d'intégrer à la courbe des taux *Swap* compte tenu du contexte perturbé des marchés financiers. Par ailleurs, la valorisation de Caixa Seguros demeure basée sur une méthodologie traditionnelle.

Ces travaux de valorisation font l'objet d'une revue méthodologique et d'une vérification de la cohérence des résultats par le cabinet Milliman. Dans le cadre de cette certification Milliman a indiqué que :

- la méthodologie retenue pour les calculs est conforme aux principes 1 à 16 des *European Insurance CFO Forum Market Consistent Embedded Value Principles* et que les calculs ont été produits en conformité avec cette méthodologie, à l'exception de la courbe des taux de référence qui est basée sur la courbe des taux *Swap* au 31 décembre 2008 translaturée de 70bp au titre d'une prime de liquidité ;
- que les hypothèses retenues sont raisonnables ; la plupart n'étant pas sous le contrôle du management du groupe CNP, il sera normal pour certaines d'entre elles de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

1 RÉSULTATS

1.1 MCEV[®] (1) au 31 décembre 2008

	MCEV [®] 2008 avant distribution de dividendes 2008		MCEV [®] 2007 après distribution de dividendes 2007		MCEV [®] 2007 avant distribution de dividendes 2007		Variation avant distribution de dividendes 2008	
	M€	€/action ⁽²⁾	M€	€/action	M€	€/action	M€	%
ANR – Actif net réévalué	8 071	54,3	8 291	55,8	8 713	58,7	-220	-3
Capital requis	6 618	44,6	5 901	39,7	5 901	39,7	718	12
Free Surplus	1 453	9,8	2 390	16,1	2 812	18,9	-937	-39
VIF – Valeur d'In Force	2 369	15,9	3 779	25,4	3 779	25,4	-1 410	-37
Valeur actuelle des profits futurs	4 723	31,8	5 583	37,6	5 583	37,6	-860	-15
Valeur temps des Options & Garanties	-1 012	-6,8	-422	-2,8	-422	-2,8	-590	140
Coût de Friction du Capital Requis	-943	-6,4	-1 002	-6,7	-1 002	-6,7	58	-6
Coûts des risques résiduels non replicables	-398	-2,7	-380	-2,6	-380	-2,6	-18	5
MCEV[®] – Market Consistent Embedded Value	10 440	70,3	12 070	81,3	12 492	84,1	-1 630	-14

(1) Copyright © Stichting CFO Forum Foundation 2008.

(2) Nombre d'actions : 148 537 823.

La valeur de la MCEV[®] 2008 de CNP Assurances s'établit à 10 440 M€, en baisse de 14 % par rapport à la valeur 2007. Cette évolution s'explique par un recul de la valeur d'In Force de 37 % et par une diminution de l'ANR de 3 %.

La hausse significative du coût des options et garanties financières dans le contexte de forte volatilité des marchés

financiers ainsi que la diminution des plus-values latentes au 31 décembre 2008 expliquent la diminution de la valeur d'In Force.

L'ANR résiste avec une baisse limitée à 3 %, le résultat dégagé au titre de l'année 2008 permettant de compenser en partie la baisse des plus-values latentes constatées en face des fonds propres.

1.2 VNB au 31 décembre 2008

Normes MCEV [®]	2008		2007		Variation	
	M€	€/action	M€	€/action	M€	%
Valeur Actuelle des Profits Futurs	590	4,0	670	4,5	-80	-12
Valeur Temps des Options & Garanties	-86	-0,6	-50	-0,3	-36	71
Coût de Friction du Capital Requis	-114	-0,8	-136	-0,9	22	-16
Coûts des risques résiduels non répliquables	-48	-0,3	-54	-0,4	6	-11
Valeur New Business	342	2,3	430	2,9	-88	-20
APE	2 753		3 098		-345	-11
VAP	24 664		28 131		-3 467	-12
Ratio APE		12,4 %		13,9 %	-1,5 %	-10
Ratio VAP		1,4 %		1,5 %	-0,1 %	-9

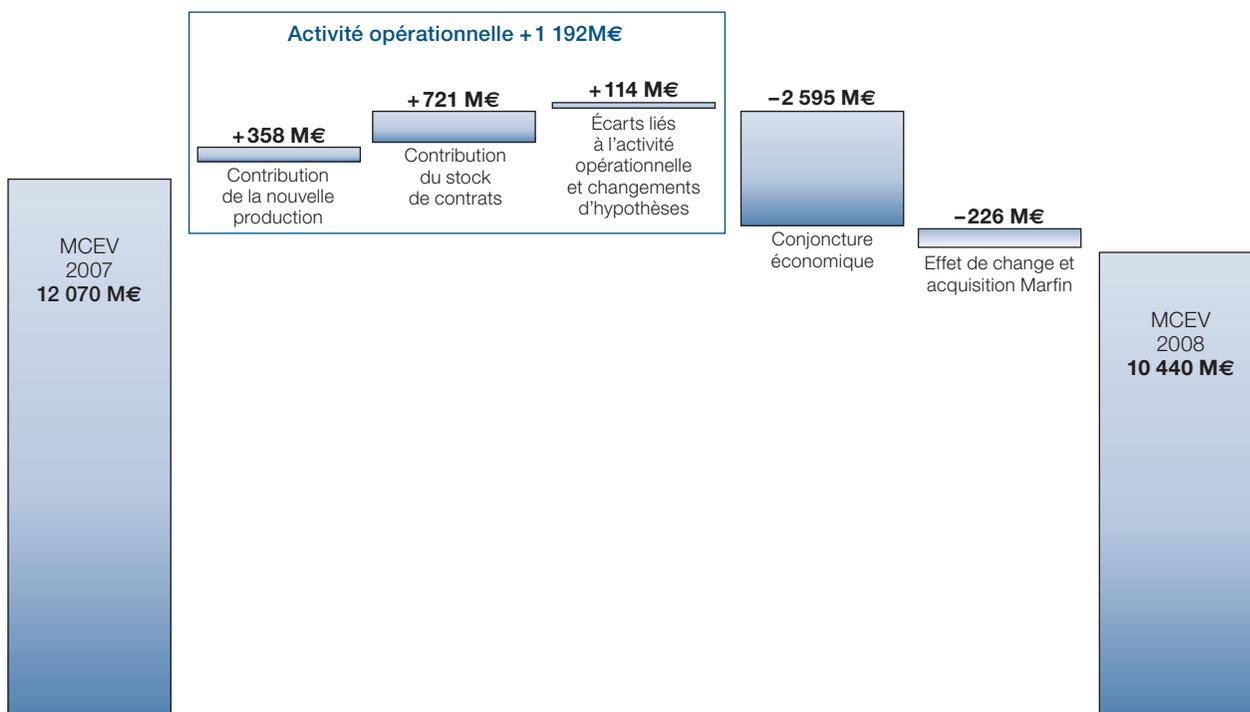
1.3 Sensibilités

M€	ANR	VIF	MCEV [®]	VNB
MCEV[®] – Market Consistent Embedded Value	8 071	2 369	10 440	342
Courbe des taux + 100bp	-126	25	-101	-2
Courbe des taux - 100bp	130	-184	-54	-38
Actions - 10 %	-172	-182	-354	
Rachats - 10 %		158	158	17
Coûts - 10 %		498	498	55
Capital Requis ramené au BMS ⁽³⁾		87	87	10
Sinistralité - 5 % – Risque longévité		-29	-29	-3
Sinistralité - 5 % – Risque mortalité et invalidité		107	107	41
Volatilité taux + 25 %		-430	-430	-32
Volatilité actions + 25 %		-305	-305	-26

(3) BMS: Besoin de Marge de Solvabilité Réglementaire.

À compter de l'exercice 2008, les sensibilités financières de la MCEV[®] sont intégrées aux annexes IFRS 7.

1.4 Analyse des écarts



1.5 Implied Discount Rate (IDR)

Le taux IDR calculé sur la base d'un *spread* sur les taux longs de 40bp et d'une prime action de 2 % s'établit à 8,2 % au niveau groupe CNP au 31 décembre 2008, contre 6,5 % au 31 décembre 2007 dans les nouvelles normes. L'augmentation de 1,7 % provient essentiellement de l'augmentation du coût des options et garanties financières.

2 RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PAYS

2.1 VIF par pays au 31 décembre 2008

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des valeurs d'*In Force* par pays.

		Groupe	France	Brésil	Italie
MCEV® 2007	Valeur Actuelle des Profits Futurs	5 583	5 255	223	105
	Valeur Temps des Options & Garanties	-422	-422	0	0
	Coût de Friction du Capital Requis	-1 002	-986	-12	-3
	Coûts des risques résiduels non répliquables	-380	-377	0	-2
	Valeur In Force	3 779	3 469	211	99
MCEV® 2008	Valeur Actuelle des Profits Futurs	4 723	4 395	243	85
	Valeur temps des Options & Garanties	-1 012	-1 011	0	-2
	Coût de Friction du Capital Requis	-943	-930	-11	-2
	Coûts des risques résiduels non répliquables	-398	-396	0	-2
	Valeur In Force	2 369	2 059	232	78
Évolution	M€	-1 410	-1 410	21	-21
	%	-37 %	-41 %	10 %	-21 %

On constate une bonne résistance de la contribution des entités internationales, portée par l'activité brésilienne en croissance de 10 %.

2.2 VNB au 31 décembre 2008

Volume APE

	Groupe	France	Brésil	Italie
Chiffre d'affaires IFRS 2008	27 728	24 979	1 522	1 228
Chiffre d'affaires IFRS 2007	31 011	26 946	1 146	2 919
Taux d'évolution du chiffre d'affaires	-11 %	-7 %	33 %	-58 %
APE 2008	2 753	2 399	226	128
APE 2007	3 098	2 655	262	181
Taux d'évolution de l'APE	-11 %	-10 %	-14 %	-29 %
VAP 2008	24 664	22 595	1 028	1 041
VAP 2007	28 131	25 426	1 041	1 664
Taux d'évolution de la VAP	-12 %	-11 %	-1 %	-37 %

VNB par pays au 31 décembre 2008

En M€	Groupe		France		Brésil		Italie	
	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE
New Business 2007	430	13,9%	341	12,9%	62	23,7%	26	14,4%
Mise à jour du volume APE	394	14,0%	309	12,9%	67	23,7%	18	14,4%
Mise à jour du Mix Produit	338	12,0%	253	10,5%	69	24,3%	16	12,7%
Mise à jour de l'expérience	377	13,4%	281	11,7%	80	28,2%	16	12,8%
Mise à jour des marchés financiers	356	12,7%	261	10,9%	80	28,4%	15	11,7%
Mise à jour du taux d'impôt	358	13,0%	261	10,9%	80	28,4%	17	13,0%
Mise à jour du taux de change	342	12,4%	261	10,9%	64	28,4%	17	13,0%
New Business 2008	342	12,4%	261	10,9%	64	28,4%	17	13,0%
Évolution	-88	-1,5%	-81	-2,0%	2	4,7%	-9	-1,4%

— 3 MÉTHODOLOGIE

3.1 Périmètre couvert

Le périmètre couvert concerne l'ensemble des entités du Groupe contribuant significativement à la valeur, CNP Assurances et ses filiales en France et à l'international.

Zone Géographique	Entités	Quote-part détenue
France	CNP Assurances	Entité consolidante
	CNP IAM	100%
	Préviposte	100%
	ITV	100%
	CNP International	100%
	La Banque Postale Prévoyance	50%
Italie	CNP Vita	57,5%
	Succursale Italienne de CNP Assurances	100%
Brésil	Caixa Seguros	51,75%

Les autres entités ont été valorisées à leur niveau d'actif net comptable en accord avec les principes IFRS. Cela concerne Global et Global Vida, CNP Vida, CNP Seguros de Vida, Fongépar et Filassistance.

Tous les calculs sont réalisés nets de réassurance et de coassurance externe.

3.2 Actif Net Réévalué

L'Actif Net Réévalué (ANR) correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'*In Force*.

De manière analytique, l'ANR est déterminé à la date d'évaluation au niveau consolidé part du Groupe et se décompose en capital requis et *Free Surplus*.

→ Le **Capital Requis** correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres que l'assureur doit bloquer au titre de son activité et dont la distribution aux actionnaires est restreinte. Il reflète le niveau de capital que se fixe la société pour atteindre un objectif de *rating* et de maîtrise de ses propres risques. Le niveau de capital retenu par le groupe CNP Assurances pour son pilotage correspond à 110% du besoin de marge de solvabilité réglementaire net de toute autre source de financement, tels les titres subordonnés ; ceux-ci permettent de couvrir 40% du besoin de marge au 31 décembre 2007 comme au 31 décembre 2008.

→ Le **Free Surplus** correspond à la valeur de marché des actifs, hors actifs en représentation des engagements de l'assureur, déduction faite du capital requis.

3.3 Valeur d'*In Force*

PVFP – Valeur actualisée des profits futurs

La PVFP correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Cette valeur est calculée sur la base d'une méthodologie *Market Consistent*, à l'exception de Caixa Seguros dont la méthodologie traditionnelle a été conservée. Selon cette méthodologie MCEV[®], aucune prime de risque n'est incluse dans les rendements et les taux d'actualisation utilisés. La courbe de référence est la courbe des taux *Swap*.

Cette valeur intègre la valeur intrinsèque des options et garanties financières présentes dans le portefeuille, mais pas leur valeur temps.

Coût de Friction du Capital Requis

La nécessité d'immobiliser le Capital Requis au titre du business couvert induit un coût de portage à allouer à la valeur d'*Embedded Value* et du *New Business*. Dans une modélisation *Market Consistent*, le coût de friction correspond au coût de frottement fiscal ainsi qu'aux frais financiers liés à l'immobilisation de ce capital.

Valeur Temps des Options et Garanties

La Valeur Temps des Options et Garanties financières (TVOG) est générée par l'asymétrie de partage du sort entre actionnaires et assurés selon les diverses évolutions des marchés financiers. CNP Assurances a retenu une approche *Market Consistent* pour l'évaluation des options et garanties financières.

Les principales options et garanties présentes dans le portefeuille de contrats sont les suivantes :

- option de TMG (Taux Minimum Garanti) ;
- option de PB (Participation aux bénéfices) ;
- option de conversion en rentes ;
- garanties planchers des contrats en unités de compte ;
- garantie de taux technique des rentes en service et garantie induite par le tarif d'acquisition du point pour le portefeuille Préfon ;
- garantie des valeurs de rachat, option de rachat.

Coût des risques résiduels non répliquables

Conformément aux principes 6 et 9 des normes de publication de l'*Embedded Value*, un coût doit être alloué au titre des risques financiers et non financiers non répliquables. Ce coût résulte :

- de la prise en compte de risques non valorisés par ailleurs dans la PVFP ou dans la TVOG ;
- de l'impact asymétrique de certains risques non répliquables sur la valeur ;
- de l'incertitude sous-jacente à l'établissement des hypothèses dites *Best Estimate* des risques non répliquables.

3.4 Valeur du *New Business*

Définition des affaires nouvelles

L'approche retenue pour la valorisation des affaires nouvelles est identique à celle de la valeur d'*In Force*. Cette valeur de *New Business* est définie comme la valeur actuelle des résultats projetés des polices souscrites dans l'année après déduction du coût de friction du capital requis, de la valeur temps des options et garanties financières et du coût des risques résiduels non répliquables.

Conformément à la méthodologie *stand alone* retenue par CNP Assurances, aucune richesse latente n'est valorisée. Les primes de *New Business* sont investies dans de nouveaux actifs disponibles à la date d'évaluation selon la stratégie d'achat constatée dans l'année. Il n'y a donc pas de partage de plus- ou moins-values latentes entre *In Force* et *New Business*.

Annual Premium Equivalent (APE)

L'APE est un indicateur de volume de production, correspondant à un dixième de la somme des primes uniques et versements libres souscrits dans l'année, auquel s'ajoute le montant des primes périodiques annualisées souscrites dans l'année. Contrairement aux chiffres d'affaires IFRS, l'APE généré par les affaires nouvelles est défini sur la base de la collecte nette en part du Groupe net de coassurance et de réassurance. Par ailleurs, le taux de change correspond au taux constaté au 31 décembre 2008 et non au taux moyen retenu pour la définition du chiffre d'affaires IFRS.

4 HYPOTHÈSES

4.1 Hypothèses financières

Les calculs d'*Embedded Value* reposent sur les conditions de marché au 31 décembre 2008.

Courbe de référence

Conformément aux recommandations du *CFO Forum*, les données utilisées pour décrire l'état initial de la courbe des taux sont issues de la courbe des taux *Swap* fournie par Bloomberg au 31 décembre 2008. Compte tenu de la valorisation atypique des obligations *corporate* du fait de la crise de liquidité, CNP Assurances a intégré à la courbe des taux *Swap* une prime de liquidité estimée à 70bp.

Calibrage du modèle de taux

Le paramètre de volatilité utilisé dans le modèle HJM est basé sur la volatilité implicite des taux. La structure de volatilité implicite utilisée est celle issue des prix des swaps de maturité un à trente ans au 31 décembre 2007.

Conformément au principe G15.3, au 31 décembre 2008 CNP Assurances a retenu comme niveau de volatilité la moyenne sur 1 an des volatilités implicites, considérant que le marché présentait depuis octobre des caractéristiques exceptionnelles.

Swaption de maturité 20 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
MCEV [®] 31/12/2007	11,85 %	11,15 %	10,65 %	10,20 %	9,80 %
MCEV [®] 31/12/2008	16,96 %	13,89 %	13,33 %	13,42 %	13,46 %

Calibrage du modèle actions

Un niveau de volatilité différent pour chaque horizon de projection compris entre un et trente ans a été utilisé. Cette suite de paramètres a été déterminée en référence à la volatilité implicite des *Calls* sur l'indice CAC40 au 31 décembre 2007.

Conformément au principe G15.3, au 31 décembre 2008 CNP Assurances a retenu comme niveau de volatilité la moyenne sur un an des volatilités implicites sur les mêmes actifs, considérant que le marché présentait depuis octobre des caractéristiques exceptionnelles.

Maturité	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
MCEV [®] 31/12/2007	21,40 %	25,19 %	27,01 %	28,67 %	28,62 %
MCEV [®] 31/12/2008	27,08 %	27,83 %	29,60 %	30,36 %	30,17 %

Le coefficient de corrélation entre l'aléa sur les taux et celui sur les actions a été fixé à 14,5 %, en se basant sur une analyse de la corrélation historique de ces deux facteurs et sur une étude des pratiques de marché en la matière.

Hypothèses financières du Brésil

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	Post 2014
MCEV [®] 2007	Taux d'actualisation	16,3 %	14,7 %	13,1 %	11,5 %	11,3 %	11,3 %	11,3 %
	Rendement des actifs	10,8 %	10,0 %	9,2 %	8,4 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
	Inflation	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
	Prime de risque	9,8 %	8,7 %	7,6 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %
MCEV [®] 2008	Taux d'actualisation	17,0 %	16,9 %	15,3 %	13,3 %	12,1 %	11,8 %	11,3 %
	Rendement des actifs	12,0 %	13,6 %	12,9 %	11,3 %	9,4 %	8,8 %	8,0 %
	Inflation	6,4 %	5,0 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %
	Prime de risque	9,8 %	8,7 %	7,6 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %

Le taux de change €/réal passe de 2,6075 à 3,2590 au 31 décembre 2008.

4.2 Taux d'imposition

Le taux d'imposition retenu dans les travaux d'*Embedded Value* correspond au taux normatif en vigueur dans les pays d'implantation de CNP Assurances.

Maturité	France	Italie	Brésil
MCEV [®] 31/12/2007	34,43 %	38,25 %	40 %
MCEV [®] 31/12/2008	34,43 %	32,40 %	40 % ⁽¹⁾

(1) À l'exception de Caixa Consorcio dont le taux d'imposition a été maintenu à 34 %.

4.3 Coût du capital alloué au titre des risques résiduels non répliquables

Le taux appliqué au capital des risques non modélisés et des risques asymétriques a été fixé à 5 %, basé sur l'étude des rémunérations offertes lors des dernières émissions de *mortality cat bond*. Le capital alloué au titre de l'incertitude sur l'établissement des hypothèses subit un coût de friction.

En moyenne, le taux appliqué au capital est de 3,05 % au 31 décembre 2007 et de 3,1 % au 31 décembre 2008.

4.4 Hypothèses non économiques

Évaluation des frais généraux

CNP Assurances produit à chaque arrêté une analyse des coûts par destination : acquisition, gestion, sinistre, coûts des placements et autres charges techniques et non techniques ainsi qu'une ventilation par société, famille de produit et réseau. L'assiette de frais issue de cette analyse a été retraitée d'un montant de 11,4 M€ de frais exceptionnels, constaté dans les comptes du 31 décembre 2008. Par ailleurs, un taux d'inflation de 2 % est appliqué aux coûts unitaires.

Aucun gain de productivité n'est valorisé, à l'exception de CNP Vita pour lesquelles les projections reposent sur une hypothèse de baisse des frais en valeur absolue de 4 % par an jusqu'en 2012 puis une reprise de la croissance des frais au rythme de l'inflation. Le *business plan* duquel dérive cette hypothèse a été approuvé et validé par le Conseil d'administration de la filiale. L'impact sur la VIF est de 15 M€, et de 3 M€ sur la VNB.

Hypothèse de sinistralité et de persistance

Les hypothèses non économiques, mortalité et morbidité d'expérience, lois de rachat et hypothèses de sinistralité, sont déterminées par chaque entité sur la base de leur meilleure estimation à la date d'évaluation. Elles dérivent de l'analyse de l'expérience actuelle et passée constatée sur chacun des portefeuilles valorisés.

COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Bilan consolidé	84	— NOTE 3 PRINCIPES COMPTABLES	95
Compte de résultat	86		
Tableau de variation des capitaux propres	87	3.1 Déclaration de conformité	95
Tableau des flux de trésorerie	90	3.2 Base d'établissement des comptes	96
Annexe aux comptes consolidés	93	3.3 Champ de consolidation	96
		3.4 Opérations entre sociétés consolidées	97
		3.5 Participation aux bénéfices différée	97
— NOTE 1 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2008	93	3.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères	98
1.1 Impacts des marchés financiers sur l'année 2008	93	3.7 Opérations en devises	98
1.2 Reprise de provisions sur l'exercice	93	3.8 Actifs incorporels	98
1.3 Formalisation et renforcement du partenariat entre CNP Assurances et UniCredit et impact de la faillite Lehman	94	3.9 Placements	99
1.4 Finalisation de l'accord de partenariat en Grèce et à Chypre	94	3.10 Capitaux propres	102
		3.11 Actions propres	103
— NOTE 2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS	94	3.12 Classification des contrats	103
2.1 Changement de l'actionariat de CNP UniCredit Life	94	3.13 Immobilisations corporelles	106
2.2 Conséquences de la tempête Klaus	94	3.14 Avantages au personnel	106
2.3 Arrêt de la Cour d'appel de Lyon	95	3.15 Emprunts et dettes subordonnées	107
		3.16 Frais d'acquisition et d'exploitation	107
		3.17 Fiscalité	107
		3.18 Information sectorielle	108
		3.19 Passifs éventuels	108

— NOTE 4 CAPITAL	109	— NOTE 8 IMMEUBLES DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION	140
4.1 Tableau des titres super subordonnés classés en capitaux propres	109	8.1 Immeubles de placement	140
4.2 Capital social par détenteur	110	8.2 Immeubles d'exploitation	141
4.3 Capitaux propres	110	— NOTE 9 PLACEMENTS	142
4.4 Dividendes 2008	111	9.1 Inventaire des placements par nature	142
4.5 Résultat par action/résultat dilué	111	9.2 Évaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur	145
4.6 Information relative aux parties liées	112	9.3 Titres mis en pension	146
4.7 Rémunération des dirigeants	114	9.4 Titres prêtés	146
— NOTE 5 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	115	9.5 Réconciliation ouverture/clôture des placements	147
5.1 Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle au 31 décembre 2008	115	9.6 Instruments dérivés	148
5.2 Ventilation du prix d'acquisition de MIH (Marfin Insurance Holdings Ltd)	116	9.7 Risque de crédit	149
5.3 Information financière sur les sociétés mises en équivalence	117	9.8 Classification des actifs par catégories et zones géographiques	150
— NOTE 6 ANALYSE SECTORIELLE	118	9.9 Opérations en devises	152
6.1 Bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2008	118	9.10 Engagements donnés et reçus	153
6.2 Bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2007	120	— NOTE 10 VENTILATION DES PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS	154
6.3 Bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2006	122	10.1 Ventilation des passifs relatifs à des contrats	154
6.4 Bilan par secteur géographique au 31 décembre 2008	124	10.2 Charge des provisions d'assurance	156
6.5 Bilan par secteur géographique au 31 décembre 2007	126	10.3 Participation aux bénéficiaires différée – <i>Shadow Accounting</i>	161
6.6 Bilan par secteur géographique au 31 décembre 2006	128	10.4 Principales hypothèses	161
6.7 Compte de résultat par secteur d'activité au 31 décembre 2008	130	10.5 Tableau de variation des contrats en UC	162
6.8 Compte de résultat par secteur d'activité au 31 décembre 2007	131	10.6 Risque de crédit des réassureurs	164
6.9 Compte de résultat par secteur d'activité au 31 décembre 2006	132	10.7 Passifs subordonnés	165
6.10 Compte de résultat par secteur géographique au 31 décembre 2008	133	— NOTE 11 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	168
6.11 Compte de résultat par secteur géographique au 31 décembre 2007	134	11.1 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	168
6.12 Compte de résultat par secteur géographique au 31 décembre 2006	134	11.2 Autres créances	169
— NOTE 7 ACTIFS INCORPORELS	136	— NOTE 12 IMPÔTS DIFFÉRÉS	169
7.1 Synthèse des actifs incorporels	136	— NOTE 13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	171
7.2 Écarts d'acquisition	137	13.1 Provisions pour risques et charges – Exercice 2008	171
7.3 Valeurs de portefeuille	138	13.2 Provisions pour risques et charges – Exercice 2007	171
7.4 Logiciels	139	13.3 Provisions pour risques et charges – Exercice 2006	172
— NOTE 8 IMMEUBLES DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION	140	— NOTE 14 DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	172
8.1 Immeubles de placement	140	14.1 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	172
8.2 Immeubles d'exploitation	141		
— NOTE 9 PLACEMENTS	142		
9.1 Inventaire des placements par nature	142		
9.2 Évaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur	145		
9.3 Titres mis en pension	146		
9.4 Titres prêtés	146		
9.5 Réconciliation ouverture/clôture des placements	147		
9.6 Instruments dérivés	148		
9.7 Risque de crédit	149		
9.8 Classification des actifs par catégories et zones géographiques	150		
9.9 Opérations en devises	152		
9.10 Engagements donnés et reçus	153		
— NOTE 10 VENTILATION DES PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS	154		
10.1 Ventilation des passifs relatifs à des contrats	154		
10.2 Charge des provisions d'assurance	156		
10.3 Participation aux bénéficiaires différée – <i>Shadow Accounting</i>	161		
10.4 Principales hypothèses	161		
10.5 Tableau de variation des contrats en UC	162		
10.6 Risque de crédit des réassureurs	164		
10.7 Passifs subordonnés	165		
— NOTE 11 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	168		
11.1 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	168		
11.2 Autres créances	169		
— NOTE 12 IMPÔTS DIFFÉRÉS	169		
— NOTE 13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	171		
13.1 Provisions pour risques et charges – Exercice 2008	171		
13.2 Provisions pour risques et charges – Exercice 2007	171		
13.3 Provisions pour risques et charges – Exercice 2006	172		
— NOTE 14 DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	172		
14.1 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	172		

14.2	Autres dettes	173	21.5	Durée moyenne des titres	190
14.3	Avantages au personnel – IAS 19	173			
	— NOTE 15 CHIFFRE D'AFFAIRES	176		— NOTE 22 RISQUE DE TAUX DES PASSIFS FINANCIERS	191
15.1	Primes acquises et chiffre d'affaires ou produits des autres activités	176		— NOTE 23 RISQUE DE LIQUIDITÉ	192
15.2	Réconciliation avec le chiffre d'affaires publié	176	23.1	Flux futurs d'actifs	192
15.3	Chiffre d'affaires par centre de partenariat	177	23.2	Projections de paiements par échéance	193
15.4	Chiffre d'affaires par segment de marché	177	23.3	Passifs immédiatement rachetables	194
15.5	Chiffre d'affaires par société	177			
15.6	Chiffre d'affaires direct et accepté	178		— NOTE 24 ADÉQUATION ACTIF/PASSIF DES CONTRATS EN UC	194
	— NOTE 16 PRESTATIONS	178		— NOTE 25 GESTION DES RISQUES	194
	— NOTE 17 CHARGES DE GESTION ET DE COMMISSIONS	179	25.1	Risque de crédit	194
17.1	Charges par destination	179	25.2	Risque de change	195
17.2	Charges par nature	179	25.3	Sensibilité de la MCEV aux risques de marché	195
17.3	Charges de gestion nettes	179	25.4	Gestion actif/passif	196
17.4	Détail des commissions	180	25.5	Risques d'assurance	196
	— NOTE 18 RÉSULTAT DE RÉASSURANCE	180	25.6	Gestion des risques	200
	— NOTE 19 PRODUITS DE PLACEMENTS	181			
19.1	Produits et charges financiers	181			
19.2	Écarts de juste valeur des actifs	182			
19.3	Dépréciation	185			
	— NOTE 20 CHARGE D'IMPÔT	186			
	— NOTE 21 RISQUE DE TAUX DES ACTIFS FINANCIERS	187			
21.1	Cap et Floor	187			
21.2	Taux d'intérêt effectif	188			
21.3	Valeurs comptables par échéance	189			
21.4	Valeurs comptables par échéance des instruments en HTM	190			

COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2008

BILAN CONSOLIDÉ

Actif

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Écarts d'acquisition	712,2	659,2	640,7
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	169,2	186,4	179,5
Autres immobilisations incorporelles	29,2	28,1	29,9
Total actif incorporels	910,6	873,7	850,1
Immobilier de placement	1 555,8	1 499,3	1 285,6
Titres conservés jusqu'à échéance	958,8	1 112,9	894,5
Titres disponibles à la vente	187 906,4	180 910,8	173 932,8
Titres de transaction	58 122,3	74 981,0	69 985,2
Prêts et avances	2 230,0	2 088,4	2 034,6
Instruments dérivés	2 234,4	1 972,7	1 636,4
Placements des activités d'assurances	253 007,7	262 565,1	249 769,1
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités	83,8	272,4	690,2
Investissements dans les entreprises associées	426,3	422,8	300,3
Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	6 305,3	6 139,3	5 912,6
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	3 339,3	3 499,8	2 197,4
Créance d'impôt exigible	371,5	324,7	424,8
Autres créances	2 180,4	968,4	1 629,5
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	206,6	195,6	197,6
Autres actifs d'exploitation à long terme	226,5	208,7	132,0
Participation au bénéfice différée active	1 175,3	0,0	0,0
Impôts différés actifs	73,5	26,3	41,1
Autres actifs	7 573,1	5 223,5	4 622,4
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 257,7	1 175,3	1 126,8
TOTAL ACTIF	269 564,6	276 672,1	263 271,5

Passif			
En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capital	594,2	594,2	554,5
Primes d'émission, de fusion et d'apport	981,5	981,5	321,5
Réserve de réévaluation	496,8	1 972,6	2 077,4
Titres super subordonnés	2 143,0	2 143,0	2 035,0
Résultats cumulés	5 100,3	4 383,2	4 171,4
Résultat consolidé	730,6	1 221,8	1 145,3
Écarts de conversion	- 8,4	109,0	90,6
Capitaux propres du Groupe	10 037,9	11 405,3	10 395,7
Intérêts minoritaires	562,0	566,9	1 513,8
Capitaux propres totaux	10 599,9	11 972,2	11 909,5
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance hors UC	63 201,6	54 347,1	44 866,4
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	23 094,7	27 306,0	22 921,6
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	86 296,3	81 653,1	67 788,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	144 073,7	139 148,7	133 584,2
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	465,0	516,3	392,6
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	10 678,0	14 200,3	15 778,9
Passifs relatifs à des contrats financiers	155 216,7	153 865,3	149 755,7
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation au bénéfice différée passive	356,7	8 675,0	12 133,3
Passifs relatifs aux contrats	241 869,7	244 193,4	229 677,0
Provisions pour risques et charges	329,9	112,5	96,1
Dettes subordonnées	1 881,0	1 926,4	1 926,3
Dettes de financement	1 881,0	1 926,4	1 926,3
Dettes d'exploitation représentées par des titres	5 016,8	4 319,7	6 661,8
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	63,8	69,9	319,2
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	2 101,9	2 199,1	1 842,8
Dettes d'impôts exigibles	312,3	251,3	167,7
Comptes courants créditeurs	309,5	324,6	36,5
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	2 687,1	4 336,4	3 035,3
Instruments dérivés passifs	1 268,3	1 456,1	1 410,6
Impôts différés passifs	620,7	1 641,8	1 587,4
Autres dettes	2 503,7	3 868,7	4 601,3
Autres passifs	14 884,1	18 467,6	19 662,6
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	0,0	0,0	0,0
TOTAL PASSIF	269 564,6	276 672,1	263 271,5

COMPTE DE RÉSULTAT

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Primes émises	28 277,9	31 504,3	31 947,2
Variation des primes non acquises	- 3,4	- 4,9	- 25,2
Primes acquises	28 274,4	31 499,4	31 922,0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	158,4	161,9	171,7
Autres produits d'exploitation	0,0	0,0	0,2
Produits des placements	10 181,0	9 753,7	8 742,2
Plus- et moins-values de cession des placements nettes des reprises de dépréciation et d'amortissement	1 490,0	1 707,9	1 451,5
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	- 10 798,5	16,1	2 039,3
Variation des dépréciations sur placements	- 3 014,4	17,7	- 24,7
Produits financiers hors coût de l'endettement	- 2 141,8	11 495,4	12 208,3
Total des activités ordinaires	26 291,0	43 156,7	44 302,2
Charges des prestations des contrats	- 21 086,4	- 37 168,8	- 38 952,5
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	- 559,0	- 597,1	- 566,6
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 66,5	- 18,1	- 3,6
Charges des autres activités	- 7,1	- 11,9	- 23,7
Frais d'acquisition des contrats	- 2 977,1	- 2 989,1	- 2 459,7
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	- 14,4	- 19,6	- 16,3
Frais d'administration	- 370,4	- 349,8	- 389,1
Autres produits et charges opérationnels courants	- 130,5	- 16,7	- 86,8
Total des autres produits et charges courants	- 25 211,3	- 41 171,1	- 42 498,3
Résultat opérationnel courant	1 079,8	1 985,6	1 803,9
Autres produits et charges opérationnels non courants	1,9	1,7	0,0
Résultat opérationnel	1 081,7	1 987,3	1 803,9
Charges de financement	- 108,5	- 106,5	- 104,9
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	29,1	46,0	46,0
Impôts sur les résultats	- 187,9	- 547,8	- 314,7
Résultat après impôt des activités discontinues	0,0	0,0	0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé	814,4	1 379,0	1 430,3
Intérêts minoritaires	- 83,8	- 157,2	- 285,0
Résultat net (part du Groupe)	730,6	1 221,8	1 145,3
Résultat par action	4,9	8,2	7,7
Résultat dilué par action	4,9	8,2	7,7

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres 2008

En M€	Part du Groupe								
	Capital	Prime	Réserves de réévaluation	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Écarts de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres IFRS au 01/01/2008	594,2	981,5	1 972,6	2 143,0	5 605,0	109,0	11 405,3	566,9	11 972,2
Incidence des réévaluations									
Actifs disponibles à la vente (AFS)			-6 508,5				-6 508,5	-26,2	-6 534,7
Shadow Accounting brut d'impôt différé			4 259,0				4 259,0	-2,5	4 256,4
Impôts différés			773,7				773,7	8,9	782,7
Incidence des écarts de conversion						-117,4	-117,4	-83,2	-200,6
Autres variations							0,0		0,0
Revenu net reconnu directement en capitaux propres	0,0	0,0	-1 475,8	0,0	0,0	-117,4	-1 593,2	-103,0	-1 696,2
Résultat net consolidé de l'exercice					730,6		730,6	83,8	814,4
Total des produits et charges reconnus de la période	0,0	0,0	-1 475,8	0,0	730,6	-117,4	-862,6	-19,2	-881,8
Distribution de dividendes					-422,3		-422,3	-38,0	-460,3
Mouvements sur le capital							0,0		0,0
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions							0,0		0,0
Titres super subordonnés net d'impôt					-71,5		-71,5		-71,5
Actions propres net d'impôt					-12,0		-12,0		-12,0
Autres variations					0,8		0,8	52,2	53,1
Capitaux propres au 31/12/2008	594,2	981,5	496,8	2 143,0	5 830,7	-8,4	10 037,8	562,0	10 599,7

Tableau de variation des capitaux propres 2007

En M€	Part du Groupe								
	Capital	Prime	Réserves de réévaluation	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Écarts de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres IFRS au 01/01/2007	554,5	321,5	2 077,4	2 035,0	5 316,7	90,6	10 395,7	1 513,8	11 909,5
Incidence des réévaluations									
Actifs disponibles à la vente (AFS)			-3 861,3				-3 861,3	-6,8	-3 868,1
Shadow Accounting brut d'impôt différé			3 809,0				3 809,0	0,7	3 809,7
Impôts différés			-114,4				-114,4	1,5	-112,9
Incidence des écarts de conversion						18,4	18,4	19,8	38,2
Autres variations						0	0	0	0
Revenu net reconnu directement en capitaux propres	0,0	0,0	-166,7	0,0	0,0	18,4	-148,3	15,2	-133,1
Résultat net consolidé de l'exercice					1 221,8		1 221,8	157,2	1 379,0
Total des produits et charges reconnus de la période	0,0	0,0	-166,7	0,0	1 221,8	18,4	1 073,5	172,4	1 245,9
Distribution de dividendes					-340,9		-340,9	-78,4	-419,3
Mouvements sur le capital	39,7	660,0					699,7		699,7
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions									0,0
Titres super subordonnés net d'impôt				108,0	-70,5		37,5	-108,0	-70,5
Actions propres net d'impôt					-9,0		-9,0		-9,0
Autres variations ⁽¹⁾			61,9		-513,1		-451,2	-932,9	-1 384,1
Capitaux propres au 31/12/2007	594,2	981,5	1 972,6	2 143,0	5 605,0	109,0	11 405,3	566,9	11 972,2

(1) Les montants repris dans la ligne Autres variations sont :

- dans la part du Groupe, le montant de -451,2 M€ correspond essentiellement à l'imputation dans les capitaux propres de l'écart sur l'acquisition d'Écureuil Vie de -471,6 M€ ;
- dans la part des minoritaires, le montant de -932,9 M€ correspond essentiellement au rachat des minoritaires d'Écureuil Vie pour 928,5M€.

Tableau de variation des capitaux propres 2006

En M€	Part du Groupe								
	Capital	Prime	Réserves de réévaluation	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Écarts de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres IFRS au 01/01/2006	554,5	321,5	2 529,4	625,0	4 632,6	104,0	8 767,0	1 415,4	10 182,4
Incidence des réévaluations									
Actifs disponibles à la vente (AFS)			-2 049,0				-2 049,0	-943,1	-2 992,1
Shadow Accounting brut d'impôt différé			2 335,3				2 335,3	893,8	3 229,1
Impôts différés			-855,4				-855,4	-117,2	-972,6
Incidence des écarts de conversion						-13,4	-13,4	-12,1	-25,5
Autres variations			117,1		-160,6		-43,5		-43,5
Revenu net reconnu directement en capitaux propres	0,0	0,0	-452,0	0,0	-160,6	-13,4	-626,0	-178,6	-804,6
Résultat net consolidé de l'exercice					1 145,3		1 145,3	285,0	1 430,3
Total des produits et charges reconnus de la période	0,0	0,0	-452,0	0,0	984,7	-13,4	519,3	106,4	625,7
Distribution de dividendes					-264,2		-264,2	-168,4	-432,6
Mouvements sur le capital							0,0		0,0
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions							0,0		0,0
Titres super subordonnés net d'impôt				1 410,0	-25,5		1 384,5	107,9	1 492,4
Actions propres net d'impôt					-16,2		-16,2		-16,2
Autres variations					5,3		5,3	52,5	57,8
Capitaux propres au 31/12/2006	554,5	321,5	2 077,4	2 035,0	5 316,7	90,6	10 395,7	1 513,8	11 909,5

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau consolidé des flux de trésorerie comprend :

- les flux de trésorerie des sociétés contrôlées ;
- la quote-part du Groupe dans les flux de trésorerie des sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (à hauteur du % IP) ;
- les flux de trésorerie liés aux participations du Groupe et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour la vérification de ces critères, le groupe CNP Assurances s'est basé sur la classification des fiches AMF : les OPCVM de trésorerie dite régulière ont ainsi été classés en équivalents de trésorerie, alors que les OPCVM dynamiques à forte sensibilité ont été classés parmi les placements.

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Définition des flux d'exploitation

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise.

Définition des flux d'investissement

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Définition des flux de financement

Ce sont l'ensemble des flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- augmentation/diminution de capital ;
- émission et remboursement de dettes de financement ;
- mouvements sur les actions propres dividendes versées hors du Groupe (associés et minoritaires).

Rapprochement entre la trésorerie du bilan et du TFT

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 257,7	1 175,3	1 126,8
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	-6,7	3,1	-172,4
Titres de transaction	7 518,9	3 879,0	4 840,7
Total	8 769,9	5 057,3	5 795,1

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du TFT s'effectue de la façon suivante :

- trésorerie et équivalents de trésorerie présents à l'actif du bilan ;
- dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire correspondant à la trésorerie passive hors dettes de financement (bilan – passif) ;
- titres de transactions correspondant aux OPCVM de trésorerie classés à l'actif du bilan.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat opérationnel avant impôt	1 081,7	1 987,5	1 803,7
Plus- et moins- values de cession des placements	-1 513,4	-1 707,9	-1 451,5
Dotations nettes aux amortissements	85,4	73,1	84,9
Variation des frais d'acquisitions reportés	-1,1	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	3 005,6	-14,4	-31,6
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	1 087,9	17 489,0	21 406,3
Dotations nettes aux autres provisions	225,4	-132,9	-10,2
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	10 770,8	-16,1	-2 057,4
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	-768,7	-548,2	325,0
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	12 891,9	15 142,6	18 266,0
Variation des créances et dettes d'exploitation	-1 830,4	94,1	1 116,2
Variation des valeurs données ou reçues en pension	714,6	-2 311,0	462,7
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	-22,1	-1 973,0	-1 456,6
Impôts nets décaissés	-424,2	-398,0	-595,9
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	12 411,5	12 542,2	19 596,2
Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise	-77,6	-925,2	
Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée	0,0	0,0	0,0
Prises de participation dans des entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Cessions de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-77,6	-925,2	0,0
Cession de placements financiers	194 627,7	137 369,3	88 822,7
Cessions d'immobilier de placement	190,7	31,8	49,3
Cessions d'autres placements	16,4	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	194 834,7	137 401,1	88 872,1
Acquisition de placements financiers	-202 713,6	-149 744,8	-109 025,4
Acquisition d'immobilier de placement	-265,9	-33,6	-148,2
Acquisition et/ou émissions d'autres placements	0,0	0,0	-2,8
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	-202 979,4	-149 778,4	-109 176,4

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5,4	19,8	7,1
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-40,9	-41,1	-71,6
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-35,5	-21,3	-64,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-8 257,8	-13 323,8	-20 368,9
Émissions d'instruments de capital	0,0	699,6	51,5
Remboursements d'instruments de capital	0,0	-16,5	-47,6
Opérations sur actions propres	-12,9	-8,3	-14,3
Dividendes payés	-460,3	-419,1	-442,0
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	-473,2	255,7	-452,4
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	0,0	0,0	1 518,0
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-53,4	-9,3	-2,8
Intérêts payés sur dettes de financement	-217,5	-198,2	-66,2
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	-270,9	-207,5	1 449,0
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-744,0	48,2	996,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	5 057,3	5 795,1	5 566,4
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	12 411,5	12 542,3	19 596,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-8 257,8	-13 323,8	-20 368,9
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-744,0	48,2	996,6
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-0,6	-4,5	4,8
Effet des changements de périmètre sur la période	303,6		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la date de clôture	8 769,9	5 057,3	5 795,1

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2008

1.1 Impacts des marchés financiers sur l'année 2008

L'année 2008 aura vu l'extension de la crise des *subprimes* bien au-delà du marché hypothécaire américain. Après la nationalisation de la banque britannique Northern Rock en février 2008, la banque d'affaires Lehman Brothers a fait faillite en septembre 2008. Ces difficultés financières ont été accompagnées par une forte volatilité et une baisse des marchés actions (43 % pour le CAC 40 en 2008, qui termine l'année 2008 à 3 217,97 points).

Cette évolution des marchés financiers s'est traduite au 31 décembre 2008 par un impact sur le résultat de -822 M€ (-410 M€ de variation nette de juste valeur des actifs classés en juste valeur par résultat et -412 M€ de dépréciations d'actifs classés en titres disponibles à la vente) et de -1 476 M€ sur les capitaux propres (variation de juste valeur des titres classés en titres disponibles à la vente).

Le compte de résultat porte la trace des effets directs ou indirects des différentes faillites, avec un impact total net de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés de -220 M€ sur Lehman, de -5 M€ sur les banques islandaises et de -3 M€ sur la fraude Madoff.

Dans ce contexte de crise financière, l'IASB a publié en octobre 2008 un amendement à la norme IAS 39, approuvé immédiatement par l'Union européenne, permettant le reclassement de certains titres devenus illiquides du portefeuille de transaction vers une autre catégorie. Le Groupe n'a pas fait usage de cet amendement et n'a donc reclassé aucun actif financier en 2008. En revanche, les modalités d'appréciation des dépréciations d'instruments de capitaux propres disponibles à la vente ont été réexaminées pour prendre en compte les possibilités d'évolution plus marquées des marchés financiers. L'incidence de ce changement de modalité de calcul sur le second semestre a un impact sur le résultat de 263 M€ net de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés comme présenté en note 19.3.

Compte tenu des moins-values latentes comptabilisées sur l'année, une participation aux bénéfices différée active nette de 819 M€ a été comptabilisée au bilan (1 175 M€ de participation aux bénéfices différée active et 356 M€ de

participation aux bénéfices différée passive). Ce montant correspond à la participation aux bénéfices différée active jugée recouvrable par le Groupe. Le Groupe démontre, en effet, par un test de recouvrabilité, fondé sur la même méthodologie que son test de suffisance des passifs et les principales hypothèses de l'*Embedded Value*, que l'imputation de cette participation aux bénéfices différée active sur des participations aux bénéfices futures ou latentes est fortement probable. La note 10.3 présente de manière détaillée les modalités de comptabilisation de la participation aux bénéfices différée.

L'impact de la crise financière sur la valeur des participations détenues par le Groupe est partiellement compensé par l'existence d'une protection existant sur la participation de CNP Assurances dans Natixis Global Asset Management (NGAM). En effet, CNP Assurances détient une promesse d'achat par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) de sa participation dans Natixis NGAM. Cette promesse est exerçable sur quatre fenêtres annuelles (du 17 novembre au 17 décembre) de chaque année de 2008 à 2011.

Conformément aux principes énoncés dans la norme IAS 39 sur les instruments financiers, les variations de juste valeur de cette option de vente (*put*) détenue par CNP Assurances sont enregistrées en résultat. Au 31 décembre 2008, la juste valeur du *put* de 203 M€ (20 M€ au 31 décembre 2007) implique un produit comptabilisé en résultat de 183 M€. Ce montant, qui traduit la protection détenue par CNP Assurances sur la diminution de la juste valeur de la participation de CNP Assurances dans NGAM, est accru par la forte volatilité des marchés financiers en 2008.

1.2 Reprise de provisions sur l'exercice

L'exercice 2008 a enregistré un certain nombre de mouvements de provision avec, notamment :

→ la reprise au premier semestre d'une provision complémentaire pour écart de taux relative aux prestations en cas d'incapacité temporaire et d'invalidité permanente. Le degré de prudence de cette provision complémentaire apparaît désormais sans objet au regard des normes IFRS. Après impôts, cette reprise a dégagé un résultat de 145 M€ au premier semestre 2008 ;

→ le second semestre a également donné lieu à des reprises de provisions techniques pour un montant de l'ordre de 180 M€, avec notamment des dégagements de boni sur antérieur et des reprises de provisions globales de gestion, devenues sans objet. Ces reprises ont été compensées par des renforcements de provisions pour un montant comparable, avec en particulier le renforcement de provisions relatives à des produits de retraite, adossés à des fonds comportant des actifs Lehman pour un montant de 121 M€ (80 M€ après impôts, qui sont inclus dans les 220 M€ mentionnés dans la partie de la note 1.1 relative à la faillite de la banque d'affaires Lehman).

1.3 Formalisation et renforcement du partenariat entre CNP Assurances et UniCredit et impact de la faillite Lehman

Les Conseils d'administration de CNP Assurances et UniCredit ont approuvé en janvier 2008 les termes d'un accord entre leurs groupes concernant les amendements à apporter aux accords relatifs à leur filiale commune CNP Capitalia Vita, renommée CNP UniCredit Vita.

Les modalités de mise en œuvre de la nouvelle coopération reposent sur les principes suivants :

→ le maintien global du potentiel de distribution de CNP UniCredit Vita dans le nouveau schéma organisationnel du Groupe UniCredit, avec un périmètre de distribution exclusive constitué de Banca di Roma, Banco di Sicilia et les agences d'UniCredit dans le centre et le sud de l'Italie ;

→ la mise sur le marché, dès janvier 2008, d'une gamme de produits flexible, cohérente avec le reste de l'offre assurance vie du Groupe UniCredit et avec sa politique marketing globale, qui privilégie les produits *Unit-linked* par rapport aux *Index-linked*. Par ailleurs, CNP UniCredit Vita continue son développement sur la couverture des prêts immobiliers et personnels, et sur les produits euros.

Par ailleurs, au-delà de leurs strictes obligations contractuelles, CNP Assurances et UniCredit ont décidé d'un geste commercial fort pour aider les clients porteurs de contrats *Index-linked* basés sur des obligations Lehman Brothers.

En effet, le Conseil d'administration de CNP UniCredit Vita, dont les actionnaires de référence sont les groupes CNP Assurances et UniCredit, a approuvé un plan d'intervention pour protéger la valeur des investissements opérés par les clients sur des contrats *Index-linked* liés à des obligations du groupe Lehman Brothers pour un montant d'environ 400 M€. Ce montant, qui s'élève à 90 M€ net de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés, est inclus dans l'impact de 220 M€ de la faillite de la banque d'affaires Lehman présentée à la note 1.1.

UniCredit et CNP Assurances ont saisi cette occasion pour prolonger de trois ans, jusqu'en 2017, leur accord de distribution exclusive.

1.4 Finalisation de l'accord de partenariat en Grèce et à Chypre

Le 18 décembre 2008, CNP Assurances et Marfin Popular Bank (MPB) ont finalisé leur accord à long terme (annoncé en juillet 2008) en bancassurance vie après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des autorités réglementaires. Dans le cadre de cet accord, CNP Assurances s'est porté acquéreur de 50,1 % de Marfin Insurance Holdings (MIH) regroupant les activités d'assurance de MPB opérées par deux sociétés d'assurance vie, une société d'assurance non-vie et une société de courtage. CNP Assurances, qui

détient la majorité des droits de vote aux assemblées générales et nomme le Directeur général, assure de ce fait la direction opérationnelle du partenariat. CNP Assurances consolide par intégration globale MIH, avec comptabilisation des intérêts minoritaires dans le résultat net et les fonds propres à hauteur de 49,9 % des montants consolidés.

Pour cette opération, CNP Assurances a payé un prix total de 145 M€, et comptabilisé un écart d'acquisition de 99 M€.

L'opération ayant été finalisée le 18 décembre 2008, le bilan d'entrée au 31 décembre 2008 est établi sur la base de données provisoires. CNP Assurances comptabilisera les ajustements éventuels suite à l'achèvement de cette comptabilisation initiale dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. En particulier, la valeur de l'écart d'acquisition est susceptible d'être revue, notamment à la suite de la finalisation de la valorisation de la valeur du portefeuille et de l'accord de distribution.

Compte tenu de la date d'entrée tardive de MIH dans le périmètre de consolidation de CNP Assurances, aucune contribution de MIH au résultat consolidé du groupe CNP Assurances n'est enregistrée. À titre d'information, le résultat de l'année des quatre sociétés opérationnelles s'est élevé en 2008 à 33,9 M€, à 100 %.

— NOTE 2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS

2.1 Changement de l'actionnariat de CNP UniCredit Life

Une participation indirecte dans CNP UniCredit Life (détenue à 100 % par CNP UniCredit Vita) a été reclassée en une participation directe sous CNP Assurances. La signature a eu lieu le 23 décembre 2008 pour un *closing* de l'opération attendu en fin de premier trimestre 2009. Grâce à cette opération, CNP Assurances disposera d'une plateforme dotée des processus opérationnels et des savoir-faire nécessaires au développement sur le marché de la Gestion privée en Europe dans le cadre de la libre prestation de services.

2.2 Conséquences de la tempête Klaus

La tempête Klaus qui s'est abattue sur le sud-ouest de la France fin janvier 2009 n'a pas eu, à ce stade, de conséquences significatives sur les actifs bois et forêts détenus par CNP Assurances, qui est par ailleurs partiellement assuré contre ce type de risque.

2.3 Arrêt de la Cour d'appel de Lyon

La Cour d'appel de Lyon a rendu, le 13 janvier 2009, un arrêt concernant l'application de l'article 4 de la loi Évin qui prévoit, dans le cadre des régimes d'entreprises à adhésion obligatoire, le maintien de la couverture santé au bénéfice des anciens salariés lorsqu'ils se retrouvent à la retraite, en invalidité ou en situation de chômage indemnisé. Cet arrêt a mis à la charge de l'assureur une garantie plus étendue que celle qu'il avait prévue au contrat d'accueil ; les deux contrats (initial et d'accueil) présentaient une disparité très importante des garanties, considérée par les magistrats comme contraire aux dispositions de la loi Évin.

En première analyse, le cas jugé ne permet pas de comparer la situation de CNP Assurances avec celui-ci. En effet, les contrats en portefeuille de CNP Assurances assurent d'une manière générale le maintien de garanties sensiblement similaires.

— NOTE 3 PRINCIPES COMPTABLES

CNP Assurances, société mère du Groupe, est une société à Conseil d'administration, au capital de 594 151 292 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances et enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° 341 737 062 RCS.

Le siège social de CNP Assurances est situé au 4, place Raoul-Dautry, 75015 Paris.

Le Groupe CNP Assurances a pour principale activité l'assurance de personnes. CNP Assurances a pour objet social :

- de pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- de pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- de détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurance.

Les états financiers consolidés de CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 février 2009.

3.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le groupe CNP a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne avant le 31 décembre 2008.

Les filiales appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation du Groupe qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés.

Normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur

La norme IFRS 8 – Segments opérationnels, publiée en novembre 2006 et applicable au 1^{er} janvier 2009, remplace IAS 14 – Information sectorielle. La nouvelle norme requiert que les segments opérationnels utilisés pour les besoins de la publication soient déterminés sur la base de la segmentation utilisée dans le *reporting* interne de l'entité par les responsables opérationnels pour allouer les capitaux et ressources aux différents segments et pour évaluer la performance de ces segments. La norme impose de fournir des explications sur la méthode de détermination de ces segments ainsi qu'une réconciliation avec les montants au bilan et au compte de résultat consolidés. Cette norme ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe, notamment au niveau de la définition de ses segments opérationnels.

L'amendement de IAS 23 – Coûts d'emprunt, publié le 29 mars 2007 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2009, prévoit qu'une entité doit obligatoirement activer les coûts d'emprunt et supprime la possibilité de les comptabiliser immédiatement en charges. Les actifs mesurés à la juste valeur sont exclus du champ d'application de cet amendement. Cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

IAS 1 révisée – Présentation des états financiers, publiée le 6 septembre 2007 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2009, conclut la première phase du projet global de l'IASB de refonte de la présentation des états financiers. La nouvelle norme requiert i) de présenter, soit dans l'état des produits et des charges reconnus sur la période, soit dans deux états distincts, toutes les variations enregistrées dans les capitaux propres d'une entité résultant de transactions hors celles qui ont été réalisées avec les actionnaires ; ii) de présenter un état de situation financière (bilan) à la date d'ouverture de la plus ancienne période comparative présentée, lorsque l'entité applique de manière rétrospective une méthode comptable ou effectue un retraitement rétrospectif dans ses états financiers. Elle impose également de publier le montant de l'impôt sur le résultat rattaché à chacun des éléments de l'état des produits et des charges reconnus sur la période, ainsi que les ajustements provenant de reclassements d'éléments de l'état des produits et des charges reconnus sur la période. Enfin, la révision d'IAS 1 modifie l'intitulé des états financiers. Cette norme ne devrait avoir qu'une incidence limitée sur la présentation des états financiers consolidés du Groupe.

La norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises et les amendements de IAS 27 – États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales, publiés le 10 janvier 2008 et applicables aux exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée), constitue la deuxième phase du projet de l'IASB sur les regroupements d'entreprises.

La norme IFRS 3 révisée introduit un certain nombre de changements dans le traitement comptable des regroupements d'entreprises qui pourraient avoir une incidence sur le montant de l'écart d'acquisition à enregistrer, le résultat

de l'exercice de l'acquisition et les résultats ultérieurs. Les amendements de IAS 27 requièrent qu'un changement de pourcentage d'intérêt dans une filiale soit comptabilisé comme une opération au sein des capitaux propres, sans impact sur l'écart d'acquisition ou le résultat. En outre, ils introduisent des changements dans la comptabilisation des pertes générées par les filiales ainsi que dans le traitement comptable d'une perte de contrôle d'une entité. Les changements s'appliqueront prospectivement aux nouvelles acquisitions et aux transactions avec les actionnaires minoritaires qui auront lieu après la date d'application.

L'amendement de IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions, publié le 17 janvier 2008 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2009, limite les conditions d'acquisition des droits aux seules conditions de services et de performance. Les autres caractéristiques d'un paiement fondé sur des actions ne constituent pas des conditions d'acquisition de droits. L'amendement spécifie également que toutes les annulations, initiées par l'entité ou les autres parties, doivent être traitées en comptabilité de manière similaire. Cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les amendements de IAS 32 – Instruments financiers : Présentation et de IAS 1 – Présentation des états financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations en cas de liquidation, publiés le 14 février 2008 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2009, prévoient respectivement i) que certains instruments financiers remboursables au gré du porteur et les obligations en cas de liquidation soient classés dans les capitaux propres si certaines conditions sont remplies et ii) que des informations sur ces instruments soient fournies en annexe. Ces amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les améliorations apportées aux normes IFRS, publiées le 22 mai 2008 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2009, sauf spécifié autrement, incluent des amendements ne faisant pas partie intégrante d'un projet majeur. Ils sont présentés dans un document unique plutôt que comme une série de changements isolés. Ils intègrent des changements d'ordre comptable en matière de présentation, comptabilisation et évaluation, ainsi que des modifications de terminologie et de rédaction avec un impact minimal sur la comptabilité. Ces amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

3.2 Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués selon les méthodes appliquées par le Groupe. Les autres comptes sont établis sur la base du coût, sauf pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués à la juste

valeur : instruments financiers à la juste valeur par résultat (instruments financiers détenus à fins de transaction et instruments financiers désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat), instruments financiers disponibles à la vente, immeubles de placement détenus en représentation des contrats en unités de compte, et instruments dérivés séparés sur contrats.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminués des coûts à la vente.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation, les valeurs de portefeuilles acquis, les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et les passifs liés à l'activité d'assurance (les provisions techniques et la participation aux bénéfices différée active ou passive) ainsi que les impôts différés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

3.3 Champ de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe CNP comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées.

3.3.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par la Société. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité, afin

d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle exclusif résulte notamment de la détention directe ou indirecte de plus de la moitié des droits de vote d'une entité. Pour apprécier s'il y a ou non contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercés sur la période considérée. Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entités sous contrôle conjoint (coentreprises)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur l'activité économique desquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le contrôle conjoint est le partage convenu par contrat du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les comptes d'une coentreprise sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, en application de laquelle la quote-part du Groupe dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne à ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers du Groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que le groupe CNP détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au Conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part du Groupe dans le résultat des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

3.3.2 Acquisitions d'intérêts minoritaires

Lors d'un rachat d'actions de minoritaires d'une filiale, i.e. acquisition de parts d'intérêt alors que le contrôle est déjà établi, le nouvel écart d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition total pour le lot complémentaire et la quote-part de situation nette rachetée (y compris les variations de juste valeur inscrites en capitaux propres), est comptabilisé en déduction des capitaux propres s'il est positif.

3.4 Opérations entre sociétés consolidées

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les profits et pertes internes résultant de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

3.5 Participation aux bénéfices différée

Les retraitements préconisés par IFRS 4 amènent à constater une participation aux bénéfices différée.

Selon les normes comptables auxquelles IFRS 4 se réfère, les participations différées sont de deux sortes.

3.5.1 Participations inconditionnelles

Elles sont enregistrées toutes les fois qu'une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et les comptes consolidés.

Il en est ainsi des droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation et aux retraitements des comptes individuels, positifs ou négatifs ; leur montant est modifié selon une méthode cohérente avec l'évaluation initiale et le rythme de la reprise en résultat des écarts d'évaluation ou des retraitements.

3.5.2 Participations conditionnelles

Il s'agit des différences de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion, ou de la réalisation d'un événement.

Ces droits ne sont constatés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion par l'entreprise concernée. La comptabilité reflète, qui s'inscrit dans ce processus, est explicitée au paragraphe 3.12.1 de la présente annexe.

3.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les filiales ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger (notamment filiales étrangères et succursales autonomes), y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'étranger, à l'exception des activités dont la monnaie de fonctionnement est celle d'une économie hyper inflationniste, sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

3.7 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères".

En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché dans certains cas par un cours moyen.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

Les instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change d'opérations en devises sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

3.8 Actifs incorporels

3.8.1 Écarts d'acquisition lors d'une prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 3, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Cette méthode permet de reconnaître les actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non reconnues précédemment, comme la valeur du portefeuille acquis) et les passifs identifiables (excepté les restructurations futures) à la juste valeur.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur de ces actifs et passifs identifiables. Lorsqu'ils sont négatifs, les écarts d'acquisition sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs sont :

- enregistrés dans les immobilisations incorporelles, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité consolidée globalement ou par intégration proportionnelle ;
- inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité mise en équivalence ;
- enregistrés dans la devise locale de l'entité acquise et convertis en euros au taux de clôture, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité étrangère (hors zone Euro).

Pour les besoins du test de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'activité lié à l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupe d'éléments d'actif. Le groupe CNP retient une approche par entité ou par groupe d'entités homogène.

Les écarts d'acquisition positifs enregistrés au bilan sont comptabilisés à leur valeur brute, diminuée du montant cumulé des pertes de valeur subies. Ils ne font pas l'objet d'amortissement, mais d'un test de dépréciation :

- tous les ans à la même date, généralement proche de la date de clôture ;
- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels ;
- lors de la clôture de l'exercice au cours duquel une acquisition est intervenue, si des événements défavorables interviennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, généralement retenue par le Groupe, correspond à la valeur des actifs nets de l'UGT et à la valeur

actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des portefeuilles de contrats existants et des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au-delà de la date de renouvellement des accords contractuels ; de prévisions validées par le Conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût moyen pondéré du capital.

3.8.2 Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- la valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Les valeurs de portefeuilles sont amorties de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

3.8.3 Logiciels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne, des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métiers et des maintenances évolutives, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement, sont immobilisés s'ils respectent IAS 38, et notamment si ces dépenses augmentent les avantages futurs associés à l'actif correspondant. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de cinq ans.

3.9 Placements

3.9.1 Immobilier

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser

dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives, ou pour vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40 pour les immeubles de placement et par IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le groupe CNP a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe, cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'ACAM. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais financiers liés à la construction des immeubles sont enregistrés en charges.

Le groupe CNP a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre : cinquante ans ;
- façade et toiture : trente ans, mais vingt ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas ;
- installations générales techniques vingt ans ;
- agencements dix ans.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'immeuble est estimée.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe CNP pour son patrimoine immobilier.

3.9.2 Actifs financiers

Classification

Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes, en fonction des types de portefeuilles, des types d'actifs financiers, des spécificités de certains actifs financiers et selon un ordre de priorité entre ces différents critères :

- les actifs à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat, qui correspondent aux titres détenus à des fins de transaction et aux titres désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur. Ils recouvrent les actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte, les actifs comportant un dérivé incorporé non intimement lié au contrat hôte, les actifs issus de consolidation des OPCVM et les produits dérivés ;
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance qui correspondent aux titres que le groupe CNP Assurances a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance. Cette catégorie est utilisée de façon marginale pour certains titres obligataires, notamment détenus par la filiale brésilienne ;
- les prêts et créances recouvrent les actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et autres que ceux qui sont classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente ;
- les actifs disponibles à la vente sont ceux que l'entreprise n'a pas l'intention manifeste de céder, mais qu'elle pourra être amenée à vendre pour répondre, par exemple, à des besoins de liquidité. Ils regroupent les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les autres catégories.

Comptabilisation et décomptabilisation

Le Groupe comptabilise les actifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans les cas des achats et des ventes normalisés, les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le Groupe a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

Méthode d'évaluation

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les actifs en juste valeur avec variation de juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sur la période est enregistrée directement en capitaux propres en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (*cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.12.1*).

La variation de juste valeur des actifs en juste valeur sur la période est constatée par le compte de résultat en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (*cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.12.1*).

Les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le Groupe estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Modalités de dépréciation

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêté des comptes. Un actif financier a subi une dépréciation lorsqu'il y a des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés de l'actif peut être évaluée de manière fiable.

Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

Pour les obligations détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente, une dépréciation fondée sur la juste valeur est enregistrée au compte de résultat s'il est probable que

les flux de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de dépréciation.

Labaissement de la notation de crédit d'une entité ou l'accroissement de son *spread* de crédit ne constituent pas, en eux-mêmes, une indication de perte de valeur.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Au vu des conditions exceptionnelles de marché, le Groupe a réexaminé les modalités de dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente. Au 31 décembre 2008, le groupe CNP Assurances détermine à chaque arrêté pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente s'il existe une indication objective de dépréciation caractérisée par :

- une moins-value latente prolongée : un cours inférieur à 70 % du prix de revient unitaire moyen sur les six derniers mois précédant l'arrêté ;
- une moins-value latente significative : un cours à la date d'inventaire inférieur à 50 % du prix de revient unitaire moyen de l'instrument à la date d'arrêté.

Les effets de ce changement de méthode sont présentés en note 19.3.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée en résultat. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Reprise de dépréciations

Titres en AFS

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé en AFS ne sont reprises en résultat qu'à la décomptabilisation de l'instrument.

Si la juste valeur d'un instrument de dette disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur doit être reprise. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

Prêts, créances, et titres en HTM

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur est reprise par le compte de correction de valeur sans que celle-ci puisse aboutir à une valeur comptable supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu en l'absence de dépréciation. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

3.9.3 Actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en unités de compte

Les contrats en unités de compte sont des contrats dont la valeur de rachat est égale au nombre d'unités de compte multiplié par la valeur vénale de l'unité de compte à la date de clôture. Les contrats d'assurance en unités de compte sont évalués, selon les normes comptables locales, à la valeur vénale. Les contrats financiers en unités de compte sont quant à eux évalués, selon la norme IAS 39, à la juste valeur.

3.9.4 Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39, qui présente les trois caractéristiques suivantes : (a) sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le "sous-jacent") ; (b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et (c) il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si le Groupe se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

3.9.5 Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Parmi les méthodes de valorisation, les normes IFRS privilégient l'utilisation de la cotation sur un marché actif au sein de la hiérarchie des méthodes de valorisation établie. Le groupe CNP Assurances utilise le cours de Bourse de l'instrument financier dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par le Groupe est déterminée à partir des dernières cotations de ces titres. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction.

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des Bourses officielles, des *brokers*, des salles de marché, des plateformes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). CNP Assurances prend en compte, entre autres, l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France.

Les TCN autres que BTAN sont évalués à partir d'une courbe zéro coupon cash, majorée d'un *spread* de 25 bp pour les maturités allant jusqu'à un an et 50bp au-delà.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, i.e. absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains titres structurés), le groupe CNP Assurances utilise des justes valeurs mesurées par des techniques de valorisation. Cela comprend :

- des valeurs fournies à la demande du Groupe par des arrangeurs, des agences de valorisation et qui ne sont pas publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà publiquement disponibles, mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif ;
- des actifs financiers évalués sur la base de modèles internes utilisant un maximum de données observables.

Par exemple, concernant les titres structurés, le prix établi par les arrangeurs de ces titres est retenu, excepté dans les cas où des analyses effectuées par CNP Assurances concluraient à l'absence de fiabilité des valeurs communiquées ; et où CNP Assurances dispose de valeurs de marchés évaluées par un modèle interne.

Les titres structurés détenus par CNP Assurances sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant éventuellement des dérivés

incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

Les prix établis par les arrangeurs sont obtenus en principe tous les mois, à la suite d'un engagement de communication demandé auprès de chaque arrangeur. Les valorisations communiquées par les arrangeurs correspondent à une valeur économique des titres. CNP Assurances vérifie, par sondage ou en cas d'évolution significative de la valorisation, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation (estimation de *cash flows* futurs de certains titres, par exemple) ou interroge les arrangeurs quant aux méthodologies employées. Les valeurs des arrangeurs examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par CNP Assurances qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des arrangeurs que de la qualité des *ratings* des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

Les titres structurés que détient le groupe CNP Assurances doivent être considérés comme des investissements de long terme, qui seront portés en général jusqu'à leur complète maturité.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation de produits structurés

Les valeurs estimées cherchent à établir une approximation de la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et des taux correspondant aux actifs sous-jacents ou aux taux de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de *spreads* de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation :

- utilisent au maximum des données de marché ;
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix ;
- sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

3.10 Capitaux propres

3.10.1 Éléments inclus dans les capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en AFS nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, la réserve de capitalisation nette d'impôt ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres, compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. 3.15).

3.10.2 Gestion des capitaux propres

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumis à la réglementation en matière de couverture de la marge de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européennes qu'au niveau du Groupe.

Au 31 décembre 2008, les filiales d'assurances de CNP Assurances, comme le Groupe pris dans son ensemble, sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables. Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés du Groupe est transmis chaque année à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par chacune des sociétés, ainsi que par la direction financière du Groupe. CNP Assurances effectue des prévisions à cinq ans, en utilisant des scénarios extrêmes sur l'évolution des marchés des actions et des taux d'intérêt.

3.11 Actions propres

Les actions propres détenues par CNP Assurances, destinées notamment à régulariser les cours, sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Il en est de même des actions propres acquises en vue de l'attribution d'actions gratuites au personnel (*cf. note 3.14*).

3.12 Classification des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance (*cf. définition en infra*) comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du Groupe CNP envers ses salariés.

3.12.1 Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le Groupe en application des normes locales, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 et relatives à la comptabilité reflet et au test de suffisance des passifs. Les engagements font l'objet de ce test pour vérifier si les passifs d'assurance, nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée active, et autres actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants, par comparaison avec la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance et d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque, autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance, sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un pool de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou le résultat de la Compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

Contrats hybrides

Certains contrats émis par le Groupe comportent à la fois une composante "dépôt" et une composante d'assurance. Ces deux composantes ne sont séparées et évaluées de façon distincte que lorsque la composante "dépôt" peut être évaluée séparément et que les droits et obligations qui en résultent ne seraient pas comptabilisés en l'absence de séparation. En cas de séparation, la composante assurance est comptabilisée comme un contrat d'assurance, tandis que la composante "dépôt" est comptabilisée comme un instrument financier selon la norme IAS 39.

En application de cette méthode comptable, les composantes des contrats dits multisupports émis par le Groupe n'ont pas été séparées.

Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

- les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice, dans le cas des contrats Groupe comportant la couverture du risque décès ;
- il est effectué une régularisation pour annulation de primes destinées à faire face aux risques de renonciation à intervenir après l'inventaire sur les primes émises ou restant à émettre. Cette régularisation est effectuée sur les principaux produits, en fonction du taux d'annulation constaté au titre des souscriptions et des renoncations de l'année.

Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière

de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices comprend aussi la participation aux bénéfices différée latente résultant de la comptabilité reflet.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat, afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour garanties plancher sont évaluées selon la méthode de Black & Scholes.

Assurance invalidité accident maladie

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période ;
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Une participation aux bénéfices différée est constatée pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices selon les principes de la comptabilité reflet.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés.

Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque arrêté comptable, le groupe CNP Assurances s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarios économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le Groupe procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements. Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée selon les mêmes modalités que le sous-jacent : en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ces taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur. Les taux de participation appliqués aux plus- et moins-values latentes lors de la mise en œuvre de la comptabilité reflet sont identiques à ceux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées.

La détermination de la quote-part de plus ou moins-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins-values. Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette, la comptabilisation d'un actif de participation aux bénéfices différée étant autorisée dans les comptes consolidés des groupes français publiant en normes IFRS), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant (déterminé en application des taux de participation décrits précédemment), dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ses engagements économiques. Ce test de recouvrabilité a été mené suivant la même méthodologie que le test de suffisance des passifs décrit au paragraphe précédent.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels.

De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes a été testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

Réassurance

Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, le Groupe réduit la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilise la perte qui en résulte dans le compte de résultat. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en nantissement, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

Acceptations

Les contrats d'acceptation en réassurance comportent un risque d'assurance significatif et sont donc comptabilisés comme des contrats d'assurance.

3.12.2 Contrats d'investissement (IAS39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Les évaluations ultérieures des contrats d'investissement en unités monétaires sont effectuées à la juste valeur qui correspond la valeur de rachat par le souscripteur.

3.12.3 Contrats de prestations de services

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif et qui ne créent ni actif ni passif financier sont classés dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IAS 18, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de services est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction si le résultat de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

3.13 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses.

Les durées d'utilité estimée vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

3.14 Avantages au personnel

Le groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 révisée, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

3.14.1 Engagements sociaux

Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Début juillet 2006, CNP Assurances a mis en place un régime de retraite complémentaire à prestations définies dans le cadre de l'article 39 du Code Général des Impôts. Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

Préretraite

Les engagements au titre des plans de préretraite sont évalués sur la base de la valeur actualisée des coûts futurs probables et entièrement comptabilisés au bilan.

Aide à la création d'entreprise

Les aides financières que CNP Assurances accorde à ses employés pour la création ou la reprise d'entreprise sont comptabilisées au bilan.

Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations d'État ou selon le taux des obligations *corporate* de haute qualité, dès qu'un marché actif existe, et en fonction de la durée des engagements.

Pour les préretraites, la durée des engagements étant plus courte, les taux sont fondés sur la courbe des taux à une date proche de la clôture (31 octobre 2008).

Mode de comptabilisation

Le groupe CNP Assurances a souhaité appliquer l'option proposée par IAS 19 qui permet de comptabiliser les écarts actuariels des régimes postérieurs à l'emploi par les capitaux propres.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme dette ou actif au bilan.

Le groupe CNP Assurances n'applique pas la méthode du corridor et reconnaît immédiatement les écarts actuariels par capitaux propres pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

→ un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice, au coût des services passés ;

→ un élément de frais financiers égal au coût financier, au rendement attendu des actifs de régime.

d'ayants droit au terme de chaque exercice et des frais de gestion de ces titres.

3.14.2 Rémunérations en actions

Programme d'attribution d'actions gratuites de CNP Assurances

Aux termes de sa 8^e résolution, l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2005 statuant en la forme extraordinaire, a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés liés à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre. Le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 0,4 % du capital social, ce pourcentage étant calculé compte tenu desdites actions attribuées et/ou émises.

Dans le cas d'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital, l'Assemblée générale a autorisé le Directoire à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées, a pris acte et a décidé, en tant que de besoin, que l'attribution des actions aux bénéficiaires désignés par le Directoire emporte, au profit desdits bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

L'Assemblée générale du 7 juin 2005 a fixé à trente-huit (38) mois le délai pendant lequel le Directoire pourra faire usage de la présente autorisation.

Le Directoire, qui n'avait pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2005, a attribué le 5 juillet 2006 52 920 actions CNP, représentant 0,038 % du capital de CNP Assurances à cette date.

Le 19 juin 2007, le Directoire a complété son programme d'attribution en octroyant gratuitement 52 650 actions CNP, représentant 0,035 % du capital de CNP Assurances à cette date.

Pour chacune de ces attributions, la durée d'acquisition est fixée à deux ans, ainsi que la durée de conservation minimale.

Mode de comptabilisation

Les titres acquis en vue de l'attribution sont imputés sur les capitaux propres. Les mouvements de valeur résultant de la différence entre le coût d'achat moyen des titres et la juste valeur à la date d'octroi restent imputés sur les capitaux propres, sans impact sur le résultat. Le coût des services rendus est évalué sur la base de la juste valeur des actions distribuées aux salariés selon les dispositions de la norme IFRS 2. Ce coût est réparti sur la période d'acquisition des droits; il est constaté en charges du personnel, en contrepartie d'une augmentation correspondante des capitaux propres. La charge annuelle tient compte du nombre estimé

3.15 Emprunts et dettes subordonnées

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

3.16 Frais d'acquisition et d'exploitation

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations ;
- les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Enregistrement et affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination ;
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

3.17 Fiscalité

Régime fiscal

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales CNP IAM, Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV),

CNP International, CNP Caution, Sogestop G, Sogestop J, Carrés bleus SA (ex- Sogestop C), Prévimut, Cicoge SA (société de placements immobiliers), Filassistance Services, Filassistance International, Âge d'or Expansion, AEP 3, AEP 4, Assurimmeuble, Boetimmo, Étages Franklin, Etendard, Kupka, Pyramides 2, Arrabida Gaia, Assurhelene, Foncière Investissement, Saint-Denis Talange, Center Villepinte, Écureuil Vie Crédit et Écureuil Vie Investissement.

Impôts exigibles et impôts différés

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporelle, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Toutefois, pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises et investissements dans des succursales, un impôt différé passif n'est comptabilisé que dans la mesure où le Groupe n'est pas en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et où il est improbable que cette inversion ne se produira pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs, d'une part, et la constatation d'une participation aux bénéfices différée, d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît raisonnablement possible. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.18 Information sectorielle

Le groupe CNP a retenu comme axe d'analyse primaire les secteurs d'activité et comme axe d'analyse secondaire les secteurs géographiques.

La distinction des secteurs d'activité, qui correspond au niveau de *reporting* interne, repose sur les caractéristiques techniques des produits distribués par le Groupe. Trois secteurs sont distingués en fonction de leurs risques et de leur rentabilité :

→ les produits d'épargne ont pour finalité la constitution d'une épargne qui peut être rachetée par l'assuré. Ces produits sont notamment sensibles à l'évolution des taux d'intérêt ;

→ les produits de retraite ont pour objectif de permettre la constitution d'une rente ou d'un capital payable après la cessation d'activité professionnelle de l'assuré. Dans le cas d'une constitution de rente, ils sont soumis principalement à un risque viager lié à survie de l'assuré ;

→ les produits de risque et de prévoyance regroupent les produits permettant à l'assuré de se prémunir en cas de décès, d'accident ou de maladie, et les produits lui offrant une garantie en cas de dommages à ses biens ou lors de la mise en œuvre de sa responsabilité. La rentabilité est fonction de la survenance du risque couvert ;

Les prix de transfert entre les secteurs sont déterminés sur la base de conditions de concurrence normale.

Les secteurs géographiques sont définis en fonction des conditions économiques et des spécificités des marchés sur lesquels opère le groupe CNP. À cet égard, trois secteurs géographiques sont distingués : la France, l'Europe hors France et l'Amérique du Sud.

3.19 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

→ soit une obligation potentielle résultant d'événements, passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe CNP ;

→ soit une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

— NOTE 4 CAPITAL

4.1 Tableau des titres super subordonnés classés en capitaux propres

En M€	31/12/2008			
	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				2 143,0
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 bps cap à 9 %	€	250,0
CNP Assurances	Novembre 2004	Tec 10 + 10 bps cap à 9 %	€	50,0
CNP Assurances	Mars 2005	6,5 % jusqu'en 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
CNP Assurances	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans – EUR CMS 2 ans) ; Cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	25,0
CNP Assurances	Juin 2005	7 % jusqu'en 2009 puis EUR CMS 10 ans + 0,30 %, Cap à 10 fois (CMS 10 ans – CMS 2 ans) floor à 2 %	€	75,0
CNP Assurances	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 bp	€	160,0
CNP Assurances	Décembre 2006	4,750 %	€	1 250,0
CNP Assurances	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95bps jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à partir du 20/12/2026	€	108,0
Total				2 143,0

En M€	31/12/2007			
	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				2 143,0
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 bps cap à 9 %	€	250,0
CNP Assurances	Novembre 2004	Tec 10 + 10 bps cap à 9 %	€	50,0
CNP Assurances	Mars 2005	6,5 % jusqu'en 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
CNP Assurances	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans – EUR CMS 2 ans) ; Cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	25,0
CNP Assurances	Juin 2005	7 % jusqu'en 2009 puis EUR CMS 10 ans + 0,30 %, Cap à 10 fois (CMS 10 ans – CMS 2 ans) floor à 2 %	€	75,0
CNP Assurances	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 bp	€	160,0
CNP Assurances	Décembre 2006	4,750 %	€	1 250,0
CNP Assurances	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95bps jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à partir du 20/12/2026	€	108,0
Total				2 143,0

En M€	31/12/2006			Devises	Montants
	Date d'émission	Taux servi			
Titres super subordonnés part du Groupe					2035,0
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10bps Cap à 9%		€	250,0
CNP Assurances	Novembre 2004	Tec 10 + 10bps Cap à 9%		€	50,0
CNP Assurances	Mars 2005	6,5% jusqu'en 2008 puis 3% + 22,5% fois l'EUR CMS 10 ans		€	225,0
CNP Assurances	Mars 2005	6,25% jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans – EUR CMS 2 ans); Cap à 9% et floor à 2,75%		€	25,0
CNP Assurances	Juin 2005	7% jusqu'en 2009 puis EUR CMS 10 ans + 0,30%, Cap à 10 fois (CMS 10 ans – CMS 2 ans) floor à 2%		€	75,0
CNP Assurances	Mai 2006	5,25% jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185bp		€	160,0
CNP Assurances	Décembre 2006	4,750%		€	1 250,0
Total					2 035,0

4.2 Capital social par détenteur

Détenteur	Nombre d'actions	Taux de détention
Caisse des Dépôts	59 415 129	39,99%
Sopassure (holding de La Poste et du groupe Caisse d'Épargne)	52 705 478	35,48%
État	1 618 841	1,09%
Total des actions de concert	113 739 448	76,56%
Public	34 798 375	23,44%
dont : CNP Assurances (actions propres)	707 681	0,48%
Total	148 537 823	100,00%

4.3 Capitaux propres

Nombre d'actions émises	Actions ordinaires		
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Nombres d'actions émises à l'ouverture	148 537 823	138 635 302	138 635 302
Émissions sur l'exercice		9 902 521	
Nombres d'actions émises à la clôture	148 537 823	148 537 823	138 635 302

En 2007, CNP Assurances a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 9 902 521 actions, portant le nombre total d'actions émises à 148 537 823.

4.4 Dividendes 2008

Le dividende proposé à l'Assemblée générale est de 2,85 € par action, ce qui représente un total de 423 M€.

4.5 Résultat par action/Résultat dilué

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat de la période	730,6	1 221,8	1 145,3
Dividendes des actions préférentielles	0,0	0,0	0,0
Résultat attribuable aux actions ordinaires	730,6	1 221,8	1 145,3

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Nombre d'actions ordinaires à l'ouverture	148 537 823,0	148 537 823,0	138 635 302,0
Effet des actions propres détenues	-574 021,3	-402 908,6	-278 683,3
Effet de l'émission d'actions ordinaires*			9 902 521,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	147 963 801,8	148 134 914,4	148 259 139,7

* Les actions émises en 2007 ouvrant droit aux dividendes versés au titre de l'exercice 2006 ont été intégrées dans le calcul du résultat dilué par action au 31 décembre 2006.

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat attribuable aux actions ordinaires	4,9	8,2	7,7
Effet après impôts des intérêts sur obligations convertibles	0,0	0,0	0,0
Résultat dilué attribuable aux actions ordinaires	4,9	8,2	7,7

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat attribuable aux actions ordinaires	730,6	1 221,8	1 145,3

Le résultat dilué attribuable est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture.

4.6 Information relative aux parties liées

Les parties liées au groupe CNP Assurances sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence et les coentreprises, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Les transactions opérées entre CNP Assurances et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe CNP Assurances est présentée dans la note 5.

Les transactions significatives entre la société mère et les filiales consolidées sont présentées à la note 4.6.2.

La rémunération totale du personnel clé de direction est indiquée dans la note 4.7.

4.6.1 Flux entre le groupe CNP Assurances et les sociétés hors Groupe

4.6.1.1 Flux entre les actionnaires directs du Groupe

En M€	CNP Assurances	Caisse des dépôts et consignations	Caisse Nationale des Caisses d'Épargne	La Banque Postale
Commissions	-1 250,1	0,0	755,6	494,5
Prestations	-11,3	11,3	0,0	0,0
Frais de personnel	-18,8	18,8	0,0	0,0
Dividendes	-319,5	169,3	75,1	75,1
Produits financiers	203,7	0,0	-203,7	0,0

Les commissions représentent les revenus perçus par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et La Banque Postale au titre de la vente des produits gérés par CNP Assurances.

Les prestations correspondent à divers frais refacturés par la CDC à CNP Assurances.

Les frais de personnel correspondent au versement de rémunérations du personnel de la Caisse des dépôts et consignations détaché à CNP Assurances.

La ligne "dividendes" présente les dividendes versés au titre de l'année 2007 aux actionnaires directs du Groupe.

L'intégralité des produits financiers reflète la valorisation de l'option d'achat accordée par la CNCE à CNP Assurances.

4.6.1.2 Flux entre les actionnaires du Groupe et des filiales du Groupe

Sont présentés ci-après les flux significatifs entre actionnaires et entres filiales du Groupe qui correspondent au versement de commissions, de dividendes ou à la charge d'intérêts liée à la détention par une filiale de titres subordonnés émis par une autre filiale du Groupe.

En M€	CNP Assurances	Caisse Nationale des Caisses d'Épargne
Titres subordonnés	-25,4	25,4
Commissions	-755,6	755,6
Compte à terme	-63,0	63,0

En M€	La Banque Postale Prévoyance	La Banque Postale
Commissions	-43,6	43,6
Dividendes	-8,4	8,4

En M€	Caixa	CEF*
Dividendes	-19,5	19,5

En M€	CNP UniCredit Vita	UniCredit
Dividendes	-2,2	2,2

* Caixa Economica Federal.

4.6.2 Flux entre sociétés du Groupe au 31 décembre 2008

4.6.2.1 Sociétés en intégration globale ou en intégration proportionnelle

Sont présentés ci-après les flux entre le Groupe et ses filiales. Les flux correspondent au versement de prestations, à la charge d'intérêt associée à des titres subordonnés émis par une filiale et détenus par le Groupe, à des opérations de réassurance-coassurance entre le Groupe et ses filiales et au versement de dividendes des filiales au Groupe.

En M€	CNP Assurances	La Banque Postale Prévoyance	Caixa	CNP UniCredit Vita	Global
Prestations	-25,6	22,3	1,2	1,9	0,2
Opérations de réassurance/coassurance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dividendes	48,8	-8,4	-25,7	-7,6	-7,1

4.6.2.2 Sociétés mises en équivalence

En M€	CNP Assurances	Natixis Global Asset Management
Mandat de gestion	-23,2	23,2

4.7 Rémunération des dirigeants

Les éléments ci-dessous, présentent, en cumul, et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du Président, du Directeur général, des quatre directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances.

En 2008

→ Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au Président, au Directeur général, aux quatre directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances au titre de l'exercice 2008 se monte à 3 967 362 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature).

→ Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du Directeur général, des quatre directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances s'élève à 6 047 552 €.

→ Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe, à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.

→ Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2008 au Directeur général, aux quatre directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

En 2007

→ Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au Président, au Directeur général, aux quatre directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances au titre de l'exercice 2007 se monte à 3 496 875 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature).

→ Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du Directeur général, des quatre directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances s'élève à 2 563 987 €.

→ Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe, à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.

→ Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2007 au Directeur général, aux quatre directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

En 2006

Compte tenu du mode de gouvernances en 2006 (société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance), seules les rémunérations des membres du Directoire avaient été indiquées à l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2006. Pour rappel, le montant des rémunérations aux membres du Directoire qui s'élevait au 31 décembre 2006 à 2,8 M€ était composé des éléments suivants :

→ avantages à court terme : 2,4 M€ (2 M€ en 2005) ;

→ avantages à long terme : 0,42 M€ (na. en 2005) ;

→ indemnités de fin de contrat de travail : aucune indemnité de fin de contrat de travail n'a été versée aux membres du Directoire de CNP Assurances en 2006 et 2005 ;

→ paiement en actions : aucun paiement en actions aux membres du Directoire de CNP Assurances n'a été réalisé en 2006 et 2005.

NOTE 5 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1 Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle au 31 décembre 2008

Nom	Méthode de consolidation	Pays	% contrôle	% intérêts	Activité
1. Filiales stratégiques					
CNP Assurances	IG	France	100,00	100,00	Assurances
CNP IAM	IG	France	100,00	100,00	Assurances
Préviposte	IG	France	100,00	100,00	Assurances
ITV	IG	France	100,00	100,00	Assurances
CNP International	IG	France	100,00	100,00	Assurances
La Banque Postale Prévoyance	IP	France	50,00	50,00	Assurances
Global	IG	Portugal	83,52	83,52	Assurances
Global Vida	IG	Portugal	83,57	83,57	Assurances
CNP Seguros de Vida	IG	Argentine	76,47	76,47	Assurances
CNP Holding Brasil	IG	Brésil	100,00	100,00	Assurances
Caixa Seguros	IG	Brésil	51,75	51,75	Assurances
CNP UniCredit Vita	IG	Italie	57,50	57,50	Assurances
CNP Vida	IG	Espagne	94,00	94,00	Assurances
Marfin Insurance Holdings LTD	IG	Chypre	50,10	50,10	Assurances
2. OPCVM					
Univers CNP 1 FCP	IG	France	100,00	100,00	OPCVM
CNP Assur Euro SI	IG	France	99,07	99,07	OPCVM
Écureuil Profil 30	IG	France	97,98	97,98	OPCVM
LBPAM Profil 80 d 5dec	IG	France	90,29	90,29	OPCVM
LBPAM Profil 50 d 5dec	IG	France	80,87	80,87	OPCVM
LBPAM Act. Diversif 5dec	IG	France	73,49	73,49	OPCVM
CNP ACP Oblig FCP	IG	France	49,67	49,67	OPCVM
Boule de Neige 3 3dec	IG	France	60,09	60,09	OPCVM
CDC Ionis FCP 4dec	IG	France	100,00	100,00	OPCVM
CNP ACP 10 FCP	IG	France	49,95	49,95	OPCVM
Écureuil Profil 90	IG	France	55,22	55,22	OPCVM
Progressio 5dec	IG	France	91,00	91,00	OPCVM
Al Dente 3 3dec	IG	France	54,39	54,39	OPCVM
Vivaccio ACT 5dec	IG	France	98,43	98,43	OPCVM
3. Activités immobilières					
Assurbail	IG	France	99,07	99,07	Crédit bail immobilier
AEP3 SCI	IG	France	100,00	100,00	SCI
Cimo	IG	France	100,00	100,00	SCI
AEP4 SCI	IG	France	100,00	100,00	SCI
PB6	IP	France	50,00	50,00	Immobilier
SICAC	IG	France	100,00	100,00	SCI
CNP Immobilier	IG	France	100,00	100,00	SCI
Assurimmeuble	IG	France	100,00	100,00	SCI
Écureuil Vie Développement	IG	France	51,00	51,00	Courtage
Natixis Global Asset Management	MEE	France	11,34	11,34	Gestion d'actifs

5.2 Ventilation du prix d'acquisition de MIH (Marfin Insurance Holdings Ltd)

Calcul du goodwill sur Marfin Insurance Holdings Ltd

En K€	Quote-part CNP 50,1 %
Coût d'acquisition	145 290,0
Capital social	45,1
Primes liées au capital	51 808,4
Autres réserves	
<i>Actif net comptable au 31/12/2008</i>	<i>51 853,5</i>
Goodwill (coût d'acquisition – actif net comptable à 50,1 %)	93 436,5

Calcul du goodwill sur Laiki Cyprialife

En K€	Quote-part CNP 50,1 %
<i>Valeur des titres</i>	<i>36 229,5</i>
Capital social	5 307,3
Primes liées au capital	5 611,4
Autres réserves	22 239,7
<i>Actif net comptable au 31/12/2008</i>	<i>33 158,4</i>
Goodwill (coût d'acquisition – actif net comptable à 50,1 %)	3 071,1

Calcul du goodwill sur Laiki Insurance

	Quote-part CNP 50,1 %
<i>Valeur des titres</i>	<i>11 038,5</i>
Capital social	6 853,7
Autres réserves	2 872,5
<i>Actif net comptable au 31/12/2008</i>	<i>9 726,2</i>
Goodwill (coût d'acquisition – actif net comptable à 50,1 %)	1 312,3

Calcul du goodwill sur Marfin Life

	Quote-part CNP 50,1 %
<i>Valeur des titres</i>	<i>3 747,5</i>
Capital social	1 377,8
Réserves légales	352,7
Autres réserves	148,8
Report à nouveau	824,4
<i>Actif net comptable au 31/12/2008</i>	<i>2 703,6</i>
Goodwill (coût d'acquisition – actif net comptable à 50,1 %)	1 043,9

Calcul du goodwill sur Marfin Broker

	Quote-part CNP 50,1 %
Valeur des titres	649,9
Capital social	240,5
Réserves légales	48,2
Report à nouveau	209,6
Actif net comptable au 31/12/2008 Marfin	498,3
Goodwill (coût d'acquisition – actif net comptable à 50,1 %)	151,6
Goodwill total sur l'opération Marfin Insurance Holding	99 015,4

5.3 Information financière sur les sociétés mises en équivalence

Information financière synthétique à 100 %

	31/12/2008			
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat
Natixis Global Asset Management	4 970	3 552	1 364	257

	31/12/2007			
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat
Natixis Global Asset Management	3 574	3 451	1 621	353

	31/12/2006			
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat
Natixis Global Asset Management	2 533	1 740	1 666	228

Titres mis en équivalence

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Position au 1^{er} janvier	422,8	300,3	175,5
Augmentation de participation	0,0	123,3	0,0
Changement de méthode	-7,9	0,0	0,0
Entrée de périmètre	0,0	7,7	0,0
Augmentation de capital	21,7	0,0	110,3
Part dans le résultat	29,1	46,0	46,0
Part dans les éléments reconnus en situation nette	4,1	-18,7	-19,6
Dividendes reçus	-43,5	-35,8	-11,9
Position à la date d'arrêté	426,3	422,8	300,3

Passif

En M€	31/12/2008				Total
	Épargne	Retraite	Risque	Autres	
Capital social					594,2
Primes d'émission, de fusion et d'apport					981,5
Réserve de réévaluation					496,8
Titres super subordonnés					2 143,0
Résultats cumulés					5 100,3
Résultat consolidé					730,6
Écarts de conversion					-8,4
Capitaux propres du Groupe					10 037,9
Intérêts minoritaires					562,0
Capitaux propres totaux					10 599,9
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance hors UC	38 613,8	17 229,5	7 358,3		63 201,6
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	19 813,0	3 281,7			23 094,7
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	58 426,8	20 511,2	7 358,3	0,0	86 296,3
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	139 075,6	4 981,4	16,7		144 073,7
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	465,0				465,0
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	9 462,5	1 214,4	1,1		10 678,0
Passifs relatifs à des contrats financiers	149 003,1	6 195,8	17,8	0,0	155 216,7
Instruments dérivés séparés sur contrats					0,0
Participation au bénéfice différée passive	8,0	73,9	274,8		356,7
Passifs relatifs aux contrats	207 437,9	26 780,9	7 650,9	0,0	241 869,7
Provisions pour risques et charges					329,9
Dettes subordonnées					1 881,0
Dettes de financement					1 881,0
Dettes d'exploitation représentées par des titres	4 848,1	126,7	42,0		5 016,8
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	30,5	14,8	18,5		63,8
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 113,5	398,9	589,5		2 101,9
Dettes d'impôts exigibles					312,3
Comptes courants créditeurs					309,5
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	1 976,9	45,7	664,5		2 687,1
Instruments dérivés passifs	1 184,5	60,5	23,3		1 268,3
Impôts différés passifs	425,8	43,7	151,2		620,7
Autres dettes					2 503,7
Autres passifs	9 579,3	690,3	1 489,0	0,0	14 884,0
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées					0,0
Total du passif	217 017,2	27 471,2	9 139,9	0,0	269 564,6

6.2 Bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2007

Actif

En M€	31/12/2007				Total
	Épargne	Retraite	Risque	Autres	
Écarts d'acquisition					659,2
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance					186,4
Autres immobilisations incorporelles					28,1
Total actifs incorporels	0,0	0,0	0,0	0,0	873,7
Immobilier de placement	599,7	433,6	466,0		1 499,3
Titres conservés jusqu'à échéance	1 021,9	70,1	20,9		1 112,9
Titres disponibles à la vente	158 122,2	15 497,3	7 291,3		180 910,8
Titres de transaction	61 409,2	8 590,7	4 920,7	60,4	74 981,0
Prêts et avances	1 870,7	129,5	88,2		2 088,4
Instruments dérivés	1 934,0	36,3	2,4		1 972,7
Placements des activités d'assurance	224 957,7	24 757,5	12 789,5	60,4	262 565,1
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités	40,0	22,3	210,1		272,4
Investissements dans les entreprises associées	336,9	49,7	36,2		422,8
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	340,6	5 075,2	723,5		6 139,3
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	674,5	654,2	2 171,1		3 499,8
Créance d'impôt exigible					324,7
Autres créances					968,4
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles					195,6
Autres actifs d'exploitation à long terme					208,7
Participation aux bénéfices différée active					
Impôts différés actifs	3,2	-0,8	22,3	1,6	26,3
Autres actifs	677,7	653,4	2 193,4	1,6	5 223,5
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités					0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie					1 175,3
Total de l'actif	226 352,9	30 558,1	15 952,7	62,0	276 672,1

Passif

En M€	31/12/2007				
	Épargne	Retraite	Risque	Autres	Total
Capital social					594,2
Primes d'émission, de fusion et d'apport					981,5
Réserve de réévaluation					1 972,6
Titres super subordonnés					2 143,0
Résultats cumulés					4 383,2
Résultat consolidé					1 221,8
Écarts de conversion					109,0
Capitaux propres du Groupe					11 405,3
Intérêts minoritaires					566,9
Capitaux propres totaux					11 972,2
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance hors UC	30 501,3	16 714,5	7 131,3		54 347,1
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	24 090,4	3 215,6			27 306,0
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	54 591,7	19 930,1	7 131,3	0,0	81 653,1
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	134 706,5	4 422,9	19,3		139 148,7
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	516,3				516,3
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	12 837,5	1 362,4	0,4		14 200,3
Passifs relatifs à des contrats financiers	148 060,3	5 785,3	19,7	0,0	153 865,3
Instruments dérivés séparés sur contrats					0,0
Participation au bénéfice différée passive	5 910,1	1 438,8	1 326,1		8 675,0
Passifs relatifs aux contrats	208 562,1	27 154,2	8 477,1	0,0	244 193,4
Provisions pour risques et charges					112,5
Dettes subordonnées					1 926,4
Dettes de financement					1 926,4
Dettes d'exploitation représentées par des titres	3 769,5	328,6	221,6		4 319,7
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	16,8	6,7	46,4		69,9
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 197,2	358,9	643,0		2 199,1
Dettes d'impôts exigibles					251,3
Comptes courants créditeurs					324,6
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	3 619,8	62,0	654,6		4 336,4
Instruments dérivés passifs	1 372,4	65,4	18,3		1 456,1
Impôts différés passifs	786,5	327,3	528,9	-0,9	1 641,8
Autres dettes					3 868,7
Autres passifs	10 762,2	1 148,9	2 112,8	-0,9	18 467,6
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées					0,0
Total du passif	219 324,3	28 303,1	10 589,9	-0,9	276 672,1

Passif

En M€	31/12/2006				
	Épargne	Retraite	Risque	Autres	Total
Capital social					554,5
Primes d'émission, de fusion et d'apport					321,5
Réserve de réévaluation					2 077,4
Titres super subordonnés					2 035,0
Résultats cumulés					4 171,4
Résultat consolidé					1 145,3
Écarts de conversion					90,6
Capitaux propres du Groupe					10 395,7
Intérêts minoritaires					1 513,8
Capitaux propres du Groupe					11 909,5
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance hors UC	23 475,5	14 098,4	7 292,2	0,3	44 866,4
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	20 628,6	2 293,0	0,0	0,0	22 921,6
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	44 104,1	16 391,4	7 292,2	0,3	67 788,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	129 233,3	4 350,9	0,0	0,0	133 584,2
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	392,6	0,0	0,0	0,0	392,6
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	14 345,6	1 433,3	0,0	0,0	15 778,9
Passifs relatifs à des contrats financiers	143 971,5	5 784,2	0,0	0,0	149 755,7
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Participation au bénéfice différée passive	9 591,4	1 678,4	863,5	0,0	12 133,3
Passifs relatifs aux contrats	197 667,0	23 854,0	8 155,7	0,3	229 677,0
Provisions pour risques et charges					96,1
Dettes subordonnées					1 926,3
Dettes de financement représentées par des titres					0,0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire					0,0
Autres dettes de financement					0,0
Dettes de financement					1 926,3
Dettes d'exploitation représentées par des titres	5 803,0	440,4	395,8	22,6	6 661,8
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	0,0	0,0	0,0	319,2	319,2
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	964,5	370,1	500,0	8,2	1 842,8
Dettes d'impôts exigibles					167,7
Dettes nées des opérations bancaires					0,0
Comptes courants créditeurs					36,5
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	2 320,9	22,7	691,7	0,0	3 035,3
Instruments dérivés passifs	760,6	374,3	275,7	0,0	1 410,6
Impôts différés passifs	867,5	258,0	461,1	0,8	1 587,4
Autres dettes					4 601,3
Autres passifs	10 716,5	1 465,5	2 324,3	350,8	19 662,6
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées					0,0
Total du passif	208 383,5	25 319,5	10 480,0	351,1	263 271,5

Passif

En M€	31/12/2008			
	France	Autres pays d'Europe	Amérique latine	Total
Capital	594,2			594,2
Primes d'émission, de fusion et d'apport	981,5			981,5
Réserve de réévaluation	521,3	-21,8	-2,7	496,8
Titres super subordonnés	2 143,0			2 143,0
Résultats cumulés	3 855,8	843,0	401,5	5 100,3
Résultat consolidé	648,2	-37,9	120,3	730,6
Écarts de conversion	-16,6		8,2	-8,4
Capitaux propres du Groupe	8 727,4	783,3	527,3	10 037,9
Intérêts minoritaires	3,7	199,4	358,9	562,0
Capitaux propres totaux	8 731,1	982,7	886,2	10 599,9
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance hors UC	60 626,3	2 156,8	418,5	63 201,6
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	13 159,7	7 753,3	2 181,7	23 094,7
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	73 786,0	9 910,1	2 600,2	86 296,3
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	143 433,0	640,7		144 073,7
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	2,1	-49,9	512,8	465,0
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	6 540,4	4 137,6		10 678,0
Passifs relatifs à des contrats financiers	149 975,5	4 728,4	512,8	155 216,7
Instruments dérivés séparés sur contrats				0,0
Participation au bénéfice différée passive	331,7	25,0		356,7
Passifs relatifs aux contrats	224 093,2	14 663,5	3 113,0	241 869,7
Provisions pour risques et charges	58,0	234,4	37,5	329,9
Dettes subordonnées	1 836,0	45,0		1 881,0
Dettes de financement	1 836,0	45,0	0,0	1 881,0
Dettes d'exploitation représentées par des titres	5 016,8			5 016,8
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	63,8			63,8
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 391,1	497,2	213,6	2 101,9
Dettes d'impôts exigibles	166,1	42,6	103,6	312,3
Comptes courants créditeurs	309,4	0,1		309,5
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	2 687,1			2 687,1
Instruments dérivés passifs	1 267,7		0,6	1 268,3
Impôts différés passifs	619,2	1,2	0,3	620,7
Autres dettes	2 311,0	96,2	96,5	2 503,7
Autres passifs	13 832,2	637,3	414,6	14 884,1
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées				0,0
Total du passif	248 550,5	16 562,9	4 451,3	269 564,6

Passif

En M€	31/12/2007			
	France	Autres pays d'Europe	Amérique latine	Total
Capital	594,2			594,2
Primes d'émission, de fusion et d'apport	981,5			981,5
Réserve de réévaluation	1 971,3	1,3		1 972,6
Titres super subordonnés	2 143,0			2 143,0
Résultats cumulés	3 242,8	821,2	319,2	4 383,2
Résultat consolidé	1 060,8	56,3	104,7	1 221,8
Écarts de conversion	-22,9		131,9	109,0
Capitaux propres du Groupe	9 970,7	878,8	555,8	11 405,3
Intérêts minoritaires	3,4	216,1	347,4	566,9
Capitaux propres totaux	9 974,1	1 094,9	903,2	11 972,2
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance hors UC	52 270,5	1 606,4	470,2	54 347,1
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	16 970,9	8 354,0	1 981,1	27 306,0
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	69 241,4	9 960,4	2 451,3	81 653,1
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	138 741,3	407,4		139 148,7
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	2,1	-45,1	559,3	516,3
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	9 246,2	4 954,1		14 200,3
Passifs relatifs à des contrats financiers	147 989,6	5 316,4	559,3	153 865,3
Instruments dérivés séparés sur contrats				0,0
Participation au bénéfice différée passive	8 658,0	17,0		8 675,0
Passifs relatifs aux contrats	225 889,0	15 293,8	3 010,6	244 193,4
Provisions pour risques et charges	45,2	19,9	47,4	112,5
Dettes subordonnées	1 836,0	90,4		1 926,4
Dettes de financement	1 836,0	90,4	0,0	1 926,4
Dettes d'exploitation représentées par des titres	4 319,7			4 319,7
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	69,9			69,9
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 313,2	659,6	226,3	2 199,1
Dettes d'impôts exigibles	90,1	79,0	82,2	251,3
Comptes courants créditeurs	324,5	0,1		324,6
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	4 329,9		6,5	4 336,4
Instruments dérivés passifs	1 455,5		0,6	1 456,1
Impôts différés passifs	1 614,1	27,1	0,6	1 641,8
Autres dettes	3 715,7	70,5	82,5	3 868,7
Autres passifs	17 232,6	836,3	398,7	18 467,6
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées				0,0
Total du passif	254 976,9	17 335,3	4 359,9	276 672,1

Passif

En M€	31/12/2006			
	France	Autres pays d'Europe	Amérique latine	Total
Capital	554,5	0,0	0,0	554,5
Primes d'émission, de fusion et d'apport	321,5	0,0	0,0	321,5
Réserve de réévaluation	2 074,7	2,7	0,0	2 077,4
Titres super subordonnés	2 035,0	0,0	0,0	2 035,0
Résultats cumulés	4 356,2	10,9	-195,7	4 171,4
Résultat consolidé	1 023,4	35,0	86,9	1 145,3
Écarts de conversion	-6,1	0,0	96,7	90,6
Capitaux propres du Groupe	10 359,2	48,6	-12,1	10 395,7
Intérêts minoritaires	1 041,0	201,5	271,3	1 513,8
Capitaux propres totaux	11 400,2	250,1	259,2	11 909,5
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance hors UC	43 552,7	814,3	499,4	44 866,4
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	15 121,8	6 442,6	1 357,2	22 921,6
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	58 674,5	7 256,9	1 856,6	67 788,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	133 412,7	171,5	0,0	133 584,2
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	5,3	-44,6	431,9	392,6
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	9 131,4	6 647,5	0,0	15 778,9
Passifs relatifs à des contrats financiers	142 549,4	6 774,4	431,9	149 755,7
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0	0,0
Participation au bénéfice différée passive	12 125,2	8,1	0,0	12 133,3
Passifs relatifs aux contrats	213 349,1	14 039,4	2 288,5	229 677,0
Provisions pour risques et charges	50,7	3,2	42,2	96,1
Dettes subordonnées	1 836,0	90,3	0,0	1 926,3
Dettes de financement représentées par des titres	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes de financement	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes de financement	1 836,0	90,3	0,0	1 926,3
Dettes d'exploitation représentées par des titres	6 620,1	0,0	41,7	6 661,8
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	319,2	0,0	0,0	319,2
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 107,9	679,7	55,2	1 842,8
Dettes d'impôts exigibles	15,3	79,9	72,5	167,7
Dettes nées des opérations bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0
Comptes courants créditeurs	36,5	0,0	0,0	36,5
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	3 031,3	0,0	4,0	3 035,3
Instruments dérivés passifs	1 410,3	0,0	0,3	1 410,6
Impôts différés passifs	1 555,8	30,8	0,8	1 587,4
Autres dettes	3 325,9	734,4	541,0	4 601,3
Autres passifs	17 422,3	1 524,8	715,5	19 662,6
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées				0,0
Total du passif	244 058,3	15 907,8	3 305,4	263 271,5

6.7 Compte de résultat par secteur d'activité au 31 décembre 2008

En M€	31/12/2008					Total
	Épargne	Retraite	Risque	Autres	Éliminations	
Primes émises	20 573,1	2 846,1	4 858,7			28 277,9
Variation des primes non acquises	0,1		-3,5			-3,4
Primes acquises	20 573,2	2 846,1	4 855,2	0,0	0,0	28 274,4
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	84,8	1,5	2,4	69,7		158,4
Autres produits d'exploitation						0,0
Produits des placements	8 488,8	1 169,7	516,5	6,0		10 181,0
Plus- et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 076,2	189,6	224,2			1 490,0
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	-9 673,1	-856,5	-269,0	0,1		-10 798,5
Variation des dépréciations sur instruments financiers	-2 423,8	-360,7	-229,9			-3 014,4
Produits financiers hors coût de l'endettement	-2 531,9	142,1	241,8	6,1	0,0	-2 141,8
Total produit des activités ordinaires	18 126,1	2 989,7	5 099,4	75,8	0,0	26 291,0
Charges des prestations des contrats	-15 848,2	-2 914,5	-2 323,4	-0,3		-21 086,4
Charges des placements et dettes financières hors coût de l'endettement	-297,2	-171,4	-90,1	-0,3		-559,0
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-13,4	1,6	-54,7			-66,5
Charges d'exploitation bancaire						0,0
Charges des autres activités	-1,5		-0,3	-5,3		-7,1
Frais d'acquisition des contrats	-1 148,7	-69,8	-1 758,5	-0,1		-2 977,1
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-11,6	0,7	-3,5			-14,4
Frais d'administration	-165,2	-39,5	-165,4	-0,3		-370,4
Autres produits et charges opérationnels courants	-183,7	78,0	-3,8	-21,0		-130,5
Total autres produits et charges courants	-17 669,5	-3 114,9	-4 399,7	-27,3	0,0	-25 211,3
Résultat opérationnel courant	456,6	-125,2	699,7	48,5	0,0	1 079,8
Autres produits et charges opérationnels	1,5	0,2	0,2			1,9
Résultat opérationnel	458,1	-125,0	699,9	48,5	0,0	1 081,7
Charge de financement						-108,5
Quote-part dans les résultats des entreprises associées						29,1
Impôts sur les résultats						-187,9
Résultat après impôt des activités discontinues						
Résultat net de l'ensemble consolidé						814,4
Intérêts minoritaires						-83,8
Résultat net (part du Groupe)						730,6

6.10 Compte de résultat par secteur géographique au 31 décembre 2008

En M€	31/12/2008				
	France	Autres pays d'Europe	Amérique latine	Asie	Total
Primes émises	25 088,1	1 693,4	1 496,4		28 277,9
Variation des primes non acquises	-0,4	-10,0	7,0		-3,4
Primes acquises	25 087,7	1 683,4	1 503,4	0,0	28 274,4
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	4,5	59,9	94,0		158,4
Autres produits d'exploitation					0,0
Produits des placements	9 403,5	381,6	395,9		10 181,0
Plus- et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 689,8	-195,4	-4,4		1 490,0
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	-9 954,6	-823,6	-20,3		-10 798,5
Variation des dépréciations sur instruments financiers	-3 008,3	-3,3	-2,8		-3 014,4
Produits financiers hors coût de l'endettement	-1 869,6	-640,7	368,4	0,0	-2 141,8
Total produit des activités ordinaires	23 222,6	1 102,6	1 965,8	0,0	26 291,0
Charges des prestations des contrats	-19 004,6	-674,7	-1 407,1		-21 086,4
Charges des placements et dettes financières hors coût de l'endettement	-481,8	-5,7	-71,5		-559,0
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-41,9	-24,8	0,2		-66,5
Charges des autres activités	-0,2	-1,1	-5,8		-7,1
Frais d'acquisition des contrats	-2 615,7	-267,6	-93,8		-2 977,1
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés		-10,8	-3,6		-14,4
Frais d'administration	-312,3	-27,0	-31,1		-370,4
Autres produits et charges opérationnels courants	75,1	-218,4	12,8		-130,5
Total autres produits et charges courants	-22 381,4	-1 230,1	-1 599,9	0,0	-25 211,3
Résultat opérationnel courant	841,2	-127,5	365,9	0,0	1 079,8
Autres produits et charges opérationnels	-0,2	2,1	0,0	0,0	1,9
Résultat opérationnel	841,0	-125,4	365,9	0,0	1 081,7
Charge de financement	-103,3	-5,2			-108,5
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	29,1				29,1
Impôts sur les résultats	-103,9	33,5	-117,5		-187,9
Résultat après impôt des activités discontinues					0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé	662,9	-97,1	248,4	0,0	814,4
Intérêts minoritaires	-0,2	44,4	-128,0		-83,8
Résultat net (part du Groupe)	662,7	-52,7	120,4	0,0	730,6

6.11 Compte de résultat par secteur géographique au 31 décembre 2007

En M€	31/12/2007				Total
	France	Autres pays d'Europe	Amérique latine	Asie	
Primes émises	27 025,5	3 359,6	1 119,2		31 504,3
Variation des primes non acquises	1,1	-8,1	2,1		-4,9
Primes acquises	27 026,6	3 351,5	1 121,3	0,0	31 499,4
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	29,3	40,5	92,1		161,9
Autres produits d'exploitation					0,0
Produits des placements	8 987,0	340,7	426,0		9 753,7
Plus- et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 712,6	-4,7			1 707,9
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	437,2	-417,0	-4,1		16,1
Variation des dépréciations sur instruments financiers	17,7				17,7
Produits financiers hors coût de l'endettement	11 154,5	-81,0	421,9	0,0	11 495,4
Total produit des activités ordinaires	38 210,4	3 311,0	1 635,3	0,0	43 156,7
Charges des prestations des contrats	-33 220,2	-2 824,1	-1 124,5		-37 168,8
Charges des placements et dettes financières hors coût de l'endettement	-518,1	-5,2	-73,8		-597,1
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-16,8	2,1	-3,4		-18,1
Charges des autres activités	-0,2	-1,8	-9,9		-11,9
Frais d'acquisition des contrats	-2 584,0	-326,1	-79,0		-2 989,1
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-0,1	-11,1	-8,4		-19,6
Frais d'administration	-282,1	-28,9	-38,8		-349,8
Autres produits et charges opérationnels courants	-41,9	9,0	16,2		-16,7
Total autres produits et charges courants	-36 663,4	-3 186,1	-1 321,6	0,0	-41 171,1
Résultat opérationnel courant	1 547,0	124,9	313,7	0,0	1 985,6
Autres produits et charges opérationnels	1,2	0,5	0,0	0,0	1,7
Résultat opérationnel	1 548,2	125,4	313,7	0,0	1 987,3
Charge de financement	-101,7	-4,8			-106,5
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	45,8	0,2			46,0
Impôts sur les résultats	-411,4	-39,3	-97,1		-547,8
Résultat après impôt des activités discontinues					0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 080,9	81,5	216,6	0,0	1 379,0
Intérêts minoritaires	-17,4	-28,1	-111,7		-157,2
Résultat net (part du Groupe)	1 063,5	53,4	104,9	0,0	1 221,8

6.12 Compte de résultat par secteur géographique au 31 décembre 2006

En M€	31/12/2006				
	France	Autres pays d'Europe	Amérique latine	Asie	Total
Primes émises	27 888,4	3 177,7	881,1	0,0	31 947,2
Variation des primes non acquises	0,4	-10,6	-15,0	0,0	-25,2
Primes acquises	27 888,8	3 167,1	866,1	0,0	31 922,0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	5,4	92,3	74,0	0,0	171,7
Autres produits d'exploitation	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Produits des placements	8 130,6	268,0	343,6	0,0	8 742,2
Plus- et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 471,1	-19,6	0,0	0,0	1 451,5
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	2 172,6	-133,3	0,0	0,0	2 039,3
Variation des dépréciations sur instruments financiers	-24,7	0,0	0,0	0,0	-24,7
Produits financiers hors coût de l'endettement	11 749,6	115,1	343,6	0,0	12 208,3
Total produit des activités ordinaires	39 644,0	3 374,5	1 283,7	0,0	44 302,2
Charges des prestations des contrats	-35 166,2	-2 910,5	-875,8	0,0	-38 952,5
Charges des placements et dettes financières hors coût de l'endettement	-513,3	-39,3	-14,0	0,0	-566,6
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	1,7	-5,0	-0,3	0,0	-3,6
Charges d'exploitation bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges des autres activités	-1,9	-3,8	-18,0	0,0	-23,7
Frais d'acquisition des contrats	-2 123,3	-283,5	-52,9	0,0	-2 459,7
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-0,1	-10,5	-5,7	0,0	-16,3
Frais d'administration	-335,9	-20,6	-32,6	0,0	-389,1
Autres produits et charges opérationnels courants	-61,3	1,4	-26,9	0,0	-86,8
Total autres produits et charges courants	-38 200,3	-3 271,8	-1 026,2	0,0	-42 498,3
Résultat opérationnel courant	1 443,7	102,7	257,5	0,0	1 803,9
Autres produits et charges opérationnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat opérationnel	1 443,7	102,7	257,5	0,0	1 803,9
Charge de financement					-104,9
Quote-part dans les résultats des entreprises associées					46,0
Impôts sur les résultats					-314,7
Résultat après impôt des activités discontinues					0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé					1 430,3
Intérêts minoritaires					-285,0
Résultat net (part du Groupe)					1 145,3

— NOTE 7 ACTIFS INCORPORELS

7.1 Synthèse des actifs incorporels

En M€	31/12/2008				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Écarts d'acquisition	775,5	-63,3	0,0	0,0	712,2
Valeurs de portefeuille	286,1	-116,9	0,0	0,0	169,2
Logiciels	195,4	-166,1	-0,1	0,0	29,2
Logiciels développés en interne	79,1	-67,1	0,0	0,0	12,0
Logiciels autres	116,3	-99,0	-0,1	0,0	17,2
Total	1 257,0	-346,3	-0,1	0,0	910,6

En M€	31/12/2007				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Écarts d'acquisition	729,4	-70,2	0,0	0,0	659,2
Valeurs de portefeuille	307,7	-121,3	0,0	0,0	186,4
Logiciels	179,1	-151,0	0,0	0,0	28,1
Logiciels développés en interne	73,9	-63,8	0,0	0,0	10,1
Logiciels autres	105,2	-87,2	0,0	0,0	18,0
Total	1 216,2	-342,5	0,0	0,0	873,7

En M€	31/12/2006				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Écarts d'acquisition	708,3	-67,6	0,0	0,0	640,7
Valeurs de portefeuille	275,0	-95,5	0,0	0,0	179,5
Logiciels	173,7	-143,8	0,0	0,0	29,9
Logiciels développés en interne	70,8	-62,4	0,0	0,0	8,4
Logiciels autres	102,9	-81,4	0,0	0,0	21,5
Total	1 157,0	-306,9	0,0	0,0	850,1

7.2 Écarts d'acquisition

7.2.1 Valeur des écarts d'acquisition

En M€	Écart d'acquisition à l'origine	Écart d'acquisition net au 31/12/2008	Écart d'acquisition net au 31/12/2007	Écart d'acquisition net au 31/12/2006
Global	34,4	25,8	25,8	25,8
Global Vida	17,8	13,3	13,3	13,3
La Banque Postale Prévoyance	45,8	22,9	22,9	22,9
Groupe Caixa	360,6	184,6	230,7	212,2
CNP UniCredit Vita	366,5	366,5	366,5	366,5
Marfin Insurance Holdings Ltd	99,1	99,1	–	–
Total	924,1	712,2	659,2	640,7

CNP UniCredit Vita

La valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient CNP UniCredit Vita, correspond à sa valeur d'utilité, fondée sur la valeur de ses actifs nets et des flux de trésorerie futurs attendus des contrats existants et des affaires nouvelles. Ces flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2008 – 2013) validées par la Direction, extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance stable ou décroissant des affaires nouvelles de 2013 à 2028 et actualisés à un taux après impôts de 7,4 %, cohérent avec le coût moyen pondéré du capital.

Une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

À ce jour, la seule prise en compte des flux futurs dans la limite de ceux générés jusqu'à la fin de l'accord en cours ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation.

Groupe Caixa

La valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient le groupe Caixa correspond à sa valeur d'utilité, fondée sur la valeur de ses actifs nets et des flux de trésorerie futurs attendus des contrats existants et des affaires nouvelles. Ces flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2008 – 2013) validées par la Direction, extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance stable ou décroissant des affaires nouvelles de 2013 à 2031 et actualisés à un taux après impôts de 12 %.

Une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

À ce jour, la seule prise en compte des flux futurs dans la limite de ceux générés jusqu'à la fin de l'accord en cours ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation.

7.2.2 Réconciliation ouverture/clôture des écarts d'acquisition

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Valeur nette comptable à l'ouverture	659,2	640,7	654,8
Écarts d'acquisition résultant de prise de participations	99,1	0,0	0,0
Ajustements liés aux variations de valeur des actifs dans les 12 mois suivant l'acquisition	0,0	0,0	0,0
Ajustements résultant de la reconnaissance postérieure d'actif d'impôt différés	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion sur le brut	-52,9	19,5	-5,0
Autres mouvements*	0,0	1,5	-9,7
Dépréciation (<i>impairment losses</i>)	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion sur les mouvements	6,8	-2,5	0,6
Augmentation des taux d'intérêt (détention)	0,0	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	712,2	659,2	640,7

* Le montant de 9,7 M€ au 31 décembre 2006 repris dans la ligne correspond à la mise en jeu de la garantie de passif au Brésil.

7.3 Valeurs de portefeuille

7.3.1 Valeurs de portefeuille

En M€	Valeur du portefeuille à l'origine	Valeur de portefeuille nette au 31/12/2008	Valeur de portefeuille nette au 31/12/2007	Valeur de portefeuille nette au 31/12/2006
Groupe Caixa	122,6	10,0	16,2	22,8
CNP UniCredit Vita (ex- CNP Capitalia Vita)	175,3	136,8	146,5	156,7
CNP Vida	24,0	21,9	23,1	0,0
CNP Seguros de Vida	0,9	0,5	0,6	0,0
Total	322,8	169,2	186,4	179,5

7.3.2 Variation des valeurs de portefeuille

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Valeur brute à l'ouverture	307,7	274,9	276,9
Entrée de périmètre	0,0	24,0	0,0
Écarts de conversion	-21,6	7,9	-2,0
Acquisitions de l'exercice	0,0	0,9	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Valeur brute à la clôture	286,1	307,7	274,9
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	-121,3	-95,5	-80,7
Écarts de conversion	18,8	-6,2	1,5
Charges d'amortissement de l'exercice	-14,4	-19,6	-16,3
Dépréciations de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Reprises de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture	-116,9	-121,3	-95,5
Valeur nette comptable à la clôture	169,2	186,4	179,5

7.4 Logiciels**7.4.1 Logiciels développés en interne**

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Valeur nette comptable à l'ouverture	10,1	8,4	6,2
Acquisitions de l'exercice	5,1	4,0	4,3
Amortissement de l'exercice	-3,2	-1,5	-2,1
Perte de valeur	0,0	-1,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,2	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	12,0	10,1	8,4

7.4.2 Autres logiciels

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Valeur nette comptable à l'ouverture	18,0	21,5	23,5
Acquisitions de l'exercice	9,9	10,1	19,1
Amortissement de l'exercice	-9,1	-5,6	-21,1
Perte de valeur	-1,9	-7,8	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,3	-0,2	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	17,2	18,0	21,5

**NOTE 8 IMMEUBLES DE PLACEMENT
ET D'EXPLOITATION**

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

→ la valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajouté aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;

→ un rapprochement entre la valeur comptable de l'immeuble de placement à l'ouverture et à la clôture de la période, montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité étrangère dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;

→ la juste valeur de l'immeuble de placement qui, pour le groupe CNP Assurances, est support de contrats en UC.

8.1 Immeubles de placement

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Valeur comptable des immeubles de placement			
Immeubles de placement au coût historique			
Valeur comptable brute	1 482,1	1 472,5	1 212,5
Cumul des amortissements	-431,4	-406,0	-303,6
Cumul des pertes de valeurs	-15,5	-12,9	-18,0
Valeur comptable nette	1 035,2	1 053,6	890,9
Immeubles de placement en juste valeur			
Valeur comptable brute	520,6	445,7	394,7
Total des immeubles de placement	1 555,8	1 499,3	1 285,6

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Immeubles de placement hors immeubles détenus dans le cadre de contrats en unités de compte			
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 053,6	890,9	889,3
Acquisitions	0,0	0,1	116,1
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	15,2	7,6	14,3
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0
Sorties	-4,4	-8,4	-19,9
Amortissements de l'exercice	-29,5	-26,1	-12,5
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	-3,5	-0,2	-0,2
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	1,9	7,3	8,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations*	1,9	182,4	-104,2
Valeur nette comptable à la clôture	1 035,2	1 053,6	890,9

* Le montant des "autres variations" au 31 décembre 2007 correspond essentiellement au reclassement des immeubles de Sicac et Assurbail en immeubles de placement, alors qu'ils étaient classés précédemment en "Placement des activités du secteur bancaire et autres activités". Pour Assurbail, seule l'activité de location simple a été reclassée en immeubles de placement, l'activité de crédit-bail restant renseignée sur la ligne "Placement des activités du secteur bancaire et autres activités".

En M€ Immeubles de placement en UC	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Valeur nette comptable à l'ouverture	445,7	394,7	351,1
Acquisitions	87,8	0,3	4,2
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	11,5	10,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0
Sorties	0,0	0,0	0,0
Profits/pertes nets d'ajustement de la juste valeur	-8,3	24,5	32,8
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Transfert vers les catégories des stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire	0,0	0,0	0,0
Transfert depuis les catégories des stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire	0,0	0,0	0,0
Autres variations	-4,6	14,7	-3,4
Valeur comptable à la clôture	520,6	445,7	394,7

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement en face de contrats en UC sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

8.2 Immeubles d'exploitation

En M€ Immeubles d'exploitation	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Valeur nette comptable à l'ouverture	136,1	137,6	159,5
Acquisitions	13,0	0,1	0,4
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	3,0	2,1	1,5
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0
Sorties	-1,8	0,3	-0,1
Amortissements de l'exercice	-5,2	-5,3	-5,4
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	-1,5	0,0	-6,3
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	1,7	6,8	11,7
Écarts de conversion	-0,8	0,3	-0,1
Transferts	-0,1	-5,8	-23,6
Valeur nette comptable à la clôture	144,4	136,1	137,6

NOTE 9 PLACEMENTS

9.1 Inventaire des placements par nature

L'objectif est de présenter, pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la juste valeur des titres détenus par le groupe CNP Assurances.

9.1.1 Inventaire des placements au 31 décembre 2008

En M€	31/12/2008					
	Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus- ou moins-values nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF				15 503,5	
	Obligations TV				10 393,0	
	TCN				407,5	
	ACTIONS				5 740,3	
	OPCVM				24 104,7	
	Parts de SCI				1 972,6	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)				0,8	
	Total				58 122,3	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)				2 234,4	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)				-1 268,3	
	Total				966,1	
AFS	Obligations TF	139 473,9	1 281,7	-216,9	1 883,9	142 422,6
	Obligations TV	9 017,0	511,6	0,0	-711,9	8 816,7
	TCN	3 832,2	-6,1	9,0	13,7	3 848,8
	Actions	15 917,0		-4 364,7	1 096,0	12 648,2
	OPCVM	12 026,9		-353,3	-643,5	11 030,1
	Parts de SCI	2 035,7		-54,8	1 483,6	3 464,5
	Titres participatifs	59,1		-0,5	4,3	62,9
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	5 802,0	-22,9	-529,4	362,9	5 612,6
	Total	188 163,8	1 764,3	-5 510,6	3 488,9	187 906,4
HTM	Obligations TF	989,4		-30,6		958,8
	Total	989,4		-30,6	0,0	958,8
Prêts et avances	Prêts et avances	2 230,0		0,0		2 230,0
	Total	2 230,0		0,0	0,0	2 230,0
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	1 482,1	-431,4	-15,5		1 035,2
	Immeubles de placement en juste valeur	520,6				520,6
	Total	2 002,7	-431,4	-15,5		1 555,8
Total			-5 556,7	3 488,9	251 739,4	1 259,4

Le classement des actifs en UC a été affiné dans la catégorie des actifs par juste valeur par résultat.

9.1.2 Inventaire des placements au 31 décembre 2007

En M€	31/12/2007					
	Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus- ou moins-values nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF				16 048,2	
	Obligations TV				13 003,2	
	TCN				1 359,6	
	ACTIONS				12 107,7	
	OPCVM				30 322,0	
	Parts de SCI				2 140,0	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)				0,3	
	Total				74 981,0	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)				1 972,7	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)				-1 456,1	
	Total				516,6	
AFS	Obligations TF	131 825,1	900,7	0,0	-1 172,7	131 553,1
	Obligations TV	8 087,8	390,9	0,0	-105,2	8 373,5
	TCN	4 744,4	-6,9	0,0	-9,5	4 728,0
	Actions	14 520,0		-2 414,8	9 344,4	21 449,6
	OPCVM	6 274,4		-28,7	402,0	6 647,7
	Parts de SCI	1 758,3		-26,8	1 187,2	2 918,7
	Titres participatifs	59,0		-0,5	35,3	93,8
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	4 896,1	-23,9	-66,6	340,8	5 146,4
	Total	172 165,1	1 260,8	-2 537,4	10 022,3	180 910,8
HTM	Obligations TF	1 112,9				1 112,9
	Total	1 112,9		0,0		1 112,9
Prêts et avances	Prêts et avances	2 088,4		0,0		2 088,4
	Total	2 088,4		0,0		2 088,4
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	1 472,5	-406,0	-12,9		1 053,6
	Immeubles de placement en juste valeur	445,7				445,7
	Total	1 918,2	-406,0	-12,9		1 499,3
Total			-2 550,3	10 022,3	261 109,0	1 355,7

9.1.3 Inventaire des placements au 31 décembre 2006

En M€	31/12/2006					
	Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus- ou moins-values nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF				12 667,4	
	Obligations TV				3 488,5	
	TCN				13 446,7	
	ACTIONS				8 857,4	
	OPCVM				29 744,3	
	Parts de SCI				1 753,4	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)				27,5	
	Total				69 985,2	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)				1 636,4	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)				-1 410,6	
	Total				225,8	
AFS	Obligations TF	120 498,3	-686,9		2 592,1	122 403,5
	Obligations TV	8 454,1	-299,9		309,1	8 463,3
	TCN	4 545,2	7,3		-6,8	4 545,7
	Actions	13 328,4		-2 478,9	9 666,0	20 515,5
	OPCVM	8 152,2		-25,1	349,8	8 476,9
	Parts de SCI	1 539,9		-27,7	877,5	2 389,7
	Titres participatifs	59,0		-13,8	43,2	88,4
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	6 990,3			59,6	7 049,9
Total	163 567,4	-979,5	-2 545,5	13 890,4	173 932,8	
HTM	Obligations TF				894,5	21,8
	Total	0,0		0,0	894,5	21,8
Prêts et avances	Prêts et avances				2 034,6	
	Total	0,0		0,0	2 034,6	
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti			-30,9	890,9	791,3
	Immeubles de placement en juste valeur				394,7	
	Total	0,0	0,0	-30,9	1 285,6	791,3
Total			-2 576,4	13 890,4	248 358,5	813,1

9.1.4 Réconciliation “Placements des activités d’assurance” au bilan/“Inventaire des placements” des annexes 9.1.1, 9.1.2, 9.1.3

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Annexe sur les placements	251 739,4	261 109,0	248 358,5
Bilan passif – Instruments dérivés (juste valeur négative)	-1 268,3	-1 456,1	-1 410,6
Bilan actif – Placements d’assurance	253 007,7	262 565,1	249 769,1
Écart	0,0	0,0	0,0

9.2 Évaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent la part des instruments financiers classés en juste valeur dont le cours est estimé à partir d’une technique de valorisation.

9.2.1 Méthodologies d’évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2008

En M€	31/12/2008		
	Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation ⁽¹⁾	Titres valorisés selon une technique de valorisation	Total
Instruments à la juste valeur par résultat	51 177,8	7 910,6	59 088,4
Variation de juste valeur par résultat ⁽²⁾	-267,5	-314,7	-582,2
Titres disponibles à la vente	179 047,7	8 858,7	187 906,4
Variation de juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	-1 408,9	-66,9	-1 475,8
Total	230 225,5	16 769,3	246 994,8
Total	-1 676,4	-381,6	-2 058,0

(1) Comprend les dérivés (cf. annexe 9.1.1) : swaps valorisés selon la pratique de marché communément partagée.

(2) Nette de participation au bénéfice différée et d’impôts différés. Ne comprend pas les dotations de dépréciation présentées à la note 19.3 qui s’élèvent à 412 M€ nettes de la participation aux bénéfices différée et d’impôts différés.

9.2.2 Méthodologies d’évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2007

En M€	31/12/2007		
	Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation ⁽¹⁾	Titres valorisés selon une technique de valorisation	Total
Instruments à la juste valeur par résultat	68 299,4	7 198,2	75 497,6
Variation de juste valeur par résultat ⁽²⁾	-58,1	-24,8	-82,9
Titres disponibles à la vente	175 474,2	5 436,6	180 910,8
Variation de juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	-160,2	-6,5	-166,7
Total	243 773,6	12 634,8	256 408,4
Total	-218,3	-31,3	-249,6

(1) Comprend les dérivés (cf. annexe 9.1.1) : swaps valorisés selon la pratique de marché communément partagée.

(2) Nette de participation au bénéfice différée et d’impôts différés.

9.2.3 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2006

En M€	31/12/2006		
	Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation ⁽¹⁾	Titres valorisés selon une technique de valorisation	Total
Instruments à la juste valeur par résultat	62 468,1	7 742,9	70 211,0
Variation de juste valeur par résultat ⁽²⁾	47,2	24,2	71,4
Titres disponibles à la vente	168 994,6	4 938,2	173 932,8
Variation de juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	-445,1	-6,9	-452,0
Total	231 462,7	12 681,1	244 143,8
Total	-397,9	17,3	-380,6

(1) Comprend les dérivés (cf. annexe 9.1.1) : swaps valorisés selon la pratique de marché communément partagée.

(2) Nette de participation au bénéfice différée et d'impôts différés.

9.3 Titres mis en pension

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres mis en pension se présente de la manière suivante :

En M€		Valeurs nettes		
		31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
AFS				
	Obligations TF	3 124,5	3 560,4	5 868,2
	Actions	0,0	411,1	413,2
	Total	3 124,5	3 971,5	6 281,4

9.4 Titres prêtés

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres prêtés se présente de la manière suivante :

En M€		Valeurs nettes		
		31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
AFS	Actions	931,6	156,0	222,6
	Total	931,6	156,0	222,6

9.5 Réconciliation ouverture-clôture des placements

9.5.1 Exercice 2008

En M€	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotation aux provisions pour dépréciations	Reprise de provisions pour dépréciations	Variations de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	74 981,0	142 408,6	-144 611,7	-11 867,8	0,0	0,0	-2 062,7	-725,1	58 122,3
Instruments dérivés	516,6	174,9	-7,9	303,1	0,0	0,0	0,0	-20,6	966,1
Titres disponibles à la vente	180 910,8	90 993,2	-74 541,4	-6 533,4	-3 326,2	342,4	45,8	15,1	187 906,4
Titres conservés jusqu'à échéance	1 112,9	164,7	-181,3	0,0	-30,6	0,0	2,6	-109,5	958,8
Prêts et avances	2 088,4	288,2	-226,1	0,0	0,0	0,0	28,0	51,4	2 230,0
Immobilier de placement	1 499,3	229,9	-177,6	-4,7	0,0	0,0	6,9	2,0	1 555,8
Total	261 109,1	234 259,4	-219 746,0	-18 102,7	-3 356,8	342,4	-1 979,4	-786,7	251 739,4

9.5.2 Exercice 2007

En M€	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotation aux provisions pour dépréciations	Reprise de provisions pour dépréciations	Variations de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	69 985,2	101 360,4	-97 354,0	-447,5	0,0	0,0	550,5	886,5	74 981,0
Instruments dérivés	225,8	20,7	-9,9	278,9	0,0	0,0	2,8	-1,6	516,6
Titres disponibles à la vente	173 932,8	86 355,7	-75 861,8	24 710,7	-120,5	138,2	-28 124,8	-119,6	180 910,8
Titres conservés jusqu'à échéance	894,5	307,4	-118,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28,9	1 112,9
Prêts et avances	2 034,6	328,9	-275,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 088,4
Immobilier de placement	1 285,6	304,0	-0,9	1,8	0,0	0,0	-312,4	221,3	1 499,3
Total	248 358,5	188 677,1	-173 619,7	24 543,9	-120,5	138,2	-27 883,9	1 015,5	261 109,0

9.6 Instruments dérivés

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

En M€	31/12/2008											
	< 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		> 15 ans		Total	
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-
SWAP	45,9	-45,6	193,9	-194,1	95,8	-93,2	29,5	-24,8	886,3	-848,7	1 251,5	-1 206,4
SWAPTION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CAP/FLOOR	1,3	-7,6	181,5	-13,4	432,7	-5,6	91,9	0,0	0,0	0,0	707,4	-26,6
EQUITY	48,2	-35,3	216,5	0,0	10,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	275,5	-35,3
Total des dérivés	95,5	-88,6	591,8	-207,5	539,4	-98,8	121,4	-24,8	886,3	-848,7	2 234,4	-1 268,3

En M€	31/12/2007											
	< 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		> 15 ans		Total	
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-
SWAP	74,9	-66,5	267,6	-242,9	101,1	-97,1	23,4	-22,5	928,5	-975,4	1 395,5	-1 404,4
SWAPTION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CAP/FLOOR	0,4	0,0	89,4	0,0	454,6	-17,3	17,7	0,0	0,0	0,0	562,1	-17,3
EQUITY	0,6	-18,2	6,5	-16,2	8,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,1	-34,4
Total des dérivés	75,9	-84,7	363,5	-259,1	563,7	-114,4	41,1	-22,5	928,5	-975,4	1 972,7	-1 456,1

En M€	31/12/2006											
	< 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		> 15 ans		Total	
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-
SWAP	26,2	-29,0	317,2	-308,4	81,8	-74,9	22,4	-24,6	867,6	-920,6	1 315,1	-1 358,5
SWAPTION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CAP/FLOOR	0,0	0,0	16,8	-0,4	291,4	-16,7	0,0	0,0	0,0	0,0	308,2	-17,1
EQUITY	7,7	-17,4	2,3	-17,6	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,1	-35,0
Total des dérivés	33,9	-46,4	336,3	-326,4	376,3	-91,6	22,4	-24,6	867,6	-920,6	1 636,4	-1 410,6

9.7 Risque de crédit

9.7.1 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2008

Notation	31/12/2008	
	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	88 090,8	47,5
AA	38 551,8	20,8
A	48 093,2	25,9
BBB	6 384,7	3,4
< BBB*	4 077,7	2,2
NR	233,6	0,1
Total	185 431,9	100,0%

* Comprend essentiellement le portefeuille d'obligation de l'État brésilien détenu par la filiale brésilienne Caixa dont la notation est inférieure à BBB par application d'une table de correspondance internationale.

9.7.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2007

Notation	31/12/2007	
	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	89 406,7	49,7
AA	50 487,7	28,1
A	32 031,2	17,8
BBB	4 416,3	2,5
< BB	3 220,5	1,8
NR	198,3	0,1
Total	179 760,7	100,0

9.7.3 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2006

Notation	31/12/2006	
	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	87 305,2	50,8
AA	45 481,0	26,5
A	33 014,2	19,2
BBB	3 120,7	1,8
< BBB	2 587,6	1,5
NR	290,9	0,2
Total	171 799,6	100,0

9.8 Classification des actifs par catégories et zones géographiques

Cette annexe présente une ventilation des actifs financiers exposés à un risque de crédit par zones géographiques.

9.8.1 Classification des actifs par zones géographiques au 31 décembre 2008

En M€		Zones géographiques de l'émetteur au 31/12/2008							Total
		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Japon	Autres	
AFS	Titres de créance	53 827	11 954	9 796	57 673	9 466	246	12 127	155 088
	OPCVM	10 124	15	31	800	0	0	61	11 030
	Actions	8 030	1 605	774	1 941	3	0	296	12 648
	Autres	8 058	237	56	788	0	0	0	9 140
TRA	Titres de créance	4 558	1 076	5 074	5 146	4 503	791	5 157	26 304
	OPCVM	21 983	1	108	1 908	14	0	91	24 105
	Actions	2 569	527	210	1 013	1 004	228	190	5 740
	Autres	1 973	0	0	0	0	0	0	1 974
HTM	Titres de créance	247	10	42	179	47	0	434	959
	Prêts et avances	2 131	0	4	85	1	0	10	2 230
	Instruments dérivés	963	0	0	0	0	0	3	966
	Immeubles de placement	1 544	0	0	12	0	0	0	1 556
Total		116 007	15 424	16 094	69 544	15 037	1 265	18 369	251 739

9.8.2 Classification des actifs par zones géographiques au 31 décembre 2007

En M€		Zones géographiques de l'émetteur au 31/12/2007							Total
		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Japon	Autres	
AFS	Titres de créance	49 107	12 141	8 822	52 555	9 749	260	12 020	144 655
	OPCVM	5 920	30	37	642	0	0	18	6 648
	Actions	13 300	2 709	1 501	3 605	14	0	320	21 450
	Autres	8 139	0	0	19	0	0	1	8 159
TRA	Titres de créance	7 087	758	3 088	6 067	6 527	31	6 854	30 411
	OPCVM	25 356	13	1 172	3 212	38	3	529	30 322
	Actions	6 079	1 089	367	1 499	1 710	328	1 036	12 108
	Autres	2 140	0	0	0	0	0	0	2 140
HTM	Titres de créance	243	10	42	209	47	0	562	1 113
	Prêts et créances	2 088	0	0	0	0	0	0	2 088
	Instruments dérivés	509	1	0	0	0	0	6	517
	Immeubles de placement	1 494	0	0	5	0	0	0	1 499
Total		121 462	16 752	15 029	67 813	18 086	622	21 346	261 109

9.8.3 Classification des actifs par zones géographiques au 31 décembre 2006

En M€		Zones géographiques de l'émetteur au 31/12/2006							Total
		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Japon	Autres	
AFS	Titres de créance	48 931	11 306	9 185	46 633	7 895	186	11 276	135 412
	OPCVM	8 013	19	42	391	0	0	12	8 477
	Actions	13 402	2 085	1 247	3 480	0	0	303	20 516
	Autres	9 523	0	0	4	0	0	1	9 528
TRA	Titres de créance	8 925	751	4 298	4 451	5 199	10	5 970	29 603
	OPCVM	27 051	4	2 019	594	4	0	72	29 744
	Actions	8 760	0	0	0	0	0	96	8 857
	Autres	1 754	0	27	0	0	0	0	1 781
HTM	Titres de créance	242	16	86	208	47	0	295	895
	Prêts et créances	2 030	0	0	5	0	0	0	2 035
	Instruments dérivés	224	0	0	0	0	0	2	226
	Immeubles de placement	1 285	0	0	0	0	0	1	1 286
Total		130 141	14 180	16 903	55 765	13 146	196	18 027	248 358

9.9 Opérations en devises

Cette annexe détaille les actifs et passifs financiers par devises.

9.9.1 Opérations en devises au 31 décembre 2008

En M€	31/12/2008			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
Dollar US	86	0	0	127
Livre Sterling	61	0	0	86
Yen	0	0	0	0
Réal brésilien	4 237	4 237	0	0
Autres devises	22	21	0	0
Total	4 406	4 258	0	213

9.9.2 Opérations en devises au 31 décembre 2007

En M€	31/12/2007			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
Dollar US	59	0	0	149
Livre Sterling	54	0	0	98
Yen	0	0	0	16
Réal brésilien	4 102	4 102	0	0
Autres devises	23	22	0	0
Total	4 238	4 124	0	263

9.9.3 Opérations en devises au 31 décembre 2006

En M€	31/12/2006			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
Dollar US	283	0	0	166
Livre Sterling	165	0	0	92
Yen	27	0	0	27
Réal brésilien	3 289	3 289	0	0
Autres devises	18	16	0	0
Total	3 782	3 305	0	285

9.10 Engagements donnés et reçus

En M€	31/12/2008			31/12/2007		31/12/2006	
Engagements donnés							
Engagements de financement		3,9		5,7		5,4	
Engagements de garantie		0,7		27,0		27,2	
Engagements sur titres		8 442,2		2 174,2		1 975,6	

En IFRS, les instruments financiers à terme sont comptabilisés au bilan.

En M€	31/12/2008			31/12/2007		31/12/2006	
Engagements reçus							
Engagements de financement		59,7		113,7		167,8	
Engagements de garantie		528,8		527,4		533,8	
Engagements sur titres		5 887,0		5 859,6		5 581,7	

Les engagements reçus correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres reçus des réassureurs. Ces nantissements couvrent les engagements théoriques acceptés par les réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance existants.

NOTE 10 VENTILATION DES PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS

10.1 Ventilation des passifs relatifs à des contrats

L'objectif est de présenter les subdivisions des postes présentés au bilan. Les subdivisions des provisions techniques comprennent les postes tels que décrits dans les tableaux ci-dessous.

10.1.1 Ventilation des passifs au 31 décembre 2008

En M€	31/12/2008		
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Provisions techniques d'assurance non-vie	5 227,0	4 551,5	675,6
Provisions pour primes non acquises	184,4	168,1	16,3
Provisions pour sinistres	750,4	677,4	73,0
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes)	56,5	53,6	3,0
Autres provisions techniques	4 235,7	3 652,4	583,3
Provisions liées au test de suffisance du passif	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	81 069,3	75 650,3	5 419,1
Provisions d'assurance vie	79 590,2	74 215,6	5 374,6
Provisions pour sinistres	1 160,7	1 120,4	40,3
Provisions pour participation aux bénéfices	208,6	204,4	4,2
Autres provisions techniques	109,8	109,8	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	148 776,8	148 776,5	0,3
Provisions d'assurance vie	145 111,0	145 110,7	0,3
Provisions pour sinistres	1 727,1	1 727,1	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices	1 938,5	1 938,5	0,0
Autres provisions techniques	0,1	0,1	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	6 439,8	6 229,5	210,4
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive *	356,7	356,7	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	241 869,7	235 564,3	6 305,3
Participation aux bénéfices différée active *	-1 175,3	-1 175,3	0,0

* Compte tenu des moins-values latentes comptabilisées sur l'année 2008, l'application de la comptabilité reflet conduit à comptabiliser une participation aux bénéfices différée nette active. Le test de recouvrabilité (décrit au paragraphe 3.12.1) mené au 31 décembre 2008 démontre la capacité du Groupe à recouvrer cette participation active dans le temps sur des participations futures ou latentes.

10.1.2 Ventilation des passifs au 31 décembre 2007

En M€	31/12/2007		
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Provisions techniques d'assurance non-vie	5 307,2	4 673,2	634,0
Provisions pour primes non acquises	168,3	161,4	6,9
Provisions pour sinistres	678,5	608,7	69,8
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes)	33,6	32,7	0,9
Autres provisions techniques	4 426,3	3 869,9	556,4
Provisions liées au test de suffisance du passif	0,5	0,5	0,0
Contrats d'assurance vie	76 346,0	71 172,8	5 173,2
Provisions d'assurance vie	74 972,4	69 845,7	5 126,7
Provisions pour sinistres	1 054,0	1 006,7	47,3
Provisions pour participation aux bénéfices	289,0	289,8	-0,8
Autres provisions techniques	30,6	30,6	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs			0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	145 984,0	145 979,3	4,7
Provisions d'assurance vie	141 862,6	141 857,9	4,7
Provisions pour sinistres	1 736,7	1 736,7	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices	2 384,7	2 384,7	0,0
Autres provisions techniques			0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs			0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	7 881,2	7 553,8	327,4
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Provisions pour PB différée	8 675,0	8 675,0	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	244 193,4	238 054,1	6 139,3

10.1.3 Ventilation des passifs au 31 décembre 2006

En M€	31/12/2006		
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Provisions techniques d'assurance non-vie	5 066,2	4 377,7	688,5
Provisions pour primes non acquises	124,4	117,8	6,6
Provisions pour sinistres	439,2	391,3	47,9
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes)	137,2	122,9	14,3
Autres provisions techniques	4 365,4	3 745,7	619,7
Provisions liées au test de suffisance du passif	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	62 721,8	57 909,1	4 812,7
Provisions d'assurance vie	61 031,2	56 260,1	4 771,1
Provisions pour sinistres	862,5	836,2	26,3
Provisions pour participation aux bénéfices	652,1	645,1	7,0
Autres provisions techniques	176,0	167,7	8,3
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	140 365,8	140 365,8	0,0
Provisions d'assurance vie	136 723,5	136 723,5	0,0
Provisions pour sinistres	1 607,5	1 607,5	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices	2 033,6	2 033,6	0,0
Autres provisions techniques	1,2	1,2	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	9 389,9	8 978,5	411,4
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Provisions pour PB différée	12 133,3	12 133,3	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	229 677,0	223 764,4	5 912,6

10.2 Charge des provisions d'assurance

L'objectif recherché par cette annexe est de présenter les variations des passifs d'assurances par catégories homogènes en identifiant, par exemple, les variations relatives à des changements d'hypothèses utilisées pour évaluer les passifs d'assurance et, plus généralement, en distinguant l'effet de chaque variation ayant un effet significatif sur les états financiers. Ces variations seront présentées nettes et brutes de réassurance.

10.2.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie

10.2.1.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31 décembre 2008

En M€	31/12/2008		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01/01/2008	216 835,0	211 703,6	5 131,4
Primes	24 530,7	24 049,3	481,4
Extinction de passifs liée aux prestations	-17 456,2	-17 238,7	-217,5
Revalorisation acquise	7 213,5	7 109,3	104,2
Variation de valeur des supports en unités de compte	-5 591,2	-5 591,2	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	-20,2	-20,0	-0,2
Prélèvements sur encours	-1 016,7	-1 016,7	0,0
Boni/mali	0,0	0,0	0,0
Effets de change	-435,0	-435,0	0,0
Changements d'hypothèse	0,2	0,2	0,0
Entrée de périmètre Marfin Insurance Holdings Ltd	467,1	467,1	0,0
Autres	174,0	298,4	-124,4
Provisions mathématiques 31/12/2008	224 701,2	219 326,3	5 374,9

10.2.1.2 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31 décembre 2007

En M€	31/12/2007		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01/01/2007	197 754,7	192 983,5	4 771,2
Primes	27 904,6	27 506,4	398,2
Extinction de passifs liée aux prestations	-17 347,8	-17 172,7	-175,1
Revalorisation acquise	7 375,0	7 172,4	202,6
Variation de valeur des supports en unités de compte	272,7	272,7	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	-79,0	-79,0	0,0
Prélèvements sur encours	-446,3	-446,3	0,0
Boni/mali	0,0	0,0	0,0
Effets de change	116,4	116,4	0,0
Changements d'hypothèse	-2,2	-2,2	0,0
Entrée de périmètre CNP Vida	1 477,9	1 477,9	0,0
Autres	-191,0	-125,5	-65,5
Provisions mathématiques 31/12/2007	216 835,0	211 703,6	5 131,4

10.2.1.3 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31 décembre 2006

En M€	31/12/2006		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01/01/2006	177 390,9	173 081,7	4 309,2
Primes	28 422,5	28 085,0	337,5
Extinction de passifs liée aux prestations	-15 293,3	-15 153,8	-139,5
Revalorisation acquise	6 666,5	6 406,9	259,6
Variation de valeur des supports en unités de compte	1 601,0	1 601,0	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	-592,9	-598,7	5,8
Prélèvements sur encours	-149,7	-149,7	0,0
Boni/mali	0,6	0,6	0,0
Effets de change	-20,7	-20,7	0,0
Changements d'hypothèse	-212,0	-212,0	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Autres	-58,2	-56,8	-1,4
Provisions mathématiques 31/12/2006	197 754,7	192 983,5	4 771,2

10.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie

10.2.2.1 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31 décembre 2008

En M€	31/12/2008		
	Brut	Net	Réassurance
PSAP 01/01/2008	678,5	608,7	69,8
Charges de sinistres sur l'exercice en cours	1 416,1	1 275,3	140,8
Boni/mali sur exercices antérieurs	-3,3	-1,0	-2,3
Charge de sinistre totale	1 412,8	1 274,3	138,5
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	-1 322,5	-1 172,6	-149,9
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	-37,4	-34,9	-2,5
Paiements totaux	-1 359,9	-1 207,5	-152,4
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	0,0	0,0	0,0
Variations de change	-22,9	-22,9	0,0
Entrée de périmètre: Marfin Insurance Holdings Ltd	42,0	24,9	17,1
PSAP 31/12/2008	750,4	677,4	73,0

10.2.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31 décembre 2007

En M€	31/12/2007		
	Brut	Net	Réassurance
PSAP 01/01/2007	439,2	391,3	47,9
Charges de sinistres sur l'exercice en cours	1 257,9	977,9	280,0
Boni/mali sur exercices antérieurs	-14,8	-12,8	-2,0
Charge de sinistre totale	1 243,1	965,1	278,0
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	-703,0	-450,3	-252,7
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	-303,4	-300,0	-3,4
Paiements totaux	-1 006,4	-750,3	-256,1
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	0,0	0,0	0,0
Variations de change	2,6	2,6	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
PSAP 31/12/2007	678,5	608,7	69,8

10.2.2.3 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31 décembre 2006

En M€	31/12/2006		
	Brut	Net	Réassurance
PSAP 01/01/2006	411,0	358,9	52,1
Charges de sinistres sur l'exercice en cours	1 185,0	1 128,1	56,9
Boni/mali sur exercices antérieurs	52,2	51,6	0,6
Charge de sinistre totale	1 237,2	1 179,7	57,5
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	-1 223,8	-1 165,2	-58,6
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	13,6	16,7	-3,1
Paiements totaux	-1 210,2	-1 148,5	-61,7
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	1,6	1,6	0,0
Variations de change	-0,4	-0,4	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
PSAP 31/12/2006	439,2	391,3	47,9

10.2.3 Charge des provisions mathématiques des contrats financiers

En M€	31/12/2008		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01/01/2008	7 881,2	7 553,8	327,4
Primes	795,0	768,8	26,2
Extinction de passifs liée aux prestations	-961,8	-935,0	-26,8
Revalorisation acquise	43,9	43,9	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	-1 203,5	-1 087,1	-116,4
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	-13,1	-13,1	0,0
Effets de change	-111,8	-111,8	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Autres	10,0	10,0	0,0
Provisions mathématiques 31/12/2008	6 439,9	6 229,5	210,4

En M€	31/12/2007		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01/01/2007	9 389,9	8 978,5	411,4
Primes	647,7	612,7	35,0
Extinction de passifs liée aux prestations	-2 201,4	-2 104,2	-97,2
Revalorisation acquise	85,8	85,8	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	-1,2	20,5	-21,7
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	10,3	10,3	0,0
Effets de change	34,5	34,5	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Autres	-84,4	-84,3	-0,1
Provisions mathématiques 31/12/2007	7 881,2	7 553,8	327,4

En M€	31/12/2006		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01/01/2006	10 583,5	10 158,2	425,3
Primes	551,0	510,5	40,5
Extinction de passifs liée aux prestations	-1 854,7	-1 801,9	-52,8
Revalorisation acquise	35,5	35,5	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	56,5	58,1	-1,6
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	16,0	16,0	0,0
Effets de change	-6,1	-6,1	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Autres	8,2	8,2	0,0
Provisions mathématiques 31/12/2006	9 389,9	8 978,5	411,4

La ventilation de réassurance n'avait pas été effectuée correctement au 31 décembre 2006.

10.3 Participation aux bénéfices différée – *shadow accounting*

En M€	31/12/2008		31/12/2007		31/12/2006	
	Montant	Taux moyen	Montant	Taux moyen	Montant	Taux moyen
Participation aux bénéfices différée						
Participation différée sur réévaluation d'actifs à la juste valeur par résultat	-5 520,0		1 368,4	ns	802,1	ns
Participation différée sur réévaluation d'actifs constatée par capitaux propres	2 829,7	-81,1 %	7 086,2	70,7 %	10 967,8	79,0 %
Participation différée sur retraitement de la réserve de capitalisation						
Participation différée sur retraitement de provisions pour égalisation	208,4	100,0 %	177,6	100,0 %	158,0	100,0 %
Participation différée sur autres retraitements de consolidation	1 663,1		42,8		205,4	
Total	-818,7		8 675,0		12 133,3	

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Montant à l'ouverture	8 675,0	12 133,3	14 533,1
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par résultat	-6 888,4	566,3	594,0
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation constatées par capitaux propres	-4 256,5	-3 809,7	-3 229,1
Effet du changement de taux de recouvrabilité	0,0	0,0	0,0
Autres variations	1 651,2	-214,9	235,3
Montant à la clôture	-818,7	8 675,0	12 133,3

10.4 Principales hypothèses

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

→ les contrats ou supports en euros pour lesquels l'assureur accorde un taux minimum garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (huit ans en général) ou viagère. Quelles que soient les conditions de marché, à la demande du client, l'assureur versera les capitaux garantis. L'adossement en durée de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne ;

→ les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et l'engagement de l'assureur correspondent aux garanties proposées du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

→ la durée viagère, qui est aléatoire ;
 → le taux d'intérêt, qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de prévoyance

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, l'activité exercée.

CNP Assurances définit une politique de sélection des risques et de réassurance, et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

Les éléments constitutifs des provisions techniques sont présentés aux articles R331-3 du Code des assurances pour les opérations d'assurance vie et capitalisation et R331-6

du Code des assurances pour les opérations d'assurance non-vie.

Valorisation de passifs relatifs aux contrats

Les provisions sont valorisées comme suit :

→ contrats d'assurance – IFRS 4 – valorisés selon les principes appliqués par le Groupe dans le référentiel antérieur en application de normes locales ;

→ contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire – valorisés selon les normes locales ;

→ contrats financiers sans clause de participation aux bénéfices discrétionnaire – valorisés à la juste valeur.

10.5 Tableau de variation des contrats en UC

Le groupe CNP Assurances a choisi de présenter le détail de la variation des provisions relatives à des contrats en unités de compte.

10.5.1 Variation sur 2008

En M€	31/12/2008	
	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	34 141,8	34 141,8
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	3 663,9	3 663,9
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	-5 367,6	-5 367,6
(-) Sorties (prestations et frais payés)	-2 171,0	-2 191,5
(+/-) Entrée/sorties liées aux transferts de portefeuille	-2 230,8	-2 230,8
(-) Chargement sur encours prélevés	-89,7	-89,7
(+/-) Boni/mali	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0
(+/-) Effet de variations de change	-396,0	-396,0
(+/-) Entrée de périmètre	361,3	361,3
Autres	-114,0	-114,0
Montant de provisions à la clôture	27 797,8	27 777,3

10.5.2 Variation sur 2007

En M€	31/12/2007	
	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	29 703,1	29 682,6
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	7 033,7	7 033,7
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	578,0	578,0
(-) Sorties (prestations et frais payés)	-2 153,3	-2 132,8
(+/-) Entrée/sorties liées aux transferts de portefeuille	-1 582,9	-1 582,9
(-) Chargement sur encours prélevés	-42,3	-42,3
(+/-) Boni/mali	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0
(+/-) Effet de variations de change	108,4	108,4
(+/-) Entrée de périmètre	507,3	507,3
Autres	-10,2	-10,2
Montant de provisions à la clôture*	34 141,8	34 141,8

10.5.3 Variation sur 2006

En M€	31/12/2006	
	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	22 304,0	22 304,0
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	8 044,6	8 004,0
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	1 830,4	1 831,9
(-) Sorties (prestations et frais payés)	-1 642,7	-1 589,9
(+/-) Entrée/sorties liées aux transferts de portefeuille	-585,0	-585,0
(-) Chargement sur encours prélevés	-72,0	-72,0
(+/-) Boni/mali	0,1	0,1
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0
(+/-) Effet de variations de change	0,0	0,0
(+/-) Entrée de périmètre	0,0	0,0
Autres	-176,3	-210,5
Montant de provisions à la clôture*	29 703,1	29 682,6

* Les contrats IAS 39 sans participation aux bénéfices discrétionnaire en UC ne sont pas inclus dans cette annexe.
Ci-dessous tableau de réconciliation.

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Montant des provisions en UC au passif du bilan	33 772,7	41 506,3	38 700,5
Tableau de variation des contrats en UC – hors IAS 39	27 797,8	34 141,8	29 703,0
Provisions en UC – contrats IAS 39	5 974,9	7 364,5	8 997,5
Total	0,0	0,0	0,0

10.6 Risque de crédit des réassureurs

L'objectif est de présenter une ventilation du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits par réassureur pour CNP France et les filiales les plus importantes.

a) Pour les couvertures en excédent de sinistres apportées à CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.

b) Pour les couvertures en quote-part, la répartition par réassureur des provisions techniques cédées est la suivante, lorsque l'actif n'est pas détenu par CNP Assurances.

10.6.1 Risque de crédit des réassureurs au 31 décembre 2008

En M€	31/12/2008 – Provisions cédées		
	Notation de crédit	Montant	%
Premier cessionnaire	AA-	2 624,8	41,6
Deuxième cessionnaire	A	1 801,1	28,6
Troisième cessionnaire	AA	905,2	14,4
Quatrième cessionnaire	AA-	493,5	7,8
Autres cessionnaires	–	480,7	7,6
Total		6 305,3	

10.6.2 Risque de crédit des réassureurs au 31 décembre 2007

En M€	31/12/2007 – Provisions cédées		
	Notation de crédit	Montant	%
Premier cessionnaire	AA-	2 578,8	42,0
Deuxième cessionnaire	A	1 692,3	27,6
Troisième cessionnaire	AA	805,9	13,1
Quatrième cessionnaire	AA-	454,5	7,4
Autres cessionnaires	–	607,8	9,9
Total		6 139,3	

10.6.3 Risque de crédit des réassureurs au 31 décembre 2006

En M€	31/12/2006 – Provisions cédées		
	Notation de crédit	Montant	%
Premier cessionnaire	A	2 347,4	39,7
Deuxième cessionnaire	A	1 571,5	26,6
Troisième cessionnaire	AA-	800,7	13,5
Quatrième cessionnaire	AA-	400,6	6,8
Autres cessionnaires	–	792,4	13,4
Total		5 912,6	

10.7 Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés sont comptabilisés au coût amorti.

10.7.1 Passifs subordonnés au 31 décembre 2008

En M€	31/12/2008										
	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur*
Passifs subordonnés remboursables				1 836,0	403,0	0,0	0,0	1 250,0	0,0	183,0	1 494,7
CNP Assurances	Mai 99	4,625 %	€	403,0	403,0						401,1
CNP Assurances	Avril 01	5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor + 1,57 % à partir du 11/07/2011	€	150,0				150,0			121,8
	Mai 01		€	50,0				50,0			40,6
	Juil. 01		€	50,0				50,0			40,6
	Déc. 01		€	150,0				150,0			121,8
	Fév. 02		€	100,0				100,0			81,2
	Avril 02		€	250,0				250,0			203,0
CNP Assurances	Avril 03	5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % à partir du 11/07/2013	€	300,0				300,0			227,2
CNP Assurances	Juin 03	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 1,6 % à partir du 15/11/2016	€	200,0				200,0			147,4
CNP Assurances	Nov. 04	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,6 % à partir du 15/11/2016	€	90,0						90,0	54,8
CNP Assurances	Nov. 04	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016	€	93,0						93,0	55,1
Passifs subordonnés perpétuels				45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	34,1
CNP UniCredit Vita	Octobre 03	Euribor 6 mois + 1,50 %	€	45,0						45,0	34,1
Total				1 881,0	403,0	0,0	0,0	1 250,0	0,0	228,0	1 528,8

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 224 M€ au 31 décembre 2008. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.5. Les contrats financiers sans PB (note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB sous certaines conditions que CNP estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

10.7.2 Passifs subordonnés au 31 décembre 2007

En M€		31/12/2007									
	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur*
Passifs subordonnés remboursables				1881,4	0,0	448,4	0,0	0,0	1250,0	183,0	2078,5
CNP Assurances	Mai 99	4,63%	€	403,0		403,0					400,5
CNP Assurances	Avril 01	5,75% jusqu'en 2011 puis Euribor + 1,57% à partir du 11/07/2011	€	150,0					150,0		152,1
	Mai 01		€	50,0					50,0		50,7
	Juil. 01		€	50,0					50,0		50,7
	Déc. 01		€	150,0					150,0		152,1
	Fév. 02		€	100,0					100,0		101,4
	Avril 02		€	250,0					250,0		253,5
CNP Assurances	Avril 03	5,25% jusqu'en 2013 et Euribor + 2,00% à partir du 11/07/2013	€	300,0					300,0		296,7
CNP Capitalia Vita	Nov. 03	Euribor 6 mois + 0,90%	€	45,4		45,4					45,0
Écureuil Vie	Juin 03	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60% à partir du 15/11/2016	€	200,0					200,0		296,7
Écureuil Vie	Nov. 04	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60% à partir du 15/11/2016	€	90,0						90,0	193,5
Écureuil Vie	Nov. 04	Euribor 3 mois + 0,70% jusqu'en 2016	€	93,0						93,0	85,6
Passifs subordonnés perpétuels				45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	45,1
CNP UniCredit Vita	Octobre 03	Euribor 6 mois + 1,50%	€	45,0						45,0	45,1
Total				1926,4	0,0	448,4	0,0	0,0	1250,0	228,0	2123,6

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.5. Les contrats financiers sans PB (note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB sous certaines conditions que CNP estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

10.7.3 Passifs subordonnés au 31 décembre 2006

En M€	31/12/2006										
	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur*
Passifs subordonnés remboursables				1 881,0	0,0	448,0	0,0	0,0	1 250,0	183,0	1938,8
CNP Assurances	Mai 99	4,63 %	€	403,0		403,0					406,1
CNP Assurances	Avril 01	5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor + 1,57 % à partir du 11/07/2011	€	150,0					150,0		157,7
	Mai 01		€	50,0					50,0		52,6
	Juil. 01		€	50,0					50,0		52,6
	Déc. 01		€	150,0					150,0		157,7
	Fév. 02		€	100,0					100,0		105,2
	Avril 02		€	250,0					250,0		262,9
CNP Assurances	Avril 03	5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2,00 % à partir du 11/07/2013	€	300,0					300,0		313,2
Écureuil Vie	Juin 03	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60 % à partir du 15/11/2016	€	200,0					200,0		45,0
CNP Capitalia Vita	Nov. 03	Euribor 6 mois + 0,90 %	€	45,4		45,0					203,8
Écureuil Vie	Nov. 04	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15/11/2016	€	90,0						90,0	93,1
Écureuil Vie	Nov. 04	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016	€	93,0						93,0	88,9
Passifs subordonnés perpétuels				45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	45,5
CNP UniCredit Vita	Octobre 03	Euribor 6 mois + 1,50 %	€	45,0						45,0	45,5
Total				1 926,3	0,0	448,0	0,0	0,0	1 250,0	228,0	1984,3

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.5. Les contrats financiers sans PB (note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB sous certaines conditions que CNP estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

— NOTE 11 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

11.1 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, avec un comparatif sur trois périodes.

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Primes acquises non émises	2 830,2	2 717,7	1 783,3
Autres créances nées d'opérations d'assurance	425,2	666,7	267,4
Créances nées d'opérations de réassurance	83,8	115,4	146,7
Total	3 339,2	3 499,8	2 197,4
Créances douteuses	3,0	2,5	2,0

Ventilation des créances par échéances

En M€	31/12/2008		
	> 1 an	De 1 à 5 ans	< 5 ans
Primes acquises non émises	2 830,2	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	420,8	4,5	-0,1
Créances nées d'opérations de réassurance	83,4	0,1	0,4
Total	3 334,4	4,6	0,3

En M€	31/12/2007		
	> 1 an	De 1 à 5 ans	< 5 ans
Primes acquises non émises	2 717,7	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	662,2	4,5	0,0
Créances nées d'opérations de réassurance	115,4	0,0	0,0
Total	3 495,3	4,5	0,0

En M€	31/12/2006		
	> 1 an	De 1 à 5 ans	< 5 ans
Primes acquises non émises	1 783,3	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	262,6	4,8	0,0
Créances nées d'opérations de réassurance	146,7	0,0	0,0
Total	2 192,6	4,8	0,0

11.2 Autres créances

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Personnel	0,8	0,8	0,7
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	497,3	268,5	197,8
Débiteurs divers	1 682,4	699,1	1 431,0
Total	2 180,4	968,4	1 629,5

— NOTE 12 IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'objectif est de présenter le montant total des actifs ou passifs d'impôts différés par nature de différence temporelle.

En M€ Source des différences temporelles	31/12/2008		Net
	Actifs	Passifs	
Écart d'acquisition	42,2	-0,1	42,1
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	0,0	-62,4	-62,4
Autres actifs incorporels	0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement	8,9	-62,5	-53,6
Placements financiers	1 219,7	-421,8	797,9
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	5,2	0,0	5,2
Immeubles d'exploitation	0,0	-1,2	-1,2
Autres immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	51,5	0,0	51,5
Réserves de capitalisation	0,0	-540,4	-540,4
Titres subordonnés	0,0	-5,4	-5,4
Provisions pour risques et charges	87,4	0,0	87,4
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	-21,4	-21,4
Participation aux bénéfices différée	315,9	-1 080,6	-764,7
Autres passifs	0,0	-82,2	-82,2
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	0,0	0,0	0,0
Compensation actif/passif	-1 657,3	1 657,3	0,0
Actifs ou passifs d'impôts différés	73,5	-620,7	-547,2

En M€ Source des différences temporelles	31/12/2007		
	Actifs	Passifs	Net
Écart d'acquisition	45,2	0,0	45,2
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	0,0	-66,5	-66,5
Autres actifs incorporels	0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement	17,8	-65,5	-47,7
Placements financiers	0,5	-3 931,3	-3 930,8
Investissement dans les entreprises associées	0,1	0,0	0,1
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	10,9	0,0	10,9
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	-1,2	-1,2
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	147,5	0,0	147,5
Réserves de capitalisation	0,0	-523,5	-523,5
Titres subordonnés	0,0	-7,1	-7,1
Provisions pour risques et charges	32,1	0,0	32,1
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	-18,6	-18,6
Participation aux bénéfices différée	2 746,0	-0,5	2 745,5
Autres passifs	0,0	-1,4	-1,4
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	0,0	0,0	0,0
Compensation actif/passif	-2 973,8	2 973,8	0,0
Actifs ou passifs d'impôts différés	26,3	-1 641,8	-1 615,5

En M€ Source des différences temporelles	31/12/2006		
	Actifs	Passifs	Net
Écart d'acquisition	25,5	0,0	25,5
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	0,0	-67,7	-67,7
Autres actifs incorporels	0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement	25,2	-55,3	-30,1
Placements financiers	0,7	-5 197,2	-5 196,5
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	0,0	0,0
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	-1,3	-1,3
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	4,7	0,0	4,7
Réserves de capitalisation	0,0	-520,8	-520,8
Titres subordonnés	0,0	-7,9	-7,9
Provisions pour risques et charges	34,0	0,0	34,0
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	1,1	-1,5	-0,4
Participation aux bénéfices différée	4 060,8	0,0	4 060,8
Autres passifs	153,3	0,0	153,3
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	0,0	0,0	0,0
Compensation actif/passif	-4 264,3	4 264,3	0,0
Actifs ou passifs d'impôts différés	41,0	-1 587,4	-1 546,4

NOTE 13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions concernées sont les provisions pour litiges.

13.1 Provisions pour risques et charges – Exercice 2008

En M€	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2008	18,9	93,6	112,5
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes *	235,2	71,4	306,6
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	-11,5	-19,4	-30,9
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-1,8	-48,5	-50,3
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	-3,7	-5,7	-9,4
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Reclassements	0,0	1,4	1,4
Valeur comptable à la clôture 31/12/2008	237,1	92,9	330,0

* Le plan d'intervention de CNP UniCredit Vita pour protéger la valeur des investissements opérés par les clients sur des contrats *Index-linked* liés à des obligations du groupe Lehman Brothers a conduit à constituer une provision pour risques et charges de 214,8 M€ (90 M€ nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés).

13.2 Provisions pour risques et charges – Exercice 2007

En M€	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2007	52,0	44,1	96,1
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	5,3	2,7	8,0
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	-0,1	-8,5	-8,6
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	0,0	-0,6	-0,6
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	2,7	0,7	3,4
Variations de périmètre	0,0	16,6	16,6
Reclassements	-41,0	38,6	-2,4
Valeur comptable à la clôture 31/12/2007	18,9	93,6	112,5

13.3 Provisions pour risques et charges – Exercice 2006

En M€	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2006	42,4	45,3	87,7
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	11,5	0,2	11,7
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	0,0	-1,2	-1,2
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	-1,1	-0,2	-1,3
Écarts de conversion	-0,8	0,0	-0,8
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Valeur comptable à la clôture 31/12/2006	52,0	44,1	96,1

NOTE 14 DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE**14.1 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance**

L'objectif est de présenter le détail des dettes nées d'opération d'assurance et de réassurance avec un comparatif sur trois périodes.

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	228,3	340,9	423,2
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 466,7	1 371,1	1 071,9
Dettes nées d'opérations de réassurance	406,9	487,1	347,7
Total	2 101,9	2 199,1	1 842,8

Ventilation des dettes par échéances

En M€	31/12/2008		
	> 1 an	De 1 à 5 ans	< 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	10,5	217,8	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 464,3	2,4	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	406,9	0,0	0,0
Total	1 881,8	220,2	0,0

En M€	31/12/2007		
	> 1 an	De 1 à 5 ans	< 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	8,6	332,3	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 371,1	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	487,1	0,0	0,0
Total	1 866,8	332,3	0,0

En M€	31/12/2006		
	> 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	423,2	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 069,8	0,5	1,6
Dettes nées d'opérations de réassurance	347,7	0,0	0,0
Total	1 840,7	0,5	1,6

14.2 Autres dettes

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Personnel	292,7	313,0	140,7
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	408,9	279,1	208,4
Créanciers divers	1 802,1	3 276,6	4 252,2
Total	2 503,7	3 868,7	4 601,3

14.3 Avantages au personnel – IAS 19

14.3.1 Principales hypothèses actuarielles

Taux actuariels

L'indice de référence est la courbe OAT.

Régime concerné	Duration (année)	Taux actuariels		
		France	Portugal	Italie
Indemnités de départ à la retraite	13	4,49 %	–	4,70 %
Médailles du travail	11	4,32 %	–	–
Régime EPI	10	4,34 %	–	–
Préretraites	< 10	Courbe des taux Institut des Actuaires 31/10/2008		3 %
Autres régimes (notamment hors de France)	10			
Augmentations futures de salaires		3 %	3 %	3 %
Inflation		Inclus dans l'augmentation des salaires		2 %
Rendement des actifs		4 %	4,75 %	3 %

Table de mortalité

La table de mortalité utilisée est la table Insee 98.

14.3.2 Montants comptabilisés

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
Montants comptabilisés des avantages à long terme*			
Dette actuarielle	89,6	83,4	64,1
Juste valeur des actifs de régime	-13,6	-15,3	-1,4
Dette actuarielle nette des actifs des régimes	76,1	68,1	62,8
Coût des services passés non comptabilisés	-14,9	-17,7	-15,9
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	61,1	50,4	46,9
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à cotisations définies	29,7	26,8	24,2
Montant total comptabilisé au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi	90,8	77,2	71,1
Montant des autres avantages à long terme	16,0	12,3	11,8
<i>Dont montant comptabilisé au titre des médailles du travail</i>	<i>13,1</i>	<i>11,6</i>	<i>11,1</i>
Montant total comptabilisé au bilan au titre des avantages à long terme	106,8	89,5	82,9

* Sont intégrés aux avantages aux personnel les préretraites et l'ensemble des régimes à cotisations définies des filiales françaises et les engagements portés par les filiales étrangères.

14.3.3 Analyse de la charge

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
Coût des services rendus nets de cotisations des employés	4,7	5,8	5,7
Coût financier	3,3	2,6	1,6
Rendement attendu des actifs sur la période	-0,5	-0,5	0,0
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations	0,0	1,2	0,0
Amortissement du coût des services passés	2,8	2,3	1,1
Coût des régimes à prestations définies	10,3	11,5	8,4
Coût des régimes à cotisations définies	2,8	2,6	3,4
Coût total au titre des régimes postérieurs à l'emploi	13,2	14,0	11,8

14.3.4 Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestation définie

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
Montant au 1^{er} janvier⁽¹⁾	50,4	46,9	46,2
Effet des variations de taux de change ⁽²⁾	0,0	0,0	0,0
Charge de retraite ⁽³⁾	10,3	11,0	9,7
Cotisations ⁽⁴⁾	-1,7	-1,3	-1,2
Prestations payées ⁽⁵⁾	-6,0	-7,9	-6,6
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans la composante SoRIE ⁽⁶⁾	9,2	2,5	-0,9
Perte et gains actuariels comptabilisés en résultat	0,1	-4,1	1,4
Variations de périmètre ⁽⁷⁾	-1,2	3,3	-1,8
Montant au 31 décembre	61,1	50,4	46,9

(1) : (Passif)/actif net comptabilisé au bilan au 01/01/n au titre des régimes à prestations définies.

(2) : Écart de change lié à la comptabilisation des engagements (Brésil).

(3) : (Charges)/produits de retraite au titre des régimes à prestations définies (cf. point (7) du tableau précédent).

(4) : Cotisations payées au titre des actifs de couverture.

(5) : Prestations payées par CNP Assurances (ou remboursée à la CDC via refacturation).

(6) : Écarts actuariels intégralement enregistrés en capitaux propres dès leur apparition – méthode retenue par CNP Assurances.

(7) : Acquisition/cession, modification du pourcentage de participation dans l'ICDC ou dans d'autres activités.

14.3.5 Évolution des gains actuariels

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en début de période	2,6	0,3	1,2
Pertes et gains actuariels sur avantages au personnel comptabilisés au bilan	9,2	2,4	-0,9
Pertes et gains actuariels sur avantages au personnel comptabilisés au bilan	0,0	0,0	0,0
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en fin de période	11,8	2,6	0,3

— NOTE 15 CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d’affaires est constitué :

- des primes acquises ;
- des chargements sur primes des contrats IAS 39 correspondant à l’un des éléments constitutifs de la ligne “Chiffre d’affaires et produits des autres activités” du compte de résultat.

15.1 Primes acquises et chiffre d’affaires ou produits des autres activités

En M€			
Activité et type de contrat	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Contrats Assurance	16 546,8	19 224,6	18 676,0
Vie	14 020,9	16 928,4	16 428,2
Primes pures	13 018,2	15 795,4	15 398,5
Chargements	1 002,7	1 133,0	1 029,7
Non-vie	2 525,9	2 296,2	2 247,8
Primes pures	1 852,4	1 671,7	1 652,0
Chargements	673,5	624,5	595,8
Contrats financiers avec PB discrétionnaire	11 727,7	12 274,8	13 246,0
Primes pures	11 565,3	12 058,2	12 986,7
Chargements	162,3	216,6	259,3
Primes acquises	28 274,4	31 499,4	31 922,0

En M€			
Chiffre d’affaires ou produits des autres activités	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Contrats financiers sans PB discrétionnaire	84,4	70,3	93,6
Chargements	84,4	70,3	93,6
Flux	47,7	30,1	67,5
Encours	36,7	40,2	26,1
IAS 18	69,3	62,5	48,9
Autres activités	4,7	29,1	29,2
Total	158,4	161,9	171,7

15.2 Réconciliation avec le chiffre d’affaires publié

En M€			
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Primes acquises	28 274,4	31 499,4	31 922,0
Chargements sur flux IAS 39	47,7	30,1	67,5
Total	28 322,2	31 529,5	31 989,5

15.3 Chiffre d'affaires par centre de partenariat

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
La Banque Postale	11 718,2	12 015,4	12 101,5
Caisse d'Épargne	8 131,5	10 200,1	10 741,3
CNP Trésor	720,1	862,8	982,5
Établissements financiers	1 457,5	1 396,3	1 278,1
Entreprises et collectivités locales	2 036,2	1 616,0	1 684,7
Mutuelles	915,5	855,1	961,1
Filiales étrangères	3 256,7	4 501,7	4 100,5
Autres	86,5	82,2	139,8
Chiffre d'affaires brut	28 322,2	31 529,5	31 989,5

15.4 Chiffre d'affaires par segment de marché

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Épargne	20 618,9	24 819,0	25 687,0
Retraite	2 856,5	2 155,5	2 148,1
Prévoyance	1 587,1	1 520,5	1 449,5
Couverture de prêts	2 563,7	2 399,8	2 112,3
Frais de soins de santé	349,3	288,7	271,9
Dommages IARD	346,5	346,1	320,7
Total prévoyance/risque	4 846,5	4 555,1	4 154,4
Autres secteurs d'activité	0,2	0,0	0,0
Chiffre d'affaires brut	28 322,2	31 529,5	31 989,5

15.5 Chiffre d'affaires par société

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
CNP Assurances	22 758,1	24 835,5	15 299,2
CNP IAM	2 075,5	1 861,9	1 857,0
Préviposte	246,8	318,7	402,3
Écureuil Vie	0,0	0,0	10 350,5
ITV	7,7	6,6	7,3
CNP International	0,1	0,1	0,1
La Banque Postale Prévoyance	147,8	149,8	95,0
Global	143,1	144,2	145,4
Global Vida	38,7	30,4	39,9
CNP Seguros de Vida	6,3	5,2	3,7
Caixa Seguros	1 521,5	1 145,6	887,5
CNP UniCredit Vita	1 179,9	2 918,6	2 901,6
CNP Vida	196,7	112,9	0,0
Chiffre d'affaires brut	28 322,2	31 529,5	31 989,5

15.6 Chiffre d'affaires direct et accepté

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Affaires directes	27 454,2	30 867,7	31 129,9
Affaires acceptées	868,0	661,8	859,6
Chiffre d'affaires brut	28 322,2	31 529,5	31 989,5

NOTE 16 PRESTATIONS

L'objectif est de présenter les actifs, passifs, produits et charges comptabilisés générés par les contrats d'assurance.

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Contrats IFRS 4 et IAS 39 rattachés à IFRS			
Sinistres survenus	6 630,9	6 411,2	5 511,0
Capitaux échus	368,2	347,5	410,7
Arrérages	1 736,4	1 328,7	1 517,6
Rachats	10 312,5	10 581,8	9 228,6
Intérêts techniques et participation aux bénéfices incluse dans les sinistres de l'année	-28,9	4,2	-105,7
Frais de gestion prestations	85,4	91,6	134,9
Prestations	19 104,5	18 765,0	16 697,1
Variation des provisions des contrats d'assurance	2 207,2	10 503,2	11 862,5
Variation des provisions des contrats financiers avec PB discrétionnaire	-2 170,1	-345,5	1 537,9
Variation des autres provisions techniques	-256,4	90,3	599,8
Variation des provisions	-219,3	10 248,0	14 000,2
Intérêts techniques	1 930,5	1 936,3	1 938,8
Participation aux bénéfices	270,7	6 219,5	6 316,4
Participation aux résultats	2 201,2	8 155,8	8 255,2
Charges de prestations d'assurance	21 086,4	37 168,8	38 952,5

NOTE 17 CHARGES DE GESTION ET DE COMMISSIONS

17.1 Charges par destination

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Commissions	-2 769,4	-2 745,9	-2 277,7
Frais ventilés par destination	-207,7	-243,2	-182,0
Frais d'acquisition	-2 977,1	-2 989,1	-2 459,7
Frais d'administration	-370,4	-349,8	-389,1
Autres produits et charges techniques	128,9	17,1	-34,0
Autres produits et charges non techniques	-240,2	-17,7	-37,8
Participation	-19,2	-16,1	-15,0
Autres produits et charges opérationnels courants	-130,5	-16,7	-86,8
Total	-3 478,0	-3 355,6	-2 935,6

17.2 Charges par nature

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Charges de dépréciation et d'amortissement	34,3	28,2	28,2
Frais de personnel	331,5	314,9	286,9
Impôts	86,4	98,1	82,1
Autres charges	342,8	335,2	329,9
Total	795,0	776,4	727,1

17.3 Charges de gestion nettes

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Charges nettes de gestion*			
Hors filiales étrangères	556,5	550,8	529,5
Y compris filiales étrangères et autres activités	752,2	735,1	695,1
Ratio*	Charges de gestion Provisions techniques fin**		
Hors filiales étrangères et autres activités	0,25 %	0,25 %	0,26 %
Y compris filiales étrangères et autres activités	0,31 %	0,31 %	0,32 %
* Hors frais du réseau Trésor.	35,7	36,4	32,0
** Contrats d'assurance et financier, hors PB différée.			

17.4 Détail des commissions

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Caisse d'Épargne	755,6	590,2	719,0
La Banque Postale	494,5	512,3	487,1
Autres	1 519,3	1 643,4	1 071,6
Total	2 769,4	2 745,9	2 277,7

Le montant des commissions sur l'assurance emprunteur de la "Caisse d'Épargne" et de "La Banque Postale" a été reclassé en 2008 de la ligne "Autres" vers les lignes "Caisse d'Épargne" et "La Banque Postale". Si nous faisons ce reclassement au titre des deux exercices 2007 et 2006, l'impact au profit de la Caisse d'Épargne et de La Banque Postale serait de :

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Caisse d'Épargne	755,6	778,8	872,8
La Banque Postale	494,5	532,9	494,2
Autres	1 519,3	1 434,2	910,7
Total	2 769,4	2 745,9	2 277,7

NOTE 18 RÉSULTAT DE RÉASSURANCE

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Primes cédées	-749,9	-685,0	-624,6
Variation des charges techniques	597,8	670,6	771,0
Commissions reçues des réassureurs	205,0	205,0	125,8
Produits financiers de la réassurance	-119,3	-208,7	-275,8
Total	-66,5	-18,1	-3,6

— NOTE 19 PRODUITS DE PLACEMENTS

19.1 Produits et charges financiers

L'objectif de cette annexe est de présenter les éléments importants de produits, charges, profits ou pertes générés par des actifs ou des passifs financiers, qu'ils aient été inclus en résultat ou dans une rubrique distincte des capitaux propres, et ce sur trois exercices consécutifs.

En M€		31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Portefeuille des actifs disponibles à la vente	Résultats sur titres de créances	7 147,0	6 854,2	6 101,0
	Intérêts sur prêts	0,0	0,0	0,0
	Produits sur autres placements	1 136,0	915,8	792,3
	PV et MV de cession	1 068,6	968,6	1 216,8
	Impairments	-3 014,4	17,7	-24,7
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs disponibles à la vente	6 337,3	8 756,3	8 085,4
Portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance	Résultats sur titres de créances	71,2	71,7	54,6
	Intérêts sur prêts	0,0	0,0	0,0
	Autres produits	-0,9	-2,7	0,0
	Impairments	0,0	0,0	0,0
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance	70,3	69,0	54,6
Portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	Résultat sur titres de transaction et assimilés	-9 561,3	1 355,1	3 558,5
	Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	235,2	213,8	-86,3
	PV et MV de cession	403,6	594,1	98,2
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	-8 922,5	2 163,0	3 570,4
Immeubles de placement	Immeubles de placement	170,6	188,1	294,2
	PV et MV de cession	18,6	26,1	34,7
	Total immeubles de placement	189,3	214,2	328,9
Autres charges liées aux placements	-375,2	-426,0	-499,7	
Plus-values de dilution	0,0	121,8	102,0	
Total des revenus des placements	-2 700,8	10 898,3	11 641,6	
Dette subordonnée	-108,5	-106,5	-104,9	
Total des charges de financement	-108,5	-106,5	-104,9	
Total des revenus des actifs net de charges de financement	-2 809,3	10 791,8	11 536,7	

Tableau de réconciliation des charges et produits financiers avec le compte de résultat

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Produits financiers hors coût de l'endettement	-2 141,8	11 495,4	12 208,3
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	-559,0	-597,1	-566,6
Charges de financement	-108,5	-106,5	-104,9
Total	-2 809,3	10 791,8	11 536,8

19.2 Écarts de juste valeur des actifs

Cette annexe présente les écarts de juste valeur des stocks d'actifs à chaque date d'arrêté.

19.2.1 Écarts de juste valeur des actifs – Exercice 2008

En M€		Titres détenus au 31/12/2008	Titres détenus au 31/12/2007	Variation N/N-1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF	15 503,5	16 048,2	-544,7
	Obligations TV	10 393,0	13 003,2	-2 610,2
	TCN	407,5	1 359,6	-952,1
	ACTIONS	5 740,3	12 107,7	-6 367,4
	OPCVM	24 104,7	30 322,0	-6 217,3
	Parts de SCI	1 972,6	2 140,0	-167,4
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	0,8	0,3	0,5
	Total	58 122,3	74 981,0	-16 858,7
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)	2 234,4	1 972,7	261,7
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	-1 268,3	-1 456,1	187,8
	Total	966,1	516,6	449,5
AFS	Obligations TF	142 422,6	131 553,1	10 869,5
	Obligations TV	8 816,7	8 373,5	443,2
	TCN	3 848,8	4 728,0	-879,2
	Actions	12 648,2	21 449,6	-8 801,4
	OPCVM	11 030,1	6 647,7	4 382,4
	Parts de SCI	3 464,5	2 918,7	545,8
	Titres participatifs	62,9	93,8	-30,9
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	5 612,6	5 146,4	466,2
Total	187 906,4	180 910,8	6 995,6	
HTM	Obligations TF	903,8	1 134,7	-230,9
	Total	903,8	1 134,7	-230,9
Prêts et avances	Prêts et avances	2 232,9	2 088,4	144,5
	Total	2 232,9	2 088,4	144,5
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	2 346,7	2 387,5	-40,8
	Immeubles de placement en juste valeur	520,6	445,7	74,9
	Total	2 867,3	2 833,2	34,1
Total	252 998,8	262 464,7	-9 465,9	

19.2.2 Écarts de juste valeur des actifs – Exercice 2007

En M€		Titres détenus au 31/12/2007	Titres détenus au 31/12/2006	Variation N/N-1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF	16 048,2	12 667,4	3 380,8
	Obligations TV	13 003,2	3 488,5	9 514,7
	TCN	1 359,6	13 446,7	-12 087,1
	ACTIONS	12 107,7	8 857,4	3 250,3
	OPCVM	30 322,0	29 744,3	577,7
	Parts de SCI	2 140,0	1 753,4	386,6
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	0,3	27,5	-27,2
	Total	74 981,0	69 985,2	4 995,8
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)	1 972,7	1 636,4	336,3
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	-1 456,1	-1 410,6	-45,5
	Total	516,6	225,8	290,8
AFS	Obligations TF	131 553,1	122 403,5	9 149,6
	Obligations TV	8 373,5	8 463,3	-89,8
	TCN	4 728,0	4 545,7	182,3
	Actions	21 449,6	20 515,4	934,2
	OPCVM	6 647,7	8 476,9	-1 829,2
	Parts de SCI	2 918,7	2 389,8	528,8
	Titres participatifs	93,8	88,4	5,4
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	5 146,4	7 049,9	-1 903,5
Total	180 910,8	173 932,9	6 977,7	
HTM	Obligations TF	1 134,7	916,3	218,4
	Total	1 134,7	916,3	218,4
Prêts et avances	Prêts et avances	2 088,4	2 034,6	53,8
	Total	2 088,4	2 034,6	53,8
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	2 387,5	1 682,2	705,3
	Immeubles de placement en juste valeur	445,7	394,7	51,0
	Total	2 833,2	2 076,9	756,3
Total		262 464,7	249 171,6	13 293,1

19.2.3 Écarts de juste valeur des actifs – Exercice 2006

En M€		Titres détenus au 31/12/2006	Titres détenus au 31/12/2005	Variation N / N-1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF	12 667,4	11 026,0	1 641,4
	Obligations TV	3 488,5	2 931,3	557,2
	TCN	13 446,7	12 231,2	1 215,5
	ACTIONS	8 857,4	62,0	8 795,4
	OPCVM	29 744,3	33 858,4	-4 114,1
	Parts de SCI	1 753,4	1 493,4	260,0
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	27,5	206,3	-178,8
	Total	69 985,2	61 808,6	8 176,6
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)	1 636,4	1 070,4	566,0
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	-1 410,6	-973,6	-437,0
	Total	225,8	96,8	129,0
AFS	Obligations TF	122 403,5	117 772,6	4 630,9
	Obligations TV	8 463,3	9 649,4	-1 186,1
	TCN	4 545,7	119,3	4 426,4
	Actions	20 515,4	17 407,2	3 108,2
	OPCVM	8 476,9	6 446,9	2 030,0
	Parts de SCI	2 389,8	2 206,9	182,9
	Titres participatifs	88,4	103,4	-15,0
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	7 049,9	9 008,3	-1 958,4
Total	173 932,9	162 714,2	11 218,9	
HTM	Obligations TF	916,3	912,1	4,2
	Total	916,3	912,1	4,2
Prêts et avances	Prêts et avances	2 034,6	1 051,1	983,4
	Total	2 034,6	1 051,1	983,4
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	1 682,2	1 739,1	-56,8
	Immeubles de placement en juste valeur	394,7	351,1	43,5
	Total	2 076,9	2 090,2	-13,3
Total		249 171,6	228 673,1	20 498,5

19.2.4 Réconciliation “Écart de juste valeur”/“Annexe des placements”

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Juste valeur des actifs	252 998,8	262 464,7	249 171,6
Plus ou moins-values nettes latentes – Annexe des placements	-1 259,4	-1 355,7	-813,1
Valeurs comptables des placements – Annexe des placements	251 739,4	261 109,0	248 358,5

19.3 Dépréciation

L'objectif est de présenter la nature et le montant de toute perte de valeur comptabilisée en résultat au titre d'un actif financier, en distinguant séparément chaque catégorie importante d'actifs financiers.

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Actifs disponibles à la vente	-3 326,2	-120,5	-80,0
Obligations TF	-216,9	0,0	0,0
Obligations TV	0,0	0,0	0,0
TCN	0,0	0,0	0,0
Actions	-2 093,3	-87,4	0,0
OPCVM Action	-286,3	0,0	-52,6
Titres participatifs	0,0	0,0	0,0
Autres (dont les FCP...)	-729,7	-33,1	-27,4
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-30,6	0,0	0,0
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0
Total des dotations aux provisions	-3 356,8	-120,5	-80,0
Actifs disponibles à la vente	342,4	138,2	55,3
Obligations TF	0,0	0,0	0,0
Obligations TV	0,0	0,0	0,0
TCN	0,0	0,0	0,0
Actions	143,0	126,6	0,0
OPCVM Action	2,4	0,3	49,6
Titres participatifs	0,0	0,0	0,0
Autres (dont les FCP...)	197,1	11,3	5,7
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0
Total des reprises de provisions	342,4	138,2	55,3
Variation nette des dotations/reprises de provisions	-3 014,4	17,7	-24,7

Au vu des situations exceptionnelles de marché, le Groupe a réexaminé les modalités de dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente. L'incidence de ce changement de modalité de calcul sur le second semestre a un impact de 1 200 M€ sur la dotation de dépréciation (263 M€ d'impact sur le résultat net de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés).

NOTE 20 CHARGE D'IMPÔT

L'objectif de cette annexe est de présenter de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt.

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Charge fiscale courante	443,7	544,4	533,6
Charge fiscale différée	-255,8	3,4	-218,9
Charge d'impôt	187,9	547,8	314,7

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net consolidé	814,4	1 379,0	1 430,3
Taux d'impôt	18,75 %	28,43 %	18,03 %
Impôt sur les résultats	187,9	547,8	314,7

En M€ Preuve d'impôt	31/12/2008		31/12/2007		31/12/2006	
	Taux	Montants	Taux	Montants	Taux	Montants
Bénéfice avant impôt		1 002,3		1 926,8		1 744,9
Impôt sur les sociétés en application du taux d'impôt de droit commun dans le pays siège	34,43 %	345,1	34,43 %	663,4	34,43 %	600,8
Différences permanentes	-7,27 %	-72,9	-1,45 %	-27,9	-1,37 %	-23,9
Effet des taux d'impôt réduits sur les PV/MV	-13,09 %	-131,2	-3,57 %	-68,8	-3,29 %	-57,4
Effet des crédits d'impôts et déficits fiscaux utilisés	1,48 %	14,8	-1,72 %	-33,1	-2,30 %	-40,1
Effet des changements de taux d'impôt	-3,84 %	-38,5	0,00 %	0,0	-10,49 %	-183,0
Autres	7,03 %	70,5	0,74 %	14,3	1,06 %	18,5
Total	18,74 %	187,8	28,43 %	547,8	18,04 %	314,7

En M€ Impôts différés relatifs à	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Juste valeur des actifs financiers en <i>trading</i>	-1 900,7	-117,7	189,9
Participation aux bénéfices différés	1 531,4	71,7	-137,9
Juste valeur des autres actifs financiers	10,5	43,6	-255,3
Ajustement de comptabilité reflet liés à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	0,0
Réévaluations d'immobilisations corporelles avant transfert dans la catégorie des immeubles de placement	0,0	0,0	0,0
Différences fiscales temporaires	0,0	0,0	0,0
Autres	103,0	5,9	-15,6
Total	-255,8	3,5	-218,9

NOTE 21 RISQUE DE TAUX DES ACTIFS FINANCIERS

L'objectif est de présenter diverses informations sur l'exposition au risque de taux pour chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers.

21.1 Cap et Floor

Cette annexe présente le nominal des Caps et des Floors par niveau de *strike* et par durée résiduelle, et ce au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

21.1.1 Cap et Floor au 31 décembre 2008

En M€	Durée résiduelle										
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	Total
> = 4% < 5%	80	330	550	2 405	5 065	2 485	1 290	1 110	190	3 719	17 224
> = 5% < 6%	1 317	1 130	1 895	1 400	245	100	575	1 250	1 926	2 235	12 073
> = 6% < 7%	680	100	810	1 115	400	0	2	5	0	0	3 112
> = 7% < 8%	76	656	0	0	0	0	0	0	0	0	732
> = 8% < 9%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
> = 9% < 10%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 153	2 216	3 255	4 920	5 710	2 585	1 867	2 365	2 116	5 954	33 142

21.1.2 Cap et Floor au 31 décembre 2007

En M€	Durée résiduelle										
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	Total
> = 4% < 5%	0	80	330	550	2 405	5 065	2 285	1 060	750	5	12 530
> = 5% < 6%	2 720	1 417	1 130	1 895	1 400	2 345	2 100	550	640	1 036	15 233
> = 6% < 7%	495	1 930	100	810	1 115	400	0	0	0	0	4 850
> = 7% < 8%	0	76	656	0	0	0	0	0	0	0	732
> = 8% < 9%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
> = 9% < 10%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3 215	3 503	2 216	3 255	4 920	7 810	4 385	1 610	1 390	1 041	33 345

21.1.3 Cap et Floor au 31 décembre 2006

En M€	Durée résiduelle										
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	Total
> = 4% < 5%	0	0	80	30	550	2 405	5 065	2 075	675	700	11 580
> = 5% < 6%	1 362	2 872	1 418	1 130	1 895	1 400	245	100	350	0	10 772
> = 6% < 7%	656	495	1 930	100	810	1 258	400	0	0	0	5 649
> = 7% < 8%	76	0	76	656	0	0	0	0	0	0	808
> = 8% < 9%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
> = 9% < 10%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 095	3 368	3 504	1 917	3 255	5 063	5 710	2 175	1 025	700	28 809

21.2 Taux d'intérêt effectif

L'annexe 21.2 a pour objectif de présenter les taux actuariels des obligations à taux fixe et des zéros coupons en date d'arrêté et à l'achat.

Les taux actuariels sont présentés sur les principales filiales d'assurance du groupe CNP Assurances :

- France
- Italie – CNP UniCredit Vita
- Brésil - Caixa
- Portugal – Global et Global Vida
- Espagne – CNP Vida

21.2.1 Taux actuariels à l'achat

31/12/2008	France	Italie	Brésil	Portugal	Espagne
Titres représentatifs d'une dette – taux fixe	Euro	Euro	Réal	Euro	Euro
Obligations taux fixe à remboursement <i>in fine</i>	4,63	4,38	12,64	4,59	5,31

31/12/2007	France	Italie	Brésil	Portugal	Espagne
Titres représentatifs d'une dette – taux fixe	Euro	Euro	Réal	Euro	Euro
Obligations taux fixe à remboursement <i>in fine</i>	4,65 %	3,96 %	12,53 %	4,40 %	5,20 %

31/12/2006	France	Italie	Brésil	Portugal
Titres représentatifs d'une dette – taux fixe	Euro	Euro	Réal	Euro
Obligations taux fixe à remboursement <i>in fine</i>	4,71 %	3,79 %	14,90 %	4,45 %

21.2.2 Taux actuariels en date de clôture

31/12/2008	France	Italie	Brésil	Portugal	Espagne
Titres représentatifs d'une dette – taux fixe	Euro	Euro	Réal	Euro	Euro
Obligations taux fixe à remboursement <i>in fine</i>	4,03	3,83	12,69	3,68	4,92

31/12/2007	France	Italie	Brésil	Portugal	Espagne
Titres représentatifs d'une dette – taux fixe	Euro	Euro	Réal	Euro	Euro
Obligations taux fixe à remboursement <i>in fine</i>	4,64 %	4,30 %	12,25 %	4,43 %	4,74 %

31/12/2006	France	Italie	Brésil	Portugal
Titres représentatifs d'une dette – taux fixe	Euro	Euro	Réal	Euro
Obligations taux fixe à remboursement <i>in fine</i>	4,08 %	3,85 %	12,57 %	4,06 %

21.3 Valeurs comptables par échéance

21.3.1 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2008

En M€ Nature de l'instrument financier	31/12/2008						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations taux fixe	12 830,1	10 725,3	13 709,4	10 309,6	12 701,8	72 964,2	133 240,4
Obligations zéro coupon	2 553,2	398,8	92,6	360,3	132,3	3 736,1	7 273,3
Obligations à taux révisable	2 181,2	427,9	129,5	126,3	31,8	1 085,9	3 982,6
Obligations à taux variable	909,0	305,6	317,4	344,4	133,7	533,9	2 544,0
Obligations à taux fixe indexées inflation	990,3	38,8	395,2	985,8	931,6	6 431,4	9 773,1
Autres obligations	4 806,6	2 586,1	2 405,2	2 138,4	3 050,0	12 716,7	27 703,0
Total	24 270,4	14 482,5	17 049,3	14 264,8	16 981,2	97 468,2	184 516,4

21.3.2 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2007

En M€ Nature de l'instrument financier	31/12/2007						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations taux fixe	13 361,1	9 973,1	10 781,0	11 039,5	10 016,3	68 079,7	123 250,7
Obligations zéro coupon	4 033,6	146,1	184,0	57,0	314,7	3 366,0	8 101,4
Obligations à taux révisable	499,5	2 449,0	299,3	68,4	160,8	1 161,1	4 638,1
Obligations à taux variable	746,9	299,8	239,9	337,9	139,9	664,6	2 429,0
Obligations à taux fixe indexées inflation	1,6	1,4	2,2	0,1	0,0	41,2	46,5
Autres obligations	2 368,8	4 949,0	3 259,3	3 143,0	3 285,3	23 154,8	40 160,2
Total	21 011,5	17 818,4	14 765,7	14 645,9	13 917,0	96 467,4	178 625,9

21.3.3 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2006

En M€ Nature de l'instrument financier	31/12/2006						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations taux fixe	9 230,2	10 409,7	9 850,6	10 039,8	10 830,8	68 225,7	118 586,8
Obligations zéro coupon	1 131,8	262,6	133,3	161,9	55,7	3 663,8	5 409,1
Obligations à taux révisable	297,0	348,1	2 284,6	153,8	80,0	1 171,9	4 335,5
Obligations à taux variable	4 364,1	435,2	236,7	94,9	192,5	244,1	5 567,5
Obligations à taux fixe indexées inflation	1 018,7	319,8	3 626,3	1 827,3	2 250,0	9 015,0	18 057,1
Autres obligations	2 762,3	898,5	830,3	413,5	792,1	13 230,6	18 927,3
Total	18 804,1	12 673,8	16 961,7	12 691,2	14 201,2	95 551,2	170 883,3

21.4 Valeurs comptables par échéance des instruments en HTM

21.4.1 Valeur comptable au 31 décembre 2008

En M€ Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti	31/12/2008						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
HTM	99,4	137,5	198,2	119,1	81,2	319,6	955,0
Prêts et créances	15,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,4
Total	114,8	137,5	198,2	119,1	81,2	319,6	970,4

21.4.2 Valeur comptable au 31 décembre 2007

En M€ Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti	31/12/2007						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
HTM	132,0	101,6	149,4	206,2	132,0	391,7	1 112,9
Total	132,0	101,6	149,4	206,2	132,0	391,7	1 112,9

21.4.3 Valeur comptable au 31 décembre 2006

En M€ Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti	31/12/2006						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
HTM	60,1	109,7	100,9	83,1	161,2	379,5	894,5
Total	60,1	109,7	100,9	83,1	161,2	379,5	894,5

21.5 Durée moyenne des titres

Cette annexe a pour objectif de présenter la durée moyenne des titres de dettes pondérée par la valeur comptable, en années.

21.5.1 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2008

France	Italie	Brésil	Portugal	Espagne
6,5	3,6	2,2	5,2	5,3

21.5.2 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2007

France	Italie	Brésil	Portugal	Espagne
6,5	3,4	2,9	5,4	4,7

21.5.3 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2006

France	Italie	Brésil	Portugal
6,6	3,5	0,8	6,0

NOTE 22 RISQUE DE TAUX DES PASSIFS FINANCIERS

Cette annexe présente une ventilation des provisions techniques par engagement de taux.

Taux minimum garanti	31/12/2008	
	Provisions techniques (M€)	%
0% ⁽¹⁾	110 717,4	45,8
] 0% – 2%]	7 919,9	3,3
] 2% – 3%]	49 278,9	20,4
] 3% – 4%]	3 891,2	1,6
] 4% – 4,5%]	5 568,7	2,3
> 4,5% ⁽²⁾	1 224,2	0,5
UC	33 772,7	14,0
Autres ⁽³⁾	29 140,0	12,1
Total	241 513,0	100,0

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5% proviennent principalement de la filiale Caixa établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10% (cf. note 21.2).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unité de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

Taux minimum garanti	31/12/2007	
	Provisions techniques (M€)	%
0% ⁽¹⁾	98 825,2	42,0
] 0% – 2%]	8 477,7	3,6
] 2% – 3%]	46 416,1	19,7
] 3% – 4%]	4 401,9	1,9
] 4% – 4,5%]	5 515,7	2,3
> 4,5% ⁽²⁾	911,4	0,4
UC	41 506,3	17,6
Autres ⁽³⁾	29 464,0	12,5
Total	235 518,3	100,0

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5% proviennent principalement de la filiale Caixa établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10% (cf. note 21.2).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unité de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

Taux minimum garanti	31/12/2006	
	Provisions techniques (M€)	%
0 % ⁽¹⁾	85 556,7	39,3
] 0 % – 2 %]	8 940,1	4,1
] 2 % – 3 %]	40 817,1	18,8
] 3 % – 4 %]	7 891,3	3,6
] 4 % – 4,5 %]	5 440,1	2,5
> 4,5 % ⁽²⁾	532,1	0,2
UC	38 700,5	17,8
Autres ⁽³⁾	29 665,8	13,6
Total	217 543,7	100,0

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale Caixa établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10 % (cf. note 21.2).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unité de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

NOTE 23 RISQUE DE LIQUIDITÉ

23.1 Flux futurs d'actifs

L'objectif de cette annexe est de présenter l'ensemble des flux futurs d'actifs par tranche d'échéance (i.e. remboursements, coupons).

23.1.1 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2008

Intention de gestion	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	21 151	70 335	65 343	43 602
TRADING	5 849	12 190	6 225	2 305
HTM	124	660	194	104
Prêts et créances	16	1	1	2

23.1.2 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2007

Intention de gestion	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	20 999	65 387	65 372	41 017
TRADING	3 060	13 927	9 421	3 103
HTM	161	726	277	103

23.1.3 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2006

Intention de gestion	<1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	16 360	62 388	60 313	30 074
TRADING	4 019	11 882	8 456	2 458
HTM	91	553	333	96

23.2 Projections de paiements par échéance

Cette annexe présente les estimations de paiements, rachats et rachats partiels liés à des contrats d'assurance et d'investissement vie, épargne, retraite et dommages.

Le total des projections est supérieur aux soldes bilantiels publiés, car il s'agit des flux sortants capitalisés.

23.2.1 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2008

En M€	31/12/2008				
	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	13 437,1	69 584,4	57 366,5	46 096,5	137 638,7

23.2.2 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2007

En M€	31/12/2008				
	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	14 349,0	72 657,1	56 077,0	51 159,5	166 695,3

23.2.3 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2006

En M€	31/12/2006				
	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	13 361,3	64 696,3	50 321,7	43 276,4	130 827,3

23.3 Passifs immédiatement rachetables

En M€	31/12/2008
Passifs immédiatement rachetables	216 021,0
Passifs non rachetables immédiatement	26 358,8

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2008 est de 216 Md€ d'euros (208 Md€ au 31 décembre 2007). Ce montant représente les passifs des contrats d'assurance vie et d'investissement comptabilisés au bilan qui pourraient être rachetés ou transférés par les assurés, tels que stipulés par leur contrat.

Ne peuvent faire l'objet d'un tel rachat les contrats emprunteurs, les contrats de prévoyance collective, certains contrats avec sortie en rentes et les contrats "loi Madelin".

Il est à noter que ce montant maximal de contrats qui pourraient faire l'objet d'un rachat ne prend pas en compte le comportement des assurés qui tend à allonger significativement la durée effective des passifs telle que présentée dans les projections de paiements à la note 23.2.

NOTE 24 ADÉQUATION ACTIF/PASSIF DES CONTRATS EN UC

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Immeubles de placement en représentation des contrats en UC	1 276,8	1 117,1	892,1
Actifs financiers en représentation des contrats en UC	32 499,6	40 392,4	37 811,3
Titres mis en équivalence en représentation des contrats en UC (parts d'OPCVM et de SCI consolidés)	0,0	0,0	0,0
Autres actifs en représentation des contrats en UC (ex. : actifs non financiers détenus dans une SCI consolidée).	0,0	0,0	0,0
Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en UC	33 776,4	41 509,5	38 703,4
Passifs des contrats financiers en UC	10 678,0	14 200,3	15 778,9
Passifs des contrats d'assurance en UC hors provisions pour garanties plancher	23 094,7	27 306,0	22 921,6
Total passifs contrats en UC	33 772,7	41 506,3	38 700,5
Provisions pour garanties plancher	32,4	10,3	8,5
Total passifs contrats en UC	33 805,1	41 516,6	38 709,0

NOTE 25 GESTION DES RISQUES**25.1 Risque de crédit**

La stratégie pour la gestion du risque émetteur, validée par le Comité exécutif, vise à conserver un haut niveau de qualité dans les notations et une diversification dans le choix des investissements obligataires pour éviter des concentrations par émetteur, ou par zones géographiques.

Un comité des risques de contrepartie se réunit périodiquement pour fixer les limites des engagements.

La gestion du risque de crédit fait l'objet d'un *reporting* mensuel détaillé par émetteur et en fonction des différents

types de titres détenus (titres de capital, subordonnés, sécurisés etc.). L'approche qualitative (analyse de chaque émetteur par les analystes crédit de CNP Assurances) s'appuie notamment sur les travaux des agences de notation, sur les recherches des banques d'investissement et des sociétés de gestion.

CNP Assurances a développé un outil interne pour le suivi de la gestion du risque émetteur et de contrepartie. Celui-ci est inspiré d'un modèle quantitatif utilisé par des banques d'investissement.

Ce modèle a pour principal objectif de mesurer les risques de perte des portefeuilles obligataires à court, moyen et long terme pour les sociétés du groupe CNP. Il couvre l'ensemble des "cantons" du groupe CNP et peut être utilisé par les stratégies financiers pour les allocations de risque. Des

simulations peuvent être réalisées pour tester le risque d'un portefeuille de crédit.

Au 31 décembre 2008, le portefeuille obligataire du Groupe consolidé comporte 94,6 % d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 47 % bénéficient de la meilleure notation (AAA).

La note 9.7 présente le portefeuille obligataire du Groupe consolidé par notation des émetteurs.

25.2 Risque de change

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone Euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des placements des sociétés françaises du Groupe sont libellés dans une devise autre que l'euro.

Concernant le risque de change, CNP Assurances effectue une analyse de l'impact sur le résultat et les capitaux propres d'une variation de + 10 % de l'euro par rapport au dollar, à la livre sterling et au réal brésilien. Si l'impact d'une variation du dollar ou de la livre sterling sur le résultat et le capitaux propres provient de la détention d'actifs financiers libellés dans ces devises, l'exposition du Groupe au réal brésilien s'explique par la consolidation par intégration globale de la filiale brésilienne Caixa.

Analyse de sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de change au 31 décembre 2008

En M€	€/\$ + 10%	€/£ + 10%	€/BRL + 10%
Impact sur le résultat	-20,2	-3,5	-12,1
Impact sur les capitaux propres	-31,7	-6,0	-40,3

25.3 Sensibilité de la MCEV aux risques de marché

Le groupe CNP Assurances met en œuvre des tests de sensibilité pour comprendre et piloter la volatilité du résultat et des capitaux propres avec efficacité. Le management utilise particulièrement les analyses de sensibilité de la MCEV aux risques de marché et d'assurance.

CNP Assurances publie son *Embedded Value* selon les principes de la *Market Consistent European Embedded Value* (MCEV) établis par le CFO Forum (réunion des directeurs financiers des principales sociétés d'assurance européennes, créé en 2002), à l'exception de l'intégration d'une

prime de liquidité dans les taux d'actualisation des passifs, de la conservation de la méthodologie traditionnelle pour la filiale brésilienne Caixa et de l'utilisation de modèles déterministes sur les branches les moins significatives du Groupe.

CNP Assurances a retenu une méthodologie de valorisation des options financières *Market Consistent*. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2008.

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, sur la fiscalité et sur d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle direct du management du groupe CNP. Bien que les hypothèses retenues soient raisonnables, il serait possible pour certaines d'entre elles de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

La MCEV est la somme de :

- l'actif net réévalué qui correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'*In Force* ;
- la valeur du portefeuille *In Force* qui correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Cette valeur est calculée sur la base de méthodologie *Market Consistent* à l'exception de Caixa Seguros dont la méthodologie traditionnelle a été conservée. Selon cette méthodologie, aucune prime de risque n'est incluse dans les rendements et les taux d'actualisation utilisés. La courbe de référence est la courbe des taux *swap*. Cette valeur intègre la valeur intrinsèque des options et garanties présentes dans le portefeuille, mais pas la valeur temps de ces options.

La sensibilité de la MCEV aux risques de marché vise à évaluer l'impact d'une variation des taux d'intérêt et des actions sur la MCEV. Le périmètre couvert par ces analyses reprend, outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Les sensibilités étudiées sont les suivantes :

- courbe des taux +/- 100 points de base : cette sensibilité correspond à une translation immédiate de 100 points de base à la hausse et à la baisse de la courbe des taux. Cette sensibilité implique, entre autres, une modification de la valeur de marché des produits de taux et des taux d'actualisation du risque.
- baisse des marchés actions et immobiliers de 10 % : cette sensibilité correspond à une baisse immédiate de 10 % de la valeur des actions et de l'immobilier.

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et intérêts minoritaires et, le cas échéant, nettes de la participation des assurés.

Analyse de sensibilité MCEV au risque de taux d'intérêts et actions au 31 décembre 2008

En M€	Taux d'intérêt + 100bp	Taux d'intérêt - 100bp	Actions - 10%
Impact MCEV	-101	-54	-354
Périmètre : France, Italie, Brésil			

Les sensibilités aux risques d'assurance sont présentées en note 25.5.2.8.

Les sensibilités de la MCEV sont présentées pour la première fois au 31 décembre 2008. Elles remplacent les sensibilités du résultat et des capitaux propres aux risques de marché publiées au 31 décembre 2007. Aucun proforma n'a été mis en œuvre.

25.4 Gestion actif/passif

Techniques de gestion actif/passif appliquées/prise en compte des hypothèses de renouvellement et de rachat/effets d'une variation des hypothèses de rachat.

Le groupe CNP effectue régulièrement des simulations, afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarios contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif/passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances qui intègre les particularités de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarios caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarios, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

L'exposition à la baisse des taux d'intérêt

Le groupe CNP analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif/passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarios de baisse des taux.

Cela résulte de la mise en application, depuis plusieurs années, des mesures suivantes :

- limitation dans les dispositions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux ;
- mise en œuvre de la prorogation et de la "viagérisation" à taux minimum garanti 0% des contrats à prime unique à taux garanti ;
- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères ;

→ adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente.

L'exposition à la hausse des taux d'intérêt

Le groupe CNP est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan.

Au passif

→ Mise en place dans les contrats multisupports de clauses contractuelles permettant, en cas d'évolution défavorable des marchés, d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire.

→ Limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance) offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

À l'actif

→ Les obligations à taux variables et indexés représentent environ 10% des portefeuilles.

→ Une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP est couverte par des options de type Caps.

Les couvertures acquises par CNP Assurances permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté. Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

25.5 Risques d'assurance

25.5.1 Termes et conditions des contrats

25.5.1.1 Nature des risques couverts par classe de contrats et description sommaire des branches

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et nous conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite et prévoyance.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur s'engage au paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou de bonne fin ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle.

25.5.1.2 Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en euros se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent les différents types de contrats suivants :

- **capitaux différés avec contre-assurance des primes** : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- **termes fixes** : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- **mixtes** : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;
- **bons de capitalisation** : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale ; toutefois ils offrent des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats suivants :

- **comptes individuels de retraite** à adhésion facultative (art. 82) : rente viagère à la date de départ en retraite choisie par l'assuré (éventuellement réversible). Versement en capital optionnel ;
- **comptes individuels de retraite** à adhésion obligatoire (art. 83) : versement d'une rente viagère (éventuellement réversible) dont le capital constitutif est en relation directe avec le salaire perçu ;
- **régimes à prestations définies (art. 39)** : constitution d'un fonds collectif alimenté par des cotisations assises sur la masse salariale. À chaque liquidation de retraite, capitaux constitutifs prélevés sur fonds collectifs et versés au fonds de retraite. Liquidation du capital constitutif sous forme de rentes ;

→ **retraite par capitalisation collective en points (art. L. 441-1)** : rente émise lors du départ à la retraite basée sur le nombre de points acquis et la valeur de service du point. Revalorisation en fonction de la valeur de service du point ;

→ **rentes viagères immédiates ou différées** : paiement de la rente immédiatement ou à l'expiration d'un délai déterminé.

À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat :

→ **temporaires renouvelables pluriannuelles et vie entière** : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel ;

→ **rentes éducation, rentes de conjoint** : rentes temporaires ou viagères en cas de décès du parent ou du conjoint ;

→ **contrat de prévoyance** destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital ;

→ **contrat de couverture de prêts** destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de toute partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. La garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt ;

→ **contrat de prévoyance** destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire ;

→ **complémentaire maladie** destinée à couvrir les soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais à l'occasion d'une maladie ou d'un accident par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Global Nao Vida au Portugal et Caixa Seguros au Brésil. Parmi ces contrats, les garanties couvertes comprennent l'assurance construction, l'assurance automobile. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

25.5.1.3 Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfiques

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfiques. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

25.5.1.4 Politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfiques

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfiques est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfiques est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégagement des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfiques jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfiques attribuée non encore allouée est comptabilisée en provision pour participation.

25.5.1.5 Bases de détermination des taux de participation aux bénéfiques

La base de détermination des taux de participation aux bénéfiques reste assise sur la comptabilité locale.

25.5.2 Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)

25.5.2.1 Modèles d'estimation des provisions techniques

Les provisions techniques sont définies comme suit :

- **provisions mathématiques** : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré ;
- **provision pour participation aux excédents** : montant des participations aux bénéfiques attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfiques ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits ;
- **provision de gestion** : destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs ;
- **provisions pour risques croissants** : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré. Concerne les assurances des risques d'incapacité, d'invalidité et de dépendance ;
- **provision pour primes non acquises** : destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat ;

→ **provision pour risques en cours** : destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période découlant entre la date d'inventaire et la date de première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;

→ **provision pour sinistres à payer** : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

25.5.2.2 Objectifs du modèle d'estimation

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- le souci de mettre à niveau au plus vite les provisions suite aux changements de table de mortalité ;
- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

25.5.2.3 Procédure pour déterminer les hypothèses les plus significatives

Cette évaluation repose sur :

- la maîtrise des périodes inventoriées qui passe, d'une part, par la connaissance des règles relatives aux dates de comptabilisation, d'effet, de traitement informatique des différents événements techniques et de gestion et, d'autre part, des spécifications précises des traitements d'inventaire et de leur planification ;
- la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques ;
- des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, soit par sondage aléatoire, soit par recalcul exhaustif ;
- et l'évaluation régulière des risques *via* un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survénance) et du rythme de consommation des provisions.

25.5.2.4 Mesure dans laquelle les hypothèses reposent sur des variables de marché/des variables propres à l'assureur considéré

Pour les contrats d'épargne et d'assurance vie, les taux d'actualisation sont au plus égaux au taux de rendement prudemment estimés des actifs. En assurance non-vie, les taux d'actualisation des provisions sont déterminés en référence au taux de marché. Les autres hypothèses sont spécifiques à l'expérience du groupe CNP Assurances.

25.5.2.5 Justification de l'utilisation d'hypothèses différentes de celles que l'on pourrait inférer des données passées

D'une manière générale, les hypothèses s'appuient sur l'historique et ne sont pas différentes de celles que l'on pourrait inférer sur la base des observations passées. Toutefois, dans le cadre du test de suffisance du passif (LAT), nous avons utilisé des lois de rachat dynamiques qui anticipent des hausses de loi de rachat qui n'ont pu être vérifiées par les données passées. Par ailleurs, les clés de partage qui ont servi à déterminer le partage des plus-values latentes s'appuient sur les calculs d'*Embedded Value* (valeur intrinsèque) et ne sont pas issues d'une observation directe du passé, mais plutôt d'une projection raisonnable du partage des plus-values latentes suivant les principes retenus pour le calcul de l'*Embedded Value* que le groupe CNP Assurances publie chaque année.

25.5.2.6 Prise en compte des corrélations entre les différentes hypothèses

Au-delà de l'utilisation d'une loi de rachat dynamique qui corrèle niveau des rachats et niveau des taux dans le cadre du LAT, il n'y a pas de prise en compte de corrélations entre les différentes hypothèses.

25.5.2.7 Nature des incertitudes sur les flux des contrats d'assurance

Les incertitudes sur les flux des contrats d'assurance sont essentiellement liées au rythme d'émergence des flux : rachats, décès et autres prestations.

25.5.2.8 Sensibilité de la MCEV à une variation des rachats et de la sinistralité

La sensibilité de la MCEV à une baisse des rachats de 10 % est de + 158 M€ au 31 décembre 2008. Par ailleurs, une baisse de 5 % de la sinistralité (risque de mortalité et invalidité) impacterait de + 107 M€ la MCEV au 31 décembre 2008.

25.5.3 Concentration du risque d'assurance

25.5.3.1 Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la Société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance de CNP Assurances est définie en Directoire et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation *via* des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (*excess* par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

25.5.3.2 Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en XS Catastrophe par des réassureurs professionnels.

→ **Portefeuille individuel** : l'ensemble des portefeuilles individuels (affaires directes et des acceptations auprès de CNP Assurances souscrites par les filiales (LBPP, CNP Vita, CNP Vida et Global Vida) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Catastrophe Décès-PTIA auprès de réassureurs du marché comme suit. Un événement catastrophique est constitué d'au moins cinq victimes, CNP Assurances conserve 10 PASS par événement, les réassureurs couvrent 1 000 PASS par événement et 2 000 PASS par exercice. (PASS : Plafond annuel de la Sécurité sociale : 33 276 € en 2008).

→ Portefeuille collectif

a) ensemble des portefeuilles collectifs (affaires directes nettes des coassurances cédées et acceptations en quote-part souscrites par des institutions de prévoyance et des mutuelles) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 dans le cadre du pool Bureau Commun des Assurances Collectives qui prévoit successivement la rétention des deux plus gros sinistres par assureur, une coassurance marché de 30 M€ (dont la part CNP représente 26 %), une réassurance souscrite par le pool auprès de réassureurs externes selon trois tranches : tranche 1 : 20XS 30 M€ ; tranche 2 : 100 XS 50 M€ ; tranche 3 : 250 XS 150 M€ avec une reconstitution payante à 200 % sauf pour le nucléaire et le terrorisme NBC ; un événement est défini à partir de trois victimes.

b) Par ailleurs, les protections Catastrophes accordées par CNP Assurances à des institutions de prévoyance et des mutuelles sont rétrocédées auprès de réassureurs du marché. L'événement est défini à partir de trois victimes, la conservation de CNP Assurances et des organismes de prévoyance (ceux-ci intervenant en priorité pour leurs deux ou trois "têtes sinistrées" les plus élevées) est de 3 M€ par événement et l'engagement des réassureurs couvre 30 M€ par événement et 60 M€ par exercice à l'exception des risques nucléaire et le terrorisme NBC pour lesquels la couverture par exercice est limitée à 30 M€.

L'ensemble des portefeuilles du groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de Décès-IPA3 d'un assuré au-delà de 40 PASS.

Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée et porte sur :

- **les populations assurées** : pyramide des âges, dispersion des garanties souscrites, concentration de population ;
- **les assurés indemnisés** : nombre, volume et cause des sinistres ; approfondissement des dossiers les plus importants ;
- les résultats enregistrés en assurance et en cession en réassurance ;

Les échanges de flux avec les réassureurs ont lieu trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le traité ; les éléments de crédit et de débit font l'objet d'une

mise d'accord systématique entre CNP Assurances et ses réassureurs : il n'existe pas de litige en suspens.

Le portefeuille d'assurances dommages et responsabilité civile, détenu par le groupe CNP au Portugal à travers sa filiale Global Nao Vida, est également couvert par une protection de marché *via* 13 Réassureurs ; les programmes sont réévalués chaque année.

25.5.4 Options, garanties et dérivés incorporés non séparés

Informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt ou au risque de marché générés par des dérivés incorporés (si dérivés pas à la JV).

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme,
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de huit ans au plus,
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Une ventilation des provisions techniques détaillant les engagements de taux des contrats d'épargne en euros est présentée dans la note 22.

25.5.5 Risque de crédit (spécificités des contrats d'assurance)

25.5.5.1 Informations sur le risque lié à la réassurance souscrite/termes et conditions des garanties reçues ou données

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en *excess* apportées à CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.

25.5.5.2 Informations sur le risque lié aux contrats d'assurance crédit et aux garanties financières/informations sur le risque lié aux comptes courants intermédiaires

Les contrats d'assurance présentent des risques spécifiques, tels que les risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit.

Les assignations enregistrées en 2008 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccord sur les positions prises par CNP Assurances enregistrent une baisse de 8 % par rapport à l'exercice 2007. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 5 %, ce qui porte à 1 672 les procès en cours au 31 décembre 2008. Cette baisse est moindre que celle enregistrée en 2007 (8 %), car le nombre de dossiers classés a diminué de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par CNP Assurances tant en assurance individuelle que collective.

Les litiges portent pour les deux tiers sur les clauses liées au risque incapacité de travail temporaire, et de façon secondaire sur le risque décès.

On peut également identifier des risques émergents d'assurance. Certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant CNP à un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences lourdes pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester.

25.6 Gestion des risques

Objectifs de gestion des risques et méthodes pour atténuer ses risques/politique de souscription (y compris sélection des risques)/politique de tarification/méthodes d'évaluation des risques.

Le groupe CNP s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé vis-à-vis de ses actionnaires. Ces outils de pilotage doivent permettre :

- de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs ;
- de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et de prendre, si nécessaire, les mesures correctrices pour les atteindre ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

Ces outils sont utilisés pour mesurer l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats ainsi que la bonne adéquation de la tarification, ces deux éléments faisant l'objet d'études systématiques et spécifiques.

Plus précisément :

→ le plan de marche permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue ;

→ le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

Le dispositif général de prévision

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du Plan de Marché de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen-long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

→ modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite ;

→ modèle spécifique aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération ;

→ modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle et collective intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques ;

→ modèle de suivi des engagements de rentes.

L'analyse est menée à un niveau détaillé, puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la stabilisation de l'environnement financier et le maintien des parts de marché de l'entreprise. Des scénarios alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CNP Assurances tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes 3.9 et 19.3 de l'annexe concernant les changements de modalités de dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente.

— 1 OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que

— 2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur équilibre financier. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes

comptables. Ces conditions sont décrites dans la note 3.2 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce.

→ Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes du groupe sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques et les valeurs de portefeuilles. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées respectivement dans les notes 3.8 et 3.12 aux états financiers. Nous avons en particulier apprécié le caractère adéquat des méthodes employées, et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire du Groupe et de son expérience. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

→ Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de recouvrabilité effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans la note 3.8 de l'annexe. Nous nous sommes assurés que les approches d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par le Groupe.

→ Les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 3.9 aux états financiers. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités d'évaluation ainsi que de la cohérence de la classification retenue avec la documentation établie par le Groupe.

→ Dans le contexte spécifique de la crise financière, nous avons examiné les modalités de recensement des expositions du Groupe ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information fournie dans les notes relatives aux instruments financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

— 3 VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 10 mars 2009
Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Régis Tribout
Associé

Mazars & Guérard
Pascal Parant
Associé

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2008 (EXTRAITS)

BILAN

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Actif			
Actifs incorporels	23,5	24,0	40,2
Placements en euros	198 528,0	185 378,5	98 833,1
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	19 734,8	26 266,1	12 207,1
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	5 485,1	5 230,0	4 854,2
Créances	4 122,2	3 449,8	2 045,4
Autres actifs	482,7	551,0	618,3
Comptes de régularisation actif	6 095,1	5 526,4	3 363,6
Différence de conversion	48,0	77,0	30,1
Total actif	234 519,5	226 502,8	121 991,9

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Passif			
Capitaux propres	7 316,5	6 724,5	5 408,6
Passifs subordonnés	3 979,0	3 979,0	3 488,0
Provisions techniques brutes	191 755,1	178 034,1	94 208,3
Provisions techniques des contrats en unités de compte	19 734,8	26 266,1	12 207,1
Provisions pour risques et charges	56,3	99,4	74,1
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	31,6	20,0	27,3
Autres dettes	10 392,6	9 986,0	5 864,5
Comptes de régularisation passif	1 253,7	1 393,7	714,0
Différence de conversion			
Total passif	234 519,5	226 502,8	121 991,9

ENGAGEMENTS HORS BILAN

En M€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
1. Engagements reçus	39 438,5	31 859,4	19 377,5
2. Engagements donnés	13 531,1	5 328,7	3 532,9
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés			20,0
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente	4,0	3,7	
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	6 030,3	3 209,2	2 880,9
2d. Autres engagements donnés	7 496,8	2 115,8	632,0
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	5 509,7	5 487,8	5 169,4

COMPTES DE RÉSULTAT

En M€ Compte technique non-vie	Opérations nettes		
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Primes acquises	19,8	36,0	20,0
Produit des placements alloués	6,6	8,6	7,9
Autres produits techniques	0,0		
Charges des sinistres	-19,9	-21,4	-17,2
Charges des autres provisions techniques	17,5	-8,5	-3,6
Participation aux résultats	0,4	0,0	0,0
Frais d'acquisition et d'administration	-1,9	-13,3	-15,0
Autres charges techniques	-0,0	-0,3	-0,1
Variation de la provision pour égalisation			
Résultat technique de l'assurance non-vie	22,5	1,1	-8,0

En M€ Compte technique vie	Opérations nettes		
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Primes	22 317,3	24 535,6	15 056,4
Produits des placements	11 532,7	10 216,9	5 419,1
Ajustements ACAV (plus-values)	1 653,5	2 920,4	1 355,8
Autres produits techniques	33,3	19,6	50,7
Charges des sinistres	-14 781,6	-14 925,5	-8 800,3
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-664,2	-8 548,6	-5 666,6
Participation aux résultats	-6 742,8	-7 184,1	-4 071,0
Frais d'acquisition et d'administration	-2 012,7	-2 082,0	-1 090,8
Charges des placements	-4 056,5	-1 616,5	-1 114,0
Ajustement ACAV (moins-values)	-6 680,4	-2 344,7	-613,2
Autres charges techniques	-18,3	-60,0	-39,1
Résultat technique de l'assurance vie	580,5	931,0	487,1

En M€ Compte non-technique	Opérations nettes		
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat technique de l'assurance non-vie	22,5	1,1	-8,0
Résultat technique de l'assurance vie	580,5	931,0	487,1
Produits des placements	423,3	360,9	303,0
Charges des placements	-148,9	-57,1	-62,3
Produits des placements transférés	-6,6	-8,6	-7,9
Autres produits non techniques	391,1	2,6	0,2
Autres charges non techniques	-2,1	-3,4	-1,8
Résultat exceptionnel	-10,7	-4,1	-29,9
Participation des salariés	-17,3	-14,1	-13,1
Charges d'impôts	-261,0	-285,5	-113,7
Résultat de l'exercice	970,9	922,7	553,7

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En €	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Capital en fin d'exercice (en milliers)					
Capital social en milliers	594 151,3	594 151,3	554 541,2	554 541,2	554 541,2
Nombre d'actions ordinaires existantes	148 537 823	148 537 823	138 635 302	138 635 302	138 635 302
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers)					
Chiffre d'affaires hors taxes	22 817 646,7	25 010 600,5	15 491 627,2	11 738 882,7	10 404 118,8
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1 301 111	1 295 608,0	713 358,4	812 239,9	822 744,3
Impôt sur les bénéfices	260 974,5	285 509,6	113 740,1	166 632,0	270 044,0
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	970 902,8	922 744,0	553 653,6	605 146,0	523 144,4
Résultats par action (en unité)					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	8,76	8,72	5,15	5,86	5,93
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	6,54	6,21	3,99	4,37	3,77
Dividende attribué à chaque action*	2,85	2,85	2,30	1,91	1,66
Personnel					
Effectif moyen pendant l'exercice	3 357	3 261	3 247	3 199	3 043
Montant de la masse salariale de l'exercice y compris avantages sociaux (en milliers d'euros)	254 495,8	242 250,1	224 539,1	207 562,8	201 760,2

* Proposition de dividende à distribuer en 2009.
Le nominal de l'action est égal à 4 €.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2008

En K€ Filiales et participations	Siège social	Devise	Capital
-------------------------------------	--------------	--------	---------

A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication

I – Filiales (détenues à plus de 50 %)

Âge d'or Expansion ⁽³⁾	28, rue Jules-Didier – 10120 Saint-André-les-Vergers	EUR	5 038
Assurbail ⁽¹⁾	56, rue de Lille – 75007 Paris	EUR	177 408
Barclays European Fund III G	Condor House St Paul's Churchyard – Londres, Royaume-Uni	EUR	ND
Bridgepoint Europe IV	30 Warwick Street-Londres W1B5AL, Royaume-Uni	EUR	ND
Caixa Seguros ⁽²⁾	SCN Quadra 01 Lote A Ed. N° 1 – 15°, 16° e 17° Andares, Brésil	EUR	230 105
Cicoge ⁽¹⁾	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	37 320
Cimo ⁽¹⁾	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	213 022
CNP Brasil Holding	Setor Comercial Norte, Quadra 01, Bloco A, n°77, Sala 1702, parte Edificio n°1, CEP 70710-900, Brésil	EUR	ND
CNP Capeor ⁽³⁾	39 ^e , Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine – 75014 Paris	EUR	458
CNP UniCredit Vita ⁽²⁾	Piazza Durante 11 – 20131 Milan – Italie	EUR	92 699
CNP Caution ⁽¹⁾	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	7 683
CNP IAM ⁽¹⁾	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	30 500
CNP International ⁽¹⁾	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	22 875
CNP Marfin Laiki Bank	64, Arch. Makarios III avenue & 1 Karpenisiou Str, 1077 Nicosia – Chypre	EUR	ND
CNP Seguros de Vida ⁽²⁾	Avenue Leandro Nalem 1002-piso 13 – Buenos Aires, Argentine	EUR	2 014
Écureuil Vie Crédit	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	30 037
Écureuil Vie Investment	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	10 935
Filassistance International ⁽³⁾	108, bureaux de la Colline – 92213 Saint-Cloud Cedex	EUR	3 500
Global ⁽²⁾	Avenue Duque d'avila, 171 – 1069-031 – Lisbonne, Portugal	EUR	16 250
Global Vida ⁽²⁾	Avenue Duque d'avila, 171 – 1069-031 – Lisbonne, Portugal	EUR	9 000
Ilot A5B ⁽¹⁾	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	42 199
Infra-Invest	5, allée Scheffer L-2520 – Luxembourg	EUR	ND
Infrastructure Partners ⁽⁴⁾	9, rue de Téhéran – 75008 Paris	USD	6 584
Investissement Trésor Vie ⁽¹⁾	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	22 418
L'Amiral ⁽¹⁾	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	30 490
OPCI 1 ⁽³⁾	147, bd Haussmann – 75008 Paris	EUR	1 051
Prévimut ⁽¹⁾	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	88 000
Préviposte ⁽¹⁾	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	125 813
SC Rue de Rennes ⁽¹⁾	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	9
SCI AEP ⁽¹⁾	1-3, rue des Italiens – 75009 Paris	EUR	118 563
SCI AEP ⁽²⁾	1-3, rue des Italiens – 75009 Paris	EUR	85 537
SCI AEP 3 ⁽¹⁾⁽³⁾	1-3, rue des Italiens – 75009 Paris	EUR	199 624
SCI AEP 4 ⁽¹⁾⁽³⁾	1-3, rue des Italiens – 75009 Paris	EUR	101 740
SCI AEP 5 ⁽¹⁾	1-3, rue des Italiens – 75009 Paris	EUR	6 361
SCI AEP 6 ⁽¹⁾	1-3, rue des Italiens – 75009 Paris	EUR	12 609
SCI AEP 7 ⁽¹⁾	1-3, rue des Italiens – 75009 Paris	EUR	6 741
SCI Assur immeuble (+ revalo des Acav) ⁽³⁾	1-3, rue des Italiens – 75009 Paris	EUR	230 462

(1) Les données sont provisoires pour les colonnes : Capital, Capitaux propres autres que capital et résultat, Total bilan, Chiffre d'affaires, Bénéfice ou perte. En cours de validation par les CAC.

(2) Les données renseignées sont les données figurant dans l'annexe au 31 décembre 2008.

(3) Les données renseignées sont les données au 31 décembre 2008.

(4) Les données renseignées sont les données au 30 juin 2008 (clôture décalée).

Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés
-2 736	2 865	6 348	0	100,0%	0	1 874	-220	0
27 783	474 731	157 381	2 600	79,9%	100 981	12 684	13 871	12 680
ND	ND	30 000	10 000	60,0%	0	ND	ND	0
ND	ND	16 500	500	66,0%	0	ND	ND	0
149 934	4 081 297	437 321	437 321	51,8%	0	1 138 437	212 228	25 692
71 151	131 382	201 218	116 518	100,0%	9	9 399	8 121	9 902
114 324	361 944	579 122	69 004	93,0%	0	18 930	8 019	15 854
ND	ND	8 128	8 128	100,0%	0	ND	ND	0
1 955	3 384	6 000	0	100%	1 300	3 553	-1 017	0
283 969	14 721 565	575 000	575 000	57,5%	0	2 885 726	66 705	7 550
253	70 022	7 683	7 683	100,0%	0	2 377	-402	0
704 669	7 495 566	245 595	245 595	100,0%	0	2 075 476	270 584	0
32 203	127 628	23 325	23 325	100,0%	0	92 877	3 889	2 775
ND	ND	145 290	145 290	50,1%	0	ND	ND	0
2 851	21 618	6 060	3 352	76,5%	6	4 796	609	447
75	93 027	30 037	30 037	100,0%	0	ND	3 502	3 334
317 797	328 732	329 475	329 475	100,0%	55 000	ND	-17	0
1 718	10 296	10 087	2 033	100,0%	0	7 446	1 806	180
21 900	240 977	50 511	50 511	83,5%	0	143 932	10 396	7 120
6 239	276 169	26 274	26 274	83,6%	0	35 983	309	156
9 309	80 120	52 731	52 731	100,0%	21 042	7 207	3 751	1 605
ND	ND	56 901	14 901	60,0%	18 526	ND	ND	0
0	6 561	26 549	26 549	64,9%	0	0	-74	0
55 918	730 014	22 410	22 410	100,0%	0	7 730	1 934	3 146
0	88 546	30 490	30 490	100,0%	51 592	6 768	2 270	414
0	1 059	9 324	9 324	91,7%	0	0	-2	0
1 013	531 349	86 597	3 158	90,0%	0	0	1 790	2 389
318 170	8 752 671	125 770	125 770	100,0%	0	246 845	38 992	33 000
534	53 495	16 420	16 420	99,8%	34 431	5 757	0	0
-5 925	143 712	127 911	127 911	86,3%	0	14 038	24 088	0
18 207	105 482	104 617	104 617	100,0%	0	3 563	9 302	0
121 757	855 549	252 165	252 165	78,0%	262 211	3 970	17 042	40 452
110 715	298 265	168 599	168 599	100,0%	83 465	2 764	17 844	0
1 114	8 682	11 224	11 224	100,0%	0	1 236	969	0
-7 476	36 661	6 045	3 312	81,2%	0	2 509	29 721	11 557
1 326	11 051	9 252	9 252	100,0%	0	628	144	0
185 285	418 346	826 239	826 239	100,0%	0	ND	11 934	0

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2008 (suite)

En K€ Filiales et participations	Siège social	Devise	Capital
SCI de CNP Assurances ⁽¹⁾	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	59 711
SCI Quai de Seine	1-3, rue des Italiens – 75009 Paris	EUR	1 438
Skandia Vida ⁽²⁾	El Plantio Calle Ochandiano n°10 Planta 2a – 28023 Madrid	EUR	46 877
Sogestop G ⁽¹⁾	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	11 167
UBS International Infrasstruct	8, avenue Hoche – 75008 Paris	EUR	ND
II – Participations (détenues entre 10 et 50 %)			
APEH France Investissement ⁽¹⁾	AGF Private Equity, 3, bd des italiens – 75113 Paris Cedex 02	EUR	ND
August II-A	August Equity LLP, 10, Bedford Street London WC2E 9HE – Royaume-Uni	GBP	ND
La Banque Postale Prévoyance (ex- Assurposte) ⁽¹⁾	83, bd du Montparnasse – 75006 Paris	EUR	5 202
Captiva Capital Partners II ⁽³⁾	41, avenue de la Liberté L-1931 – Luxembourg	EUR	33
Captiva Capital Partners III ⁽³⁾	41, avenue de la Liberté L-1931 – Luxembourg	EUR	30
CDC Capital III B-A	148, rue de l'Université – 75007 Paris	EUR	ND
CDC Service Industrie 2-A	TMM – 33, avenue du Maine – BP 179 – 75755 Paris Cedex 15	EUR	ND
Centre Commercial la Défense ⁽³⁾	15, parvis – Paris-La Défense 92800	EUR	3 048
China Equity Links O	TX Private Equity – 9, avenue de l'Opéra – 75001 Paris	EUR	ND
Défense CB3 ⁽³⁾	117, quai du Président-Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux	EUR	38
Developpement PME IV-A	152, avenue de Malakoff – 75116 Paris	EUR	ND
Eiffel Partners ⁽³⁾	41, avenue de l'Opéra – 75002 Paris	EUR	540
ESDF IV	P.O. Box 255 – Trafalgar Court – Les Banques – St Peter Port GY1 3QL Channel Islands – Guernesey	EUR	ND
ETMF III -A	Orkos Capital 34, bd Haussman – 75009 Paris	EUR	ND
Eurocore ⁽¹⁾	10, bd Royal – Luxembourg	EUR	ND
Eurooffice SAS (Imm) ⁽⁴⁾	1-3, rue des Italiens – 75009 Paris	EUR	41 524
Foncière CNP ⁽¹⁾	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	18
Foncière Image ⁽³⁾	1-3, rue des Italiens – 75009 Paris	EUR	42 980
Fondinvest VIII	33, rue de la Baume – 75008 Paris	EUR	ND
JV-Sino-French-Life Insurance CO LTD	12F, Hua Bin International Plaza, 8 Yong An Dond Li Jian Guao Men Avenue Chao Yang District, Beijing, République populaire de Chine	EUR	200 000
Lehman Brothers European Mezza	399, Park Avenue – 10022 New York – USA	EUR	ND
Lehman Crossroads XVII-A	325, North Sy Paul Street – Suite 4900 TX 75201 Dallas – USA	USD	ND
Mantra Invest Feeder 3	1, bd de la Madeleine – 75001 Paris	EUR	ND
Masseran France Selection 1-A	47, avenue George-V – 75008 Paris	EUR	ND
MEIF III	9-12 The Grange St Peter Port – Guernesey	EUR	ND
Montaigne Capital	28, rue Bayard – 75008 Paris	EUR	ND
Natixis Global Asset Management ⁽³⁾	7, place des cinq-martyrs-du-lycée-Buffon BP 541 – 75725 Paris	EUR	90 843
OCM European Principal	27, Knightsbridge London SW1X 7LY – Royaume-Uni	EUR	ND
Ofelia ⁽³⁾	Chez A3C 42, avenue Raymond-Poincaré – 75116 Paris	EUR	12 609

(1) Les données sont provisoires pour les colonnes : Capital, Capitaux propres autres que capital et résultat, Total bilan, Chiffre d'affaires, Bénéfice ou perte. En cours de validation par les CAC.

(2) Les données renseignées sont les données figurant dans l'annexe au 31 décembre 2008.

(3) Les données renseignées sont les données au 31 décembre 2008.

(4) Les données renseignées sont les données au 30 juin 2008 (clôture décalée).

Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés
35 524	98 561	130 742	76 209	100,0%	0	4 755	2 465	3 624
ND	ND	617	617	100,0%	7 422	ND	ND	0
15 786	1 517 105	78 526	78 526	94,0%	0	112 930	7 314	0
-11 251	5	11 167	0	100,0%	62	0	-11	0
ND	ND	45 764	15 764	100,0%	0	ND	ND	0
ND	ND	7 000	4 000	10,0%	0	ND	ND	0
ND	ND	10 110	10 110	15,6%	0	ND	ND	0
98 376	825 017	94 061	94 061	50,0%	0	150 541	20 110	8 407
-188	223 325	38 824	38 824	36,3%	52 038	9 213	-182	0
-2 919	450	24 722	24 722	33,3%	12 853	2 970	2 923	0
ND	ND	112 542	4 689	48,3%	0	ND	ND	0
ND	ND	23 117	1 449	26,6%	0	ND	ND	0
1	361 183	27 567	27 567	22,0%	41 177	50 804	22 610	4 974
ND	ND	6 150	6 150	17,7%	0	ND	ND	0
13 175	156 521	22 604	22 604	25,0%	4 729	15 547	4 655	164
ND	ND	14 850	14 850	15,8%	0	ND	ND	0
-763	53 977	50 635	50 635	38,2%	11 833	1 431	2 200	0
ND	ND	9 935	0	50,0%	0	ND	ND	0
ND	ND	7 999	7 999	10,0%	0	ND	ND	0
ND	ND	55 324	38 634	29,9%	7 857	ND	ND	107
11 511	120 050	12 344	9 513	19,4%	14 250	6 656	-4 076	0
272	53 830	8 720	8 720	47,9%	17 469	9 370	5 327	2 410
18 254	110 205	32 226	32 226	50,0%	3 149	9 553	4 049	0
ND	ND	13 000	2 000	13,3%	0	ND	ND	0
ND	ND	12 250	12 250	50,0%	0	ND	ND	0
ND	ND	10 000	10 000	50,0%	0	ND	ND	0
ND	ND	9 160	3 664	19,2%	0	ND	ND	0
ND	ND	12 000	12 000	24,5%	0	ND	ND	0
ND	ND	14 850	1 980	16,7%	0	ND	ND	0
ND	ND	44 047	44 047	50,0%	0	ND	ND	0
ND	ND	9 717	9 717	14,3%	0	ND	ND	0
2 173 002	2 850 099	310 180	310 180	11,3%	0	14 914	187 842	43 473
ND	ND	10 516	1 001	35,0%	0	ND	ND	0
23 210	37 906	11 916	11 916	33,3%	55 072	0	2 082	651

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2008 (suite)

En K€ Filiales et participations	Siège social	Devise	Capital
Office 2	38, Parc d'activités Capellen – L8308 Capellen – Luxembourg	EUR	31 000
Onze Private Equity	Schuetzenstrasse 6, P.O. Box – 8808 Pfaeffikon	EUR	ND
Partech Ventures V	49, avenue Hoche – 75008 Paris	EUR	ND
PB6 ⁽³⁾	31, rue de Mogador – 75009 Paris	EUR	23 500
PBW 2	5, allée Scheffer – 2520 Luxembourg – Luxembourg	EUR	ND
Previsol ⁽⁴⁾	25, de Mayo 445 – Capital Federal	EUR	6 572
Pyramides ⁽¹⁾	42, avenue Raymond-Poincaré – 75116 Paris	EUR	51 103
SAS Foncière II ⁽¹⁾	1-3, rue des Italiens – 75009 Paris	EUR	32 710
SCI Foncière Alpecureuil ⁽¹⁾	1-3, rue des Italiens – 75009 Paris	EUR	259
SCI Ilot 13 ⁽¹⁾	50-56, rue de la Procession – 75015 Paris	EUR	45 000
SCI Le Sextant/A3C X1	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	ND
SCI Vivier Merle ⁽¹⁾	1-3, rue des Italiens – 75009 Paris	EUR	13 750
SG AM AI Private Value A	2, place de la Coupole – 92078 Paris-La Défense	EUR	ND
Sonae ⁽³⁾	Gernsey Ltd Partnership	EUR	540 000

B – Renseignements globaux concernant les participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication

Filiales françaises	–
Filiales étrangères	–
Participations dans les sociétés françaises	–
Participations dans les sociétés étrangères	–

C - Renseignements globaux sur les titres (A + B)

Filiales françaises	–
Filiales étrangères	–
Participations dans les sociétés françaises	–
Participations dans les sociétés étrangères	–

(1) Les données sont provisoires pour les colonnes : Capital, Capitaux propres autres que capital et résultat, Total bilan, Chiffre d'affaires, Bénéfice ou perte. En cours de validation par les CAC.

(2) Les données renseignées sont les données figurant dans l'annexe au 31 décembre 2008.

(3) Les données renseignées sont les données au 31 décembre 2008.

(4) Les données renseignées sont les données au 30 juin 2008 (clôture décalée).

Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés
ND	ND	625	625	49,7%	0	ND	ND	0
ND	ND	25 300	2 000	21,6%	0	ND	ND	0
ND	ND	10 005	0	20,0%	0	ND	ND	0
-4 940	201 380	7 622	7 622	25,0%	32 782	23 859	6 710	1 595
ND	ND	23 389	22 431	17,2%	0	ND	ND	0
7 330	ND	7 227	0	29,8%	0	6 914	-1 455	0
2 500	110 919	23 881	23 881	45,0%	23 246	0	2 356	1 207
2	55 144	12 558	12 558	21,8%	8 237	0	-129	0
1 620	2 456	1 318	1 318	50,0%	0	372	463	60
0	114 567	22 500	22 500	50,0%	32 835	7 411	-1 718	0
ND	ND	2 911	2 911	23,2%	5 867	ND	ND	0
2 206	20 721	5 727	5 727	33,3%	1 034	2 468	1 585	273
ND	ND	16 008	16 008	19,5%	0	ND	ND	0
97 258	754 304	80 000	80 000	14,8%	0	39 889	116 887	667
-	-	11 871	11 871	-	50 380	-	-	0
-	-	0	0	-	0	-	-	0
-	-	47 592	41 495	-	89 508	-	-	5 719
-	-	6 648	5 861	-	0	-	-	0
-	-	3 672 774	2 720 901	-	667 896	-	-	140 912
-	-	1 430 511	1 349 804	-	18 533	-	-	40 963
-	-	941 600	766 277	-	341 187	-	-	68 933
-	-	368 076	294 170	-	72 748	-	-	774

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

— 1 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce et de l'article R. 322-7 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier

la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Autorisation délivrée au Directeur général en vue de la conclusion d'un pacte d'actionnaires relatif à Suez-Environnement

Personnes concernées

Les personnes concernées par cette convention sont MM. Edmond Alphandéry, Augustin de Romanet, Jérôme Gallot, André Laurent Michelson, Franck Silvent, Pierre Hériaud et Dominique Marcel.

Nature et objet

Votre Conseil d'administration du 4 mars 2008 a autorisé M. Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à conclure et signer un pacte d'actionnaires relatif à Suez-Environnement.

Modalités

Ce pacte, signé par CNP Assurances le 5 juin 2008, s'inscrit dans le cadre de la restructuration du groupe Suez et de la filialisation de Suez Environnement. Il a pour but principal de stipuler les termes nécessaires à la stabilité de l'actionnariat de référence de la Société afin de lui permettre de mettre en œuvre son projet stratégique de développement.

1.2 Autorisation délivrée au Directeur général en vue de la conclusion d'un mandat de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières avec Natixis AM

Personnes concernées

Les personnes concernées par cette convention sont MM. Henri Proglia, Nicolas Mérindol et Charles Milhaud.

Nature et objet

Votre Conseil d'administration du 24 juin 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à conclure et signer un mandat de gestion de valeurs mobilières avec Natixis AM.

CNP Assurances avait confié à Natixis AM la gestion en son nom et pour son compte de certains de ses actifs. Compte tenu de l'évolution des prestations fournies et de la fusion de CNP Assurances avec Écureuil Vie, la convention de 1998 a été résiliée ainsi que le mandat de gestion entre Écureuil Vie et Natixis AM. Un nouveau mandat de gestion s'est donc substitué aux contrats d'origine.

Selon ce contrat, CNP Assurances donne tous pouvoirs à Natixis AM, dans les limites de la réglementation applicable et des orientations et directives définies par CNP Assurances, pour assurer en son nom et pour son compte, ou pour le compte de ses différentes filiales d'assurance, dans le cadre des mandats dont elle est investie, la gestion financière des portefeuilles visés par la convention et des liquidités déposées sur un compte numéraire associé.

Modalités

Natixis AM, au titre de son activité de gestion financière, perçoit une rémunération définie comme suit :

- un montant forfaitaire annuel par portefeuille (à l'exception des portefeuilles ne comportant que des OPCVM) ;
- un montant calculé selon une tarification dégressive en fonction de l'encours et de la nature des titres détenus.

Au titre de l'exercice 2008, le montant à la charge de votre société s'élève à 22,5 M€.

1.3 Autorisation délivrée au Directeur général en vue de la conclusion d'un mandat de gestion en investissements immobiliers avec AEW Europe

Personnes concernées

Les personnes concernées par cette convention sont MM. Henri Proglia, Augustin de Romanet, Nicolas Mérindol et Charles Milhaud.

Nature et objet

Votre Conseil d'administration du 24 juin 2008 a autorisé M. Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de

CNP Assurances, à conclure et signer un mandat de conseil et de gestion en investissements immobiliers avec AEW Europe.

La gestion des actifs immobiliers ou de sociétés immobilières détenus initialement par Écureuil Vie avait été confiée à la société AEW Europe en vertu d'un contrat de gestion d'actifs en date du 11 novembre 1998. Ce contrat a été dénoncé par Écureuil Vie en date du 31 décembre 2006 puis prorogé jusqu'au 30 juin 2008. Ce contrat est remplacé par le contrat-cadre signé le 11 juillet 2008.

Selon ce contrat, CNP Assurances confie à AEW Europe l'ensemble de la gestion des biens immobiliers définis par la convention, l'assistance et le conseil pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement et d'arbitrage des nouveaux actifs ainsi que des actifs et participations détenus par Écureuil Vie qui sont détenus aujourd'hui par CNP Assurances.

Modalités

AEW Europe perçoit une rémunération définie comme suit :

- au titre de la gestion des biens immobiliers : un pourcentage des loyers encaissés hors taxes et hors charges qui est fonction du type de bien ;
- au titre de la gestion patrimoniale stratégique : un pourcentage des loyers encaissés hors taxes et hors charges pour les actifs pour lesquels AEW Europe assure la mission de gestion locative et technique ou une rémunération forfaitaire au titre de la gestion patrimoniale stratégique pour les biens pour lesquels AEW Europe n'assure pas de mission de gestion locative et technique ;
- au titre de la gestion corporate : une rémunération forfaitaire annuelle ;
- au titre de la gestion des travaux : une rémunération assise sur le montant des travaux hors taxes facturés ;
- au titre de la mission de consolidation : une rémunération forfaitaire annuelle ;
- un pourcentage du prix d'acquisition et/ou de cession de la valeur des biens immobiliers acquis ou cédés avec son concours.

Au titre de l'exercice 2008, le montant à la charge de votre société s'élève à 3 M€.

1.4 Autorisation délivrée au Directeur général en vue de la cession de la participation de CNP Assurances dans la filiale CNP Seguros de Vida à Caixa Seguros ainsi que la cession de la majeure partie des participations de CNP Assurances en Argentine à la société holding brésilienne CNP Assurances Brasilia Limitada

Personnes concernées

Les personnes concernées par cette convention sont MM. Gilles Benoist, Antonio Borgès et Jérôme Gallot.

Nature et objet

Votre Conseil d'administration du 17 septembre 2008 a autorisé M. Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à procéder à la cession de la participation de CNP Assurances dans sa filiale CNP Seguros de Vida à Caixa Seguros, filiale de CNP Assurances ainsi que la cession de la majeure partie des autres participations minoritaires détenues par CNP Assurances en Argentine à la société brésilienne CNP Assurances Brasilia Limitada ("CNP BHL"), filiale de CNP Assurances.

Modalités

La cession de la participation CNP Seguros de Vida n'est pas intervenue au cours de l'exercice 2008 : elle est soumise à l'accord de la Caixa Economica Federal.

Des contrats de cession ont été signés en décembre 2008 pour les participations suivantes en Argentine : Provincia Seguros de Vida (pour un montant de 2 084 526 €), Previsol Compania de Seguros de Retiro (pour un montant de 1 000 €) et Asociart (pour un montant de 180 058,94 pesos ARS).

Un accord de vente a été signé en décembre 2008 pour la participation Previsol Compania de Seguros de Vida pour un prix de 44 700 pesos ARS.

Pour les autres participations en Argentine : Provincia Aseguradora de Riesgos des Trabajo et Previsol Administradora de Fondos de Jubilaciones y Pensiones, aucune cession n'est intervenue en 2008.

1.5 Souscription à l'augmentation de capital de Dexia**Personnes concernées**

Les personnes intéressées par cette convention sont MM. Augustin de Romanet et Gilles Benoist.

Nature et objet

Votre Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2008 a autorisé M. Gilles Benoist, Directeur général de CNP Assurances, au nom et pour le compte de la Société, à passer et signer tous actes, documents contractuels en vue de souscrire à l'augmentation de capital réservée de la société franco-belge Dexia.

Modalités

CNP Assurances a, au cours de l'exercice, souscrit 29 088 583 actions de Dexia au prix unitaire de 9,90 €, soit un montant total de 288 M€.

1.6 Autorisation délivrée au Directeur général en vue de la conclusion d'un avenant au Pacte d'actionnaires relatif à Suez-Environnement**Personnes concernées**

Les personnes concernées par cette convention sont MM. Edmond Alphandéry, Augustin de Romanet, Gilles Benoist, Jean-Paul Bailly et Xavier Musca.

Nature et objet

Votre Conseil d'administration du 21 octobre 2008 a autorisé M. Gilles Benoist, en qualité de représentant légal de CNP Assurances, à conclure et signer un avenant au pacte d'actionnaire relatif à Suez-Environnement.

Modalités

L'avenant au pacte d'actionnaire vise à simplifier le processus décisionnel et d'administration au sein du groupe Suez-Environnement.

1.7 Autorisation délivrée au Directeur général en vue de la conclusion de l'acquisition de CNP UniCredit Life**Personnes concernées**

Les personnes concernées par cette convention sont MM. Edmond Alphandéry et Gilles Benoist.

Nature et objet

Votre Conseil d'administration du 16 décembre 2008 a autorisé M. Gilles Benoist en sa qualité de Directeur général de CNP Assurances à procéder à l'acquisition par CNP Assurances de CNP UniCredit Life.

Modalités

Un protocole d'accord a été signé le 23 décembre 2008 entre CNP Assurances et UniCredit S.p.A. selon lequel CNP UniCredit Vita, filiale de CNP Assurances, cède l'intégralité de CNP UniCredit Life à CNP Assurances. Les opérations de cession seront finalisées au cours de l'exercice 2009.

— 2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce et de l'article R. 322-7 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Convention de partenariat conclue entre CNP Assurances, Dexia Crédit Local de France (Dexia CLF) et SOFCA

Nature et objet

CNP Assurances, Dexia Crédit Local de France et SOFCA (dénommées ensemble Sofaxis) ont signé une convention de partenariat de dix ans, renouvelable tacitement par période de cinq ans, pour coopérer sur le marché des collectivités locales.

Cette convention autorisée par le Conseil de surveillance du 20 mars 2000 prévoit notamment les modalités de partage des chargements de gestion et le mode de rémunération qui dépend de l'étendue des tâches confiées à chaque partie et du niveau des marges techniques des contrats.

Par ailleurs, Dexia CLF accorde à CNP Assurances une option d'achat d'actions lui permettant de détenir une minorité de blocage dans la société Ifax, société de tête du groupe Dexia Sofaxis.

Modalités

Les seuls effets financiers enregistrés en 2008 chez CNP Assurances au titre de la présente convention sont une charge de 46,3 M€ au titre de la commission de courtage.

Par ailleurs, l'option d'achat n'a pas été exercée au cours de l'année 2008.

2.2 Mandat de gestion financière avec Natixis Asset Management, précédemment dénommée Ixis Asset Management et CDC Asset Management

Nature et objet

Un mandat de gestion financière a été conclu entre CNP Assurances et CDC Asset Management (devenu Ixis Asset Management et depuis le 29 juin 2007 Natixis Asset Management) en date du 24 septembre 1998. Selon cette convention, CNP Assurances donne tous pouvoirs à Natixis Asset Management, dans les limites de la réglementation

applicable et des orientations et directives définies par CNP Assurances, pour assurer en son nom et pour son compte, ou pour le compte de ses différentes filiales d'assurance, dans le cadre des mandats dont elle est investie, la gestion financière des portefeuilles visés par la convention et des liquidités déposées sur un compte numéraire associé.

Natixis Asset Management, au titre de son activité de gestion financière, perçoit une rémunération définie comme suit :

- un montant forfaitaire annuel par portefeuille (à l'exception des portefeuilles ne comportant que des OPCVM) ;
- un montant calculé selon une tarification dégressive en fonction de l'encours et de la nature des titres détenus.

Modalités

Cette convention a pris fin en 2008 avec la signature d'une nouvelle convention exposée au paragraphe 1.2.

2.3 Apport à la holding IXIS Asset Management Group (désormais Natixis Global Asset Management "NGAM") et signature d'un pacte d'actionnaires

Nature et objet

Le Conseil de surveillance du 7 septembre 2004 a approuvé le principe de l'apport à la holding Ixis Asset Management Group par CNP Assurances de :

- 11 655 280 actions ordinaires représentant 20 % du capital de la société Ixis Asset Management ;
- et d'une créance de 50 936 122,14 € née du remboursement anticipé des obligations convertibles en actions de la société Ixis Asset Management détenues par CNP Assurances.

En rémunération de ces apports valorisés à 203 338 318,88 €, CNP Assurances a reçu 7 262 082,58 actions ordinaires de la société bénéficiaire représentant 14 % du capital de la holding.

Ces opérations ont donné lieu à la signature d'un pacte d'actionnaires de la nouvelle holding Ixis Asset Management Group (désormais NGAM) qui a été conclu le 16 novembre 2004 entre CNP Assurances et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, en présence d'Ixis Asset Management Group.

Au cours de l'exercice 2005, CNP Assurances a exercé l'option qui lui était offerte de porter sa participation dans Ixis Asset Management Group (désormais NGAM) à 20 %.

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'administration, réuni les 12 et 18 décembre, a autorisé la conclusion d'un avenant au protocole d'accord portant sur la participation de CNP Assurances dans NGAM qui expirait normalement le 17 décembre et que le Conseil d'administration tenu le même jour avait décidé de prolonger jusqu'au 21 décembre 2007.

Modalités

Au titre de cet avenant au protocole, CNP Assurances dispose d'une promesse d'achat des titres NGAM dont elle est ou sera propriétaire qui lui est consentie par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de prévoyance "CNCE".

Le protocole prévoit en particulier quatre périodes d'exercice ainsi que trois cas où l'exercice pourra être anticipé ainsi que les différentes modalités pratiques, et notamment les mécanismes de détermination des prix d'exercice. La dernière période d'exercice s'achèvera le 17 décembre 2011.

2.4 Mandat de gestion d'actifs confié à Sogéposte**Nature et objet**

Le Conseil de surveillance du 4 avril 2006 a autorisé la conclusion d'un mandat de gestion de portefeuille avec Sogéposte (devenue La Banque Postale Asset Management), société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF et filiale de La Banque Postale. La mise en place de ce mandat, dont les conditions sont totalement analogues en termes de tarification et d'intégration opérationnelle au mandat donné à Ixis Asset Management, répond au souhait de confier à Sogéposte la gestion d'un portefeuille de la filiale d'Assurposte (devenue La Banque Postale Prévoyance), codétenue avec La Banque Postale, et d'un portefeuille de la filiale Préviposte, pour un encours total de 3 Md€.

Modalités

Au titre de l'exercice 2008, le montant à la charge de CNP Assurances est de 1,6 M€. Ce montant est refacturé aux différentes filiales concernées.

2.5 Prorogation de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et le groupe Caisse d'Épargne**Nature et objet**

Le Conseil de surveillance du 18 juillet 2006 a autorisé la prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention cadre de partenariat entre CNP Assurances et le groupe Caisse d'Épargne, fixant les conditions de leur collaboration sur le marché de l'assurance vie individuelle et de capitalisation par l'intermédiaire de la société Écureuil Vie fusionnée au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances.

Modalités

La rémunération du groupe Caisse d'Épargne en tant que distributeur repose essentiellement sur un partage des commissions sur flux, des commissions sur encours et des prélèvements sur produits financiers.

Au titre de la convention de commissionnement entre CNP Assurances et le groupe Caisse d'Épargne, le montant à charge de CNP Assurances en 2008 est de 558,6 M€.

2.6 Prorogation de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et La Banque Postale**Nature et objet**

Le Conseil de surveillance du 18 juillet 2006 a autorisé la prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et La Banque Postale. Cette convention fixe les conditions de la collaboration sur le marché de l'assurance vie individuelle et de capitalisation entre CNP Assurances et La Poste par l'intermédiaire de La Banque Postale.

Modalités

La rémunération de La Banque Postale en tant que distributeur repose essentiellement sur un partage des commissions sur flux, des commissions sur encours et des prélèvements sur produits financiers.

Au titre de l'exercice 2008, le montant à la charge de CNP Assurances s'élève à 373,8 M€.

2.7 Contrat d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée entre CNP Assurances et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance**Nature et objet**

Le Conseil d'administration du 10 avril 2002 d'Écureuil Vie (fusionnée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances) a autorisé CNP Assurances à souscrire des titres subordonnés pour un montant de 200 M€.

Modalités

Les modalités de rémunération sont : 4,7825 % jusqu'en 2016, et Euribor + 1,6 % à compter du 15 novembre 2016.

Au titre de l'exercice 2008, la charge d'intérêts inscrite dans les comptes de CNP Assurances s'élève à 9,6 M€.

2.8 Contrat d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée entre CNP Assurances et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance

Nature et objet

Le Conseil d'administration du 20 avril 2004 d'Écureuil Vie (fusionnée au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances) a autorisé CNP Assurances à souscrire des titres subordonnés pour un montant total de 183 M€, réparti en 90 M€ pour la première tranche et 93 M€ pour la seconde.

Modalités

Les modalités de rémunération sont :

- première tranche : 4,93 % jusqu'en 2016, et Euribor + 1,6 % à compter du 15 novembre 2016 ;
- deuxième tranche : Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016.

Au titre de l'exercice 2008, la charge d'intérêts inscrite dans les comptes de CNP Assurances s'élève à 4,4 M€ au titre de la première tranche et à 5,1 M€ au titre de la seconde tranche.

2.9 Contrat d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée entre CNP Assurances et les Caisses d'Épargne et de Prévoyance

Nature et objet

Le Conseil de surveillance du 18 avril 2006 d'Écureuil Vie (fusionnée au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances) a autorisé CNP Assurances à souscrire le 18 décembre 2006 des titres subordonnés pour un montant de 108 M€.

Modalités

Les modalités de rémunération sont : Euribor 3 mois + 95 points de base jusqu'au 20 décembre 2026, puis Euribor 3 mois + 195 points de base au-delà de cette date.

Au titre de l'exercice 2008, la charge d'intérêts inscrite dans les comptes de votre société s'élève à 6,3 M€.

2.10 Fixation de la rémunération du Directeur général au titre de son contrat de travail et approbation de l'avenant à son contrat de travail

Nature et objet

Le Conseil d'administration du 10 juillet 2007 a nommé M. Gilles Benoist en qualité de Directeur général de CNP Assurances. Monsieur Benoist étant lié par un contrat de travail avec CNP Assurances à la date de nomination, les dispositions de ce contrat ont été, conformément à l'article

L. 225-22-1 du Code de commerce, soumises à l'autorisation préalable du Conseil qui a par ailleurs autorisé :

- la conclusion de l'avenant au contrat de travail actualisant, d'une part, le périmètre des directions et services dont il doit assurer l'animation et la coordination et, d'autre part, son rattachement hiérarchique ;
- les dispositions du contrat de travail correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

En outre, dans le cadre de la mise en conformité du contrat de travail du Directeur général de CNP Assurances avec les dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 dite loi Tépé, le Conseil d'administration du 4 mars 2008 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail destiné à définir les conditions de performance. Selon les dispositions du contrat de travail et de ses différents avenants, une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement ou de mise à la retraite, hormis les cas de faute grave ou lourde, qui correspond au montant cumulé :

- de l'indemnité de licenciement prévue par l'accord du 3 mars 1993 calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise à compter du 1^{er} octobre 1987 ;
- et de la différence entre la rémunération nette perçue durant les douze mois précédant la fin de son contrat de travail et la rémunération nette annuelle correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique ;

Elle sera versée :

- si le dernier résultat brut d'exploitation "RBE" connu précédant la date de rupture est supérieur à la moyenne des résultats bruts d'exploitation des deux années civiles précédant le dernier RBE ;

ou dans le cas où la condition précédente ne serait pas remplie :

- si la tendance de l'évolution du marché appréciée à partir de la moyenne des résultats courants hors plus-values latentes des bancassureurs marque une baisse supérieure en valeur absolue à celle de CNP Assurances.

Modalités

Les rémunérations du Directeur général dues au titre de l'exercice 2008 en application de son contrat de travail s'élèvent à 591 K€.

2.11 Fixation de la rémunération du Directeur général au titre de son mandat social

Nature et objet

Le Conseil d'administration du 10 juillet 2007, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de fixer à 200 000 € la rémunération annuelle fixe de M. Gilles Benoist au titre de son mandat social. Cette rémunération est également assortie d'une partie variable.

Modalités

La rémunération due au titre de l'exercice 2008 en application de cette convention, s'élève à la somme de 281 K€.

2.12 Régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de CNP Assurances**Nature et objet**

Le Conseil de surveillance du 20 décembre 2005 avait autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire collectif à prestations définies ayant pour objet le versement d'une rente viagère à ses bénéficiaires. Ce régime a fait l'objet d'un aménagement en 2007 autorisé par le Conseil d'administration du 18 décembre 2007.

Le bénéfice de ce régime additif à titre obligatoire est accordé aux cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances c'est-à-dire :

→ les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993) ;

→ les dirigeants sociaux rémunérés, visés aux articles L. 225-47 et L. 225-53 du Code du commerce.

Le versement de la prestation serait subordonné à la présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment de la liquidation des droits à la retraite, sauf cas prévus par la réglementation.

Au titre de ce régime, les cadres dirigeants bénéficient d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies qui prévoit le versement d'une rente d'un montant compris entre 0,2 % et 4,50 % par année d'ancienneté selon les tranches de rémunération, ce nombre d'années étant plafonné à quinze.

Modalités

Au titre de l'ensemble des personnes concernées par ce dispositif, CNP Assurances a versé, au cours de l'exercice, une prime à une société d'assurance de 1,4 M€ et a constitué un complément de provision de 18,2 M€.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 1^{er} avril 2009
Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Régis Tribout
Associé

Mazars & Guérard
Pascal Parant
Associé

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

CONCERNANT CNP ASSURANCES ET SON CAPITAL

— 1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT CNP ASSURANCES

1.1 Dénomination, siège social, N° RCS et code APE

CNP Assurances
4, place Raoul-Dautry
75716 Paris Cedex 15.
341 737 062 RCS Paris – APE : 660 A

1.2 Forme juridique et législation

La société anonyme CNP Assurances, de droit français, a été créée par la loi n°92-665 du 16 juillet 1992 portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit.

L'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 a modifié la structure juridique de CNP Assurances en dotant

la Société d'un nouveau mode de gestion avec Conseil d'administration en lieu et place de la structure duale du Conseil de surveillance et du Directoire.

CNP Assurances est placée dans le champ d'intervention de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM) par laquelle s'exerce le contrôle de l'État sur l'ensemble de la profession de l'assurance.

1.3 Date de constitution et date d'expiration, durée de la Société

Issue des Caisses nationales d'assurance créées en 1850, la Société est née en 1959 et a été dotée du statut d'Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par le décret n°87-833 du 12 octobre 1987. Son statut actuel, sous forme de société anonyme d'assurance, résulte de la loi n°92-665 du 16 juillet 1992 (*journal officiel* du 17 juillet 1992). CNP Assurances relève du secteur public.

Durée et expiration de la société : 99 ans, jusqu'au 15 juillet 2086.

1.4 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet social de :
→ pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;

- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurance.

À cet effet, elle peut :

- détenir des participations dans des entreprises dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ;
- et plus généralement effectuer toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

1.5 Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre (année civile).

1.6 Affectation et répartition statutaire des bénéficiaires (extrait de l'article 30 des statuts)

Les produits nets de l'exercice constitués par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques, constituent les bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ou être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires généraux ou spéciaux. Ceux-ci peuvent recevoir toutes affectations décidées par l'Assemblée, sur proposition du Conseil d'administration. Elle pourra également décider, sur proposition de celui-ci, une distribution de dividendes sur tout ou partie du bénéfice.

L'Assemblée peut décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

1.7 Admission aux Assemblées et exercice du droit de vote des actionnaires

Assemblées générales (extrait statutaire de l'article 28 Assemblées)

(...)

"3. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou s'agissant de l'actionnaire non résident en France, à l'intermédiaire inscrit (au sens de l'article L.228-3-2 du code de commerce) ou encore à toute autre personne admise par les lois et règlements, ou
- voter à distance, ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

L'actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser sa formule de procuration et de vote à distance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission, y compris par des moyens électroniques de télécommunication.

Le formulaire de vote à distance ou par procuration, de même que l'attestation de participation, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables. À cette fin, la saisie des choix exprimés et la signature électronique du formulaire peuvent être directement effectuées sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée. La signature électronique du formulaire peut être effectuée par la saisie, dans les conditions conformes aux dispositions de la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, d'un code identifiant et d'un mot de passe ou par tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa du même article. Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique ainsi que, le cas échéant, l'accusé de réception qui en est donné seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, hors le cas des cessions des titres qui font l'objet de la notification prévue au IV de l'article R. 225-85 du Code de commerce et celui immédiatement exposé ci-après.

Lorsque l'actionnaire au porteur a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il peut néanmoins choisir le jour même de l'Assemblée un autre mode de participation si les moyens techniques permettent que la Société, en liaison avec le teneur de compte conservateur, "désactive" immédiatement et sur place le mode d'expression exprimé précédemment."

Droits de vote

Chaque actionnaire dispose à l'Assemblée, que celle-ci soit ordinaire ou extraordinaire, d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant le droit de vote.

Conditions d'acquisition de droits de vote multiples

Néant.

1.8 Existence de seuils statutaires devant être déclarés à l'émetteur (article 11.3 des statuts)

Déclaration statutaire de seuils de détention du capital ou des droits de vote

“Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir directement ou indirectement au moins 0,5 % puis 1 %, puis tous multiples de ce dernier pourcentage du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que chacun de ces seuils statutaires sera franchi en hausse ou en baisse.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent, et à la demande de un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5 % des droits de vote consignés dans le procès-verbal de l'Assemblée, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

À l'obligation d'information ci-dessus s'ajoute l'obligation d'information des franchissements de seuils prévue par la loi.”

— 2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

2.1 Montant du capital social, valeur nominale

Montant du capital social au 31 décembre 2008, entièrement souscrit et libéré :

- 594 151 292 €, divisé en 148 537 823 actions de 4 € de nominal.

2.2 Délégations financières

L'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 22 avril 2008 au terme de ses 9^e et 10^e résolutions a délégué ou autorisé les opérations suivantes.

2.2.1 Délégation donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social

La teneur de la 9^e résolution, est reproduite ainsi qu'il suit.

L'Assemblée générale du 22 avril 2008, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et statuant conformément aux articles L. 225-129 et L. 225-129-2 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, en euros ou en monnaie étrangère, et avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société ;
- 2) décide que le montant total des augmentations de capital de la Société, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser un plafond de cinq cents (500) millions d'euros (primes d'émission incluses) ;
- 3) les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. Le Conseil d'administration pourra, en outre, conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible à un nombre d'actions ordinaires supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes ;
Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires, le Conseil d'administration pourra, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée, répartir à sa diligence les actions non souscrites, et/ou les offrir au public ;
- 4) délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs nécessaires pour mettre en oeuvre la présente résolution, fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder, le cas échéant, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence de l'opération sur le capital de la Société, procéder à la modification corrélative des statuts et permettre l'imputation éventuelle des frais sur la prime d'émission et plus généralement, faire le nécessaire.
Il appartiendra au Conseil d'administration de fixer le prix d'émission des actions ordinaires. La somme perçue par la Société sera, pour chaque action ordinaire émise, au moins égale à sa valeur nominale ;
- 5) décide que le Conseil d'administration pourra, dans les limites légales, déléguer au Directeur général les compétences qui lui sont conférées au titre de la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée (soit jusqu'au 22 juin 2010). Elle remplace et annule toute délégation antérieure.

La teneur de la 10^e résolution, est reproduite ainsi qu'il suit.

“L'Assemblée générale du 22 avril 2008, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales, et notamment aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-1 et suivants du Code du travail :

1) délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le cas échéant par tranches distinctes, dans la limite d'un montant maximum de trois pour-cent (3 %) du capital social, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;

2) décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, aux titres de capital et valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution, et renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;

3) décide, en application de l'article L. 443-5 du Code du travail, de fixer la décote à vingt pour-cent (20 %) de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur l'Euro-list d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à réduire ou à ne pas consentir de décote, et ce dans les limites légales ou réglementaires ;

4) décide que le Conseil d'administration pourra procéder, dans les limites fixées par l'article L. 443-5 du Code du travail, à l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au titre de l'abondement ;

5) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet notamment :

→ d'arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment :

→ fixer un périmètre des sociétés concernées par l'offre plus étroit que le périmètre des sociétés éligibles au plan d'épargne entreprise ou de groupe ;

→ fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment décider des montants proposés à la souscription, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

→ sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes ;

→ d'accomplir tous actes et formalités à l'effet de réaliser et constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment de

modifier les statuts en conséquence, et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois (soit jusqu'au 22 juin 2010); elle remplace et annule toute délégation antérieure.”

2.2.2 Délégation donnée au Conseil d'administration en vue de consentir des options d'achat d'actions

Après adoption par l'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 22 avril 2008 de sa 11^e résolution.

La teneur de la 11^e résolution, est reproduite ainsi qu'il suit.

“L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

1) autorise le Conseil d'administration, pour une période de trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente Assemblée, et lui donne les pouvoirs nécessaires afin de consentir, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société ;

2) décide que le nombre et la qualité des bénéficiaires de ces options seront librement fixés par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration procédera à la désignation de ces bénéficiaires parmi les dirigeants ou certaines catégories de personnel de CNP Assurances et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce ;

3) décide que le prix des options sera déterminé par le Conseil d'administration au jour où l'opération sera consentie ; étant précisé que le prix des options sera égal à cent pour-cent (100 %) du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ;

4) décide en outre que le nombre total des options nouvelles qui seront ainsi ouvertes ne pourra donner droit à acheter un nombre d'actions représentant plus de un pour-cent (1 %) du capital social de CNP Assurances ;

5) décide que les options attribuées en vertu de cette délégation devront être exercées dans un délai maximal de six ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties ;

6) décide que les options attribuées ne pourront être exercées avant un délai de quatre ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration ;

7) décide dans ces limites et en conformité avec la législation en vigueur que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour réaliser l'attribution des options et fixer les conditions selon lesquelles elles seront consenties. À cet effet, le Conseil d'administration est notamment autorisé à :

→ fixer des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions achetées sans que la période ainsi imposée pour la conservation des titres puisse excéder le délai réglementaire en vigueur à compter de la date de levée de l'option ;

→ fixer les conditions et modalités des options, et le cas échéant les critères à respecter par les bénéficiaires, tels que le maintien d'un contrat de travail ou d'un mandat social au sein de la Société ou d'une société liée à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;

→ décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions auxquelles donnent droit les options consenties pourront être ajustés au cours de la durée de l'option, selon les modalités prévues par les dispositions de l'article L. 225-181 du Code de commerce, notamment en cas d'opérations financières visées par ces dispositions, susceptibles d'affecter la valeur du titre CNP Assurances ;

→ suspendre temporairement le droit de lever les options, en cas notamment de réalisation des opérations donnant lieu à ajustement du prix d'achat."

2.2.3 Délégation donnée au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions de la Société

L'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 22 avril 2008 a au terme de sa 12^e résolution autorisé les opérations suivantes.

La teneur de la 12^e résolution, est reproduite ainsi qu'il suit.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1) autorise le Conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce et L. 443-6 du Code du travail, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'aux membres du personnel salarié des sociétés liées à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ;
- 2) décide que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder un demi pour-cent (0,5 %) du capital social, ce pourcentage étant calculé compte tenu des dites actions attribuées.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à procéder dans la limite fixée à l'alinéa précédent à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée générale :

→ fixe à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce. Toutefois, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers

pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès. En outre, les actions seront attribuées avant le terme de cette période en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du code de la Sécurité sociale ;

→ fixe à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires. Toutefois, les actions seront librement cessibles en cas de décès du bénéficiaire, ainsi qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du code de la Sécurité sociale.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :

→ de déterminer l'identité des bénéficiaires ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de dix pour-cent (10 %) du capital social et que l'attribution gratuite d'actions ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de dix pour-cent (10 %) du capital social ;

→ de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns ;

→ de fixer, le cas échéant, les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective ;

→ de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans le respect des limites minimales fixées ci-dessus par l'Assemblée ;

→ d'inscrire éventuellement les actions gratuitement attribuées sur un compte nominatif au nom de leurs titulaires, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci ;

→ en cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L. 228-99, premier alinéa du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre en œuvre toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par ledit article.

(...)

L'Assemblée générale fixe à trente-huit (38) mois le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation.

Cette autorisation annule et remplace, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2005 dans sa 8^e résolution et réitérée par l'Assemblée générale mixte du 10 juillet 2007 dans sa 2^e résolution.

2.3 Autorisations financières

2.3.1 Autorisation d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société

La teneur de la 10^e résolution est reproduite ainsi qu'il suit.

L'Assemblée générale du 21 avril 2009, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, a décidé d'adopter le programme ci-après et à cette fin :

1) autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter les actions de la Société, dans les limites légales de dix pour-cent (10%) du capital de la Société à la date de la présente Assemblée, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à cinq pour-cent (5%) ;

2) décide que les actions pourront être achetées en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société ;

- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son Groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;

- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière ;

- d'annuler les actions, afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en Assemblée générale extraordinaire.

3) décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser 140 €, hors frais ;

4) décide que le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces

opérations sur la valeur de l'action ;

5) décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser 2 079 529 522 € ;

6) décide que les actions pourront être achetées par tout moyen dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres, et le cas échéant par cession de gré à gré ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente et aux époques que le Conseil d'administration appréciera dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment ;

7) confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation pour procéder à la réalisation effective de ces opérations, en arrêter les conditions et les modalités, et notamment :

- conclure, modifier et/ou proroger un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- passer tous ordres en Bourse ou hors marché ;

- ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;

- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;

- établir tout document et effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes ;

- effectuer toutes formalités et publications ;

et de manière générale, accomplir ce qui est nécessaire pour faire usage de la présente autorisation.

8) décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, sans pouvoir excéder dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée.

2.3.2 Autorisation en vue de procéder à l'émission d'obligations, de titres ou valeurs mobilières représentatifs de créances

La teneur de la décision, visée ci-dessous, peut être résumée ainsi qu'il suit.

Selon l'article L. 228-40 du Code de commerce, le Conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, sauf si les statuts réservent ce pouvoir à l'Assemblée générale des actionnaires ou si celle-ci décide de l'exercer. Aucune disposition des statuts de CNP Assurances ne réserve ce pouvoir à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration du 21 avril 2009 a autorisé le Directeur général de la Société, Gilles Benoist, dans les conditions prévues par la loi, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés (le cas échéant dans le cadre d'un programme EMTN) tels

que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération, y compris une indexation), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société (étant rappelé que ces titres ne pourront pas être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'autres titres et/ou d'autres valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance sur la Société).

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a fixé le montant nominal maximal pour lequel pourront être libellés les titres à émettre, à la somme de 1Md€, ou à la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies (ou panier de monnaies).

Tous pouvoirs sont donnés au Directeur général, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites de l'autorisation ci-dessus fixées, aux fins :

→ de décider la nature, les formes, conditions et modalités des émissions ;

→ d'arrêter toutes les caractéristiques des titres à émettre et notamment de fixer leurs conditions d'exercice, le rang qui pourra, le cas échéant, être subordonné, leur mode d'amortissement, les conditions de libération des titres émis, la périodicité du paiement des intérêts, et la date et le mode du ou des remboursement(s) du capital, avec ou sans prime, ainsi que le montant de la prime de remboursement éventuelle qui s'ajoutera au montant maximal total des titres qui pourront être émis en vertu de la présente délégation, le droit applicable ;

→ de décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, de définir et conférer cette garantie ;

→ et, d'une manière générale, d'arrêter l'ensemble des taux, conditions et modalités que le Directeur général jugera convenables au regard des conditions de marché et de l'intérêt de la Société.

Cette autorisation est valable pour une durée d'un an (soit jusqu'au 21 avril 2010).

2.4 Tableau d'évolution du capital social

Depuis 1987 jusqu'à la réforme législative du 16 juillet 1992, CNP Assurances était un Établissement public industriel et commercial sans capital social au sens de la loi du 24 juillet 1966. Devenue société anonyme d'assurances, le 9 décembre 1992, CNP Assurances dispose d'un capital dont l'évolution est schématisée de la façon suivante :

Date	Nature des opérations réalisées	Nombre d'actions nouvelles	Inscription au capital	Montant de la prime d'émission nette
31/12/1991	Capital initial de CNP Assurances	50 000	5 000 000 F ⁽¹⁾	–
01/01/1992	Augmentation de capital par apport en nature de CNP EPIC	28 500 000	2 850 000 000 F ⁽¹⁾	4 243 612 960 F (affectés à des postes de réserve)
23/04/1993	Augmentation de capital en numéraire	3 170 000	317 000 000 F ⁽¹⁾	538 900 000 F
27/10/1994	Division de la valeur nominale par 4	126 880 000	3 172 000 000 F ⁽²⁾	–
18/09/1998	Augmentation de capital en numéraire	9 803 922	245 098 050 F ⁽²⁾	1 244 619 067 F
31/12/2000	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEG	443 786	11 094 650 F ⁽²⁾	67 620 016 F
01/01/2001	Augmentation du capital par incorporation de réserve consécutive à la conversion du capital social en euros	–	25 886 223,98 € ⁽³⁾	–
21/06/2002	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG CNP Assurances	726 356	2 905 424 €	17 105 683,80 €
25/06/2004	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG CNP Assurances	731 402	2 925 608 €	20 508 512,08 €
22/12/2004	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG International CNP Assurances	49 836	199 344 €	1 678 476,48 €
06/02/2007	Augmentation de capital avec maintien du DPS	9 902 521	39 610 084 €	660 003 024 ,65 €

(1) Valeur nominale de 100 F • (2) Valeur nominale de 25 F • (3) Valeur nominale de 4 €.

2.5 Évolution du capital social sur trois ans

Exercice 2006

Nombres d'actions : 138 635 302.

Nombre de droits de vote : 138 292 223.

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote ⁽¹⁾
Caisse des Dépôts	50 582 880	36,49 %	36,58 %
Sopassure (holding de La Banque Postale et du Groupe Caisse d'Épargne)	49 191 780	35,48 %	35,57 %
État	1 618 841	1,17 %	1,17 %
Total des actions de concert ⁽²⁾	101 393 501	73,14 %	73,32 %
Public, personnels de la Société et autres	37 241 801	26,86 %	26,68 %
dont :	dont :	dont :	dont :
CNP Assurances (actions détenues en propre)	343 079	0,25 %	–
Total titres CNP Assurances	138 635 302	100 %	100 %

Exercice 2007

Nombres d'actions : 148 537 823.

Nombre de droits de vote : 148 090 184.

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote ⁽¹⁾
Caisse des Dépôts	59 415 129	40,00 %	40,12 %
Sopassure (holding de La Banque Postale et du Groupe Caisse d'Épargne)	52 705 478	35,48 %	35,59 %
État	1 618 841	1,09 %	1,09 %
Total des actions de concert ⁽²⁾	113 739 448	76,57 %	76,80 %
Public, personnels de la Société et autres	34 798 375	23,43 %	23,20 %
dont :	dont :	dont :	dont :
CNP Assurances (actions détenues en propre)	447 639	0,30 %	–
Total titres CNP Assurances	148 537 823	100 %	100 %

Exercice 2008

Nombres d'actions : 148 537 823.

Nombre de droits de vote : 147 830 142.

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote ⁽¹⁾
Caisse des Dépôts	59 415 129	40,00 %	40,19 %
Sopassure (holding de La Banque Postale et du Groupe Caisse d'Épargne)	52 705 478	35,48 %	35,65 %
État	1 618 841	1,09 %	1,10 %
Total des actions de Concert ⁽²⁾	113 739 448	76,57 %	76,94 %
Public, personnels de la Société et autres	34 798 375	23,43 %	23,06 %
dont :	dont :	dont :	dont :
CNP Assurances (actions détenues en propre)	707 681	0,48 %	–
Total titres CNP Assurances	148 537 823	100 %	100 %

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote.

(2) Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant.

Tableau simplifié du pacte d'actionnaires de CNP Assurances (1998 – 2007)

CNP Assurances – Eurolist Compartiment A – 1 ^{re} cotation: 06/10/1998			
(Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des Marchés Financiers/Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité)			
Date de signature et durée du pacte et des avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
<p>Signature: 2 septembre 1998</p> <p>Durée initiale: cinq ans, avec tacite reconduction, par période de deux ans</p>	<p>CDC: 40 %</p> <p>La Poste: 20 %</p> <p>CNCEP: 12,5 %</p> <p>État: 1 %</p>	<p>Les principaux actionnaires de CNP Assurances, à savoir la Caisse des dépôts et consignations, La Poste, la CENCEP et l'État ont affirmé par le biais d'un protocole conclu pour une durée de cinq ans renouvelable, signé le 2 septembre 1998, leur intention de rester durablement au capital de la Société et de mettre en œuvre une politique commune: les parties se sont engagées à se consulter préalablement à toute décision importante, concernant notamment les projets de modifications statutaires, les investissements hors placements financiers, la composition du Directoire et du Conseil de surveillance et plus généralement toute décision stratégique pour la Société CNP Assurances.</p>	<p>Ce pacte comporte des dispositions relatives à l'inaliénabilité temporaire des actions pactées et à un droit de préemption applicable à toutes les cessions, à l'exception de celles réalisées par l'État:</p> <ul style="list-style-type: none"> – inaliénabilité temporaire des actions pactées (100 % des actions pendant un an, 80 % l'année suivante, puis 75 % jusqu'à la cinquième année); – toutes les cessions sont soumises à droit de préemption, à l'exception de celles de l'État; – les parties appartenant au secteur public doivent conserver ensemble 61 % du capital.
Premier avenant			
<p>Signature: 19 décembre 2000</p> <p>Durée initiale: échéance modifiée: trois ans, après regroupement des actions CNP dans la holding Sopassure, soit le: 5 janvier 2004</p>	<p>CDC: 37 % (40 % → 37 %)</p> <p>La Poste: (20 % → 18 %)</p> <p>CNCEP: (12,5 % → 18 %)</p> <p>État: 1,2 % (1,7 % → 1,2 %)</p> <p>36 %</p>	<p>En octobre 2000, les signataires de ce pacte ont réaménagé leurs participations au sein du bloc majoritaire de CNP Assurances. Le nouvel équilibre a donné lieu à la substitution de la holding Sopassure dans les droits et obligations de La Poste et des Caisses d'Épargne.</p> <p>La durée de vie de la holding et de celle du pacte qui lie La Poste et le groupe Caisse d'Épargne sont alignées sur celle du Pacte de CNP Assurances.</p> <p>À l'échéance du pacte CNP, les deux actionnaires de la holding disposeront chacun de leur participation propre et se détermineront en fonction des circonstances du moment, sur la poursuite d'une volonté commune vis-à-vis de CNP Assurances.</p> <p>Composition du Conseil de surveillance: maintien de l'équilibre initial des sièges entre les signataires du pacte (CDC: 5 sièges; La Poste: 3 sièges; CNCEP: 2 sièges; État: 1 siège).</p> <p>Dans sa décision du 24 novembre 2000, le CMF avait considéré que la conjonction des intérêts de La Poste et du Groupe des Caisses d'Épargne (via Sopassure) n'entraînait pas de modification significative de l'équilibre initial, laissant à la Caisse des Dépôts sa place de premier actionnaire dans le bloc majoritaire.</p>	<p>Réaménagement des participations CNP Assurances au sein du bloc majoritaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> – acquisition par le Groupe Caisse d'Épargne de 5,5 % du capital auprès de la CDC (3 %), de La Poste (2 %), et de l'État (0,5%); – regroupement des actions CNP Assurances de La Poste et du Groupe Caisse d'Épargne dans la holding commune Sopassure qui appartient au secteur public (détermination de La Poste: 50,1 %); – Sopassure détient et conservera une participation d'environ 36 %, inférieure à celle de la CDC, fixée à environ 37 %.

Tableau simplifié du pacte d'actionnaires de CNP Assurances (1998 – 2007) (suite)

CNP Assurances – Eurolist Compartiment A – 1^{re} cotation: 06/10/1998			
(Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des Marchés Financiers/Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité)			
Date de signature et durée du pacte et des avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
Deuxième avenant			
Signature: 26 mai 2003	CDC: 37 %	Par ce deuxième avenant, les parties ont convenu, par anticipation de reporter l'échéance de leur pacte au 31 décembre 2008.	Jusqu'à l'échéance du pacte, la CDC, Sopassure, la CNCEP et La Poste s'engagent à ne procéder à aucune cession ou acquisition d'actions sous quelque forme que ce soit.
Durée initiale: prorogation de l'échéance: 31 décembre 2008	36 %		Afin de garantir l'équilibre des participations, la part de la Caisse des Dépôts dans le capital social de CNP Assurances est maintenue à: 50 582 880 actions et celle de Sopassure à: 49 191 780 actions.
	<ul style="list-style-type: none"> La Poste La CNCEP 		
	État: 1 %		
Troisième avenant			
Signature: 8 janvier 2007	CDC: 37 %	Par ce troisième avenant, les parties ont convenu, de proroger l'échéance de leur pacte au 31 décembre 2015.	Jusqu'à l'échéance du pacte, la CDC, Sopassure, La Banque Postale et la CNCE s'engagent à ne procéder à aucune cession d'actions.
Durée initiale: prorogation de l'échéance: 31 décembre 2015	36 %	Jusqu'à l'échéance du pacte, la CDC, Sopassure, La Banque Postale et la CNCE s'engagent à ne procéder à aucune cession d'actions.	Les signataires du pacte ne pourront procéder à aucune opération, notamment à aucune acquisition d'actions qui conduirait (i) la CDC à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 40 % du capital de CNP Assurances et/ou (ii) Sopassure, La Banque Postale et la CNCE, à détenir ensemble, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 35,48 % du capital de CNP Assurances.
Réf. AMF: 207C0117 – 16 janvier 2007	<ul style="list-style-type: none"> La Poste La CNCEP 	La composition du Conseil de surveillance est réorganisée de la façon suivante: 18 membres, soit 1 sur proposition de l'État, 6 sur proposition de la CDC, 5 sur proposition de Sopassure, 1 sur proposition d'actionnaires entrés au capital sur le fondement d'accords de coopération industrielle, commerciale ou financière, 1 représentant des salariés actionnaires et 4 personnalités qualifiées indépendantes.	
	État: 1 %		
Quatrième avenant			
Signature: 9 juillet 2007	CDC: 40 %	Dans la perspective du changement de mode d'administration de la Société et de son passage en société anonyme de forme moniste, les parties sont convenues, de mettre ledit pacte en conformité avec le nouveau mode d'administration de CNP Assurances.	Les principales clauses relatives au capital ne sont pas modifiées par ce quatrième avenant. Elles demeurent inchangées et pleinement en vigueur.
Durée initiale: (inchangée) de l'échéance: 31 décembre 2015	35,48 %	Pendant toute la durée du pacte, les parties proposeront que les membres du Conseil d'administration soient élus de la manière suivante: 1 sur proposition de l'État, 6 sur proposition de la CDC, 5 sur proposition de Sopassure, 1 représentant des salariés actionnaires, 4 personnalités qualifiées indépendantes.	
Réf. AMF: 207C1599 – 27 juillet 2007	<ul style="list-style-type: none"> La Poste La CNCEP 		
	État: 1 %		

2.6 Évolution de la répartition du capital

Exercice 1998

Le 23 septembre 1998 dans le cadre des opérations préliminaires au transfert au secteur privé d'une participation minoritaire de l'État au capital de CNP Assurances, les participations dans le capital de la Société, de la Caisse des dépôts et consignations et de La Poste ont été respectivement portées de 30 % à 40 % et de 17,5 % à 20 % à la suite d'une cession d'actions de gré à gré opérée par l'État.

Conformément à l'avis conforme de la Commission des participations et transferts et à l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances du 23 septembre 1998, l'État a cédé environ 6,5 % du capital à de nouveaux partenaires de la société : les Mutuelles de la fonction publique, l'AGRR prévoyance et la Compagnie Suisse de réassurances.

La participation de l'État à l'issue des deux opérations décrites ci-dessus a été ramenée de 42,38 % à environ 23,39 %.

À l'issue des opérations de transfert au secteur privé, l'État a conservé une part résiduelle d'environ 2,24 % du capital. Néanmoins le secteur public détiendra par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations et de La Poste 61 % du capital de la Société.

Faisant application de la délégation de pouvoirs consentie par l'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 18 septembre 1998, le Directoire a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 245 098 050 francs pour le porter à 3 417 098 050 francs, par émission de 9 803 922 actions nouvelles de 25 francs de valeur nominale chacune, dans le cadre des modalités de transfert au secteur privé de la participation minoritaire de l'État et du prix de 149 francs et 153 francs par action fixé par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie dans le cadre respectivement de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global Garanti.

Les actions nouvelles ont été émises au prix de 153 francs par action, soit avec une prime d'émission de 128 francs par action, et sont de même catégorie que les actions existantes de la Société.

Exercice 1999

Sans changement

Exercice 2000

Le 25 septembre 2000, le Directoire faisant usage pour la première fois, de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2000, a réalisé le 15 décembre 2000 une augmentation de capital réservée à ses salariés par création de 443 786 actions nouvelles de 25 francs de nominal en tous points assimilées aux actions anciennes. Le produit de cette émission s'est élevé à 11 999 973,44 € soit 78 714 665,78 F

dont 11 094 650 F ont été portés au compte Capital social et 67 620 015,78 francs au compte Prime d'émission. Au 31 décembre 2000, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 207 896 actions.

Le 19 décembre 2000, les principaux actionnaires de la Société, signataires du pacte conclu en septembre 1998, (à savoir la Caisse des dépôts et consignations, La Poste, le Groupe Caisse d'Épargne et l'État) ont réaménagé leurs participations respectives au sein du bloc majoritaire de CNP Assurances. Au terme de ce processus qui s'est achevé au 5 janvier 2001, la situation de l'actionnariat majoritaire de la Société s'établit comme suit :

→ regroupement des actions CNP détenues par La Poste et le Groupe des Caisses d'Épargne (18 % chacune) au sein de la société Sopassure, laquelle détient ainsi environ 36 % du capital de CNP Assurances ;

→ participation de la CDC ramenée de 40 % à environ 37 % et celle de l'État de 1,7 % à 1,2 %.

Exercice 2001

Le Directoire, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2000, pour convertir le capital social en euros au moyen notamment de la conversion de la valeur nominale des actions de capital, a décidé de convertir le capital social de CNP Assurances en euros à la date d'effet du 1^{er} janvier 2001, par majoration de la valeur nominale des actions de la Société. Cette conversion a entraîné une augmentation du capital social par incorporation de réserves qui a porté le capital de 3 428 192 700 francs à 548 510 832 € (divisé en 137 127 708 actions de nominal de 4 € entièrement libérées).

Dans le cadre de cette délégation, le Directoire a reçu pouvoir de modifier corrélativement les statuts.

Exercice 2002

Le 17 avril 2002, le Directoire faisant usage pour la seconde fois, de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2000, a réalisé le 21 juin 2002, une augmentation de capital réservée à ses salariés par création de 726 356 actions nouvelles de 4 € de nominal en tous points assimilées aux actions anciennes. Le produit de cette émission s'est élevé 20 011 107,80 €, dont un montant de 2 905 424 € a été porté au capital social de CNP Assurances, le solde, soit 17 105 683,80 €, étant inscrit au compte Prime d'émission. Le capital social statutaire a été porté 551 416 256 €, divisé en 137 854 064 actions de nominal de 4 € entièrement libérées.

Au 31 décembre 2002, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 744 969 actions, soit 1,26 % du capital social.

Exercice 2003

Il n'a été apporté aucune modification au capital social de la Société au cours de l'exercice 2003. Au 31 décembre 2003, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 482 563 actions, soit environ 1,08 % du capital social.

Exercice 2004

Le 7 janvier 2004, le Directoire, faisant usage de délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2002, a réalisé le 25 juin 2004 une augmentation du capital social réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe CNP Assurances, par création de 731 402 actions nouvelles, de 4 € de nominal, en tous points assimilées aux actions anciennes.

Le produit de cette émission s'est élevé à 2 925 608 €, dont un montant de 2 925 608 euros a été enregistré au capital social de CNP Assurances, le montant inscrit au compte de la prime d'émission étant de 20 508 512,08 €. Le capital social de CNP Assurances a été ainsi porté de 551 416 256 € à 554 341 864 €, divisé en 138 585 466 actions entièrement libérées.

Par décision du 19 juillet 2004, le Directoire a réalisé le 22 décembre 2004 une nouvelle augmentation du capital social réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe International CNP Assurances, par création de 49 836 actions nouvelles, de 4 € de nominal, en tous points assimilées aux actions anciennes.

Le produit de cette émission s'est élevé à 1 877 820,48 €, dont un montant de 199 344 € a été enregistré au capital social de CNP Assurances, le montant inscrit au compte de la prime d'émission étant de 1 678 476,48 €. Le capital social de CNP Assurances a été ainsi porté de 554 341 864 € à 554 541 208 €, divisé en 138 635 302 actions entièrement libérées.

Exercice 2005

Sans changement.

Au 31 décembre 2005, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 148 300 actions détenues en direct et 1 445 276 actions détenues dans les FCPE Actions de l'entreprise, soit environ 1,15 % du capital social.

Exercice 2006

Sans changement.

Au 31 décembre 2006, la part détenue indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 458 866 actions détenues dans les FCPE "Actions" de l'entreprise, soit environ 1 % du capital social.

Exercice 2007

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 8 janvier 2007 par CNP Assurances, destinée à financer en partie l'acquisition de 49,9 % du capital d'Écureuil Vie, s'est traduite par la création de 9 902 521 actions nouvelles. Le montant final brut de l'opération s'élève à 699 613 108,65 €.

Le 6 février 2007, après cotation des actions nouvelles, sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, le capital de CNP Assurances est composé de 148 537 823 actions.

Au 31 décembre 2007, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,58 % du capital social.

Exercice 2008

Au 31 décembre 2008, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,6 % du capital social.

2.7 Cotation du titre CNP Assurances

CNP Assurances a été introduite en bourse le 6 octobre 1998.

L'action CNP Assurances est cotée sur le compartiment A Eurolist, code ISIN FR 000120222. Elle fait partie des indices suivants : SBF 120, Euronext 100, DJ Eurostoxx Insurance, CAC Next 20 MSCI France.

Transactions de l'action CNP Assurances sur 24 mois (Source Euronext /JCF)

Date	Volume	Minimum mensuel en €/action	Maximum mensuel en €/action
Mars 2007	5 164 608	77,5	88,6
Avril 2007	4 340 813	87,0	96,8
Mai 2007	5 826 504	91,5	100,6
Juin 2007	5 825 495	90,3	100,0
Juillet 2007	4 806 782	92,1	100,4
Août 2007	6 997 098	82,7	95,2
Septembre 2007	3 786 010	86,1	94,4
Octobre 2007	3 628 920	87,1	94,5
Novembre 2007	5 550 362	69,0	88,2
Décembre 2007	3 689 333	81,3	89,8
Janvier 2008	5 402 818	75,1	90,0
Février 2008	7 686 741	64,6	84,9
Mars 2008	5 300 029	69,0	78,7
Avril 2008	7 348 105	73,5	85,0
Mai 2008	5 328 586	75,0	81,8
Juin 2008	5 862 533	71,0	79,7
Juillet 2008	6 626 907	65,5	77,0
Août 2008	4 365 597	71,2	83,0
Septembre 2008	6 809 821	75,0	84,1
Octobre 2008	4 209 487	58,5	79,9
Novembre 2008	3 040 276	50,1	63,0
Décembre 2008	3 014 112	44,5	56,0
Janvier 2009	1 884 719	45,5	58,0
Février 2009	2 281 336	47,6	58,0

2.8 Dividendes

CNP Assurances a, au titre des exercices 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 (*) mis en distribution les dividendes suivants.

Mise en distribution	2004	2005	2006	2007	2008
Bénéfice net consolidé/action	4,7 €	6,9 €	7,7 €	8,2 €	8,2 €
Dividende par action	1,660 €	1,91 €	2,30 €	2,85 €	2,85 €
Nombre de titres rémunérés	138 635 302	138 635 302	148 537 823	148 537 823	148 537 823

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont prescrits au profit de l'État.

2.9 Cautions et avals consentis

Cf. Comptes consolidés, note 9.10 "Engagements donnés et reçus" (page 153).

2.10 Schéma d'intéressement et de participation du personnel

Intéressement

Le type d'intéressement retenu est un intéressement au développement des performances collectives. Il n'y a pas d'abondement versé dans le cadre du schéma d'intéressement du personnel.

Sommes affectées à ce titre aux personnels de CNP Assurances pour chacune des cinq dernières années.

Exercices	Montant global de l'intéressement	Nombre de personnes concernées
2004	4 352 771,76 €	2 974
2005	4 675 874,12 €	3 067
2006	7 576 867,78 €	3 089
2007	8 104 653,25 €	3 229
2008	5 028 030,62 €	3 256

Participation

L'accord de participation du groupe CNP, signé le 17 mai 2000, s'applique depuis le 1^{er} janvier 1999. La Réserve Spéciale de Participation est partagée entre les ayants droit (salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté au 31 décembre de l'exercice concerné) proportionnellement à leur temps de présence et à leur salaire brut respectif.

Le montant net individuel est versé sur un Compte Courant Bloqué géré par la société Fongépar. Il est productif d'intérêt au taux de cinq pour-cent (5 %) l'an (à compter du 1^{er} avril de l'année de versement). Les sommes capitalisées sont indisponibles pendant cinq ans – depuis le 1^{er} avril 2004 – sauf cas de déblocage anticipé dans les cas prévus par la loi, et bénéficient d'une exonération fiscale totale. À tout moment pendant le délai de cinq ans, le salarié pourra demander le transfert intégral de ses fonds vers le Plan d'Épargne Groupe.

Exercices	Montant global de la participation	Nombre de personnes concernées
2004	8 099 517,00 €	2 462
2005	11 257 291,26 €	2 616
2006	12 622 450,84 €	2 716
2007	16 186 311,75 €	2 893
2008	16 603 194,00 €	2 939

2.11 Options conférées au personnel sur des actions CNP Assurances

Néant.

3 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF, le document d'information annuel ci-dessous mentionne toutes les informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois, dans un ou plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers, pour satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois	Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)
Document de référence/Rapport financier semestriel	www.cnp-finances.fr
Document de référence 2007 (14/05/2008)	
Rapport financier semestriel 2008 (29/08/2008)	
Information financière trimestrielle	
1 ^{er} trimestre 2008 (13/05/2008)	
3 ^e trimestre 2008 (07/11/2008)	
Communiqués publiés au titre de l'obligation d'information permanente	www.cnp-finances.fr
Assemblée générale de CNP Assurances du 22 avril 2008 (22/04/2008)	
Mise en ligne du rapport annuel et de développement durable 2007 (14/05/2008)	
Bilan semestriel du contrat de liquidité CNP Assurances contracté avec la société Natixis Securities (04/07/2008)	
CNP Assurances : publication de l'activité et des résultats semestriels 2008 (17/07/2008)	
CNP et MPB forment un partenariat stratégique (22/07/2008)	
Chiffre d'affaires du premier semestre 2008 (01/08/2008)	
Résultats au 30 juin 2008 (27/08/2008)	
Mise à disposition du rapport financier semestriel 2008 (29/08/2008)	
Calendrier 2009 de communication financière (19/09/2008)	
Publication de l'information trimestrielle des neuf premiers mois 2008 avant ouverture de la Bourse (01/10/2008)	
CNP Assurances et Dexia (02/10/2008)	
Standard & Poor's confirme la notation de CNP Assurances (25/11/2008)	
CNP Assurances et UniCrédit : un partenariat renforcé (28/11/2008)	
CNP Assurances applique les recommandations de l'AFEP-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (16/12/2008)	
Bilan semestriel du contrat de liquidité de CNP Assurances contracté avec la société Natixis Securities (08/01/2009)	
Finalisation de l'accord de partenariat entre CNP Assurances et Marfin Popular Bank (15/01/2009)	
Chiffre d'affaires de l'année 2008 (06/02/2009)	
Résultats de l'année 2008 (25/02/2009)	
Banques Populaires/Caisses d'Épargne : maintien en l'état des liens avec CNP Assurances (26/02/2009)	
CNP Assurances et Malakoff Médéric étudient la création d'un nouvel acteur dédié à l'épargne retraite (02/04/2009)	
Documents publiés au BALO (dates de publication)	www.journal-officiel.gouv.fr
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2008 (14/05/2008)	
Comptes annuels 2007 définitifs (21/05/2008)	
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2008 (01/08/2008)	
Avis de réunion valant avis de convocation à l'AGO du 21 avril 2009 (04/03/2009)	
Avis rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation à l'AGO du 21 avril 2009 (18/03/2009)	
Avis de convocation à l'AGO du 21 avril 2009 (30/03/2009)	

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois	Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)
Documents déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris (dates de dépôt)	www.infogreffe.fr
Documents relatifs à la mise à jour des statuts de CNP Assurances (26/06/2008)	
Documents relatifs à la délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale des actionnaires en vue d'augmenter le capital social (26/06/2008)	
Extrait du procès-verbal : changement d'administrateur(s) (30/10/2008)	
Extrait du procès-verbal : changement d'administrateur(s) (16/01/2009)	
Documents mis à disposition des actionnaires	Siège social, 4, place Raoul-Dautry 75015 Paris
Assemblée générale mixte du 22 avril 2008	
Un exemplaire du BALO du 7 mars 2008 contenant l'avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée	
Un exemplaire du <i>Journal d'annonces légales</i> du 4 avril 2008 contenant l'avis de convocation	
Un exemplaire du dossier de convocation adressé aux actionnaires ainsi que tous les documents destinés à leur information (R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce)	
Assemblée générale mixte du 21 avril 2009	
BALO du 4 mars 2009 contenant l'avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de CNP Assurances	
BALO du 18 mars 2009 contenant l'avis rectificatif relatif à l'avis de réunion valant avis de convocation de l'AGO du 21 avril 2009	
BALO du 30 mars 2009 contenant l'avis de convocation de l'AGO du 21 avril 2009	
<i>Journal d'annonces légales</i> du 6 avril 2009 contenant l'avis de convocation	
Dossier de convocation adressé aux actionnaires ainsi que tous les documents destinés à leur information (R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce)	
Intervention sur le titre CNP Assurances/Déclaration des dirigeants	www.amf-france.org
28/04/2008 – 20/05/2008 – 23/06/2008 – 16/07/2008 – 01/09/2008 – 11/09/2008 – 28/11/2008 – 11/12/2008 – 12/01/2009	
Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote et d'actions composant le capital social	www.cnp-finances.fr http://www.lesechoscomfi.com
Droit de vote au 30/04/2008/(06/05/2008)	
Droit de vote au 30/05/2008/(04/06/2008)	
Droit de vote au 30/06/2008/(07/07/2008)	
Droit de vote au 31/07/2008/(06/08/2008)	
Droit de vote au 31/08/2008/(04/09/2008)	
Droit de vote au 30/09/2008/(07/10/2008)	
Droit de vote au 31/10/2008	
Droit de vote au 30/11/2008	
Droit de vote au 31/12/2008/(08/01/2009)	
Droit de vote au 31/01/2009 (04/02/2009)	
Droit de vote au 28/02/2009/(04/03/2009)	

— 4 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

4.1 Composition des instances de Direction et d'administration

Cf. Rapport de gestion du Conseil d'administration pp. 31 à 42 incluse.

Commissaires aux comptes

KPMG

3, cours du Triangle – 92939 Paris-La-Défense Cedex représenté par **M. Régis Tribout**.

Organisme professionnel : Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles (CRCC)

Mazars et Guérard

61, rue Henri-Régault – Tour Exaltis – 92400 Courbevoie représenté par **M. Pascal Parant**.

Organisme professionnel : Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles (CRCC)

4.2 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur

Cf. Rapport de gestion du Conseil d'administration pp. 31 à 42 incluse.

4.3 Conventions conclues avec les membres des organes de direction et d'administration

Cf. Rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2008 pp. 214 à 220 incluse.

4.4 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes de direction et d'administration de CNP Assurances

Néant.

4.5 Déclarations concernant les mandataires sociaux

Selon les déclarations effectuées à la Société par les mandataires sociaux :

→ aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux ;

→ aucun des mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre

ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général ;

→ aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;

→ aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Conflits d'intérêts

En dehors des conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, aucune opération qui ne présenterait pas le caractère d'opération courante conclue à des conditions normales n'a été signée par la Société avec ses mandataires sociaux. Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par la Société.

Aucun des mandataires sociaux n'a déclaré avoir un conflit d'intérêt entre la Société et ses intérêts privés.

Aucun contrat de service dont les termes prévoiraient l'octroi d'avantages ne lie les mandataires sociaux à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

— 5 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

5.1 Responsable du document de référence

Gilles Benoist, Directeur général de CNP Assurances

5.2 Attestation du responsable du document de référence

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant dans la partie intitulée "Rapport financier", présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de

la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document de référence (à l'exception des informations concernant l'Embedded value, qu'ils n'ont pas revues mais dont ils se sont assurés de

la concordance avec les conclusions des travaux de l'actuaire Milliman établies en date du 25 février 2009), ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pages 202 à 203 dudit document pour les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, qui contiennent chacun une observation."

Le Directeur général Gilles Benoist

5.3 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes de CNP Assurances	Date de début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
KPMG 3, cours du Triangle 92939 Paris-La-Défense Cedex représenté par Régis Tribout Suppléant : SCP Jean-Claude André	Exercice 1992	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009
Mazars et Guérard 61, rue Henri-Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie représenté par Pascal Parant Suppléant : M. Franck Boyer	Exercice 2004	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009
	Exercice 1998	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009
	Exercice 2004	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009

5.4 Politique d'information

Responsable de l'information financière
Antoine Lissowski, Directeur général adjoint
4, place Raoul-Dautry – 75716 Paris Cedex 15
Tél. : 01 42 18 92 01

Lieu de consultation des documents sociaux
Siège social de la société
4, place Raoul-Dautry – 75716 Paris Cedex 15
Unité "Vie de la Société" – Tél. : 01 42 18 97 73

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement n° 809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE et aux pages du présent document de référence de CNP Assurances.

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Rapport d'activité et de développement durable	Rapport financier
1. Personnes responsables		237
2. Contrôleurs légaux des comptes		238
3. Informations financières sélectionnées	17 à 22	
4. Facteurs de risques	51 à 54	14 à 22, 60 à 69, 187 à 201
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1. Histoire et évolution de la société		221 à 234
5.2. Investissements	12 et 13, 77 à 83	18 à 20, 67, 99 à 102
6. Aperçu des activités	25 à 50, 55 à 76	2 à 14, 93 à 95
7. Organigramme		
7.1. Description sommaire du Groupe	28 et 86	115
7.2. Liste des filiales importantes	28 et 86	208 à 213
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		n/a
9. Examen de la situation financière et du résultat		4 à 13
10. Trésorerie et capitaux		
10.1. Capitaux de l'émetteur		109 à 111, 227 à 233
10.2. Source et montant des flux de trésorerie		90 à 92
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière		109 et 110, 165 à 167
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux		226 et 227
10.5. Sources de financement attendues		n/a

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Rapport d'activité et de développement durable	Rapport financier
11. Recherche et développement, brevet et licences		n/a
12. Information sur les tendances	4 et 5	14
13. Prévision ou estimation du bénéfice		n/a
14. Organes d'administration, de direction, et de surveillance et de direction générale		
14.1. Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	84 et 85	26 et 27, 31 à 51
14.2. Conflits d'intérêt		237
15. Rémunération et avantages		
15.1. Rémunération versée		42 à 51, 219
15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versements de pensions, retraites ou autres avantages		49 à 51, 114, 220
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Date d'expiration des mandats actuels		31 à 42
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales		214 à 221, 237
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations et des nominations	85	56 à 59
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	2 et 3	26 à 28, 56 à 59
17. Salariés		
17.1. Nombre de salariés	24, 92 à 94, 104, 107	
17.2. Stock options et actions gratuites		28, 54 et 55, 234
17.3. Participation des salariés	106	234
18. Principaux actionnaires	28, 87 et 88	227 à 232
19. Opérations avec des apparentés		112 et 113
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1. Informations financières historiques annuelles*		81 à 201
20.2. Informations financières pro forma		81 à 201
20.3. États financiers		81 à 201
20.4. Vérifications des informations historiques annuelles		202 et 203
20.5. Date des dernières informations financières		235 et 236
20.6. Informations financières intermédiaires et autres		235 et 236
20.7. Politique de distribution des dividendes		233
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage		19 à 22, 200 et 201
20.9. Changements significatifs dans la situation financière ou commerciale du Groupe		n/a
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social		221 à 223
21.2. Actes constitutifs et statuts		221 à 223
22. Contrats importants	76	2 à 4, 214 à 220
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	18, 20	73 à 80
24. Documents accessibles au public		238
25. Information sur les participations		115, 208 à 213

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Rapport d'activité et de développement durable	Rapport financier
Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'AMF		
Document d'information annuel (article 221-1-1)		235 et 236
Montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes en 2008, 2007 et 2006 (article 221-1-2°)		51 à 53
Descriptif du programme de rachat d'actions propres (article 241-2)		29, 226
Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de Contrôle interne		
Rapport sur les conditions de préparation des travaux du Conseil		56 à 59
Rapport sur les procédures de Contrôle interne		59 à 70
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration		71 et 72

* En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006, présentés aux pages 107 à 220 du document de référence n° D.07-0458 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mai 2007.
- Les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007, présentés aux pages 103 à 230 du document de référence n° D.08-0381 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mai 2008.



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mai 2009, conformément aux articles 211-1 à 211-42 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

IMPLANTATIONS DE CNP ASSURANCES

Siège social
4, place Raoul-Dautry
75015 Paris
Tél. : 01 42 18 88 88
Site Internet : www.cnp.fr

Centre de clientèle d'Arcueil
4, rue Berthollet
94114 Arcueil Cedex
Tél. : 01 41 98 50 00

Centre de clientèle d'Angers
1, place François-Mitterrand
49100 Angers
Tél. : 02 41 96 37 00

Directions régionales et délégations régionales

Direction régionale Ouest
*(Bretagne, Basse et Haute Normandie, Centre,
Pays de la Loire)*
1, place François-Mitterrand
BP 60804
49008 Angers Cedex 01

Délégations régionales
Angers
1, place François-Mitterrand
BP 60804
49008 Angers Cedex 01

Rennes
Immeuble Hermès
6, place des Colombes
BP 331-41
35031 Rennes Cedex

Rouen
Immeuble Hastings
rue du 74^e Régiment-d'Infanterie
76107 Rouen Cedex

Orléans
36, quai du Châtelet
45056 Orléans Cedex

Direction régionale Centre-Est
*(Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté,
Limousin, Rhône-Alpes)*
Immeuble Aquilon
44, rue de la Vilette
69425 Lyon Cedex 03

Délégations régionales**Lyon**

Immeuble Aquilon
44, rue de la Villette
69425 Lyon Cedex 03

Dijon

Parc des Grands-Crus
60G, avenue du 14-juillet
21300 Chenove

Chambéry

ZA de l'échangeur
58, impasse Denis-Papin
73100 Grésy-sur-Aix

Clermont-Ferrand

63, boulevard François-Mitterrand
BP 377
63010 Clermont-Ferrand Cedex 01

Valence

ZA les Plaines
26320 Saint-Marcel-lès-Valence

Besançon

ZAC de Château-Galland
3, rue Victor-Sellier
25000 Besançon

Limoges

Ester Technologie
5, rue Columbia
87000 Limoges

Direction régionale Sud-Ouest

(Aquitaine, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées)
Centre d'affaires Compans Cafarelli
10, place Alfonse-Jourdain
31000 Toulouse

Délégations régionales**Toulouse**

Centre d'affaires Compans Cafarelli
10, place Alfonse-Jourdain
31000 Toulouse

Bordeaux

Immeuble Le Capitole
180, rue Judaïque
33000 Bordeaux

Niort

16 *ter*, avenue Léo-Lagrange
79000 Niort

Pau

Centre Mercure
2, avenue de l'Université
64000 Pau

Agen

Résidence Fallières
17, rue de la Pépinière
47000 Agen

Direction régionale Ile-de-France et Picardie

(Île-de-France, Picardie)
Heron Building
66, avenue du Maine
75014 Paris

Délégations régionales**Paris Ouest**

Heron Building
66, avenue du Maine
75014 Paris

Paris Est

Heron Building
66, avenue du Maine
75014 Paris

Outre-mer

Heron Building
66, avenue du Maine
75014 Paris

Direction régionale Nord-Est

*(Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine,
Nord-Pas de Calais)*
16, rue de la Ravinelle
CS95222
54052 Nancy Cedex

Délégations régionales**Strasbourg**

29, rue du Faubourg-de-Saverne
67000 Strasbourg

Nancy

16, rue de la Ravinelle
CS95222
54052 Nancy Cedex

Lille

48, rue des Canonnières
59046 Lille

Reims

ZA Becquerel
15 avenue Bequerel – Bâtiment B
51010 Chalons-en-Champagne

Direction régionale Méditerranée

*(Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Languedoc-Roussillon, Corse)*

Les Docks

Atrium 10.5

10, place de la Joliette

BP 16 634

13567 Marseille Cedex 2

Délégations régionales**Marseille et Nice**

Les Docks

Atrium 10.5

10, place de la Joliette

BP 16 634

13567 Marseille Cedex 2

Montpellier

68, allée de Mycènes

CS 29501

34961 Montpellier Cedex 2

Aix-en-Provence

Le Decisium

1, rue Mahatma-Gandhi

13090 Aix-en-Provence

Étranger

Italie**CNP UniCredit Vita (filiale)**

Piazza Durante 11

20131 Milano

Italia

www.cnpvita.it

Tél : 00 39 02 91 18 41 11

Fax : 00 39 02 91 18 40 61

CNP ITALIA (succursale)

14, Via Dante

20121 Milano

Italia

www.cnpitalia.it

Tel. : 00 39 02 72 60 11 20

Fax : 00 39 02 72 60 11 50

Espagne**CNP Vida de Seguros y Reaseguros**

Calle Ochandiano, 10

2a Planta (El Plantio)

28023 Madrid

España

www.cnpvida.es

Tél. : 00 34 915 243 408

Fax : 00 34 915 243 377

Portugal

Global Seguros

Av. Duque d'Avila 171

1069-031 Lisboa

Portugal

www.global-seguros.pt

Tél. : 00 351 21 313 7500

Fax : 00 351 21 355 9092

Brésil**Caixa Seguros**

Sector Comercial Norte, Quadra 01, n° 77, Bloco A

Edifício Number One - 15° andar

70710-500 Brasilia - DF

Brasil

www.caixaseguros.com.br

Tél. : 00 55 61 2192 2696

Fax : 00 55 61 2192 2407

Argentine**CNP Assurances Compañía de Seguros de Vida**

M.T. de Alvear 1541 (C1060AAC)

1001 Buenos Aires

Argentina

www.cnpargentina.com.ar

Tél. : 00 54 11 5811 7900

Fax : 00 54 11 5811 7905

Chine

Sino French Life Insurance Company (filiale)
Room 1206, HuaBin International Building
No.8 Yong An Dong Li, Jianguomen Wai Ave
Beijing 100022
P.R. China

www.sfli.com.cn

Tél. : 00 86 10 85 28 85 88

Fax : 00 86 10 85 28 81 88

CNP Assurances Beijing Representative Office

Room 2101 HuaBin International Building
No. 8 Yong An Dong Li, Jianguomen Wai Ave
Beijing 100022
P.R. China

www.cnp.com.cn

Tél. : 00 86 10 85 28 81 85

Fax : 00 86 10 85 28 81 87

Chypre – Grèce

Marfin Insurance Holdings
64, Arch.Makarios III Ave
& 1 Karpenisiou Str.
1077 Nicosia
Cyprus

Tél. : 00 357-22 88 74 04

Fax : 00 357-22 88 74 60